

B

BABAUD-LACROZE (PIERRE, ALFRED, FRANÇOIS, dit ANTOINE), né le 29 novembre 1846, à Confolens (Charente), mort le 20 juin 1930, à Confolens.

Député de la Charente de 1890 à 1919.

Après avoir fait son droit à la Faculté de Poitiers, Antoine Babaud-Lacroze se fit inscrire au Barreau mais ne persévéra pas dans cette voie. En 1871, il était nommé Chef de Cabinet du Préfet de la Charente et, en 1873, du Préfet des Pyrénées-Orientales. Puis il revint dans son pays natal où il s'intéressa à la politique locale et au journalisme. C'est ainsi qu'il collabora aux *Lettres Charentaises*, à la *Gironde* de Bordeaux, à *Poitiers-Universitaire*. Il a enfin dirigé le *Républicain Confolentais*. Conseiller municipal, puis maire de Confolens, il entra au Conseil général de la Charente où il siégea jusqu'en 1924.

Il fut élu pour la première fois député de l'arrondissement de Confolens, à l'élection partielle du 19 octobre 1890, au premier tour de scrutin, en remplacement de M. Duclaud, décédé.

Il s'inscrivit au groupe des Républicains, siégea dans diverses commissions et présenta de nombreux rapports sur des projets d'intérêt local; il prit part, en 1893, au débat sur un projet de loi tendant à réduire les taxes de chemins de fer sur le transport des denrées destinées à l'alimentation du bétail.

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 20 août 1893, il rapporta encore de nombreux projets d'intérêt local et se fit entendre dans la discussion des budgets des P.T.T. et des Finances de l'exercice 1897.

Il fut réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 8 mai 1898, siégea à la Commission des douanes, et outre plusieurs rapports d'intérêt local dont il s'était fait une spécialité, prit part au développement d'une interpellation sur certaines nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur (1900).

Ses électeurs lui renouvelèrent leur confiance aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin. Son activité de Rapporteur ne faiblit pas, mais il ne se manifesta pas à la tribune. Il appartenait à la Commis-

sion du suffrage universel et à la Commission des travaux publics et des chemins de fer.

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906, toujours au premier tour de scrutin. Membre de la Commission des postes et télégraphes et de la Commission du suffrage universel, il participa à la discussion d'un acte additionnel à la Convention postale franco-britannique de 1887, et à celle du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1910.

Il retrouva son siège aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, cette fois au deuxième tour de scrutin et siégea à la Commission des postes et télégraphes.

Les élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 lui furent encore favorables au deuxième tour, et il retrouva son siège à la Commission des postes et télégraphes. Il présenta, en cette qualité, un rapport sur le fonctionnement de la poste aux armées.

Les élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, lui furent fatales.

Il se retira dans sa ville natale où il mourut le 20 juin 1930.

BABAUD-LACROZE (LÉONIDE), né le 14 août 1876, à Confolens (Charente), mort le 4 février 1949, à Paris.

Sénateur de la Charente de 1929 à 1945.

Fils du précédent, Léonide Babaud-Lacroze fit ses études secondaires au Lycée Condorcet à Paris, puis ses études supérieures à la Faculté de droit, qui furent couronnées en 1900 par le diplôme de Docteur en droit avec une thèse sur *La capacité politique des commerçants*. Il s'inscrivit alors au Barreau de Confolens.

Il devint, en 1903, chef du Secrétariat particulier du Sous-Secrétaire d'Etat des P.T.T. et, en 1907, chef adjoint du Cabinet du Ministre des Travaux publics et des P.T.T.

En 1909, il est nommé Commissaire du Gouvernement près le Conseil de Préfecture de la Seine et, en 1910, Chef de Cabinet du Ministre de l'Agriculture.

Lorsqu'éclate la guerre de 1914, il part comme sergent au 90^e régiment d'infanterie territoriale et participe à la campagne de l'Yser. Il est promu sous-lieutenant en 1915 et lieutenant en 1916. Sa conduite lui vaut d'être cité à l'ordre de la division. En 1917, il est blessé à Verdun et reçoit, en 1920, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Après sa démobilisation, il est attiré par la politique et se fait élire conseiller général du canton de Confolens-Nord, sans concurrent. En 1928, il est candidat de l'Union des gauches aux élections législatives, dans l'arrondissement de Confolens, mais il échoue.

Le 12 août de la même année, il est candidat au Sénat en remplacement de M. Limouzin-Laplanche, décédé, mais il est battu par M. Delhoume.

Enfin, le 10 février 1929, il est élu sénateur de la Charente, au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Dulac. Il devait être réélu les 20 octobre 1929 et 23 octobre 1938.

Il eut l'occasion de participer à maints débats parmi lesquels on peut citer : la tuberculose des bovidés et la salubrité des viandes (1929) ; les assurances sociales, le budget de l'exercice 1930, le stockage des blés et farines (1930). Il est en même temps membre de la Commission des départements libérés, de la Commission des travaux publics et de celle de l'administration générale.

En 1931, il devient vice-président de la Commission des départements libérés. Il s'intéresse, en séance publique, aux personnels de gestion et d'exécution de la Marine, à l'expropriation pour cause d'utilité publique ; au personnel des contributions indirectes, aux Budgets des finances, de l'agriculture, des pensions, de l'intérieur, de la santé publique, à la loi de finances ; aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, et à l'outillage national.

En 1932, il conserve son fauteuil de vice-président de la Commission des départements libérés et est nommé secrétaire de la Commission d'administration générale. Son activité ne se ralentit pas et on l'entend traiter différentes questions, notamment : le régime fiscal des valeurs mobilières et des sociétés, l'organisation du suffrage universel pour les élections législatives, l'aménagement de la région parisienne, les Budgets de la marine, de l'agriculture, des travaux publics, la loi de finances, la propriété commerciale, la pollution et la conservation des eaux, le droit de citation directe devant les tribunaux de répression.

En 1933, il s'attaque à divers problèmes qui lui tiennent à cœur, principalement : aux expertises devant les Conseils de préfecture, à la taxe sur le chiffre d'affaires, aux bénéfices des professions non commerciales, à la taxation des automobiles de transport, aux gérants de sociétés à responsabilité limitée, à la cherté de la vie, aux primes à l'emploi des blés indigènes, à la loi de finances, à la révision des marchés de guerre, au marché du blé, à l'amnistie, à

la viticulture et au commerce des vins ; il est toujours vice-président de la Commission des départements libérés.

En 1943, il devient rapporteur de la Commission des finances et prononce de nombreux discours notamment sur : la carte d'identité fiscale, les emplois réservés, la législation sur les sociétés, la protection des produits laitiers, le marché du blé, les commis d'inspection de l'Assistance publique, la réforme fiscale, les Budgets des pensions, de l'agriculture, la loi de finances, la prorogation de la mise en instance de pension.

En 1935, soit comme rapporteur de la Commission des finances, soit comme rapporteur de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, il participe à un grand nombre de débats parmi lesquels nous retiendrons ceux relatifs : aux magasins à prix unique, au statut des grands mutilés de guerre, à l'élection du Conseil municipal de Paris, au marché de la viande, aux fonds de commerce, aux dégrèvements pour dettes hypothécaires, à la Caisse de solidarité contre les calamités agricoles.

En 1936, toujours membre de la Commission des finances, il se fait entendre sur : la suppression de la taxe d'octroi sur les vins en bouteilles, la création de la taxe de radiodiffusion, les coopératives de blé, l'Office national du blé, les lois et statuts régissant la Banque de France, les calamités publiques, les mises à la retraite par ancienneté, les conflits collectifs du travail, les Budgets de l'intérieur et de la santé publique.

En 1937, il prend part à la discussion d'une interpellation sur les rétrogradations, déplacements, licenciements d'agents des P.T.T. et dépose un ordre du jour. Il traite, en outre : le statut des maîtres d'internat et celui des agents des services des lycées, la liberté de la presse, les locaux d'habitation, les Budgets de l'intérieur, de l'agriculture, la loi de finances ; les secours aux victimes de calamités publiques.

En 1938, il interpelle le Gouvernement sur les détachements irréguliers de membres de l'Administration préfectorale dans les cabinets ministériels. Il parle sur les Budgets de l'intérieur, de l'éducation nationale et sur la loi de finances.

En 1939, il interpelle le Gouvernement sur la gestion du Ministère des P.T.T. et dépose un ordre du jour en conclusion. Il se fait entendre, en outre, dans la discussion des Budgets de l'intérieur, de l'agriculture et des services d'Alsace-Lorraine.

En 1940, il participe à la discussion d'une interpellation sur l'organisation de l'agriculture pendant la guerre, et s'intéresse à l'utilisation rationnelle et équitable des mobiliers, et aux locaux d'habitation et professionnels.

Il avait été élu conseiller municipal de Confolens en 1929 et s'était fait inscrire, en 1930, comme avocat stagiaire au Barreau de Paris, spécialisé dans les litiges administratifs. Il avait publié un ouvrage d'histoire locale : *Pages confolentaises*, édité à Angoulême, en 1919.

Il ne fit plus acte de candidature après la libération et mourut le 4 février 1949, à Paris.

BABIN-CHEVAYE (*Jean, MARIE, CAMILLE, EMMANUEL*), né le 3 avril 1863, à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 11 septembre 1936, à Sainte-Anne-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine).

Sénateur de la Loire-Inférieure de 1920 à 1936.

Jean Babin-Chevaye appartenait à la bourgeoisie industrielle nantaise. Ingénieur des Arts et Manufactures, il fit toute sa carrière à Nantes, où il créa une grande entreprise de fonderie et de constructions mécaniques. Juge, puis Président du Tribunal de commerce, il fonda en outre plusieurs œuvres sociales, telles qu'une école d'apprentissage appliquée à l'industrie et une Société de secours mutuels.

La guerre de 1914-1918 le frappa cruellement en lui coûtant un de ses fils et ses deux gendres, et c'est par l'estime et la sympathie dont il était entouré qu'il fut porté à la vie publique alors que jusque-là il n'avait sollicité aucun mandat.

Il fut élu pour la première fois sénateur au renouvellement partiel du 11 janvier 1920. Il devait être réélu les 6 janvier 1924 et 16 octobre 1932.

Siégeant à droite et membre de la Commission de l'organisation judiciaire et de la Commission d'initiative parlementaire, il se fit entendre dans divers débats parmi lesquels on peut citer : la création de nouvelles ressources fiscales, l'autonomie des ports, le Budget de l'exercice 1920 (1920) ; le Budget de la marine de 1921, le Budget de l'exercice 1922 (1921) ; à ce moment, il siége à la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes, et à la Commission des douanes et des conventions commerciales.

En 1922, il se fait entendre sur les constructions navales et au cours d'une interpellation sur la marine du commerce.

En 1923, membre de la Commission de la marine, il intervient dans l'interpellation sur la perte du paquebot « France » et dans la discussion du Budget des travaux publics.

De 1924 à 1926, il devient membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, et se fait entendre dans la discussion des Budgets des chemins de fer, de la marine marchande et des P.T.T., et sur la limitation des heures de travail dans les établissements industriels.

En 1927, il participe au débat sur le Budget des P.T.T. et la loi de finances ; en 1928, sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre, sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes, sur le Budget de l'École centrale des Arts et Manufactures et sur l'élevage du mouton ; en 1929, il s'intéresse au remboursement des dettes de la France envers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Le 15 janvier 1931, il est élu Secrétaire du Sénat et participe au cours de cette même année aux débats sur les Budgets de l'instruction publique et des P.T.T.

En 1932, il est maintenu à son poste de Secrétaire et rapporte la proposition de loi sur le statut des opérateurs radiotélégraphistes à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance ; il parle, en outre, sur le Budget de l'instruction publique et la loi de finances.

Il est réélu, le 12 janvier 1933, Secrétaire du Sénat et intervient dans maintes discussions sur : la taxation des automobiles, le régime des amendes infligées dans les départements recouverts, la viticulture et le commerce des vins, le régime des grands réseaux des chemins de fer.

En 1934, son siège de Secrétaire du Sénat lui est renouvelé et il se fait entendre dans un débat relatif au repos hebdomadaire dans le commerce de détail.

En 1936, il s'intéresse à l'institution de la semaine de quarante heures, à l'Office national du blé et à la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre.

Le 11 septembre de la même année, la mort met brutalement fin à cette activité, et le Président Jules Jeanneney prononce son éloge funèbre à la séance de rentrée du 28 septembre 1936.

BACHELET (ALEXANDRE), né le 6 janvier 1866, à Saudemont (Pas-de-Calais), mort le 1^{er} août 1945, à Paris.

Sénateur de la Seine de 1927 à 1944.

Issu d'une famille ouvrière qui vint se fixer à Saint-Ouen, Alexandre Bachelet travailla d'abord aux champs, puis à l'usine. Il déboulait en même temps son instruction primaire et réussit à passer les brevets d'enseignement, à devenir instituteur, puis inspecteur d'études et surveillant général au Collège Chaptal. Il se fit inscrire dès son plus jeune âge au groupe Socialiste de Saint-Ouen et ne cessa, depuis lors, de lutter par la parole et par les écrits, pour le triomphe des idées socialistes et la défense des travailleurs. Il publia notamment une brochure intitulée *La doctrine collectiviste et ses moyens d'application*.

De 1912 à 1927, il fut conseiller municipal et maire-adjoint de Saint-Ouen ; de 1927 à 1929, maire de Saint-Ouen ; de 1912 à 1927, conseiller général du même canton.

Dans ces différentes fonctions, il s'est surtout intéressé aux questions d'enseignement et à tout ce qui s'attache à l'enfance et à la jeunesse.

À Saint-Ouen, où il a présidé pendant quinze ans les travaux de la Commission d'instruction, il a fait édifier une grande école pratique de commerce et d'industrie, pouvant recevoir 8 à 900 élèves, organisé de nombreux cours professionnels pour jeunes gens et jeunes filles, créé une école de plein air, développé les colonies et les cantines scolaires, fondé la section cantonale des Pupilles de la Nation, le Patronage d'apprentis, la Com-

mission locale professionnelle, et obtenu la suppression des passages à niveau.

Au Conseil général de la Seine, où il défendit sans cesse les intérêts du personnel enseignant du département, il obtint en sa faveur le vote d'une indemnité supplémentaire de résidence, une augmentation du supplément communal et des allocations viagères, ainsi que le vote d'une retraite supplémentaire pour les instituteurs de banlieue. Il était vice-président de la 5^e Commission et rapporteur des crédits réservés aux Caisses des écoles et aux sociétés d'enseignement.

C'est après son élection au siège de vice-président du Conseil général, qu'il se présenta avec succès au Sénat, au renouvellement du 9 janvier 1927. Il fut réélu au renouvellement du 20 octobre 1935.

Il s'était affilié, après le congrès de Tours, en décembre 1920, à la fraction du Parti socialiste qui adhéra au Parti communiste, mais s'en sépara plus tard, avec la plupart des élus de la Seine pour s'inscrire au Parti d'unité prolétarienne (P.U.P.), dont il fut le seul représentant au Sénat.

N'appartenant à aucun groupe, il siégeait à l'extrême-gauche. Son activité fut intense.

Membre des Commissions de l'enseignement, des travaux publics et d'hygiène, d'assistance et de prévoyance sociales, il se fit entendre surtout dans les débats intéressant l'instruction publique : constructions scolaires, enseignement technique, titularisation des instituteurs et institutrices stagiaires, responsabilité des membres de l'enseignement public, écoles spéciales rurales, bourses de l'enseignement secondaire. Il s'intéressa également au droit de vote et à l'éligibilité des femmes, à la révision des pensions, aux fonds de commerce, aux ouvriers mineurs, aux locaux d'habitation, à la durée du travail... En 1936, il soutint la politique dite du « Front populaire » et, le 10 juillet 1940, à Vichy, vota contre les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain. Il se réfugia ensuite dans un petit village de la Haute-Vienne.

Après la libération, il tenta en vain de se faire réélire aux élections municipales. Il devait mourir peu après, le 1^{er} août 1945, à Paris.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique.

BACHELET (HENRI), né le 7 septembre 1852, à Ecoust-Saint-Mein (Pas-de-Calais), mort le 1^{er} octobre 1930, à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais).

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1920 à 1930.*

Issu d'une très ancienne famille terricienne, Henri Bachelet fit son apprentissage d'agriculteur, dès son adolescence, sur le domaine de ses parents. L'invasion du pays d'Artois, pendant la guerre de 1870, par les troupes allemandes, l'obligèrent à se réfugier en Belgique avec les jeunes gens de son âge.

Appelé sous les drapeaux en 1872 pour effectuer son service militaire, il accomplit son volontariat d'un an et conquit les galons de sous-officier.

Retré dans ses foyers, il se vit confier par son père une importante exploitation agricole, située à Vaulx-Vraucourt, qu'il devait recevoir en dot, à 24 ans, au moment de son mariage. Sa compétence et son activité sont à l'origine de la prospérité de ce domaine qui s'étend bientôt sur 200 hectares.

Il fait bénéficier ses concitoyens de son expérience et des méthodes qui contribuent à sa réussite, en fondant le premier syndicat agricole et une caisse locale de crédit à la culture dans le Pas-de-Calais. Il préside, en outre, de nombreuses créations ayant pour but le progrès agricole et l'amélioration du sort des ouvriers de la terre. Il encourage le développement de la race du cheval boulonnais. Ses succès dans les divers concours agricoles régionaux ou internationaux lui valent, en 1900, la Croix de la Légion d'honneur et, en 1910, la cravate de Commandeur du Mérite agricole.

Lorsque éclata la guerre de 1914 — son domaine atteignait alors 320 hectares — ses deux fils qui dirigeaient en fait l'exploitation, furent mobilisés et il dut en assumer seul la charge, tout en employant au ramassage des céréales et du bétail nécessaires au ravitaillement de l'armée française et du camp retranché de Paris.

Lorsque sa province fut envahie par les troupes allemandes, son courage n'en fut pas abattu. Il eut maille à partir avec l'autorité militaire ennemie qui l'accusait d'empêcher le paiement des contributions de guerre par les vingt-sept communes dont il avait la charge et de déformer le sens des communiqués de victoire germanique auprès des populations.

Il fut traduit devant un Conseil de guerre allemand, réuni à Bapaume, et condamné à six mois de détention dans une prison cellulaire et à la déportation en Allemagne. Aussi fut-il l'objet après la libération, d'une citation à l'ordre de la Nation dont les termes se passent de commentaires :

« M. Bachelet, Conseiller général du canton de Croisilles, demeuré dans son exploitation agricole de Vaulx-Vraucourt, au moment de l'invasion allemande, a été pour ses concitoyens un modèle de vaillance, réconfortant les uns, secondant les autres, s'efforçant de communiquer à tous, en face de l'ennemi, l'énergie morale qui ne l'a jamais abandonné. Condamné par un Conseil de guerre, pour avoir refusé de se plier aux exigences de l'envahisseur, a subi pendant de longs mois les rigueurs des prisons allemandes, sans que jamais son courage ait fléchi. Rapatrié, s'est mis immédiatement au service de ses compagnons évacués. S'est donné passionnément à la noble tâche de restauration de nos régions dévastées. »

Il avait été élu, en 1886, conseiller d'arrondissement pour le canton de Croisilles. En 1889, élu au Conseil général, il

le resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant plus de quarante années.

C'est au premier renouvellement du Sénat consécutif à la guerre, le 11 janvier 1920, qu'il vint siéger à la Haute Assemblée. Il fut réélu à celui du 9 janvier 1927.

Inscrit à l'Union républicaine, il fut membre des Commissions des douanes, de l'agriculture et des départements libérés ; il se fit entendre en maintes occasions, notamment sur : les nouvelles ressources fiscales (1920), les denrées alimentaires, le Budget du Ministère du Ravitaillement, la taxe sur le chiffre d'affaires, la loi de finances (1921), le Budget des dépenses recouvrables (1922), la loi de finances (1923), l'ammoniaque synthétique, l'élection des députés, le sectionnement électoral, la taxation des denrées alimentaires (1924), les céréales et farines, le Budget de l'instruction publique (1925), la taxe sur les paiements, le monopole des sucres, le Budget des régions libérées, les baux à ferme de longue durée (1926), le Budget de l'agriculture (1927), les dommages de guerre (1928), le Budget du Ministère de l'Agriculture (1930).

La mort vint mettre fin brutalement à cette activité, alors qu'il entrerait dans sa 80^e année, le 1^{er} octobre 1930.

Le Président Paul Doumer prononça à cette occasion, à la séance de rentrée du 4 novembre 1930, l'éloge funèbre plein d'émotion dans lequel il retraça la longue et noble carrière du défunt.

BACHELET (PAUL), né le 17 novembre 1878, à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais).

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1936 à 1944.*

Fils du précédent, M. Paul Bachelet fit ses études secondaires au collège de Cambrai et au Lycée Saint-Louis à Paris. Il entra ensuite à l'École nationale d'agriculture de Grignon d'où il sortit avec le diplôme d'ingénieur agricole.

Lorsqu'éclata la guerre de 1914, il fut mobilisé, dès le 2 août, au 5^e régiment d'infanterie. Sous-officier, il participa aux campagnes de l'Yser, de Verdun, d'Alsace.

Après sa démobilisation, il exploita l'importante ferme qu'il tenait de son père, à Vaulx-Vraucourt, et présida la distillerie coopérative de cette localité. Il fut également élu président de la Société centrale d'agriculture et du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Arras. Il apporta, en outre, un concours précieux à la Caisse régionale de crédit agricole mutuel, à la Société de crédit immobilier du Pas-de-Calais, à la Société des producteurs de céréales d'Arras, à la Mutuelle assurances agricoles incendies et aux assurances sociales agricoles dont il fut administrateur.

Membre de la Chambre d'agriculture et président honoraire du Cercle agricole, il était tout naturellement désigné pour défendre les intérêts des agriculteurs. C'est ce que n'ignoraient pas ses électeurs

en l'envoyant siéger au Sénat au scrutin du 20 octobre 1935 (renouvellement partiel du 14 janvier 1936).

Membre des Commissions des douanes et des travaux publics, il n'appartenait à aucun groupe politique. Ses interventions furent surtout marquées par son désir d'améliorer le sort des agriculteurs et de développer l'enseignement agricole. Il se fit entendre notamment sur : la fixation du prix du blé à la production, le monopole de l'importation et de l'exportation des blés, les ventes aux coopératives, les échanges de blé contre de la farine, la taxe sur les quantités récoltées, le personnel des écoles d'agriculture (1936) ; la loi de finances du Budget de 1938 (1937) ; les allocations familiales agricoles, le Budget de l'agriculture de l'exercice 1939 (1938) ; en 1939, il déposa quelques rapports tendant à modifier certains tarifs douaniers.

Son mandat prit fin en 1944 et, depuis la libération, il ne fit plus acte de candidature.

Il s'est retiré dans son domaine de Vaulx-Vraucourt.

Charles Ferdinand Franck

BACHIMONT (FRANÇOIS), né à Courcelles-sur-Moyencourt (Somme), le 14 octobre 1844, mort à La Motte-Tilly (Aube), le 16 mai 1933.

Député de l'Aube de 1894 à 1919.

Pharmacien à Nogent-sur-Seine, François Bachimont entra, en 1881, au Conseil municipal de cette ville dont il fut élu maire en 1885. Conseiller d'arrondissement, puis conseiller général, il succéda, en 1894, comme député de l'Aube, à Casimir Périer, élu Président de la République.

Abandonnant alors sa pharmacie, François Bachimont vint s'installer à Paris où il entreprit des études de médecine en même temps que son fils. En 1898, il fut reçu docteur en présentant comme thèse des *Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine*.

Membre du Parti radical-socialiste, François Bachimont siégea à partir de 1905, à la Commission de l'hygiène publique, mais ses interventions en séances furent rares. En 1895, il interpella le Gouvernement pour protester contre l'opposition faite par le Préfet de l'Aube à une décision du Conseil municipal de Romilly portant à 1.000 francs l'indemnité de frais de représentation du maire.

En 1902, il déposa une proposition de loi modifiant la législation sur les chemins vicinaux. En 1913, il demanda l'aide de l'Etat pour les vigneron de l'Aube dont les vignes étaient atteintes par les maladies cryptogamiques ; il intervint au sujet des délimitations régionales et sollicita l'amnistie pour les soldats condamnés ou poursuivis pour avoir participé à des manifestations contre le maintien de leur classe sous les drapeaux.

En 1919, François Bachimont ne sollicita pas le renouvellement de son mandat et il exerça la médecine à Nogent-sur-Seine jusqu'à sa mort.

BACQUET (PAUL, JOSEPH, LOUIS, ANTOINE), né le 29 décembre 1881, à Desvres (Pas-de-Calais), mort le 4 janvier 1949, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais
de 1932 à 1942.*

Avocat, puis bâtonnier de l'Ordre à Boulogne, Paul Bacquet y acquit une notoriété qui lui valut d'être appelé, en 1925, à une forte majorité, au Conseil municipal où il siégeait comme adjoint au maire et, en 1939, au Conseil général.

Dans l'exercice de ces mandats, qu'il assumait jusqu'à la guerre, il se préoccupa notamment d'améliorer la condition du personnel municipal et des retraités, d'aider les familles ouvrières à acquérir des logements grâce à la participation de la ville à l'augmentation du capital de la société de crédit immobilier, enfin, de remédier au chômage.

Elu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, et réélu le 26 avril 1936 au premier tour, député de la 1^{re} circonscription de Boulogne, il s'inscrivit au groupe de l'Alliance démocratique. Il siégea dans les Commissions d'assurance et de prévoyance sociales, des travaux publics et des moyens de communication, de la marine marchande et de la marine militaire, ainsi qu'au Comité consultatif des assurances contre les risques d'accidents causés par les automobiles.

Auteur d'une proposition de loi tendant à fixer les limites de l'inscription maritime, et de rapports sur la reconstruction de la flotte de pêche et l'amélioration de l'industrie des conserves de poisson, et sur les tarifs de pilotage, il intervint dans la discussion d'interpellations relatives à la crise de la pêche maritime. Dans la discussion du projet de loi de réforme fiscale (29 décembre 1936), il demanda l'extension aux marins pêcheurs et aux armateurs des exonérations consenties en faveur des agriculteurs au titre de la taxe unique sur le chiffre d'affaires. Et, en juin 1937, il intervint pour réclamer une meilleure protection douanière des produits français des pêches.

Il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, à Vichy, ne fit plus acte de candidature après la libération, et mourut à Boulogne-sur-Mer, le 4 janvier 1949.

BADIE (VINCENT), né le 16 juillet 1902, à Béziers (Hérault).

Député de l'Hérault de 1936 à 1942.

Membre de l'Assemblée Consultative provisoire et des deux Assemblées Nationales constituantes de 1945 à 1946.

Député de l'Hérault de 1946 à 1958.

*Ministre des Anciens combattants et Victimes de la guerre
du 20 octobre 1955 au 24 janvier 1956,
et du 14 au 31 mai 1958.*

Après des études primaires à l'école Auguste-Comte et secondaires au Lycée de Montpellier, où il était boursier national, Vincent Badie passa sa licence et

son doctorat en droit. Avocat au Barreau de Montpellier qui lui a décerné le prix Verrières, inscrit dès son adolescence au Parti radical-socialiste dont il était l'un des plus actifs militants, il cumule bientôt plusieurs mandats électifs : celui de conseiller général, d'abord du 3^e canton de Montpellier (1931 et 1937), puis de Gignac (à partir de 1938), celui de maire de Paulhan (à partir de 1938), enfin, celui de député.

Elu pour la première fois aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans l'arrondissement de Lodève, au deuxième tour de scrutin, il se signale par plusieurs interventions, notamment en 1940, lorsqu'il approuve les mesures de déchéance proposées contre certains élus et réclame la lutte contre la propagande communiste et la poursuite énergique de la guerre.

En juillet 1940, à Vichy, il se déclare favorable à une révision des lois constitutionnelles, mais est opposé à une délégation des pouvoirs qui aboutirait inéluctablement, selon lui, à la disparition du régime républicain. Il déposera en ce sens, le 8 juillet, une motion que signeront, avec lui, vingt-sept parlementaires et, le 10 juillet, il sera l'un des « quatre-vingts » opposants.

Pendant l'occupation, la part active que Vincent Badie prit à la résistance, comme organisateur du Front National, lui vaut d'être arrêté, le 25 novembre 1943, par la Gestapo et déporté à Dachau d'où il sera libéré le 30 avril 1945... Membre du Comité français des internés de Dachau, il est appelé à siéger, au titre des « prisonniers et déportés », à l'Assemblée Consultative provisoire. Il est ensuite élu successivement, les 21 octobre 1945 et 2 juin 1946, à la première et à la seconde Assemblée Nationale constituante, puis les 10 novembre 1946, 17 juin 1951 et 2 janvier 1956, à l'Assemblée Nationale. Mais en 1958, il est victime du rétablissement du scrutin uninominal et est battu, dans la 2^e circonscription de l'Hérault, par M. Paul Coste-Floret.

Au cours de ces différentes législatures, Vincent Badie a siégé au sein de plusieurs Commissions : Commission de la justice et de législation, Commission des boissons, Commission de la défense nationale et Commission des pensions dont il fut pendant de nombreuses années vice-président, puis président. Juge suppléant, puis titulaire de la Haute-Cour de Justice, il a fait partie également de la Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises (1953). L'ardeur qu'il mit à défendre en toute occasion la cause des anciens combattants le désigna aux fonctions de Ministre des Anciens combattants et Victimes de la guerre, qu'il occupa dans le Gouvernement de M. Edgar Faure, du 20 octobre 1955 au 24 janvier 1956, et dans le Gouvernement de M. Pflimlin, du 14 au 31 mai 1958.

Autour de nombreuses propositions, Vincent Badie assumait souvent la tâche de rapporteur de la Commission de la défense nationale et de celle des pen-

sions. Les débats sur la viticulture ou les débats juridiques, comme ceux qui marquèrent le vote de la loi d'amnistie en 1947, ne le laissaient jamais indifférent. Il s'intéressait également aux problèmes économiques et sociaux : construction de logements, conflits collectifs du travail, allocations familiales. Qu'il s'agisse de l'Indochine ou de Madagascar ou de l'Algérie, il se posa toujours en défenseur de la présence française et son patriotisme ombrageux lui fit repousser aussi bien les accords de Paris que ceux de Londres. Au demeurant, il n'était guère au Palais-Bourbon de plus ardent protecteur des droits des anciens combattants et victimes de la guerre et ses interventions en leur faveur ne se comptent pas.

Vincent Badie assumait, en outre, du 19 juillet au 20 octobre 1955, la présidence du groupe Radical-Socialiste ; il en présida le groupe à nouveau, du 16 janvier 1957 au 14 mai 1958.

Ancien directeur politique de la *Voix de Paris*, Vincent Badie dirige à Montpellier l'hebdomadaire *La démocratie méridionale*. Il a écrit plusieurs ouvrages : *Le procès des Fleurs du Mal* (1927), *M. Alexandre Millerand, socialiste réformiste : son œuvre sociale* (1931), *La hausse illicite* (1942) et, en collaboration avec M. Albert Koops, *l'Amnistie, La loi du 16 août 1947*.

Il fut chargé de nombreuses missions à l'étranger.

Commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945, Vincent Badie est également titulaire de la Médaille de la résistance, de la Médaille des déportés et résistants, Commandeur du Mérite combattant, Commandeur de la Couronne yougoslave et de l'Ordre souverain de Constantin le Grand.

BADUEL (FERDINAND), né à Valuejols (Cantal), le 8 juin 1859, mort à Verneuil (Nièvre), le 3 février 1922.

Député du Cantal de 1906 à 1919.

Après des études poursuivies d'abord à Paris, puis à Nancy, Ferdinand Baduel s'installa comme pharmacien à Murat, où il se lança très vite dans la politique. Président du Comité radical du département dès 1890, il fut élu, en 1896, conseiller municipal de Murat et constamment réélu jusqu'à ce que, en 1913, il soit élu en remplacement de son frère, le docteur Alexis Baduel, conseiller municipal, maire et conseiller général de Condat. Il devait conserver ces mandats jusqu'en 1919.

Élu député le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, contre le comte Stanislas de Castellane, député sortant, il fut réélu le 24 avril 1910 et le 26 avril 1914, toujours au premier tour de scrutin. Membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer, et de la Commission des pensions civiles, au cours de la législature 1910-1914, il prit part à la discussion du Budget de 1912 pour demander que les travaux de construction des lignes de chemins de fer du Centre soient accélérés grâce à la création d'em-

ploi de conducteurs et de commis des Ponts et Chaussées. Dans la discussion du projet de loi créant un impôt complémentaire sur le revenu (1914), il soutint un amendement tendant à limiter les pouvoirs d'investigation des agents des contributions directes.

Au lendemain de la guerre, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat. Il fut nommé directeur de la liquidation des stocks américains à Verneuil (Nièvre), où il mourut.

BADUEL (JEAN-BAPTISTE, Albert), né à Saint-Flour (Cantal), le 25 avril 1844, mort à Paris (14^e), le 11 mars 1907.

Sénateur du Cantal de 1891 à 1903.

Fils d'un avocat, Albert Baduel fit ses études secondaires au collège de Saint-Flour, au lycée de Clermont-Ferrand, enfin au collège Sainte-Barbe à Paris. Licencié en droit en 1869, il se fit inscrire au Barreau de Saint-Flour.

Il s'engagea, le 2 octobre 1870, au 5^e régiment de cuirassiers, gagna les galons de maréchal-des-logis et fit toute la campagne contre la Prusse.

Élu conseiller municipal de Saint-Flour en 1871, adjoint au maire en 1875, il fut révoqué le 16 mai 1877, mais retrouva son siège en janvier 1878.

Il entra dans la magistrature le 1^{er} novembre 1879 et débuta comme juge au tribunal civil de Saint-Flour. En septembre 1883, il était nommé président du tribunal civil de Thiers où sa belle conduite lors de la catastrophe provoquée, en 1885, par l'effondrement de l'escalier du Palais de Justice, lui valut la Médaille d'or de sauvetage de première classe.

Nommé conseiller à la Cour d'appel de Riom, en août 1891, il démissionna avant d'avoir siégé, pour se présenter, deux mois plus tard, aux élections sénatoriales.

Il fut élu sénateur du Cantal le 18 octobre 1891, à une élection partielle, en remplacement de M. Joseph Cabanes, décédé. Il fut réélu au renouvellement partiel du 7 janvier 1894. Inscrit au groupe de la Gauche démocratique, il siégea dans diverses Commissions et se fit entendre, en 1894, sur les fraudes commises dans la vente des vins (alcoolisation et mouillage) ; en 1895, il rapporta le Budget de la légion d'honneur ; en 1896, il participa à la discussion d'un projet de résolution tendant à l'ajournement du vote des crédits pour la solde et la relève des troupes de Madagascar jusqu'au remplacement du Ministère au pouvoir ; en 1897, il prit part aux débats sur les Budgets des recettes et des dépenses ; en 1898, il se fit entendre sur le Budget du ministère de la guerre et sur le Budget des recettes ; en 1899, sur le Budget du ministère des P.T.T. ; en 1900, sur le Budget de cet exercice et sur le régime des boissons et, en 1902, sur la loi de finances.

Battu au renouvellement du 4 janvier 1903, il réintégra la magistrature en qualité de juge de paix à Levallois-Perret.

Il mourut en fonctions, le 11 mars 1907, à Paris.

BADUEL d'OUSTRAC (MARIE, JOSEPH, LÉON), né le 18 mai 1843, à Laguiole (Aveyron), mort le 7 septembre 1898, à Mauriac (Cantal).

Député de l'Aveyron de 1877 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 137.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1881 et se désintéressant désormais de la politique, reprit ses occupations de banquier.

Il mourut à Mauriac (Cantal), le 7 septembre 1898.

BAGNEUX (LOUIS, CHARLES, ALFRED, FROTTIER, comte de), né le 10 septembre 1816, à Amiens (Somme), mort le 30 mars 1899, à Paris.

Représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 138.)

Il ne se représenta pas aux élections générales législatives de 1876, ni à celles de 1881 et sembla se tenir à l'écart des luttes politiques qui affermirent les fondements de la République.

Il fit cependant à nouveau acte de candidature aux élections générales de 1885, sur la liste monarchiste de la Seine-Inférieure, mais fut battu par le musicien Dautresme. Il n'eut pas davantage de succès au Sénat, au renouvellement partiel de 1891.

Après ses tentatives infructueuses, il se désintéressa de la vie publique et mourut huit ans plus tard, à 83 ans, à Paris.

BAGNEUX (Pierre, ADALBERT, MARIE-GUILHEM, FROTTIER, comte de), né à Canappeville (Eure), le 26 juillet 1845, mort à Paris, le 4 avril 1923.

Député de la Seine-Inférieure de 1911 à 1923.

Fils du précédent qui fut député à l'Assemblée Nationale en 1871, Pierre de Bagnoux prit part, en 1870, à la défense de Paris, comme capitaine au 50^e régiment de mobiles et sa conduite à Champigny et à Buzenval lui valut la Croix de la Légion d'honneur.

Le 10 juin 1872, il épousa Isabelle de Polignac, fille du marquis Jules Malchior de Polignac et de Clotilde Marie de Choiseul-Polignac. Devenu propriétaire du château de Limisy en Seine-Inférieure, il fut bientôt élu maire de cette commune et conseiller d'arrondissement en 1884, avant de recevoir, en 1885, le mandat de conseiller général du canton de Pavilly, qu'il dé tint jusqu'en 1922.

Membre de la Société des agriculteurs de France, il brigua sans succès, le 28 janvier 1900, le mandat sénatorial ; mais le 12 mars 1911, il fut élu député de la 4^e circonscription de Rouen, à une élection partielle, au premier tour de scrutin, en remplacement de M. Quilbouef, décédé. Il fut réélu le 26 avril 1914,

au premier tour de scrutin par la même circonscription et, le 16 novembre 1919, par le département de la Seine-Inférieure sur la liste d'Union nationale républicaine.

Son activité parlementaire s'exerça moins à la tribune qu'au sein des diverses commissions dont il fit partie successivement, Commissions de l'agriculture, d'assurance et de prévoyance sociales, des postes et télégraphes, des comptes définitifs. Il appartenait au groupe de l'Entente républicaine démocratique.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fut délégué du Ministre de la Guerre près de la Croix-Rouge dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados.

Décédé en cours de mandat, son éloge funèbre fut prononcé à la séance de la Chambre des Députés du 8 mai 1923, par le Président Raoul Pérel.

BAGNOL (HENRI), né à Pont-Saint-Esprit (Gard), le 8 juillet 1862, mort à Paris, le 15 décembre 1905.

Député de la Seine de 1902 à 1905.

Ouvrier apprêteur, Henri Bagnol adhéra de bonne heure au Parti socialiste et participa à la fondation du Secrétariat du travail, sorte d'office de renseignements juridiques pour les ouvriers, de l'Association des ouvriers et ouvrières de sacs en papier, de la boulangerie ouvrière, de l'Association des bouchonniers « Le Chêne », de l'Université populaire.

Etabli à Paris dans le 15^e arrondissement, où il fonda un dispensaire antituberculeux, il y brigua le mandat législatif contre Alphonse Humbert.

Battu en 1898, il prit sa revanche les 27 avril et 11 mai 1902, en obtenant, au deuxième tour de scrutin, 8.258 voix contre 7.149 à son adversaire, dans la 1^{re} circonscription du 15^e arrondissement.

Membre de la Commission du travail et de la Commission de l'armée, Henri Bagnol prit une part active aux travaux de la Chambre des Députés. On le vit ainsi dans les débats budgétaires intervenir en faveur des gardiens de musées et des cochers-postiers (1903), réclamer l'interdiction du travail aux pièces dans les arsenaux (1903), l'octroi de subventions aux écoles professionnelles (1904), l'extension de l'assistance judiciaire aux ouvriers plaidant devant les Conseils de prudhommes et les tribunaux de commerce ou l'étude, par le Conseil supérieur du travail, de la question du délai-congé (1904). Il critiqua l'institution du pari mutuel, dénonça la multiplication des accidents de tramways et du chemin de fer métropolitain, due selon lui à un état défectueux du matériel (1904), et intervint au sujet de l'assistance aux vieillards infirmes et incurables (1903).

A la suite des troubles qui s'étaient produits, le 29 octobre 1903, devant la Bourse du travail, il interpella le Gouvernement pour s'élever contre l'action du préfet de police Lépine et réclamer une « police vraiment républicaine » (1904).

Dans le débat relatif à l'organisation de la distribution du gaz à Paris, il se fit l'avocat du système de la régie directe (1905), et il intervint dans la discussion d'un projet de loi concernant le régime des vins et spiritueux pour défendre les intérêts du petit commerce parisien (1905).

Soucieux de la condition des hommes de troupe, il s'inquiéta de l'état sanitaire de la caserne Duplex, critiqua le port du havresac rigide, demanda l'augmentation du nombre des soutiens de famille susceptibles d'être renvoyés dans leurs foyers (1905), réclama la suppression du Conseil de guerre, ce « vieux rouage qui a commis tant de crimes » (1903), et déposa une proposition de loi tendant à réprimer les brimades et vexations que des officiers pouvaient faire subir à leurs inférieurs (1904). Enfin, il proclama que la séparation des Eglises et de l'Etat était « un acte de raison non de sectarisme », car pour lui il n'existait qu'« une seule belle et haute morale, la morale laïque » (1905).

La loyauté et la courtoisie dont Henri Bagnol sut toujours faire preuve dans la défense de ses convictions lui valurent l'estime la plus large, comme l'atteste son éloge funèbre prononcé, le 16 décembre 1905, par le Président Paul Doumer, en annonçant son décès à la Chambre des Députés.

BAHIER (ANDRÉ), né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le 11 septembre 1867.

Député du Morbihan de 1928 à 1932.

André Bahier occupait la charge d'avoué à Ploërmel, lorsque, aux élections des 27 et 29 avril 1928, il accéda au siège de député de la circonscription de Ploërmel, au deuxième tour de scrutin, sous l'étiquette de « républicain catholique ». Pendant les quatre années de son mandat, dont il ne sollicita pas le renouvellement, il déploya une activité considérable. Inscrit au groupe des Démocrates populaires et membre de la Commission de législation civile et criminelle, il déposa des propositions de loi sur la répression de l'escroquerie et les dépenses incombant à la partie civile ; il rapporte une proposition de loi confiant exceptionnellement les fonctions de juge de paix aux membres des tribunaux de première instance et participe, en 1929, à la discussion des projets portant réforme judiciaire, réforme de l'exercice de la profession de banquier, et organisation des tribunaux de première instance.

Les discussions budgétaires lui donnent de fréquentes occasions d'intervenir, aussi bien pour s'en prendre au privilège des bouilleurs de cru, ou réclamer l'extension aux campagnes de la loi Loucheur sur les logements que pour se préoccuper de la rééducation des enfants anormaux et du fonctionnement des colonies pénitentiaires. Il s'élève contre la complexité des impôts frappant les commerçants et prend la défense du petit commerce contre les grosses sociétés et

contre les coopératives pour lesquelles il demandait un statut « loyal ». Il demande un régime fiscal de faveur pour les donations-partage qui évitent les querelles de famille. Il se déclare hostile à la gratuité de l'enseignement secondaire. Il s'inquiète du retard mis à appliquer la législation des allocations familiales aux populations rurales, et se préoccupe aussi bien de la réglementation des baux à ferme que de l'amélioration de la condition des postiers ou de la protection du patrimoine artistique des campagnes.

Il intervient dans la discussion du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins pour protester contre une limitation des droits de la propriété qui n'est pas assortie d'une protection des intérêts des consommateurs et pour s'élever contre le stockage des vins.

Le 30 juin 1931, il exprime des réserves sur une éventuelle majoration des tarifs de transports. Lorsque vient, le 2 juillet 1931, le débat sur l'institution d'un congé annuel pour les travailleurs, il en propose l'extension aux employés des études d'officiers ministériels, des greffes, des cabinets d'affaires et aux gens de maison.

Hostile à l'intervention de l'Etat dans le secteur privé, il se montre tout aussi réservé sur l'octroi de prêts à la Compagnie générale transatlantique qu'au renouveau par la Caisse nationale de crédit agricole d'organismes de crédit privé qui lui fait redouter l'institution d'un monopole du crédit.

En décembre 1931, intervenant dans la discussion d'interpellations sur le chômage, il voit dans celui-ci la conséquence d'une politique socialisante qui ruine les entreprises privées et propose pour y remédier l'exonération des droits d'enregistrement pour certains grands travaux. Il demande également qu'un droit de préférence soit reconnu aux travailleurs de nationalité française.

Il ne s'est pas représenté aux élections générales de 1932, s'est désintéressé de la politique et s'est fixé à Paris où il habite à l'heure actuelle.

BAIHOUT (CHARLES), né à Paris, le 2 avril 1843, mort à Paris, le 26 mars 1917.

*Député de la Haute-Saône
de 1877 à 1893.*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux
publics du 10 août 1882 au 30 mars 1885
et Ministre des Travaux publics
du 7 janvier 1886 au 31 octobre 1886.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 138.)

Aux élections du 22 septembre 1889, Charles Baihaut fut réélu dans la 1^{re} circonscription de Lure, par 8.420 voix contre 7.077 au candidat boulangiste. Membre des Commissions des douanes, des chemins de fer, du budget, il présenta de nombreux rapports, en particulier sur les chemins de fer et les mines. Il assurait, en outre, la direction politique de *L'avenir de la Haute-Saône*. Le 13 mars 1892, les électeurs du canton de Cham-

pagny l'élirent au Conseil général. Mais bientôt le scandale de Panama éclatait.

En juin 1886, alors qu'il était Ministre des Travaux publics, Charles Baihaut avait accepté d'un certain Blondin, fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais, de toucher 375.000 francs pour déposer un projet autorisant la Compagnie du canal de Panama à émettre des obligations à lots. Il affirma, le 21 novembre 1892, devant la Chambre des Députés, qu'il était « de ceux qui ont su défendre leur honneur ». Mais les déclarations de Charles de Lesseps et de Blondin le condamnerent. Arrêté le 9 janvier 1893, il démissionna le 17 janvier de ses mandats électifs.

Devant la Cour d'Assises de la Seine — car il ne revendiqua pas la juridiction de la Haute Cour — il fit cette déclaration émouvante : « Je ne puis arriver à comprendre comment j'ai failli. Pendant quinze ans, j'ai servi fidèlement la France et la République. Une seule fois, dans un accès de folie, par un oubli inexplicable de mon passé, des sentiments de l'honneur, de l'avenir qui m'attendait, des êtres qui me sont chers, je suis tombé à l'oubli de mon devoir. J'en demande pardon à mon pays, à la République, si son bon renom pouvait être compromis par des défaillances individuelles. »

Cet aveu ne lui valut aucune circonstance atténuante. Il fut condamné au maximum de la peine : cinq années de détention, dégradation civique, 750.000 francs d'amende, 375.000 francs d'indemnité. Dans ses *Impressions cellulaires* il se plaint d'avoir été « ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal ». Tandis que de Lesseps et Blondin étaient relâchés, il fallut des interventions de journalistes, des pétitions de ses électeurs de la Haute-Saône pour qu'enfin, sur une requête adressée, le 18 février 1896, au Président de la République sur l'initiative de M. Charles Couyba, conseiller général, et signée des quatre députés et des trois sénateurs de la Haute-Saône et après une démarche de Léon Bourgeois, Charles Baihaut fût libéré le 30 mars 1896. Mais de nouveau, le 11 décembre 1896, il était arrêté pour dettes envers le Trésor et la Compagnie de Panama et devait subir six mois d'emprisonnement pour contrainte par corps. Réhabilité par la Cour de Paris, en juin 1905, mais ruiné, il consacra la fin de sa vie à la publication d'œuvres romanesques.

Charles Baihaut a laissé de nombreux ouvrages et brochures : *La République c'est la paix* (Belfort, 1875), *Les élections des sénateurs* (Belfort, 1875), *Lettre de M. Baihaut à ses concitoyens* (15 juin 1876), *La France vers la République* (Belfort, 1877), *La République c'est la lumière* (Belfort, 1879), *La République vivra* (Belfort, 1879), *L'ancien régime* (1880), *La question des chemins de fer* (1882), *Lettre de M. Baihaut, député, ancien Ministre des Travaux publics, aux ouvriers mineurs des houillères du bassin de Ronchamp et Champagny* (Belfort, 1889).

Il a écrit des *Poésies* parues sous le pseudonyme de Charles de Pomoy (Jouault Sigaux, 1885). Enfin, après ses

Impressions cellulaires (Flammarion, 1898), il publia plusieurs romans : *L'amoureux forcé* (Flammarion, 1898), *L'idée suprême de Galérius Kopf* (Flammarion, 1898), *La vie anxieuse : 1 Chair à misère, 11 Fini de rire* (Flammarion, 1900).

BAILE (Martial, FRANÇOIS, GERMAIN), né le 31 juillet 1833, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), mort le 12 juillet 1906, à Tarbes.

Député des Hautes-Pyrénées
de 1889 à 1893.

Conseiller de préfecture des Hautes-Pyrénées (1863), puis du Gard (1868), sous-préfet de Montmorillon (1870), d'Alès (1871), de Bayonne (1873), préfet de l'Aude (1873) et de la Drôme (1876), mis en disponibilité au lendemain du 16 mai 1877, Martial Baile se présenta comme candidat républicain dans la 1^{re} circonscription de Tarbes aux élections d'octobre 1877, mais fut battu, avec 5.262 voix contre 6.277, par le candidat officiel, M. Cazeaux, député sortant.

Réintégré après la démission du Cabinet de Rochebouët, il fut successivement préfet de la Vienne (décembre 1877), de la Meurthe-et-Moselle (1879), de la Haute-Garonne (1882), avant d'être mis en disponibilité en avril 1885.

De nouveau candidat aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, Martial Baile est élu au scrutin de ballottage avec 7.057 voix contre 6.678 à M. Cazeaux, après désistement de M. Barrière, rédacteur en chef du *Progrès des Hautes-Pyrénées*.

Au cours de son mandat, dont il ne sollicita pas le renouvellement, Martial Baile participa aux travaux de nombreuses commissions spéciales, ainsi que de la Commission relative au traitement et au classement du personnel de l'enseignement primaire, de la Commission de l'armée et de la Commission chargée d'étudier la révision des services administratifs.

Il se retira dans sa ville natale, où il mourut le 12 juillet 1906.

Martial Baile était Officier de la Légion d'honneur.

BALANANT (Victor), né le 3 juillet 1886, à Brest (Finistère), mort le 17 août 1944, à Buzançais (Indre).

Député du Finistère de 1919 à 1928.

Orphelin de père dès l'âge de 3 ans, élevé par un oncle père, Victor Balanant est obligé d'interrompre ses études au collège de Saint-Pol-de-Léon à 18 ans.

Il s'engage pour trois ans au 19^e régiment d'infanterie à Brest, puis entre comme ouvrier à l' Arsenal de Brest où il se distingue aux cours d'émulation du soir.

En 1914, alors que marié et père de deux enfants il pourrait rester à l' Arsenal, il demande à partir au front. Malgré une grave blessure à la face,

reçue le 5 septembre 1916 à Estrées, il obtient de regagner les premières lignes. Promu sous-lieutenant le 8 août 1918, il est de nouveau blessé le 1^{er} novembre 1918 à Sissonne. La Légion d'honneur et la Croix de guerre avec sept citations sanctionnent sa bravoure.

Au lendemain de la guerre, Victor Balanant entre dans la politique en collaborant au *Petit Breton*, hebdomadaire de l'*Ouest-Eclair*, et aux élections législatives du 16 novembre 1919, il est élu député du Finistère, second de la liste républicaine et démocratique d'union nationale.

Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission de la marine, et de la Commission des pensions, Victor Balanant a surtout consacré son activité parlementaire à défendre les droits des anciens combattants et en particulier des mutilés, en prenant une part importante dans la discussion du projet de loi relatif aux emplois réservés (1921) et du projet de loi portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (1923), ainsi que du personnel des arsenaux et établissements de la marine. Il est intervenu également le 28 juillet 1920, en faveur de l'amnistie des marins de la mer Noire et, le 19 février 1921, pour le renvoi en Commission d'un amendement de M. de Baudry d'Asson amendement l'octroi aux établissements secondaires privés, de subventions équivalentes aux bourses allouées aux élèves des établissements publics.

Réélu le 11 mai 1924 troisième de la liste d'Union républicaine, Victor Balanant poursuit son action en faveur des anciens combattants en particulier lors de la discussion du projet de loi réglant les rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation (1925). Dans la discussion du projet de loi relatif au redressement financier (1926), il soutint un amendement tendant à édicter la publication des déclarations de revenus des parlementaires, ainsi que de leur fortune avant et après la guerre. En revanche, il approuva la proposition de loi qui majorait l'indemnité parlementaire. En juillet 1927, il manifesta son hostilité au rétablissement du scrutin uninominal. De fait le scrutin d'arrondissement vaut à Victor Balanant d'être battu en 1928, dans la circonscription de Quimperlé, où il obtint 4.392 voix contre 7.729 à M. Le Louédec, radical-socialiste. Il n'abandonne pas pour autant la politique et collabore au *Petit Démocrate* jusqu'en 1932, date à laquelle il obtient un poste de percepteur à Pont-Aven.

En 1939, mobilisé à Mans comme capitaine de réserve, il est affecté à l'instruction des jeunes recrues. Père de cinq enfants, il était en droit de rester dans ses foyers. Il demande à partir pour le front et y obtient la Croix de guerre avec une citation à l'ordre de la division.

Démobilisé le 24 août 1940 dans le Berry, il retrouve son poste à Pont-Aven, puis est nommé percepteur intérimaire

à Quimper. La part qu'il prend à la résistance lui vaut bientôt d'être emprisonné par les Allemands, puis expulsé en zone libre où il est nommé percepteur de Buzançais. En 1944, il gagne le maquis et trouve une mort héroïque lors d'un parachutage de grenades, en se sacrifiant pour sauver la vie de ses camarades menacés par l'explosion d'une des caisses de munitions. Ses derniers mots prononcés au milieu d'atroces souffrances seront : « Mourir c'est servir ». Une belle citation du Ministre des Finances à l'ordre de la Nation vint couronner cette vie de labeur et de foi patriotique.

BALANDREAU (MARC, FRANÇOIS, EUGÈNE), né le 19 septembre 1843, à Melun (Seine-et-Marne), mort le 3 novembre 1916, à La Maltournée (Côtes-du-Nord).

Député de Seine-et-Marne de 1893 à 1910.

Fils de Jacques-Edme Balandreau, tanneur et maire de Nevers, Marc Balandreau exerça d'abord la profession d'avocat, tout en collaborant à plusieurs journaux d'opposition (*L'Impartial du Centre* et *La Tribune Nivernaise*) et en militant au sein du Comité républicain de Nevers, dont il était en 1871 le vice-président. En 1874, il s'établit commissaire-priseur à Melun où il entre au *Républicain de Seine-et-Marne*, puis à *L'Avenir*. Il est élu conseiller municipal en 1878, adjoint au maire en 1881, maire en 1891.

Après avoir pris part aux luttes électorales de 1885, 1889 et 1891, il est élu député de Melun, le 20 août 1893, avec l'appui du Parti radical, et est réélu successivement le 8 mai 1898, le 27 avril 1902 au premier tour de scrutin et les 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour. Pendant ces quatre législatures, Marc Balandreau siège à la Commission ayant pour objet la réforme générale des impôts, à la Commission du suffrage universel, à la Commission d'assistance et de prévoyance sociales, et à la Commission des octrois. Elu membre de la Commission supérieure des caisses d'épargne, il intervint lors de la discussion du Budget de 1896 et de celui de 1906, pour obtenir que ces caisses soient habilitées à faire emploi de leurs revenus ou de leurs bonis pour certaines œuvres d'assistance. Aute d'une proposition de loi tendant à faciliter la suppression des octrois dans les villes de garnison, il intervint dans la discussion des projets et propositions ayant pour objet de supprimer les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques ou d'autoriser les villes de Dijon et Lyon à remplacer les droits d'octroi par des taxes directes.

Battu aux élections législatives de 1910 par le candidat de la Fédération républicaine, M. de Bostquénard, Marc Balandreau se consacre à son mandat de conseiller municipal et au journal *La République de Seine-et-Marne*. Il meurt quelques années plus tard, en 1916, à La Maltournée, dans les Côtes-du-Nord.

BALESI (JOSEPH), né le 21 septembre 1850, à Quenza (Corse), mort le 1^{er} octobre 1911, à Ajaccio.

Député de la Corse de 1909 à 1911.

Après avoir soutenu, en 1880, à Paris, sa thèse de doctorat en médecine sur l'*arrêt spontané de la circulation fœtoplacentaire*, Joseph Balesi s'installe à Sartène, en 1884. Il débute dans la vie politique en assumant les mandats de maire et de conseiller général de Porto-Vecchio.

Le 21 mars 1909, il est élu, sous l'étiquette « radical-socialiste », député de l'arrondissement de Sartène contre M. Cañucoli, radical indépendant, à une élection partielle, en remplacement de M. Gabrielli, élu sénateur le 3 janvier précédent. Contestée, même au sein de son groupe, son élection donne lieu, le 14 janvier 1910, à une vive discussion au terme de laquelle la Chambre des Députés ordonne une enquête. Le 30 mars, le président de la Commission d'enquête concluait à la validation en précisant que si l'on pouvait déplorer des manœuvres de certains fonctionnaires, aucun fait reprehensible n'avait été relevé à la charge de Joseph Balesi.

Son mandat fut d'ailleurs confirmé, quelques semaines plus tard, aux élections générales du 24 avril 1910 où il obtint, contre le même concurrent, une majorité accrue. Membre de la Commission de la marine, Joseph Balesi fut trop vite emporté par la mort pour jouer au Parlement comme au sein de son parti le rôle qu'on attendait de lui.

Son décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il n'a pas été prononcé d'éloge funèbre.

BALITRAND (ANDRÉ, PAUL, LUCIEN), né le 9 août 1864, à Millau (Aveyron), mort le 20 décembre 1931, à Toulouse (Haute-Garonne).

Député de l'Aveyron de 1902 à 1919 et de 1924 à 1928.

Ses études secondaires au collège de Millau, puis au lycée de Montpellier terminées, André Balitrand, après avoir obtenu sa licence en droit, à Paris, s'inscrit, en 1889, au barreau de Millau. En 1894, il entre, au Conseil municipal, seul de la liste radicale, qu'il parviendra, en 1909, à faire élire tout entière. Dans le même temps, il est élu au Conseil général. Enfin, après avoir soutenu en vain aux élections législatives de 1898 une lutte très vive contre le député sortant M. Vidal de Saint Urbain, il arrache la victoire, le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, avec 8.253 voix contre 8.234 à son même adversaire, dans la circonscription de Millau.

Réélu les 6 et 20 mai 1906 au deuxième tour, le 24 avril 1910 au premier tour, les 26 avril et 10 mai 1914 au deuxième tour, et le 11 mai 1924 sur la liste de défense républicaine où il occupait la deuxième place, il s'est inscrit au groupe Radical-socialiste et a appartenu aux Commissions d'assurance et de prévoyance sociales, de la réforme judi-

ciaire, de la législation fiscale, du suffrage universel, des travaux publics, des douanes, du commerce et de l'industrie, ainsi qu'à la Commission d'enquête constituée au lendemain des élections de 1924 sur les conditions dans lesquelles l'Union des intérêts économiques était intervenue dans la campagne électorale et sur l'origine des fonds ayant servi aux partis.

Auteur de plusieurs propositions intéressant l'industrie des gants et celle du fromage de Roquefort, André Balitrand ne se montra pas seulement soucieux de défendre les intérêts économiques de sa région. Il intervint aussi dans la discussion de propositions relatives à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903) et prit une part active aux débats sur la séparation des églises et de l'Etat. En 1904, lors de la discussion de la loi ramenant le service militaire à deux ans, il insista pour que les soutiens de famille continuent à bénéficier de dispenses. Il s'associa, en 1908, aux critiques formulées sur le fonctionnement des chemins de fer du Midi, et s'attacha à prononcer des paroles d'apaisement dans le débat concernant les mesures disciplinaires prises contre les agents grévistes des P.T.T. (1909).

André Balitrand s'intéressait aussi à l'enseignement, en particulier à l'enseignement primaire : il déposa des propositions de résolution concernant la création d'écoles (1903) et le traitement des instituteurs en congé de longue maladie (1913). Il participa à la discussion de propositions tendant à réglementer l'affichage électoral (1914), les marchés à livrer conclus avant la guerre (1917), ou l'appellation d'origine des vins (1927) et intervint à plusieurs reprises sur des questions fiscales, et tout spécialement sur les moyens de lutter contre la fraude fiscale.

Aux élections de 1928, le succès du candidat de l'Union républicaine démocratique, le docteur Molinié, mit fin à la carrière politique d'André Balitrand qui devait mourir, trois ans plus tard, à Toulouse.

BALLANDE (ANTOINE, MARIE, PIERRE, André), né le 22 septembre 1857, à Bordeaux, mort le 29 mai 1936, à Bordeaux.

Député de la Gironde de 1902 à 1924.

Très jeune, André Ballande se trouva à la tête d'une maison d'armement à laquelle il imprima un grand essor. Ses qualités le désignèrent aux fonctions de juge au Tribunal de commerce, de membre de la Chambre de commerce et de censeur de la Banque de France. Intéressé aussi par le développement des colonies, en particulier des établissements français de l'Océanie, il participa à la fondation du Comité de l'Union coloniale française.

Entré, en 1912, au Conseil municipal de Bordeaux, André Ballande s'occupa, comme adjoint, des questions d'assistance. Il fut pendant de longues années, trésorier de l'œuvre des prisonniers libérés.

Les 27 avril et 11 mai 1902, les électeurs de la deuxième circonscription de Bordeaux l'envoyèrent siéger pour la première fois à la Chambre des Députés, au deuxième tour de scrutin. Il fut constamment réélu aux élections des 6 et 20 mai 1906 au deuxième tour, des 24 avril et 8 mai 1910 toujours au deuxième tour, du 26 avril 1914 au premier tour et du 16 novembre 1919 sur la liste d'union républicaine.

Il participa activement aux travaux des Commissions des travaux publics, des douanes, du commerce et de l'industrie, de la marine marchande, de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Auteur de propositions de loi sur la participation des salariés aux bénéfices des entreprises (1904) et sur le repos hebdomadaire (1911), André Ballande se fit le défenseur du commerce des vins et du port de Bordeaux. Il intervint, parfois en qualité de rapporteur, dans la discussion de projets et propositions concernant le régime d'autonomie des ports, l'augmentation de la flotte de charge, l'assurance obligatoire des navires, l'approbation des conventions passées avec les Messageries Maritimes, la perception de taxes au profit de l'Office scientifique et technique des pêches, ou des inscrits maritimes. Il interpella, en 1918, sur les mesures destinées à remédier à l'état de la marine marchande et intervint dans la discussion d'interpellations concernant les accords passés avec la Compagnie Générale Transatlantique pour l'exploitation des lignes sud-atlantiques (1914), l'achat de navires à l'étranger (1917) et l'organisation de consortiums (1918-1919).

Libéral, il intervint dans la discussion de la loi sur la séparation des églises et de l'Etat pour soutenir — sans succès d'ailleurs — deux amendements concernant les allocations consenties temporairement aux ministres des cultes et le remboursement aux associations culturelles des souscriptions versées pour l'entretien des presbytères.

En 1924, André Ballande ne fut pas réélu : la liste de concorde nationale et d'action républicaine clémenciste où il figurait, en troisième rang, après l'abbé Bergey et Georges Mandel, n'obtint en effet qu'un siège contre sept à la liste du bloc des gauches d'Adrien Marquet et deux à la liste de concentration républicaine.

Officier de réserve de cavalerie, André Ballande était Chevalier de la Légion d'honneur.

BALLU (GUILLAUME), né à Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise) le 27 mai 1835.

Député de la Seine-et-Oise de 1928 à 1936.

Petit-fils de l'architecte Théodore Ballu, fils de Roger-Bailu, inspecteur des Beaux-Arts, lui-même ancien député, Guillaume Ballu s'occupa longtemps d'affaires industrielles avant d'entrer dans la politique.

Elu conseiller municipal de Gournay-sur-Marne en 1924, à l'occasion d'une

élection partielle, il fut alors porté aux fonctions de maire, qu'il conserva, sans interruption, jusqu'en 1942, date à laquelle, le conseil municipal ayant été dissous, il fut nommé président de la délégation spéciale jusqu'en 1944.

Les 22 et 29 avril 1928, puis les 1^{er} et 8 mai 1932, les électeurs de la 3^e circonscription de Pontoise le désignent, au second tour de scrutin, pour les représenter à la Chambre des Députés, où il siégea, comme son collègue Pierre Cathala, député de la 2^e circonscription de Pontoise, au sein du groupe d'action démocratique et sociale mais, en 1936, il succomba sous la poussée du Front populaire, avec 9.217 voix contre 11.047 à son adversaire communiste, M. Cossonneau.

Membre des commissions de l'enseignement, du travail et des pensions, Guillaume Ballu fit également partie de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky (1934) et de la commission chargée d'établir annuellement un rapport sur l'application de la loi relative aux emplois réservés. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1928 sur les assurances sociales (1931), rapporteur de propositions de loi concernant le repos hebdomadaire (1931 et 1932) et l'établissement de salaires minima (1936), Guillaume Ballu intervint dans la discussions de propositions relatives au règlement des conflits du travail pour demander que les représentants des syndicats n'interviennent pas en cas de conflit isolé portant sur des questions propres à une entreprise (1929).

Dans la discussion du projet de loi tendant à rétablir l'équilibre budgétaire (1933), il obtint l'assurance que la nouvelle taxe sur les essences ne frapperait pas les teinturiers, fabricants de cirages et vernis pour qui l'essence est un élément indispensable à leur commerce.

Enfin, il fit opposition au vote sans débat du projet de loi approuvant la concession de la station marémotrice d'essai de l'Aber-Wrac'h (1931) ainsi que de la proposition obligeant l'employeur, en cas de congédiement d'un ouvrier, à faire figurer les motifs de sa décision sur le certificat de travail (1933).

Guillaume Ballu, qui était revenu de la guerre 1914-1918 avec le grade de capitaine et la croix de guerre avec trois citations, fut promu, en 1930, chevalier de la Légion d'honneur.

Il s'est retiré dans son pays natal.

BALLUE (AUGUSTE, ELEONOR, ARTHUR), né le 16 décembre 1835 à Conty (Somme), mort le 21 février 1894 à Paris.

Député du Rhône de 1880 à 1889

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 146.)

Il fut soigné à l'asile psychiatrique de Prémontré (Aisne) d'où il sortit amélioré, mais non rétabli.

Il mourut à Paris le 21 février 1894. Il avait cessé toute activité politique depuis l'année 1886.

BALSAN (JEAN, JACQUES, MARTIN, Auguste), né le 6 juin 1836 à Paris, mort le 2 mai 1896 à Paris.

Représentant de l'Indre à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 147.)

Il fut battu aux élections générales législatives de 1876, dans la première circonscription de Châteauroux, au 2^e tour de scrutin, par M. Bottard, alors qu'il était largement en tête au premier tour, et que son concurrent arrivait par contre bon dernier.

Il ne fit plus acte de candidature, et se consacra à nouveau à la gestion de ses affaires.

Il mourut à Paris le 2 mai 1896 dans son appartement de la rue de la Baume.

BALSAN (CHARLES), né à Paris le 16 avril 1838, mort à Paris le 4 février 1912.

Député de l'Indre de 1889 à 1902.

Charles Balsan appartenait à une vieille famille d'industriels de Lodève où elle possédait des fabriques de tissus de laine. Sorti Ingénieur de l'École centrale après des études secondaires au collège Rollin, il dirigea à Châteauroux avec son frère Auguste une importante fabrique de draperie, autrefois usine royale et participa également en 1891 à la création, dans la même ville, d'une sucrerie qui connut un grand développement.

Longtemps Président du tribunal de commerce, Vice-Président de la Société d'agriculture, Charles Balsan fut nommé en 1890 régent de la Banque de France. Il fut d'autre part, administrateur de la Compagnie d'assurances « La France ».

Élu en 1888 au Conseil municipal de Châteauroux puis au Conseil général, il se présenta avec succès comme candidat conservateur aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la première circonscription de Châteauroux, au 2^e tour de scrutin. Il fut réélu le 26 août 1893 au premier tour et le 8 mai 1898 également au premier tour.

Au cours de ces trois législatures, son activité parlementaire fut intense. Membre des Commissions des douanes, du travail, et des Chemins de fer, Charles Balsan ne se signala pas seulement par son rapport sur le projet de loi fixant les droits de douanes sur les fils de soie, de lin, de coton et de laine. Il intervint dans la plupart des débats d'ordre social, qu'il s'agisse des livrets d'ouvriers (1890), du travail des femmes et des enfants (1890), de la désignation des conseillers prud'hommes (1891), des caisses d'épargne (1893), de la protection de la main-d'œuvre nationale (1893), des sociétés de secours mutuels (1896), de la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1897), du paiement du salaire des ouvriers (1898), des caisses de retraites ouvrières, ou des mesures à prendre contre le chômage (1900). Le 22 juillet 1894, dans

la discussion du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes, il ne put, malgré une intervention empreinte d'une généreuse humanité, faire admettre la compétence du jury, au lieu du tribunal correctionnel, pour les prévenus passibles de la peine de rélegation.

Charles Balsan prit part encore à la discussion de la proposition de loi de Jules Méline tendant à organiser le crédit agricole et populaire (1892), des propositions de loi relatives à la réforme de la législation des patentes (1893), du projet de loi relatif à la réforme des impôts sur les boissons (1895), du projet de loi prorogeant le privilège de la Banque de France (1897), du projet de loi concernant le traitement des instituteurs (1898) cependant que la discussion des budgets de 1900 et 1901 lui donna l'occasion de parler du travail dans les prisons, des écoles normales d'instituteurs et du Conservatoire des Arts et Métiers.

En 1902, Charles Balsan cessa de s'occuper de politique. Outre ses travaux parlementaires, il laissait une « *Note à propos des projets sur les laines d'importation étrangère* » parue en 1872.

En mai 1871, le Ministre de la guerre l'avait décoré de la Légion d'Honneur.

BALTET (CLAUDE, STANISLAS), né le 25 novembre 1832 à Troyes (Aube), mort à Saint-André-les-Vergers (Aube) le 12 juin 1918.

Député de l'Aube de 1881 à 1889

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 147.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, reprit ses activités professionnelles, puis se retira à Saint-André-les-Vergers (Aube) où il mourut, à 86 ans.

BAMBERGER (EDOUARD, ADRIEN), né le 25 septembre 1825 à Strasbourg (Bas-Rhin), mort à Paris, le 8 juillet 1910.

Représentant de la Moselle à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876

Député de la Seine de 1876 à 1881

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 147.)

Il fut battu aux élections générales de 1881 par le Docteur Villeneuve qui appartenait à la gauche radicale, nouveau parti politique, auquel il n'avait pas voulu adhérer.

Il obtint, comme compensation, sa nomination en qualité de sous-bibliothécaire au Muséum d'Histoire naturelle. Il en devint bibliothécaire en septembre 1887, au moment où M. Desnoyers titulaire, prit sa retraite. Il y termina sa carrière.

Il mourut à Paris, le 8 juillet 1910, à 85 ans.

On lui doit une étude sur *Le travail*

des enfants dans les manufactures, et une autre sur *Le socialisme en Russie*.

Il fit également publier certains de ses discours prononcés dans des réunions maçonniques.

BANSARD DES BOIS (ALFRED, ALEXANDRE), né à Rémalard (Orne) le 29 avril 1848, mort à Bellême (Orne) le 26 septembre 1920.

Député de l'Orne de 1881 à 1885 et de 1893 à 1914

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 151.)

Il fut encore battu aux élections générales de 1889, par M. Dugué de la Fauconnerie, mais prit sa revanche le 20 août 1893 et fut réélu le 8 mai 1898, le 27 avril 1902, le 6 mai 1906 et le 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, Alfred Bansard des Bois a appartenu à diverses commissions et plus particulièrement à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à la Commission ayant pour objet la réforme générale de l'impôt (1894) et à la Commission de législation fiscale, mais son activité parlementaire ne se manifesta pas en séance publique. Il se retira de la vie politique en 1914, et se fixa à Bellême où il mourut le 26 septembre 1920.

BAR (FERNAND, PAUL, MARTIAL), né à Béthune (Pas-de-Calais) le 28 avril 1853, mort à Béthune, le 24 avril 1926.

Député du Pas-de-Calais de 1906 à 1914.

Propriétaire d'une tannerie, ^{Martial} Bar se lança assez tardivement dans la politique. En 1892, il entra au Conseil municipal de Béthune et en 1898 au Conseil général.

Il fut également membre de la Société d'Agriculture et présida plusieurs sociétés de bienfaisance et de secours mutuels.

Il fut élu Député de la 4^e circonscription de Béthune au scrutin de ballottage du 20 mai 1906 contre M. Cadot, socialiste unifié, vice-président du syndicat des mineurs.

Aux élections du 24 avril 1910, il triompha du même adversaire dès le premier tour de scrutin avec 11.927 voix contre 9.728.

Au cours de ces deux législatures, Martial Bar fut membre des Commissions des Mines, des Postes et Télégraphes et des Pensions civiles, mais il n'intervint dans aucun débat public.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1914, et se fixa à Béthune où il mourut, le 4 avril 1926.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

BAR (VICOMTE RAYMOND, ANTOINE de), né à Riom (Puy-de-Dôme) le 4 février 1842, mort à Davayat (Puy-de-Dôme) le 28 mai 1922.

Député du Puy-de-Dôme de 1889 à 1893.

Ses études secondaires au Collège de Riom et sa licence en droit terminées en 1865, Raymond de Bar est reçu premier à la section des Douanes du Ministère des Finances avant d'être nommé Chef de cabinet du Préfet de la Vienne.

En 1870, le canton de Combronde le désigne à l'unanimité comme Capitaine des mobilisés et la bonne organisation de sa compagnie lui vaut d'être promu chef de bataillon par Gambetta alors Ministre de la guerre.

À sa démobilisation, Raymond de Bar est nommé à la demande de Casimir Perier, sous-préfet d'Arcis-sur-Aube, puis sous-préfet de Nyons et de Marvejols et Secrétaire général de la Préfecture du Calvados et de l'Isère. Il est sous-préfet de Montélimar lorsqu'il démissionne en 1877.

Il visite alors l'Europe et une partie de l'Asie et de l'Afrique jusqu'au moment où ses concitoyens l'appellent en 1881 au Conseil municipal et en 1886 à la mairie de Davayat.

Le 22 septembre 1889, les électeurs de la 1^{re} circonscription de Riom l'envoient siéger à la Chambre des Députés au 1^{er} tour de scrutin. Il rapporte plusieurs projets autorisant des collectivités locales à créer ou à proroger des impôts ou à emprunter, et une proposition de loi concernant la reconstitution des actes de l'état civil de Paris détruits en 1871; et lors de la discussion du budget de 1894, il réclame l'unification des traitements des préposés des Manufactures de Tabacs.

Aux élections de 1893, Raymond de Bar ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Mais son élection, le 28 juillet 1895 au Conseil d'arrondissement et sa désignation à la vice-présidence de la Société d'Agriculture du Puy-de-Dôme, lui permettront de jouer encore un rôle important dans la vie de son département, jusqu'à ce que son âge lui impose le repos.

Il se retire alors à Davayat pour y mourir à 80 ans le 28 mai 1922.

SARABANT (HENRI, JOSEPH), né à Vougeot (Côte d'Or) le 9 novembre 1874, mort à Dijon, le 11 septembre 1951.

Député de la Côte d'Or de 1914 à 1919 et de 1924 à 1928

Fils de Jacques Barabant, vigneron, jardinier-régisseur au château de Vougeot, Henri Barabant dut interrompre ses études primaires supérieures à la mort de son père. Il entra à la Compagnie du P.L.M. d'où il fut révoqué pour ses activités syndicales et politiques. Dès 1892, en effet, il adhéra au syndicat des Chemins de fer et, en 1897, au parti socialiste, devenant, en 1898 secrétaire de la fédération socialiste de

la Côte d'Or. Il collabora au *Rappel socialiste* et fut l'un des fondateurs du quotidien *Le Populaire de Bourgogne*.

Élu conseiller municipal de Dijon en 1904 et réélu sans interruption jusqu'en 1919, il fut maire de la ville de 1904 à 1908 : sur son initiative, Dijon fut la première ville de France à supprimer son octroi.

Au mois d'octobre 1913, il se présenta à la députation dans la première circonscription de Dijon, lors d'une élection partielle entraînée par le décès de Bouhey-Allex. Il fut battu par Hébert au second tour de scrutin par 9.229 voix contre 8.975.

Quelques mois après, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il prit sa revanche battant Hébert au second tour de scrutin par 10.895 voix contre 10.531.

Après avoir été mobilisé au 22^e régiment d'infanterie, il revint siéger à la Chambre. Membre de la commission des Travaux publics, de la commission de l'Armée et de la commission des marchés, il rédigea plusieurs rapports notamment sur des projets de loi relatifs au personnel des réseaux des chemins de fer, sur une proposition de loi tendant à une meilleure utilisation des hommes mobilisés (1916), sur une proposition de loi tendant à modifier divers articles des Codes de justice militaire (1916). Il collabora à toutes les propositions de loi collectives déposées par le groupe socialiste au cours de la législature. Il prit part à de nombreuses discussions : interpellation au sujet des classes 1888 à 1892 (1917), projet de loi relatif à la visite des exemptés et réformés (1917), propositions de loi sur l'amnistie militaire (1917), interpellation sur le régime de censure politique appliquée aux journaux républicains de province (1918), interpellations concernant la démobilisation (1918-1919) et la crise des transports (1919), projet de loi relatif à la législation des pensions des armées de terre et de mer (1919), proposition de loi relative à la création des Chambres d'agriculture (1919) projet de loi relatif à l'amnistie (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919 il fut le premier candidat de la liste socialiste, mais celle-ci n'eut aucun élu. Cependant la même année il devint conseiller général du canton de Dijon-sud qu'il représenta à l'Assemblée départementale jusqu'en 1928.

Après le congrès de Tours de 1921, il avait adhéré au parti communiste, mais il le quitta dès 1923. Aux élections générales du 11 mai 1924, placé à la tête de la liste d'union socialiste, il fut réélu député de la Côte-d'Or.

Membre de la commission de l'Administration générale, départementale et communale, de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission d'Assurance et de prévoyance sociales, il déposa une proposition de loi tendant à supprimer les droits de circulation sur les vins (1924) et une proposition de loi tendant à obliger les propriétaires à effectuer les travaux nécessaires pour permettre le chauffage des chambres de bonnes et en

général, de tous les locaux loués comme habitation dans leurs immeubles. Il rédigea un rapport sur la proposition de loi de M. Uhry tendant à l'ouverture d'un crédit destiné à subventionner les travaux d'édilité organisés par les communes dans le but d'employer les chômeurs (1927) et un rapport sur le projet de loi réglant la dévolution du domaine communal en cas de suppression de commune à la suite du rachat de son territoire par l'Etat. (1928).

Il intervint en séance publique au cours de diverses discussions, notamment sur les budgets de 1925, 1926 et 1927, sur la proposition de loi relative à l'augmentation de l'indemnité parlementaire (1926), sur le projet de loi tendant à la création d'une caisse de gestion des bons de la Défense nationale (1926) sur les propositions de loi relatives aux appellations d'origine des vins (1927) sur les propositions de loi relatives au régime des retraites du personnel des grands réseaux des chemins de fer (1928) sur le projet de loi relatif au statut du personnel navigant de l'aéronautique. (1928).

Aux élections générales du 22 avril 1928, il se présenta dans la première circonscription de Dijon, mais il fut battu, dès le premier tour, par Gaston-Gérard, n'ayant obtenu que 5.435 voix contre 10.262 à son concurrent.

Il se retira alors de la vie politique, exerçant la profession d'agent général d'assurances et s'occupant activement d'associations laïques et sportives.

Sous l'occupation, il participa très courageusement à la Résistance : il avait été chargé de la distribution des armes dans le secteur qui lui avait été attribué.

Il mourut à Dijon le 11 septembre 1951.

BARADE (RENÉ), né à Turckheim (Haut-Rhin) le 3 décembre 1882, mort à Beaulieu-sur-mer (Alpes-Maritimes) le 22 février 1956.

Député du Haut-Rhin de 1919 à 1924.

Fils d'un industriel de Turckheim, qui ne cessa d'affirmer après l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne son patriotisme français, René Barade fit ses études de droit à l'université d'Heidelberg, puis s'inscrivit à l'Ordre des avocats du tribunal civil de Colmar en 1916.

Dès le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, ses concitoyens du Haut-Rhin l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés : il fut le troisième élu de la liste d'Union nationale aux élections générales du 16 novembre 1919.

Inscrit au groupe de la Gauche républicaine démocratique, il devint membre de la commission d'Alsace et de Lorraine et de la commission des comptes définitifs. Il fit essentiellement porter son activité parlementaire sur les problèmes posés par la réintégration des trois départements recouverts dans la communauté française. Il rédigea à ce sujet plusieurs rapports, notamment sur le projet de loi portant ratification du

décret du 30 novembre 1920 relatif au rattachement des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine au ministère des Travaux publics (1921), sur le projet de loi portant introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de diverses dispositions de la loi du 31 juillet 1917 concernant l'établissement des impôts cédulaires sur les revenus et de la législation française relative à la redevance sur les mines (1922), sur le projet de loi portant ratification du décret du 28 novembre 1922 rendant applicables aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle les dispositions législatives et réglementaires concernant le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires ainsi que l'attribution et la répartition de leur produit (1923).

En 1924, il abandonna la vie politique pour se consacrer uniquement à sa profession d'avocat : ses confrères lui marquèrent leur estime et leur confiance en le désignant pour remplir les fonctions de bâtonnier pendant la période 1928-1930.

En 1940, les Allemands l'expulsèrent et il se réfugia à Amphion-les-Bains puis à Nice. Il rentra à Colmar en février 1945 aussitôt après la libération de la ville. En 1948, il se retira du barreau et quitta l'Alsace pour aller finir ses jours à Beaulieu-sur-mer.

BARAGNON (PIERRE, JOSEPH, LOUIS, *Numa*), né le 24 novembre 1835, à Nîmes (Gard), mort à Nîmes le 18 mai 1892.

*Représentant du Gard
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Député du Gard
de 1877 à 1878 (invalidé)*

Sénateur inamovible de 1878 à 1892.

*Sous-secrétaire d'Etat
à l'Intérieur de 1873 à 1874*

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Justice de 1874 à 1875.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 152.)

Le 25 juin 1889 il se fait entendre au cours de la discussion d'une proposition de loi tendant à activer la marche de la procédure en matière de presse au cas de recours contre les jugements et arrêts non définitifs. Le 20 février 1890, il participe au débat sur une proposition de loi ayant pour objet de rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits d'injures, d'outrages et de diffamation commis, par la voie de la presse, contre le Président de la République, les ministres, les membres des deux Chambres et les fonctionnaires publics. Le 20 mars 1891 il interpelle le gouvernement sur les agissements de la Commission municipale de Nîmes dans la période qui a précédé les dernières élections municipales de cette ville.

Et, à la séance du 20 mai 1892, le Président Le Royer annonçait son décès au Sénat. L'éloge funèbre, quoique cour-

tois et déférent, comprenait quelques allusions à la verve railleuse et aux entraînements de passion qui caractérisaient la méthode oratoire du défunt et dont tout récemment il donnait un exemple.

Ses obsèques eurent lieu à Nîmes, sa ville natale.

BARAIL (GÉNÉRAL FRANÇOIS, CHARLES DU), né le 28 mai 1820 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 30 janvier 1902 à Neuilly-sur-Seine.

Ministre de la guerre de 1873 à 1874

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 154.)

Il ne cessa de militer jusqu'à sa mort en faveur de l'impérialisme pour l'accession au trône du prétendant, prince Victor-Napoléon.

Il s'éteignit à Neuilly-sur-Seine le 30 janvier 1902, à 82 ans.

Il avait épousé le 27 octobre 1856, Mademoiselle Pauline, Isabelle, Aline, Veillet de Veaux.

BARANTON (RAYMOND, HENRI), né le 10 novembre 1895 à Paris.

Député de la Seine de 1924 à 1928

Raymond Henri Baranton est né à Paris. Son père, négociant, appartenait à une famille originaire de l'Aisne, bourgeoise et de tendance voltairienne ; sa mère, ouvrière couturière, à une famille de travailleurs de tendance déroulédiste. Ses parents ayant divorcé alors qu'il était très jeune, il a été élevé par sa mère.

Après avoir passé son certificat d'études primaires en 1907, il est devenu employé d'assurances en 1908, à l'âge de 12 ans.

Dès août 1914, Raymond Baranton s'engage pour la durée de la guerre. Volontaire pour les mitrailleuses d'infanterie, il part sur le front en avril 1915 avec le 144^e R.I. et participe à toutes les actions de son régiment : Chemin des Dames, Verdun, Argonne, Somme, Alsace. Muté dans l'aviation en décembre 1917, il est breveté-pilote en mai 1918 et démobilisé comme caporal-pilote en septembre 1919.

Sous l'influence d'un oncle qui l'emmena tout jeune aux réunions nationalistes, il fut, jusqu'à l'âge de 18 ans, hostile au socialisme. Mais, du front, il envoya son adhésion à la S.F.I.O. « pour une paix blanche sans vainqueurs ni vaincus » et il la confirma en 1919.

Reçu premier au concours d'entrée à la Société du Gaz de Paris, il est nommé employé le 29 septembre 1919 ; le 1^{er} décembre de la même année, il est révoqué pour son action syndicale pendant la préparation des grandes grèves de 1919-1920.

Employé ensuite aux Etablissements Kuhlmann, il est révoqué le 2 mai 1924 en raison de son absence du 1^{er} mai : son nom figurait sur les affiches des élections

législatives parmi les candidats du Bloc ouvrier-paysan du 1^{er} secteur de la Seine.

Elu Député aux élections générales du 11 mai 1924, troisième de sa liste, avec 47.112 voix sur 196.896 votants, il est inscrit au groupe parlementaire communiste.

Membre de la commission des Comptes définitifs et des économies, de la commission du Suffrage universel et de la commission d'Assurance et de prévoyance sociales, il dépose de nombreuses propositions, notamment une proposition de résolution relative à la réforme électorale (1926), une proposition de résolution invitant le gouvernement à soumettre au Bey de Tunis un projet de réformes intérieures (1927), des propositions de loi demandant : que les femmes soient admises dans le jury (1927), que le droit de faire acte de candidature électorale sans s'exposer à la rigueur patronale soit assuré aux salariés (1927), que le taux du salaire vital minimum soit fixé législativement (1927), que la qualité d'enfants secourus soit accordée aux enfants dont les parents sont en grève ou victimes du lock-out (1927).

Il demande à interpeller le gouvernement sur la situation des petits fonctionnaires (1924) et sur la situation des indigènes en Tunisie (1926).

Le 18 février 1927, l'*Humanité* publie une note excluant Raymond Baranton du parti et du groupe parlementaire communiste : il avait envoyé à des membres du parti une circulaire intitulée « La Discussion », pour protester contre des mots d'ordre répandus par le Secrétariat sans consultation ni vote des cellules (autonomie de l'Alsace-Lorraine, évacuation immédiate des colonies notamment) et pour réclamer la démocratie ouvrière à l'intérieur du parti.

Il continue cependant à participer activement aux travaux de la Chambre. Le 7 mars 1927, au cours de la discussion d'un projet de loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, il soutient un amendement qui tend à affecter d'office les parlementaires en âge de servir, dans des régiments d'infanterie ou des bataillons de chasseurs à pied. Il intervient également le 7 juillet 1927 dans la discussion de la réforme électorale et le 13 mars 1928 dans la discussion du projet de loi sur les assurances sociales.

Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1928. Depuis 1929, il est membre du parti socialiste S.F.I.O.

Avant repris ses études interrompues à 12 ans, Raymond Baranton obtint son diplôme de capitaine en droit en juillet 1928 et perfectionne ses connaissances juridiques en suivant les cours de licence comme auditeur libre. Il fait alors carrière dans le service du contentieux de deux compagnies d'assurances contre les accidents du travail, puis de la Caisse régionale de Sécurité sociale de Paris ; il est retraité depuis le 1^{er} janvier 1956 et titulaire de la Médaille d'Honneur du Travail.

Mutualiste dévoué — il est, en particulier, trésorier de la Mutuelle des Ecrivains anciens combattants — et syn-

dicaliste convaincu, il est rédacteur au journal de la Confédération Force ouvrière « Etudes et Informations syndicales » ; il a écrit de nombreuses chroniques juridiques sur la sécurité sociale et les accidents du travail au *Recueil hebdomadaire Dalloz* et dans divers journaux et revues.

Il a publié plusieurs poèmes, parmi lesquels on peut citer « Saint-Malo » paru dans « l'Anthologie des poètes journaliers et écrivains » (1959) et un roman « Les Amants de Cahors » (1947), qui a obtenu le prix des « Ecrivains méridionaux. »

BARASOUD (ANTOINE, HIPPOLYTE), né à Saint-Affrique (Aveyron) le 10 juin 1819, mort au château de Tiergues, près Saint-Affrique, le 9 avril 1899.

Député de l'Aveyron de 1876 à 1881 et de 1885 à 1893

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 156.)

Il fut réélu député de l'Aveyron (circonscription de Saint-Affrique) aux élections générales du 22 septembre 1889, au 1^{er} tour de scrutin par 7.600 voix contre 6.701 à son concurrent opportuniste, M. Fournol. Il fut membre de diverses commissions, mais ne participa à aucun débat.

Aux élections générales du 20 août 1893, M. Fournol prit sa revanche et le battit de très loin par 9.788 voix contre 3.092.

Antoine Barasoud ne se représenta pas aux élections de 1898 et mourut l'année suivante. Ses concitoyens, s'ils n'approuvèrent pas jusqu'au bout ses positions politiques, lui gardèrent une grande reconnaissance pour les très importants travaux éditoriaux qu'il avait accomplis comme maire de Saint-Affrique. C'est également pendant la durée de sa magistrature que fut créée la Société de secours mutuels dont il fut président, puis président d'honneur.

BARBANÇOIS (CHARLES DE), né à Paris, le 4 mai 1869, mort à Bey-Ain-court (Meurthe-et-Moselle) le 24 août 1914.

Député de l'Indre de 1905 à 1906.

Descendant d'une des plus anciennes et des plus illustres familles du Berry — Guillaume de Barbançois combattit victorieusement les Anglais au siège de la Châtre en 1360 —, petit-fils de Léon Formose, marquis de Barbançois, qui fut député en 1849, puis député et sénateur sous le Second Empire, Charles-Xavier-Héliou, comte de Barbançois, naquit à Paris le 4 mai 1869. Sorti de l'école de Saint-Cyr, officier de cavalerie, il démisionna de l'armée pour se consacrer à la politique.

Elu d'abord Conseiller municipal et maire de Villegongis (Indre), commune où est situé le château de famille, puis

conseiller général du canton de Levroux, il devint député de l'arrondissement de Châteauroux lors d'une élection partielle, le 29 octobre 1905, six mois à peine avant la fin de la législature, en remplacement de M. David, décédé. Il battit de peu au deuxième tour de scrutin M. Cosnier, radical-socialiste, par 5.839 voix contre 5.579.

Inscrit au groupe républicain progressiste, membre de diverses commissions, il intervint le 22 janvier 1906 au cours de la discussion budgétaire pour demander une précision sur l'octroi de subventions aux fabriques à la suite de la mise en application de la loi de séparation.

Il s'abstint dans le scrutin sur la politique générale du Gouvernement Rouvier.

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, M. Cosnier le battit au second tour de scrutin, d'extrême justesse, par 6.141 voix contre 6.064. Charles de Earbançois posa de nouveau sa candidature aux élections générales de 1910, mais fut battu dès le premier tour par le député sortant. Il renonça alors à la députation mais ses concitoyens lui renouvelèrent fidèlement ses mandats de maire et de conseiller général.

À la déclaration de guerre, il partit comme capitaine de cavalerie au 25^e régiment de dragons et fut glorieusement tué à l'ennemi le 24 août 1914 à Bey-Alincourt. Il était Chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre.

BARBAZA (AUGUSTE), né le 24 octobre 1845 à Capendu (Aude), mort le 1^{er} octobre 1912 à Capendu.

Sénateur de l'Aude de 1904 à 1912.

Auguste Barbazza était propriétaire-agriculteur, viticulteur et marchand de vins en gros. Ces divers titres lui valurent d'être nommé Vice-Président de la Société démocratique d'agriculture de l'Aude et de devenir Président d'honneur du syndicat du commerce des vins de la région de Carcassonne. Vers la fin de l'empire il se prononça contre le plébiscite de 1870 et fit voter « non » en majorité dans sa commune.

En 1871, il fut élu Conseiller municipal de Capendu et en devint bientôt après Maire-adjoint, puis maire.

En 1882 le Conseil général l'accueillit dans son sein comme représentant du canton de Capendu, puis le nomma vice-président.

Malgré qu'il ait refusé à plusieurs reprises de solliciter un mandat législatif, il consentit à se présenter à l'élection sénatoriale du 27 mars 1904, en remplacement de M. Emile Deschanel sénateur inamovible décédé. Il fut élu et prit place dans les rangs de la gauche démocratique. Il siégea dans diverses commissions, mais n'aborda jamais la tribune.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 7 janvier 1912 et mourut quelques mois plus tard, le 1^{er} octobre, dans sa commune natale.

BARBÉ (FRANÇOIS-PAUL), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 4 février 1836, mort à Paris le 29 juillet 1890.

Député de la Seine-et-Oise de 1885 à 1890.

*Ministre de l'Agriculture
du 30 mai au 12 décembre 1887.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 158.)

Il fut réélu député de la Seine-et-Oise (circonscription de Rambouillet) aux élections générales du 22 septembre 1889 au 1^{er} tour de scrutin par 7.595 voix sur 15.348 votants et reprit sa place à la gauche de l'Assemblée.

Membre de diverses commissions, dont celle des chemins de fer, il continua à faire preuve d'une grande activité. Il déposa plusieurs propositions de loi dont l'une tendait à réserver à l'agriculture et à l'industrie nationales les fournitures faites pour le compte de l'Etat (1889); deux autres étaient relatives à l'impôt sur les successions (1890); d'autres visaient des objets divers tels que : mise au concours des systèmes d'épuration des eaux contaminées, envois en disponibilité après un an de service, modification de l'impôt sur les assurances sur la vie.

Il présenta également de nombreux rapports notamment sur la proposition de loi de M. de Mahy tendant à la création permanente d'un grand Etat-Major et d'états-majors d'armée, sur des propositions relatives à la réforme administrative, sur la proposition de loi de M. Baudin contre l'intervention de l'armée entre le capital et le travail, sur des propositions de loi relatives aux retraites ouvrières, sur la proposition de loi de M. Cornudet tendant à instituer le contrôle, par le Conseil des ministres, des dépenses secrètes de sûreté générale.

Il mourut subitement au cours de la session ordinaire, le 29 juillet 1890; dans son éloge funèbre qui fut prononcé à la séance du 31 juillet, M. Charles Floquet, Président de la Chambre, déclara : « M. Barbé est mort, comme il avait toujours voulu vivre, en travaillant ».

BARBÉ (LÉON, JEAN-BAPTISTE), né le 31 octobre 1863 à Dinan (Côtes du Nord), mort le 27 septembre 1934.

Député de la Seine de 1919 à 1924.

Après avoir fait des études juridiques poussées qui lui permirent d'obtenir le diplôme de docteur en droit, Léon Barbé entra dans la profession bancaire. Ses connaissances juridiques et sa haute conscience lui gagnèrent l'estime et la confiance de ses pairs qui le désignèrent pour les représenter au Conseil de prud'hommes de la Seine. À ce titre de conseiller prud'homme, il fut nommé en 1911, membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris.

Elu, aux élections générales du 16 no-

vembre 1919, député de la 4^e circonscription de la Seine sur la liste d'union républicaine et sociale, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine et démocratique et fut membre des commissions des douanes, des pensions militaires, des spéculations de guerre, du Commerce et de l'industrie, du travail.

Ses principales interventions en séance publiques eurent trait aux problèmes du Proche-Orient auxquels il portait un intérêt particulier, car il avait vécu plusieurs années en Palestine.

En 1920, il demanda à interpeller le gouvernement sur l'exécution des conventions de 1916 relatives à la Palestine, la Syrie et l'Arménie et sur la situation politique et militaire en Syrie et en Cilicie. Au cours de la discussion des crédits du ministère des Affaires étrangères pour les exercices 1920 et 1921, il présente des observations sur la mission en Palestine, en Syrie et en Cilicie sur l'enseignement du français en Palestine, sur le Haut-commissariat de la République française en Syrie et en Cilicie. Lors de l'adoption du projet de loi relatif à l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur de l'armée d'Orient, il s'associe à l'hommage rendu à ses camarades de l'armée du Levant (1922). Il intervient dans la demande de discussion d'une interpellation de M. Franklin Bouillon relative à la ratification du traité de Lausanne (1924).

Conseiller municipal d'une commune suburbaine, il se préoccupe également de l'équipement de la banlieue parisienne. Dans la discussion du budget de 1923, il demande que le taux de 75 % soit appliqué aux subventions versées par l'Etat aux communes pour les constructions scolaires; il préconise la création d'écoles professionnelles et de bureaux des P.T.T. dans les communes de la banlieue et souhaite qu'on améliore les chemins de fer qui les desservent.

On peut enfin retenir un certain nombre des interventions qu'il fit sur des sujets divers : Au moment du vote du projet de loi tendant à la translation au Panthéon de l'urne contenant le cœur de Gambetta, il annonça qu'il voterait contre, mais sans préciser les motifs de son opposition (1920). Il prit part à la discussion d'un projet de loi sur les loyers (1922) et d'une proposition de loi relative à la hausse illicite des loyers (1923), d'un projet de loi relatif aux bouilleurs de cru (1923), d'un projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires (1923) d'un projet de loi sur l'organisation des cadres de réserve de l'armée de terre (1924). Il fut l'un des signataires de la demande d'affichage du discours de politique étrangère prononcé par Raymond Poincaré, Président du conseil, ministre des Affaires étrangères, au cours de la séance du 16 novembre 1923.

Léon Barbé ne se représenta pas aux élections générales de 1924. Mais il ne se désintéressa pas des affaires de la Cité et continua à apporter sa collaboration à divers organismes, notamment au Conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris dont il fut un membre très actif jusqu'à son décès.

BARBECOT (FÉLIX), né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 3 août 1876, mort à Paris, le 30 juillet 1952.

Député de Seine-et-Oise de 1924 à 1928.

Employé de commerce, d'abord dans une maison de nouveautés de Clermont, puis, pendant dix ans, dans les principaux magasins de Paris, avant de devenir représentant d'une des plus importantes firmes cotonnières des Vosges, Félix Barbecot entra dans la vie syndicale dès l'âge de vingt ans. En 1899, il prit une part active à la lutte pour la fermeture des magasins à 8 heures du soir.

En 1907, il s'inscrivit au parti socialiste unifié; après la scission, il adhéra à la III^e Internationale.

Elu député aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste du bloc ouvrier et paysan, membre du groupe communiste, il appartient à la commission du Commerce et de l'industrie, à la commission des Comptes définitifs et des économies et à la commission des Boissons.

Il demanda à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour venir en aide aux populations inondées de Viry-Châtillon (1925). Au cours de la discussion d'un projet et de propositions de loi relatifs au redressement financier, il soutint un amendement tendant à faire établir un inventaire général des fortunes (1926). Il soutint également plusieurs amendements au cours de la discussion d'un projet de loi portant modification du taux des droits de douanes (1926). On l'entendit aussi dans la discussion d'interpellations relatives à la vie chère (1924), de propositions de loi tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité (1925), de propositions de loi relatives aux appellations d'origine (1927).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1928, et se fixa à Paris où il mourut le 30 juillet 1952.

BARBEDETTE (PIERRE, LÉANDRE, HIPPOLYTE), né le 17 mars 1827 à Poitiers (Vienne), mort à Paris le 1^{er} février 1901.

Député de la Charente-Inférieure de 1878 à 1885.

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1885 à 1894 et de 1894 à 1901.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNET, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 159.)

Le 28 mai 1889, il est entendu comme rapporteur dans la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant augmentation du nombre des cantons de la ville de Lille. Le 11 juillet 1893, il prend part au débat sur le projet de loi relatif à l'assistance médicale gratuite.

Au renouvellement triennal du 7 janvier 1894, il se fait battre par Auguste Calvet. Mais le 26 juillet de la même année, un siège se trouve vacant dans son département par suite du décès de Charles Moinet et il réussit à le conquérir

à l'élection partielle du 23 septembre 1894. Sa carrière de Sénateur n'aura été interrompue que pendant quelques mois.

Il reprend sa place à son banc, mais son activité se ralentit quelque peu. Le 20 mars 1896, il se fait entendre dans la discussion du budget des recettes de l'exercice 1897, et le 27 mars dans celle du budget des dépenses.

Ce furent ses dernières interventions. Il devait mourir le 1^{er} février 1901, en cours de mandat. Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Armand Fallières à la séance du 4 février.

Il laissait un fils, *Firmin-Frédéric* qui fut maire de Djidjelli et membre du Conseil supérieur de l'Algérie, et une fille, mariée à l'artiste peintre Pierre Braqueuomond.

BARBERO (JULIEN), né à Lagnieu (Ain) le 24 août 1870, mort à Lyon le 25 juin 1936.

Député du Rhône de 1932 à 1936.

Julien Barbero naquit le 24 août 1870 dans l'Ain, à Lagnieu où son père était entrepreneur. Ayant obtenu le diplôme de pharmacien, il vint s'installer à Lyon où il ne tarda pas à participer activement à la vie politique locale.

Elu conseiller municipal en 1904, il fut désigné en 1908 comme adjoint à la mairie du 6^e arrondissement : il exerça ces fonctions ainsi que celles d'administrateur et de président de bureau de bienfaisance pendant plus d'un quart de siècle. Se consacrant également à de nombreuses œuvres d'éducation et de bienfaisance, il fut nommé membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Il représenta à deux reprises le 8^e canton de Lyon au conseil général du Rhône où ses qualités d'administrateur lui valurent d'être élu à la commission départementale.

Ce n'est qu'à soixante ans passés et devenu pharmacien honoraire qu'il se présente à la députation aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la 7^e circonscription de Lyon, à la demande de la Fédération du Rhône du parti radical-socialiste désireuse d'évincer le député sortant Lambert élu en 1928 comme radical-socialiste, mais qui avait déposé une proposition de loi tendant à la suppression du second tour de scrutin. Ayant distancé largement Lambert au premier tour de scrutin, il fut élu au deuxième tour par 7.526 voix contre 5.506 à M. Mansuy.

Membre de la commission de l'Hygiène, il se spécialisa dans les problèmes relatifs à son ancienne profession. C'est ainsi qu'il présenta deux rapports, l'un sur le projet de loi tendant à modifier la loi du 25 avril 1895 sur les sérums thérapeutiques et divers produits médicamenteux d'origine organique (1933), l'autre sur la proposition de loi de M. Amat comportant limitation des pharmacies, statut de la pharmacie et interdiction du colportage des médicaments (1935).

Sa santé étant gravement atteinte, il

ne se représenta pas aux élections de mai 1936 et mourut quelques semaines plus tard, le 25 juin à Lyon.

BARBEY (EDOUARD, POLYDORE, ISAAC) né à Béziers (Hérault) le 2 septembre 1831, mort à Paris, le 26 mars 1905.

Sénateur du Tarn de 1882 à 1905.

Ministre de la Marine et des Colonies (mai à décembre 1887).

Ministre de la Marine de 1889 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 162.)

Nommé Ministre de la Marine dans le 2^e Cabinet Tirard le 10 novembre 1889, en remplacement du Vice-amiral Krantz, il le resta dans le 4^e Cabinet de Freycinet du 17 mars 1890.

En cette qualité, il prit part à la Chambre à de nombreuses discussions, notamment sur le projet de loi concernant la création d'une école du Service de santé de la marine et de trois annexes (1889), et soutint pendant la session ordinaire de 1890, la discussion du budget de la marine de l'exercice 1891. Il plaida pour les arrangements conclus en 1890 avec le roi du Dahomey, et défendit à la fin de l'année 1891 le budget du Ministère de la marine de l'exercice 1892.

Au Sénat, il retrouva en 1890 le projet de loi portant création d'une Ecole de santé de la marine qu'il avait fait approuver par la Chambre et qu'il fit adopter par la Haute-Assemblée, ainsi que le budget de la marine de l'exercice 1891 qu'il défendit avec toute sa force de persuasion.

Il conserva son mandat de Sénateur au renouvellement du 4 janvier 1891 et toujours en qualité de ministre de la marine, soutint devant ses collègues le budget de son département.

Le 4^e Cabinet de Freycinet ayant démissionné le 19 février 1892, Edouard Barrey réintégra son banc de Sénateur. Il fut chargé de plusieurs rapports sur divers projets financiers, au nom de la commission des finances et, le 8 juin 1893, soutint l'un d'eux concernant la construction d'un nouveau bassin au port de Marseille.

Il fut nommé en 1893 Vice-président de la commission des finances, et président de la commission de la Marine.

Il déposa à ce titre de nombreux rapports et défendit à la tribune le 17 décembre de la même année celui ayant pour objet l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine. Il se fit entendre en 1894, comme rapporteur, dans la discussion du projet de loi portant fixation du Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1895, et intervint dans le débat relatif aux contributions directes et aux taxes y assimilées du même exercice. Il s'intéressa également au Budget du ministère de la marine.

Elu Président de la Commission des finances en 1896, son activité ne se ralentit pas, et il prit part, en cette qualité, à

sous les débats financiers sans pour cela négliger les questions maritimes qui lui tenaient au cœur.

Il est réélu Sénateur le 28 janvier 1900 et retrouve aussitôt son fauteuil de président de la Commission de la marine, tout en conservant celui de président de la Commission des finances. Il se fait entendre au cours de toutes les discussions financières et maritimes. Il est nommé le 10 janvier 1901 Vice-président du Sénat et le 1^{er} février à nouveau président de la Commission de la marine. Avec la même ardeur il s'attaque aux problèmes qui l'occupent et s'intéresse en outre à la protection de la santé publique (1901).

Il conserve en 1902, 1903 et 1904 son siège de Vice-président du Sénat et est élu en même temps Vice-président de la Haute Cour de justice. Il dépose quelques pétitions et un rapport sur un projet de loi tendant à compléter l'outillage du port de Dunkerque et meurt le 26 mars 1905 dans son appartement de l'Avenue de l'Observatoire à Paris.

A la séance du 29 mars, le président Armand Fallières prononce un éloge funèbre dans lequel il retrace la carrière exceptionnelle du défunt.

Dans son testament, Edouard Barbey léguait une grande partie de ses biens à la ville de Mazamet, sous condition de les affecter à l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

BARBIER (ANDRÉ), né le 3 mars 1885 à Darney (Vosges).

Député des Vosges de 1926 à 1932.

Sénateur des Vosges de 1934 à 1944.

Député des Vosges

à la 1^{re} Assemblée Nationale constituante.

Député des Vosges de 1946 à 1956.

Vosgien de race, Lorrain profondément attaché à son pays natal, André Barbier est venu s'installer à Darney comme docteur vétérinaire dès qu'il a eu terminé ses études.

Tout en s'adonnant sans répit à ses obligations professionnelles, il se passionne pour les questions agricoles, en particulier pour la formation des jeunes, et pour les questions sociales. Elu conseiller municipal de Darney en 1919 et constamment réélu, il est maire de sa commune, sans aucune interruption, depuis 1930. Elu conseiller général des Vosges également en 1919, il préside l'assemblée départementale depuis 1937.

Les électeurs des Vosges l'envoient siéger à la Chambre des députés pour la première fois lors de l'élection partielle qui a lieu le 28 novembre 1926 à la suite du décès de M. Mathis. Il est réélu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, dans la circonscription de Neufchâteau, au deuxième tour de scrutin, par 6.943 voix contre 6.669 à M. Picard. A la Chambre, il s'inscrit au groupe d'Action démocratique et sociale dont il est secrétaire aux côtés de Maginot, François Poncet et Paul Reynaud. Membre de la Commission des régions libérées, de la Commission d'Alsace et

Lorraine et de la Commission des douanes et des conventions commerciales, il présente plusieurs rapports sur des questions douanières, notamment sur le projet de loi tendant à la ratification de l'arrangement international du 11 juillet 1928 relatif à l'exportation des peaux (1929) et sur le projet de loi tendant à la ratification de la convention internationale de Genève du 8 novembre 1927 pour l'abolition des prohibitions et restrictions à l'importation et à l'exportation (1929). Il suit de très près les problèmes agricoles et dépose une proposition de loi relative au choix et à la surveillance des taureaux employés à la reproduction (1928).

Aux élections générales de 1932, son concurrent de 1928, M. Picard, le bat par 6.699 voix contre 6.196. Mais, deux ans après, le 13 mai 1934, il est élu sénateur, au premier tour de scrutin, par 594 voix sur 1.008 votants, en remplacement du comte d'Alsace décédé ; son mandat sénatorial lui est renouvelé aux élections du 20 octobre 1935, également au premier tour de scrutin, par 679 voix sur 1.011 votants. Au Sénat, il s'inscrit au groupe de l'union républicaine et appartient à deux Commissions fort importantes, celles de l'armée et de l'agriculture.

Pendant les années sombres de l'occupation, il ne quitte pas un seul jour les postes auxquels l'avait placé la confiance de ses électeurs ; il fait face à l'ennemi, ne fléchissant jamais, communiquant autour de lui sa certitude inébranlable de l'issue victorieuse. Aussi les Vosgiens l'envoient siéger à la première Assemblée Nationale constituante : aux élections du 21 octobre 1945, il est le deuxième élu de la liste gaulliste républicaine d'action démocratique. Membre de la Commission de l'agriculture et du ravitaillement, il dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement à faciliter la reprise des travaux communaux d'adduction d'eau potable dans les localités rurales et des aménagements ayant trait à l'amélioration de l'habitat rural.

Il n'est pas candidat aux élections du 2 juin 1946 pour la deuxième Assemblée constituante. Mais, après le vote de la constitution, il est élu à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1946 à la tête de la liste gaulliste d'union républicaine et réélu le 17 juin 1951 à la tête de la liste indépendante d'union républicaine. Pendant ces deux législatures, il appartient à la Commission des moyens de communication et à la Commission de la famille, de la population et de la santé publique. Il dépose une proposition de loi tendant à organiser la lutte contre les parasites animaux et végétaux des bois et forêts (1948). Il est désigné par la Commission des moyens de communication pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme du relèvement européen (1953).

Malgré les instances de ses amis, il se retire de la vie parlementaire en 1956.

Plus soucieux encore de réalisations sociales que de politique proprement dite, il occupe des postes de responsabilité dans des organismes trop nombreux

pour qu'on puisse tous les énumérer. Vice-président de la Chambre d'agriculture des Vosges depuis sa création, il en est le président depuis 1934. Il est également président de l'Union des syndicats agricoles vosgiens, des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles et d'allocations familiales agricoles des Vosges dont il fut l'un des fondateurs, de la Caisse régionale agricole de l'Est, de l'Association vosgienne de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, du Comité départemental de l'habitation, du syndicat d'électrification de la plaine des Vosges. Il est membre du comité national consultatif des épizooties.

La reconnaissance officielle de la Tchécoslovaquie comme Etat indépendant et souverain ayant été proclamée à Darney le 30 juin 1918, André Barbier s'est intéressé d'une façon toute particulière aux relations avec ce pays et a fait ériger sur le territoire de sa commune un monument franco-tchécoslovaque qui fut détruit par les Allemands en 1940.

Il est titulaire des décorations suivantes : Chevalier du mérite agricole, Grand-officier du Nicham Iftikar, médaille d'or du ministère du Travail, médaille d'honneur départementale et communale, Ordre national du Lion blanc (Tchécoslovaquie).

Il a publié en 1937 un travail important sur la prophylaxie des maladies contagieuses qui déciment le troupeau bovin.

BARBIER (JEAN), né le 23 décembre 1892 à la Verpillière (Isère).

Député de l'Allier en 1936.

Né le 23 décembre 1892 à la Verpillière (Isère), Jean Barbier fut instituteur à l'école Carnot, à Vichy, puis directeur de l'École primaire supérieure de Vichy, directeur des cours professionnels et directeur de l'école de dessin de la même ville. Candidat dans l'Allier aux élections cantonales en 1934 et aux élections municipales en 1935, il se présenta aux élections législatives du 26 avril 1936 comme candidat socialiste dans la circonscription de Lapalisse. Dès le premier tour de scrutin, il réussit, avec 9.704 voix, à distancer Lucien Lamoureux qui, député de cette circonscription depuis 1919, n'obtint que 8.393 voix et se retira. Jean Barbier fut élu au second tour de scrutin, le 3 mai suivant, avec 15.711 voix sur 23.742 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il ne resta député que 148 jours ; pour des raisons personnelles, il préféra en effet rejoindre son administration d'origine et la démissionna le 28 septembre 1936. Sa démission permit à Lucien Lamoureux de reconquérir son siège le 3 janvier 1937.

M. Jean Barbier fut, à la libération, maire provisoire de Vichy, mais il se présenta sans succès aux élections municipales et cantonales qui suivirent. Depuis 1950, il n'a plus pris une part active à la vie politique. Il a assumé pendant quelque temps la direction du journal socialiste, *le Cri social*.

BARBIER (LÉON, FRANÇOIS, PRUDENT, MARCEL), né le 31 janvier 1853 à Paris, mort le 26 juin 1919 à Paris.

Sénateur de la Seine de 1909 à 1919.

Après avoir accompli son service militaire comme engagé conditionnel en 1873, Léon Barbier vint diriger à Paris, un important commerce de bois de construction qu'il installa ensuite à Boulogne-sur-Seine.

Il commença en 1888 à s'intéresser aux luttes politiques, et fut élu en 1892 conseiller municipal de Boulogne, puis en 1896 conseiller général de la Seine. Son autorité lui valut immédiatement une place de premier plan dans l'Assemblée départementale.

Réélu le 20 mai 1900, il présida le groupe des conseillers généraux de la banlieue. Le 12 juin 1901 il fut élu vice-président du conseil général et en devint président en 1905 avec un nombre de voix supérieur à celles obtenues par tous ses prédécesseurs.

Sa compétence en matière économique et de transports lui ouvrit les portes de la commission des routes et chemins et le porta à la présidence de la commission mixte des omnibus et tramways. Il fut rapporteur en 1906 du projet de réorganisation du réseau des tramways de Paris et du département de la Seine.

Présenté par le parti de l'alliance républicaine démocratique aux élections sénatoriales de la Seine en 1907, il se retira au troisième tour de scrutin. C'est le 3 janvier 1909 qu'il fut élu Sénateur de la Seine, au renouvellement partiel. Il s'inscrivit à la gauche démocratique, siégea dans diverses commissions et fit preuve de la même activité qu'il avait déjà manifestée au conseil général. Il se fit tout spécialement le défenseur des intérêts de la banlieue parisienne, et prit part aux débats les plus divers parmi lesquels on peut noter : les retraites ouvrières (1909 et 1910), le secret et la liberté du vote, la loi de finances, les inondations, la réglementation des débits de boissons (1910) ; le budget des chemins de fer de l'Etat, le privilège de la Banque de France (1911) ; la loi de finances (1912) ; le recrutement de l'armée et la durée du service militaire, les pensions (1913) ; l'impôt sur le revenu, le Budget de l'agriculture, le Budget des chemins de fer de l'Etat (1914) ; les relations commerciales des Français avec les sujets d'une puissance ennemie (1915) ; la taxation des denrées alimentaires, l'avance de l'heure légale, les mutations par décès, l'établissement d'un impôt général sur le revenu (1916) ; la crise du charbon, les établissements dangereux, insalubres et incommodes, la main-d'œuvre agricole. le ravitaillement général, les travaux d'amélioration de la Seine (1917) ; le ravitaillement national, la répression de la spéculation, le Budget des chemins de fer de l'Etat, la loi de finances, l'amélioration de la Seine entre Port-à-l'Anglais et Rouen (1918).

La mort devait mettre fin à cette activité le 26 juin 1919 à Paris.

Il était membre du Comité consultatif des chemins de fer, du comité directeur

des expositions à l'étranger, président de la section française à l'exposition internationale de Dublin, membre du conseil d'administration de l'office national du commerce extérieur, dont il devint le président. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1899 et officier en 1906. Il avait été promu en 1895 chef de bataillon au 143^e régiment de territoriale.

Le président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à l'ouverture de la séance du 27 juin 1919. Il était le beau-père de P. Etienne-Flandin.

BARBIN (HENRI, EUGÈNE), né le 19 juillet 1876 au Mans (Sarthe), mort le 29 novembre 1926 à Paris.

Député de la Sarthe de 1924 à 1926.

Septième enfant d'un employé des chemins de fer, Henri Eugène Barbin, orphelin de père et de mère à seize ans, entra, dès après ses études primaires, au service de la compagnie de l'Ouest. Après avoir fait son service militaire à Versailles — il fut cité à l'ordre du jour de la place pour acte de courage et de dévouement —, il travailla comme ajusteur au dépôt de la gare du Mans. Il se lança de bonne heure dans l'action syndicale et fut choisi par ses camarades comme secrétaire de leur syndicat. En 1910, à la suite de la grève des cheminots, il fut révoqué et traduit en Cour d'assises. Acquitté, puis réintégré au bout de deux ans, il devint délégué du personnel auprès de la direction des chemins de fer de l'Etat.

Dès lors, il mena de front action syndicale et action politique. Socialiste, il défendit dans la Sarthe, dans la première circonscription du Mans, les chances de son parti aux élections générales de 1914, où il réussit à réunir au premier tour 3.090 voix sur 22.552 votants. Pendant la guerre, il créa et anima, au Mans, avec l'aide de ses camarades cheminots, un comité de secours en faveur des femmes et des enfants des combattants. A nouveau candidat du parti socialiste aux élections législatives de 1919, il obtint 13.545 voix sur 83.144 votants. Il fut près, la même année, de battre aux élections cantonales le Sénateur Lebert, président du conseil général de la Sarthe, qui ne l'emporta au second tour que de quelques centaines de voix. En 1920 une nouvelle grève des cheminots lui valut une nouvelle révocation. Mais il fut élu conseiller municipal du Mans et, le 14 mai 1922, il enlevait au sénateur Lebert son siège de conseiller général. S'étant démis un peu plus tard de son mandat municipal, il fut réélu triomphalement le 17 février 1924 avec 8.207 voix, alors que son adversaire le plus favorisé n'en obtenait que 4.589.

Enfin, aux élections générales du 11 mai 1924, il fut élu député sur la liste du cartel des gauches, avec 50.411 voix. Mais, peu après son entrée à la Chambre, il ressentait les premiers effets du mal qui allait l'emporter. Il mourut à Paris le 29 novembre 1926 en cours de mandat, après une douloureuse opération.

Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Raoul Péret à la séance du 30 novembre 1926 et, sur sa tombe, par Joseph Caillaux, au nom du Conseil général de la Sarthe.

Inscrit au groupe socialiste, membre des Commissions de l'hygiène et des travaux publics, Henri Barbin s'attacha à défendre les intérêts des travailleurs. Son activité, réduite par la maladie, se déploya surtout en commission; il n'intervint que trois fois en séance publique, pour demander la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève et pour réclamer la liquidation rapide des pensions des retraités de l'Etat (1924 et 1925).

BARBOT (ALPHONSE), né le 27 avril 1893 à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), mort le 14 septembre 1939, à Rennes.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1928 à 1939.

Né le 27 avril 1893 à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), issu d'une famille de neuf enfants, Alphonse Barbot, ses études primaires terminées, apprit le métier de son père, forgeron-mécanicien. Pendant la guerre de 1914-1918, il participa comme quartier-maître sur la « Jeanne d'Arc » aux opérations des Dardanelles, puis servit sur un sous-marin. Démobilisé, il s'installa comme constructeur-mécanicien à Rouillé (Ille-et-Vilaine) où il se maria en 1920.

Il se présenta aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Montfort comme candidat républicain indépendant, et fut élu au deuxième tour de scrutin, avec 6.316 voix — 609 de plus que son principal concurrent. Mais il allait être réélu le 1^{er} mai 1932 et le 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, à des majorités massives — 11.073 voix sur 12.566 en 1932, 10.376 voix sur 12.771 en 1936 — qui prouvent l'attachement que lui vouaient ses électeurs.

Jaloux de son indépendance, il refusa de s'inscrire à aucun groupe — si ce n'est, au début de sa première législature, au groupe des députés indépendants. Membre des Commissions du commerce et de l'industrie, du travail, puis de la marine marchande, il s'attacha à défendre de son mieux les intérêts de ses mandants. S'il a déposé assez peu de propositions de résolution ou de loi, il est intervenu — en général sur des points précis et particuliers — dans la plupart des débats intéressant les agriculteurs et les artisans : discussion d'interpellations, de crédits budgétaires ou de lois portant sur la production et le commerce du blé, la vente du vin, la lutte contre la tuberculose bovine, la législation fiscale ou sociale concernant les artisans et les paysans. Avec une verve de propos qui — selon le mot du Président Herriot — traduisait la fougue sans malveillance de son tempérament mais qui lui valut pourtant plus d'un rappel à l'ordre, il est intervenu maintes fois pour réclamer l'amélioration des chemins ruraux (1929), l'électrification des campagnes (1928,

1930), l'extension des travaux d'hygiène rurale, la détaxation des carburants utilisés par les agriculteurs et les petits industriels (1933, 1934), et pour combattre les assurances sociales, protester contre les importations de blé et de viande et s'opposer à l'assujettissement des artisans à la taxe sur le chiffre d'affaires — il se félicitait d'avoir pu le 26 mars 1935 faire adopter un amendement à ce sujet.

Parmi les propositions qu'il avait déposées, citons comme les plus importantes celles qui tendaient à faciliter l'exportation du blé, à abroger certaines dispositions de la loi sur l'organisation du marché du blé, à détaxer les carburants agricoles et encore celles qui portaient sur les droits de circulation sur les cidres, sur l'assujettissement des artisans, commerçants et cultivateurs aux assurances sociales, sur la fiscalité des syndicats d'électrification. Citons enfin, pour montrer la curiosité d'esprit et le réalisme d'Alphonse Barbot, ses propositions relatives à la sécurité des voyageurs des trains rapides et à l'étude et à la construction d'appareils de scaphandre.

Alphonse Barbot est mort à Rennes le 14 septembre 1939, après une douloureuse maladie ; il avait continué à siéger malgré ses vives souffrances.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 30 novembre 1939 par le Président Herriot.

BARBOTIN (FRANÇOIS, JULIEN, René), né le 13 mars 1831 à Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), mort le 21 janvier 1915, à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

*Député d'Ille-et-Vilaine
de 1889 à 1893.*

Breton d'origine, François Julien René Barbotin fut élève du collège Saint-Sauveur de Redon et fut reçu docteur en droit à Paris le 26 juillet 1856, avec une thèse qui traitait « Des rapports à succession ». Propriétaire du domaine de Penhoët, à Maure-de-Bretagne, il fut élu dès 1865 conseiller municipal de cette commune. En 1871, il en devint le maire, et il devait le rester jusqu'à sa mort. En 1867, il alla représenter le canton de Maure au conseil d'arrondissement, dont il devint le secrétaire.

Il s'était présenté sans succès aux élections générales du 4 octobre 1885. Il fut plus heureux à celles du 22 septembre et 6 octobre 1889, où il fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la circonscription de Redon, avec plus de 2.000 voix d'avance. Mais le 20 août 1893 un de ses concurrents malheureux, Récipon, lui-même ancien député, s'empara de son siège au premier tour de scrutin. Barbotin se contenta désormais d'administrer sa commune et d'échanger, en 1900, son siège de conseiller d'arrondissement contre un siège au conseil général d'Ille-et-Vilaine, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

François Barbotin se présentait en défenseur de la religion, à laquelle il voulait rendre sa place dans les institutions et les lois, et il entendait en même

temps restaurer l'édifice social. A la Chambre, ses interventions furent pourtant moins marquées par la politique que par sa longue expérience d'administrateur communal et par ses préoccupations d'agriculteur ; membre de diverses commissions, il déposa de nombreux rapports qui, tous, portaient sur des projets de loi autorisant des départements ou des villes à contracter emprunt ou à prélever des surtaxes d'octroi, ou sur des projets modifiant les limites de territoires communaux et érigéant de nouvelles communes. En dehors de la présentation de ces rapports, François Barbotin n'intervint que deux fois, lors des discussions budgétaires, au sujet de la maladie des châtaigniers et de la destruction des parasites du pommier (1890 et 1893).

Il mourut le 21 janvier 1915, en son château de Penhoët.

BARCILON (FÉLICIEN, JACQUES, AUGUSTIN), né le 25 juillet 1822 à Carpentras (Vaucluse), mort le 8 novembre 1892 à Carpentras.

Député du Vaucluse de 1877 à 1878.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGON, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 164.)

Son échec le dissuada de se présenter à nouveau à un mandat électif, quel qu'il soit. Il n'en resta pas moins un légitimiste ardent et convaincu jusqu'à sa mort qui survint à Carpentras le 8 novembre 1892.

BARDON (ANDRÉ, PAUL), né le 10 janvier 1901 à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne).

*Député de la Haute-Vienne
de 1929 à 1936 et de 1951 à 1956.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts
(30 janvier — 9 février 1934).*

*Secrétaire d'Etat aux P. T. T.
(19 juin 1954 — 5 février 1955).*

Descendant d'une famille paysanne, André Bardon fit ses études au lycée de Limoges. Licencié en lettres et en droit, il s'inscrivit en 1924 comme avocat au Barreau de Paris ; en 1927, il fut secrétaire de la Conférence et il resta jusqu'en 1929 le collaborateur du bâtonnier Guillaumin.

Il succéda, le 17 mars 1929, lors d'une élection partielle, comme député de la circonscription de Bellac (Haute-Vienne) à M. de Puybaudel, décédé, l'ayant emporté de peu, au second tour de scrutin, sur un concurrent socialiste. A la Chambre, dont il devint secrétaire, il déploya une activité considérable, déposant un grand nombre de propositions de loi ou de résolution portant sur des questions agricoles ou juridiques ; on citera seulement ses propositions relatives aux droits de douanes sur les céréales (1931), à la protection de l'élevage français (1931), à l'admission des femmes aux fonctions de magistrats de

l'ordre judiciaire (1932), et, dans un autre ordre d'idée, au remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe unique à la production (1932).

André Bardou se vit confier par la Commission de législation le soin de rapporter plusieurs projets ou propositions de loi relatifs notamment à la modification du Code de commerce (1930), à l'éligibilité des femmes commerçantes aux tribunaux de commerce (1933), et à la participation du jury à l'application de la peine (1932). Egalement membre des Commissions de l'agriculture et de l'enseignement, il intervint dans plusieurs débats, s'attachant surtout à défendre la cause des producteurs de blé (1929) et soutenant, lors de la discussion d'un projet judiciaire, un amendement concernant l'admission des femmes dans la magistrature (1930).

Réélu, au premier tour de scrutin aux élections générales du 1^{er} mai 1932, avec près de 1.400 voix d'avance sur son adversaire socialiste, il devint, en 1933, vice-président du groupe de la gauche radicale. Membre des Commissions de législation et des affaires étrangères, il déposa encore de nombreuses propositions de loi inspirées des mêmes préoccupations agricoles ou juridiques; mais il s'intéressait aussi très activement aux questions proprement politiques, interpellant par exemple, le 3 février 1933, le cabinet Daladier nouvellement constitué, s'élevant le 25 février contre le vote d'une disposition destinée à réprimer la grève concertée de l'impôt, ou encore proposant en 1935 le scrutin proportionnel pour l'élection des députés. Il fut Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts dans l'éphémère cabinet Daladier qui, constitué le 30 janvier 1934, démissionna le 9 février.

Ayant repris sa place à son banc de député, il fit campagne en 1935 et 1936 en faveur de la représentation proportionnelle et, le 5 décembre 1935, il interpella sur les incidents survenus à Limoges entre des membres de l'organisation des Croix de feu et des contre-manifestants. Il combattit ensuite le projet qui portait dissolution de certaines associations.

Il ne fut pas réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, son concurrent socialiste l'ayant distancé au second tour de scrutin de 366 voix. Il reprit alors son activité d'avocat. Il avait été élu, en 1935, conseiller général de la Haute-Vienne, et le resta jusqu'en 1940. A cette date, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise.

Il fit sa rentrée sur la scène politique le 17 juin 1951, élu à nouveau député de la Haute-Vienne, en tête de la liste du R.P.F., avec 29.160 voix. Il quitta le groupe du R.P.F. en juillet 1952 avec plusieurs de ses collègues pour constituer le groupe des indépendants d'action républicaine et sociale, dont il devint vice-président. Membre des Commissions de la production industrielle, du suffrage universel, de la justice et de législation, puis des Commissions des finances et des territoires d'outre-mer, il fut le rapporteur des Budgets de l'Imprimerie natio-

nale et de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1954, ainsi que de propositions concernant les caisses d'épargne des départements d'Alsace-Lorraine (1953 et 1954). Il déposa encore plusieurs propositions de loi intéressant l'agriculture ou tendant à régler la situation résultant des hostilités; il proposa également l'amnistie pour les auteurs d'infraction au contrôle fiscal (1955).

Parmi ses nombreuses interventions, on retiendra celles qu'il fit lors de la discussion du projet de loi portant amnistie (1952) et du projet de loi tendant à amnistier les Français incorporés de force dans les formations militaires ennemies (1953), ou lors de l'investiture de M. Mendès-France (1953), ainsi que son interpellation sur les suites judiciaires des crimes qui avaient ensanglanté la Haute-Vienne en 1954 (1954).

Choisi comme Secrétaire d'Etat aux P.T.T. par M. Mendès-France le 19 juin 1954, il soutint la deuxième lecture du Budget de la Caisse nationale d'épargne; il démissionna avec le cabinet le 5 février 1955.

Aux élections du 2 janvier 1956, il n'obtint que 12.646 voix en tête de la liste de l'union des indépendants et paysans, et ne fut pas réélu. Commandeur de l'Ordre du Mérite postal, fait en 1956 chevalier de la Légion d'Honneur, il consacre son activité à son cabinet d'avocat.

BARDOUL (EMERAND), né le 27 décembre 1892 à Nantes (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure
de 1936 à 1942.*

Fils d'un avocat nantais qui fut conseiller général de la Loire-Inférieure et Maire de Marsac-sur-Don, marié à Marie-Noëlle Rodes, fille du général Rodes, Gouverneur général des Invalides et ancien commandant militaire de la Chambre des députés, Grand-Croix de la Légion d'Honneur; petit neveu par alliance du docteur Michel Labrousse qui fut sénateur de la Corrèze de 1883 à 1910 et cousin du docteur François Labrousse, sénateur du même département de 1921 à 1945, Emerand Bardoul, diplômé de l'Ecole des sciences politiques et docteur en droit, Officier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre (1914-1918), fut en 1921, attaché au secrétariat du Parquet près la Cour des comptes; placé en 1926 à la tête du secrétariat particulier du Ministre de la guerre, il prit en 1928 la direction du secrétariat de la Cour des comptes et fut nommé en 1930 conseiller référendaire à cette haute juridiction.

En août 1934, il succéda à son père qui était maire de Marsac-sur-Don depuis mai 1900, et fut constamment réélu depuis lors; conseiller général de la Loire-Inférieure, il se présenta aux élections générales du 26 avril 1936 dans la circonscription de Châteaubriant et fut élu au premier tour de scrutin, avec 9.823 voix contre 5.020 à son concurrent le plus favorisé.

Inscrit au groupe de la Fédération républicaine, membre de la Commission de contrôle de la circulation monétaire et de la Commission du règlement, secrétaire de la Commission des finances, il rapporta le Budget des monnaies et médailles pour les exercices 1937 à 1940, et réclama à ce titre le retrait des pièces de 5 et 10 centimes, dont le coût de fabrication dépassait sensiblement la valeur réelle.

Technicien des questions financières, il fut chargé de traiter, dans les deux rapports généraux sur le Budget de la défense nationale pour l'exercice 1940, l'importante question de l'Intendance. Il souleva à ce propos divers problèmes exigeant une solution urgente, notamment celui de la solde mensuelle des sous-officiers de réserve, très inférieure à celle des sous-officiers d'active, et celui de l'accélération de l'équipement des troupes, en particulier de la fabrication des « godillots ».

Participant à maints débats budgétaires, il demanda l'abattement du taux de l'intérêt, la revalorisation des rentes, le contrôle des « Offices » par le Parlement et la réduction de la contribution personnelle mobilière. Il obtint en outre, l'octroi d'un contingent de 10.000 postes de radio aux militaires du front.

Il s'efforça, au cours de la discussion du projet de loi tendant à accorder des pouvoirs au gouvernement en vue du redressement financier, de maintenir le franc dans le cadre de l'accord tripartite, et à l'intérieur des parités fixées par la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936.

Juriste, il intervint sur un projet de loi relatif aux procédures de conciliation et d'arbitrage des conflits collectifs du travail et sur une proposition de loi relative au renouvellement des baux à loyer.

Ancien élève de l'École des Sciences politiques, il se fit entendre sur le projet de loi tendant à créer l'École nationale d'administration.

Réintégré en 1947 dans les cadres de la Cour des comptes, il fut porté le 13 mai 1959 à la présidence de l'Association des anciens députés de la troisième République.

BARDOUX (BENJAMIN, JOSEPH, *Agénon*), né à Bourges (Cher) le 15 janvier 1829, mort à Paris, le 23 novembre 1897.

Représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875. Député du Puy-de-Dôme de 1876 à 1881.

Sénateur inamovible de 1882 à 1897. Sous-secrétaire d'Etat à la justice (1875).

Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts (1877-1879).

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 165.)

Elu Vice-président du Sénat, le 8 mars 1889, il se fait entendre au mois de mai, avec la même éloquence persuasive, au cours de différents débats, notamment : sur le recrutement de l'armée et les

dépenses ordinaires de l'Instruction primaire publique. Il est réélu vice-président le 16 janvier 1890, et un peu plus tard vice-président de la Commission des finances. Durant cette année, il s'occupe plus spécialement : des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, des modifications à apporter à l'organisation de l'enseignement secondaire, de la conservation des monuments de l'Exposition universelle de 1889, du Budget de l'exercice 1891.

Le 15 janvier 1891, il conserve son fauteuil de vice-président et s'intéresse : aux fouilles de Delphes, aux collèges communaux de garçons, aux cas d'inéligibilité, au tarif général des douanes.

Réélu vice-président le 13 janvier 1892, il participe à de nombreux débats parmi lesquels on peut citer ceux concernant : la constitution des universités, l'exercice de la médecine, les sociétés de secours mutuels, le nombre insuffisant des magistrats de la Seine, les conseils généraux. Ses collègues le désignent à nouveau à la vice-présidence le 10 janvier 1893 malgré une lettre adressée au président, par laquelle il déclare décliner cette candidature. On l'entend dans la discussion du projet de loi portant modification de la loi de 1881 sur la presse.

C'est lui qui, le 21 février, annonce à la Haute-Assemblée, la démission de M. Le Royer, président et qui exprime à ce dernier les regrets unanimes du Sénat ; et il proclame le 24 février l'élection de son successeur, M. Jules Ferry.

On l'entend encore sur : l'assistance médicale gratuite, la reconstruction de l'Opéra-comique, le Budget de l'exercice 1893, le régime des boissons, les sociétés civiles, le Budget de l'exercice 1894, le recrutement de l'armée, les caisses d'épargne.

Le 11 janvier 1894, il décline encore la candidature aux fonctions de vice-président, et cette fois son désir est satisfait. Il défend, en qualité de Rapporteur, une proposition de loi étendant aux fils de femmes divorcées la dispense accordée aux fils de femmes veuves par la loi sur le recrutement de l'armée, et en cette même qualité, le projet de loi autorisant l'acquisition par l'Etat de l'École Monge. Il s'intéressa également au traitement de la diphtérie par la sérumthérapie.

En 1895 il est entendu sur le Budget de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes et sur le Budget relatif à la formation d'un conseil supérieur des Musées nationaux. Il intervient également dans la discussion du projet de loi sur les accidents du travail et l'organisation de l'assurance obligatoire, et dans celle du Budget de l'Instruction publique pour l'exercice 1896.

L'année suivante, il participe au débat sur l'organisation de l'Exposition universelle de 1900, à celui concernant la réforme de l'impôt des boissons et rapporte le projet de loi relatif à la constitution des Universités.

En 1897, il rapporte le Budget des dépenses du Ministère de l'Instruction publique, et discute le Budget des recettes. Il s'intéresse en outre à l'acquisition par l'Etat des bâtiments du collège

Sainte-Barbe et aux droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Ce furent ses dernières interventions.

Le président Emile Loubet annonçait son décès et prononçait son éloge funèbre à la séance du Sénat du 26 novembre. Ses obsèques eurent lieu à Saint-Pierre de Chaillot.

Il avait été admis en 1890 à l'Académie des Sciences morales et politiques en remplacement de M. de Pressensé. La liste de ses nombreux ouvrages figure au catalogue de la Bibliothèque Nationale.

BARDOUX (ACHILLE, OCTAVE, MARIE, Jacques), né à Versailles (Seine-et-Oise) le 27 mai 1874, mort à Saint-Saturnin (Puy-de-Dôme) le 15 août 1959.

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1938 à 1944.

*Député du Puy-de-Dôme
aux deux Assemblées Nationales
constituantes de 1945 à 1946.*

Député du Puy-de-Dôme de 1946 à 1955.

Fils du précédent, Jacques Bardoux fit ses études secondaires aux lycées Condorcet et Janson de Sailly. En 1895, il était licencié ès lettres, et cette même année il allait continuer ses études supérieures à l'Université d'Oxford. A son retour, il prépara sa licence en droit, obtint ce diplôme en 1889 et se fit inscrire au barreau de Paris en qualité d'Avocat stagiaire. Mais il préparait en même temps une thèse de Doctorat ès lettres sur la littérature anglaise, qu'il soutint brillamment en 1901. Il fut alors admis comme rédacteur de politique étrangère au *Journal des Débats*. En 1908, il fut nommé professeur à l'Ecole libre des sciences politiques. Il tenait en même temps la rubrique de politique étrangère au *Journal L'Opinion*, qui, avant 1914, joua un rôle considérable dans l'histoire politique et l'histoire des idées.

Engagé volontaire le 28 août 1914, il demeura aux armées jusqu'au 26 novembre 1918, d'abord en qualité de Sergent, puis de sous-lieutenant, avant d'être affecté à l'Armée britannique comme agent de liaison. Il fut en 1918 nommé chef de cabinet du Maréchal Foch.

En janvier 1920, il est chargé du cours de politique générale à l'Ecole de guerre, et devient en mai suivant, Président du Conseil d'administration de la Société d'Etudes et d'Informations économiques. En mars et mai 1922 et en mai 1923, Raymond Poincaré, alors Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, le charge de missions à Londres, à Gènes et de nouveau à Londres, et en septembre 1922 il est nommé délégué de la France à la 4^e Assemblée de la Société des Nations.

En 1925, il entre à l'Académie des sciences morales et politiques au fauteuil d'Alexandre Ribot et fonde la fédération républicaine et sociale du Massif central qui l'élit Président.

De 1928 à 1935, il est président d'honneur de l'Association française de la Sarre. En 1930 il préside la Commission des affaires extérieures du Redressement français.

Il est élu en 1933 membre de l'Académie des sciences coloniales au fauteuil de Georges Leygues et Vice-Président de l'Association française pour la Société des Nations, puis président du Comité national de coopération intellectuelle.

En 1934, il prend la tête du Comité technique pour la réforme de l'Etat, et préside le Conseil d'administration de l'Ecole des Roches.

En 1937, il devient président de l'Académie des Sciences morales et politiques, puis président des cinq Académies de l'Institut de France.

En 1939, il est Vice-président de la Société d'Histoire générale et d'Histoire diplomatique.

C'est le 30 octobre 1938 qu'il est élu Sénateur du Puy-de-Dôme, à une élection partielle, en remplacement d'Eugène Roy, décédé.

Il s'inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale. Siégeant aux Commissions des colonies, des affaires étrangères et de l'enseignement, il se fait entendre au cours du débat sur l'approbation de la convention pour faciliter la circulation internationale des films ayant un caractère éducatif ; il participe également à la discussion du Budget de l'éducation nationale et de l'agriculture (1939). En 1940, il intervient dans la discussion du projet de loi prononçant la déchéance des élus communistes, et parle encore de l'utilisation rationnelle et équitable des mobilisés et des menées hitléro-communistes.

Il conserva son mandat de Sénateur jusqu'en 1944, et après la libération fut élu Député de la 1^{re} Assemblée Nationale Constituante aux élections générales du 21 octobre 1945 ; ce mandat lui fut renouvelé le 2 juin 1946 lors de l'élection de la 2^e Assemblée Nationale Constituante, et il fut élu député à l'Assemblée Nationale aux élections générales des 10 novembre 1946 et 17 juin 1951. Il s'inscrivit au groupe des indépendants paysans. En 1945 et 1946, il prit une grande part à la discussion des deux projets de Constitution sans négliger pour autant les sujets qui lui tenaient à cœur : prestations familiales, événements survenus en France de 1933 à 1945, élection des membres de la Chambre des Députés et du Conseil de la République, organisation du Conseil économique, Ravitaillement et santé de la Nation.

Durant les deux législatures de 1946 à 1951 et de 1951 à 1955, son activité fut intense, et il serait vain de tenter d'énumérer ici ses interventions. Président de la Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères, il n'est guère de débats auxquels il n'ait participé, qu'il s'agisse de politique financière, sociale ou extérieure. Tous ses discours et les moindres de ses interruptions étaient empreints d'une civilité et d'une politesse qu'il devait à une éducation raffinée, et on pouvait dire de lui, ce que Jules Dufaure disait déjà de son père : « il est d'une inaltérable égalité dans la courtoisie ».

Le 6 février 1952, il est nommé président de la Commission des affaires étrangères pour le rester un an. On l'entend :

plus particulièrement sur : l'institution d'une communauté européenne du charbon et de l'acier, le traité de l'Atlantique-Nord (1951) ; l'armée européenne et le réarmement allemand, le séquestre des biens, droits et intérêts sarrois (1952), la politique européenne (1953), la situation générale en Indochine, la formation de commandos en Libye pour opérer en Tunisie et au Maroc, la ratification des accords de Paris (1954) ; l'abandon du Fezzan, les conventions franco-tunisiennes, la violation du traité de Fez (1955), etc.

Il ne se représente pas aux élections générales du 2 janvier 1956, mais son petits-fils, M. Valéry Giscard d'Estaing, lui succède.

Parallèlement à cette activité politique exceptionnelle, Jacques Bardoux accomplissait une œuvre littéraire considérable. Ses ouvrages sont si nombreux qu'il serait trop long de les citer. On en trouvera la liste au catalogue de la Bibliothèque Nationale. Ils traitent en majeure partie de politique étrangère. Qu'on sache cependant qu'ils furent couronnés dans leur ensemble par l'Académie française.

Jacques Bardoux, quelques mois avant sa mort, posa sa candidature à cette illustre compagnie, au fauteuil laissé vacant par la disparition de Claude Farrère. Mais il dut se retirer sous le coup de la récusation de son principal concurrent.

Il s'est éteint dans le village de Saint-Saturnin parmi les « Amis de Saint-Saturnin », dont il présidait l'Association.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 et de la Military Cross.

BAREL (VIRGILE, JOSEPH), né le 17 décembre 1889 à Drap (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1936 à 1940, de 1945 à 1951
et de 1956 à 1958.*

Né d'un père boursier et d'une mère couturière, Virgile Barel, entra en 1906 à l'École normale d'instituteurs de Nice, d'où il sortit en 1909, major de sa promotion.

Il enseigna successivement à Breil-sur-Roya, à Castellar et à Menton.

Il servit pendant la guerre de 1914-1918, d'abord comme sous-officier, puis comme officier, au 64^e bataillon de chasseurs alpins. Blessé à Soissons, au Reichackerhopf, puis à Crouy, il fut trois fois cité et reçut la Croix de guerre et la Croix de la Légion d'honneur.

Militant du syndicat des instituteurs, il participa à de nombreux congrès syndicaux et il fut en particulier le Rapporteur d'un projet syndical tendant à créer une Internationale de l'enseignement. Son activité syndicaliste lui valut d'être condamné en 1926 par le tribunal correctionnel de Nice. Membre du parti socialiste avant le Congrès de Tours, il appartint, après la scission, à la section française de l'Internationale communiste et resta ensuite inscrit au parti communiste

français. Dès les élections générales de 1924, il se présenta, mais sans succès, aux suffrages des électeurs des Alpes Maritimes, en tête de la liste du bloc ouvrier et paysan.

Ayant pris en 1934 sa retraite par anticipation, il se présenta à nouveau aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 et il fut élu au deuxième tour de scrutin dans la 3^e circonscription de Nice. Membre des Commissions de l'hygiène et de la marine marchande, puis de la Commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, enfin de la Commission du travail, il déposa plusieurs propositions de loi ou de résolution, inspirées du souci de défendre l'économie des départements méditerranéens. Mais il se montra également préoccupé de la tension internationale et soucieux de la santé publique, pour la protection de laquelle il réclama, dans une proposition qu'il rapporta lui-même, le vote rapide par le Sénat d'un projet précédemment adopté par la Chambre. Il s'intéressa aussi aux questions sociales, rapportant notamment une proposition de loi sur les congés payés.

Ses interventions, nombreuses, en particulier au cours des débats budgétaires, témoignèrent aussi du vif intérêt qu'il portait aux questions du tourisme, et singulièrement du tourisme populaire.

Le 8 octobre 1939, Virgile Barel fut arrêté avec les autres députés communistes. Déchu de son mandat le 21 janvier 1940, il fut condamné en mai à cinq ans de prison. Au cours de sa détention, il connut treize prisons, et, en dernier lieu, pendant vingt-deux mois, celle de Maison Carrée en Algérie. Libéré le 5 février 1943, il fut d'abord secrétaire du secours populaire pour l'Algérie, puis il devint directeur adjoint du cabinet de M. Billoux, d'abord Ministre d'Etat du Comité français de libération nationale (1943), puis Ministre de la Santé publique du Gouvernement provisoire de la République (1944).

Revenu en France en avril 1944, il présida la délégation spéciale de la ville de Nice, de septembre 1944 à mai 1945. En juillet 1944, il eut la douleur de perdre l'aîné de ses trois fils, Max, ancien polytechnicien, officier d'artillerie, résistant, torturé et tué par les Allemands.

Elu conseiller général de Nice en septembre 1945, il devait le rester jusqu'en avril 1955 ; d'octobre 1945 à septembre 1947, il fut président de l'Assemblée départementale.

Il se présenta aux élections générales du 21 octobre 1945 à la tête de la liste communiste et les électeurs des Alpes-Maritimes l'envoyèrent siéger à la première Assemblée Nationale Constituante. Appartenant aux Commissions de l'éducation nationale et de la jeunesse, des affaires économiques et de la défense nationale, il manifesta à nouveau par ses interventions et ses propositions, l'intérêt qu'il portait au développement du tourisme populaire ; c'est ainsi qu'il déposa et rapporta une proposition de résolution tendant à réglementer les réquisitions d'hôtels de tourisme. En s'occupant d'autre part des écoles et des

cantines scolaires, il marqua qu'il se souvenait de son ancienne profession.

Réélu le 2 juin 1946 membre de la deuxième Assemblée Nationale Constituante, il appartient aux mêmes Commissions, sauf à la Commission de la défense nationale. Il reprit sous forme de proposition de loi, et en l'étendant, sa proposition de résolution sur les réquisitions d'hôtels de tourisme; il présenta un rapport et intervint sur des questions intéressant les instituteurs.

Réélu pour la troisième fois le 10 novembre 1946, il siégea à l'Assemblée Nationale au cours de la première législature. Membre des Commissions des affaires économiques et de la presse, puis des Commissions de l'intérieur et des moyens de communication, au nom desquelles il présenta huit rapports, il déploya une très grande activité, déposant un très grand nombre de propositions de loi ou de résolution et d'amendements, et multipliant les interventions et les questions aux Ministres.

Il continua à marquer un vif intérêt pour tout ce qui touchait au tourisme et à la vie économique et sociale des Alpes-Maritimes et du sud-est, mais il s'intéressa aussi très activement aux problèmes de la radiodiffusion et du cinéma : on citera seulement à ce sujet sa proposition de loi sur la composition et les attributions du Conseil supérieur de la radiodiffusion française et, outre ses interventions au cours des discussions budgétaires, celle qu'il fit sur le projet de loi instituant une aide temporaire à l'industrie cinématographique. Il s'empressa d'autre part à défendre les intérêts des fonctionnaires de l'Etat en activité ou en retraite et intervint dans la discussion du projet de loi relatif à la répression de certaines atteintes à la sûreté extérieure de l'Etat (1950).

La loi électorale dite des « apparetements » empêcha sa réélection le 17 juin 1951 mais il prit sa revanche le 2 janvier 1956. A nouveau député au cours de la troisième législature, membre des Commissions des moyens de communication et de la presse, il présenta sept rapports, déposa encore de nombreuses propositions de loi ou de résolution, inspirées des mêmes préoccupations, et multiplia les interventions sur les mêmes sujets : citons à titre d'exemple, sa proposition de loi tendant à exonérer de la taxe locale et de l'impôt sur les spectacles les services rendus par les associations de tourisme et de culture populaire, et sa proposition de résolution réclamant la majoration des subventions allouées à ces associations. Il déposa aussi plusieurs demandes d'interpellation sur des questions politiques d'intérêt local.

Il ne fut pas réélu le 30 novembre 1958.

Il est, depuis le 25 octobre 1947, conseiller municipal de Nice et depuis juin 1961 conseiller général du 3^e canton de cette ville. Après avoir été directeur politique du journal *L'Aurore de Nice et du Sud-Est*, il est celui du quotidien *Le Patriote de Nice*. Il a publié un livre, *A Moscou ! A Moscou !*, récit d'un voyage en Union Soviétique.

BARÈS (CHARLES, JOSEPH, GABRIEL), né le 27 novembre 1872 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), mort le 17 janvier 1938 à Saint-Gaudens.

Député de la Haute-Garonne de 1919 à 1924.

Charles, Joseph, Gabriel Barès, fils d'un caissier de la Caisse d'épargne de Saint-Gaudens, fit ses études secondaires au collège municipal de cette ville, puis il suivit les cours de la faculté de droit de Toulouse, qui lui décerna le grade de docteur; enfin en 1899, il s'inscrivit comme avocat au barreau de sa cité natale. Dès 1900, il commença sa carrière politique en se faisant élire conseiller municipal sous l'étiquette radicale-socialiste; il devait siéger au Conseil municipal jusqu'en 1908 et tout le désignait alors pour prendre la place du maire de l'époque qui le regardait lui-même comme son successeur; mais les deux hommes se brouillèrent et Charles Barès gagna les rangs adversaires du parti radical. Battu avec eux aux élections municipales du 3 mai 1910, il prit sa revanche aux élections cantonales dès le 22 juillet suivant, et il conserva son siège de Conseiller général jusqu'en 1919.

Il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, candidat de la liste d'union nationale, et fut élu, ayant recueilli 29.443 suffrages sur 96.958 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Il appartient à la Commission de législation, au nom de laquelle il présenta deux rapports et un avis, lequel portait sur des propositions de loi tendant à modifier la législation des accidents du travail. Il déposa quinze propositions de loi ou de résolution, sur les sujets les plus divers, le plus souvent d'ordre juridique, et dont les plus importants concernaient l'admission des femmes aux emplois publics, la restriction volontaire de la production industrielle et la réduction du nombre des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Partisan des économies, Charles Barès s'intéressait aux questions financières et se montrait soucieux d'éviter une aggravation de la charge fiscale, considérant ainsi qu'il le disait le 9 novembre 1921, qu'on avait atteint « l'extrême limite des sacrifices » que pouvait consentir le contribuable.

Il se faisait en particulier le défenseur des propriétaires ruraux et des exploitants agricoles. Il préconisait le remboursement des bons de la défense nationale et demandait qu'on cessât d'en émettre; il avait déposé à ce sujet une demande d'interpellation. En 1922, lors de la discussion d'une proposition de loi tendant à surseoir aux expulsions de locataires, il fit adopter un amendement qui avait pour objet de sauvegarder le droit d'occupation des propriétaires. Il fit partie d'une Commission parlementaire envoyée en Autriche en 1922.

Il fut battu aux élections du 11 mai 1924, bien qu'il eut obtenu 32.582 voix, plus que le candidat placé en tête de la liste du parti radical, qui, lui, fut élu.

Mais Charles Barès ne figurait qu'au quatrième rang sur la liste de concentration républicaine et nationale, qui n'eut qu'un seul élu, les élections de 1924 ayant été marquées en Haute-Garonne par la victoire du parti socialiste.

En 1925, sa santé amena Charles Barès à renoncer au barreau. Il mourut le 17 janvier 1938, après plusieurs années de souffrances.

BARÉTY (Léon), né le 18 octobre 1883 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député des Alpes-Maritimes de 1919 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, puis au Budget (1929-1930).

Ministre de l'Industrie et du Commerce (1940).

Issu d'une vieille famille niçoise, fils du docteur Alexandre Baréty qui, ancien interne des Hôpitaux de Paris, conseiller général des Alpes-Maritimes de 1880 à 1904, fondateur de l'Académie Nisarda, a laissé le souvenir d'un médecin éminent, Léon Baréty a fait ses études secondaires au lycée de Nice. Diplômé de la section financière de l'Ecole des sciences politiques, reçu docteur en droit de la Faculté de Paris, avec une thèse sur *L'évolution des banques locales en France et en Allemagne*, il fut, dès 1905, attaché au cabinet du Ministre de l'Intérieur. A 26 ans, il était élu, en 1910, conseiller général des Alpes-Maritimes par les électeurs du canton de Puget-Théniers ; il allait le rester pendant trente ans et devenir, en 1914, le Rapporteur du budget départemental, puis, en 1932, le président du Conseil général. A 28 ans, il était conseiller municipal de Puget-Théniers ; il devait le demeurer jusqu'en 1944, puis l'être à nouveau de 1953 à 1956. En 1912, il devenait chef adjoint du cabinet de Paul Deschanel, Président de la Chambre des Députés. Après sa démobilisation, en juin 1919, il était élu, le 16 novembre 1919, député des Alpes-Maritimes, sur la liste de l'union républicaine démocratique.

Il allait être réélu quatre fois de suite, le 11 mai 1924 sur la même liste, puis au scrutin d'arrondissement, les 22 avril 1928, 1^{er} mai 1932 et 26 avril 1936, dans la deuxième circonscription de Nice, l'emportant à chaque fois au premier tour de scrutin avec une avance de 5.603, 1.463 puis 5.907 voix. En 1919, il était secrétaire de la Chambre ; il devait en être Vice-Président en 1936 et 1937.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, puis au groupe des républicains de gauche, enfin au groupe de l'Alliance des républicains de gauche, membre du comité directeur du parti républicain démocratique et social dont il fut premier vice-président, puis président du groupe de l'Alliance des républicains de gauche, Léon Baréty a déployé à la Chambre une activité très considérable ; il paraît avoir apporté une attention particulière aux questions financières, coloniales, commerciales et tou-

ristiques ainsi qu'aux problèmes relatifs au régime électoral. D'abord membre des Commissions du Règlement, des douanes et du commerce et de l'industrie, il entra en 1920 à la Commission du suffrage universel et en 1922 à la Commission des finances. Il devait appartenir à ces deux Commissions pendant les cinq législatures où il fut député. Secrétaire, puis vice-président de la Commission des finances, il fut d'abord Rapporteur général du Budget par intérim en 1931, puis Rapporteur général au début de 1932, et de novembre 1934 à avril 1936. Il présida la Commission du suffrage universel pendant les quatorzième et quinzième législatures ; il fut également président de la Commission du Règlement, et Rapporteur général de la Commission spécialement constituée pour la mise en valeur de la Corse.

Au nom de ces diverses Commissions, il présenta de très nombreux rapports dont nous citerons seulement les plus importants. En matière financière il rapporta les Budgets de la justice — services pénitentiaires (1923, 1925 à 1930), du commerce et de l'industrie (1925 à 1930), des finances (1932 à 1935), des colonies (1939). Il présenta le rapport général pour les Budgets de 1932, 1935 et 1936. Il rapporta également les projets portant ratification de plusieurs conventions internationales supprimant les doubles impositions, et, au cours de la quinzième législature, les divers projets accordant au Gouvernement délégation de pouvoirs en vue du redressement économique et financier. En ce qui concerne le régime électoral, il rapporta les très nombreuses propositions et les projets relatifs au nombre et au mode d'élection des députés — et en particulier, en 1927, ceux qui aboutirent au rétablissement du scrutin uninominal — ainsi que des dispositions relatives aux représentations municipales de Paris et départementale de la Seine ou à la procédure électorale. Touchant la vie économique et le tourisme, il présenta plusieurs rapports portant sur des questions de droit commercial, sur les baux à loyer, les tarifs douaniers, l'économie de la Corse et l'organisation d'expositions internationales.

Il déposa d'autre part de nombreuses propositions de loi ou de résolution relatives notamment à la création d'une école nationale hôtelière, à l'institution du vote obligatoire, à la constitution d'une Caisse autonome des pensions de guerre, à la réglementation des services automobiles des transports en commun à l'admission comme pupilles de la nation des enfants des militaires tués au Maroc, aux droits de cession et de mutation.

Il est intervenu à titre personnel en de très nombreux débats, portant en particulier sur des questions financières ou économiques. On citera aussi ses interventions, au cours des treizième et quatorzième législatures, sur les événements militaires au Maroc.

Président du groupe parlementaire Maroc-Tunisie, membre du conseil supérieur des colonies, président de l'Académie des Sciences coloniales, conseiller du commerce extérieur, membre du

comité consultatif des chemins de fer, président du groupe parlementaire du tourisme, président, en 1939, du comité français des expositions, succédant à Fernand Chapsal, Léon Baréty, a, tout au long de sa vie parlementaire, prolongé ses interventions à la Chambre par des conférences ou des articles; dès l'âge de seize ans, il écrivait dans un hebdomadaire nîçois pour réclamer l'installation de la France au Maroc. Il a publié, en 1932, la *France au Maroc*, ouvrage couronné par l'Académie française et l'Académie des sciences morales et politiques.

Il a été sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et chargé de l'enseignement technique dans le premier cabinet Tardieu (13 novembre 1929 - 21 février 1930), puis sous-secrétaire d'Etat au Budget dans le deuxième cabinet Tardieu (2 mars - 14 décembre 1930). Il a présidé, pendant la guerre de 1939-1940, la délégation des présidents de groupe de la Chambre des députés et il a appartenu, comme Ministre de l'Industrie et du Commerce, au cabinet Paul Reynaud (18 mai - 5 juin 1940).

Ayant voté le 10 juillet 1940, à Vichy, le projet de loi constitutionnelle, il fut déclaré inéligible en vertu de l'ordonnance du 21 avril 1944, et son inéligibilité maintenue par décision du jury d'honneur en date du 25 avril 1945. Mais à la suite d'un pourvoi introduit devant le Conseil d'Etat, le jury d'honneur, à nouveau saisi, s'est réuni, quoique dissous, à titre exceptionnel, et, le 17 octobre 1947, a relevé Léon Baréty de son inéligibilité.

M. Baréty n'a pourtant pas repris son activité politique. Administrateur de diverses sociétés, président du comité d'organisation de la participation commerciale et industrielle française à l'exposition de Bruxelles de 1958, du Bureau International des expositions, du conseil de direction du Salon des arts ménagers, du comité de l'Afrique française, membre du conseil supérieur des Français à l'étranger, il prête son concours à de nombreux organismes qui ont en vue l'expansion de l'économie française; il s'intéresse également à plusieurs œuvres sociales des Alpes-Maritimes, et il est actuellement président d'honneur du conseil général des Alpes-Maritimes.

Il est commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre du Mérite commercial. Le concours qu'il a apporté à l'exposition de Bruxelles de 1935 lui valut la Plaque de Grand officier de l'ordre de la Couronne, et à celle de 1958 la Plaque de Grand officier de l'ordre de Léopold.

BARGY (NICOLAS, dit AMÉDÉE), né le 22 juin 1847 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 12 novembre 1892 à Dijon.

Député de la Côte-d'Or de 1889 à 1892.

Fils de négociant, petit-fils d'industriel, Nicolas-Julien, dit Amédée Bargy, naquit à Dijon le 22 juin 1847, de père corrézien et de mère dijonnaise. Il appartenait à une famille républicaine. Il vit, en 1863,

son père faire campagne contre le candidat officiel Th. Vernier et aider à l'élection du républicain Magnin. Il se souvenait aussi qu'en 1851 son oncle maternel avait été déporté en Algérie, et qu'il était mort en déportation.

Ses études faites au lycée Carnot, à Dijon, Amédée Bargy trouva à s'employer dans l'entreprise familiale. Fidèle aux convictions républicaines de sa famille, il participa activement, lors du plébiscite de 1870, à la campagne anti-gouvernementale. Au cours de la guerre franco-allemande, exempté du service militaire, il s'engagea dans les mobiles de la Côte-d'Or, avec lesquels il participa à la défense de Paris. Porte-drapeau de son régiment, il se distingua à l'affaire de Bagneux, où il reçut la médaille militaire; nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille, il prit part au combat de Champigny, à la suite duquel il s'offrit comme otage à l'ennemi. Promu lieutenant, il commanda quelque temps une compagnie. Il devait par la suite être l'un des promoteurs du monument de Champigny, élevé à la mémoire des Bourguignons tués sous Paris.

La guerre terminée, il prit la direction de l'usine paternelle, qu'il modernisa et qu'il spécialisa dans la fabrication des engrais chimiques. Il fut élu, en 1881, juge au tribunal de commerce, puis, en 1884, conseiller municipal de Dijon; mais il renonça au bout de quelques mois à ce mandat. En revanche, en 1888, il accepta la présidence du comité républicain de Dijon. Le député radical Dubois étant mort le 1^{er} décembre de la même année, il se présenta à l'élection partielle qui suivit ce décès; dès le premier tour de scrutin il obtint près de 3.000 voix d'avance sur son adversaire le plus favorisé, et il l'emporta au deuxième tour de scrutin, le 27 janvier 1889 avec 39.787 voix, contre 32.545 à son concurrent. Il siégea sur les bancs de la gauche radicale dont il devint le secrétaire. Adversaire du « césarisme », il vota les poursuites contre le général Boulanger et la ligue des patriotes.

Il fut réélu aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la première circonscription de Dijon, distançant son adversaire de plus de 2.000 voix au deuxième tour de scrutin. Au cours de sa campagne électorale, il s'était présenté en partisan des mesures de progrès social et il avait préconisé l'institution d'un nouveau système fiscal qui frapperait les citoyens proportionnellement à leur fortune. A la Chambre, il soutint ce programme par ses votes. Membre de diverses Commissions, et notamment de celles qui s'occupaient de la réglementation du travail et du Code rural, il n'intervint que très rarement en séance publique. Il déposa deux rapports relatifs à des autorisations d'emprunts — le premier concernant la ville de Dijon. Il rapporta aussi une proposition de loi tendant à réserver les séances tenues chaque vendredi par la Chambre à l'examen des questions ouvrières. En 1890, il devint directeur politique du *Petit Bourguignon*, journal républicain de nuance opportuniste.

Il mourut en cours de mandat le 12 novembre 1892, à l'âge de 45 ans. Son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre des Députés par le Président Charles Floquet à la séance du même jour. Sa mémoire est perpétuée à Dijon par une rue Amédée-Bargy.

BARILLET (GEORGES, AMÉDÉE), né à Moulins (Allier) le 25 janvier 1871, mort à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 18 juillet 1941.

Député de la Seine de 1928 à 1932.

Sous-économe de l'asile d'aliénés du département de l'Allier, puis, durant cinq ans, secrétaire de la direction de cet établissement et, enfin, économe, Georges Barillet avait fait ses études à l'école laïque, au lycée de Moulins et au collège de Cussel et avait été, durant un an, rédacteur à la *Démocratie du centre*, à Moulins. En avril 1901, il quitta l'administration pour l'industrie et s'établit à Maisons-Alfort, dont il devint conseiller municipal en mai 1924.

Ses activités professionnelles le conduisirent à suivre le fonctionnement des trois chambres syndicales patronales dont il était membre : celle des fabricants de savon mou, celle des huiles et graisses industrielles et celle des fournitures pour usines. Mais il avait la vocation de l'action sociale : comité antituberculeux, mutualité maternelle et scolaire, délégations cantonales, patronage laïque, dispensaires, colonies de vacances, associations d'orphelins, telles sont quelques-unes des œuvres qui bénéficièrent de son soutien actif.

À la Chambre des Députés, où il représenta la cinquième circonscription de Sceaux (canton de Charenton) du 1^{er} juin 1928 au 31 mai 1932 — il fut élu au second tour de scrutin, le 29 avril 1928, par 9.965 voix sur 18.231 votants — il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et manifesta, tout naturellement, un intérêt particulier pour les questions sociales et commerciales. Il fut chargé des rapports sur l'octroi aux femmes commerçantes de l'éligibilité aux tribunaux de commerce et sur les congés payés annuels. Il intervint dans la discussion du projet et des propositions de loi sur le perfectionnement de l'outillage national, dans celle d'un projet de loi sur les loyers et dans celle des Budgets de 1929 (personnel des écoles nationales vétérinaires), de 1930 (personnel des établissements nationaux de bienfaisance), de 1932 (Ministère du Travail). Il appartint aux Commissions du commerce et de l'industrie, de l'enseignement et des beaux-arts, de la marine militaire.

Chevalier de la Légion d'honneur, et officier de l'instruction publique, Georges Barillet avait reçu plusieurs distinctions de caractère social, telles que la Médaille d'argent de la mutualité et la Médaille de vermeil de la société nationale d'encouragement au bien.

Il est mort à Bayonne, où il s'était réfugié, le 18 juillet 1941.

BARILLET (ROBERT, JOSEPH, ANDRÉ), né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 10 avril 1881, mort à Vendôme, le 29 novembre 1952.

Député du Loir-et-Cher de 1919 à 1928.

Issu d'une vieille famille vendômoise, fils de commerçants, Robert Barillet ne quitta le lycée de sa ville natale que pour aller conquérir, dans la capitale, sa licence en droit. Avocat à la Cour d'appel de Paris depuis le 25 novembre 1903, il est mobilisé, en 1914, comme adjudant au 39^e régiment d'infanterie territoriale, mais ne tarde pas à être promu sous-lieutenant aux 349^e, puis 327^e régiments d'infanterie. Le 20 juillet 1916, il est cité à l'ordre de la brigade. Quelques semaines plus tard, grièvement blessé sur la Somme, il doit subir l'amputation de la jambe gauche et l'ablation de l'orteil droit ; le 9 septembre 1916, il est cité à l'ordre de l'armée et fait chevalier de la Légion d'honneur, avec attribution de la croix de guerre avec palme. Il termine la guerre comme substitut du rapporteur du troisième conseil de guerre de Paris.

Son pays natal lui tenait à cœur. Conseiller municipal de Vendôme depuis 1912, il s'en fait élire député le 16 novembre 1919, puis, le 10 décembre, maire, fonction qu'il conserva jusqu'en 1925, où il sera élu conseiller général.

On ne s'étonnera pas, étant donné ses brillants états de service militaires, que, dans l'exercice de son mandat parlementaire, Robert Barillet, qui s'inscrivit au groupe de l'Entente républicaine démocratique, se soit spécialement consacré aux questions relatives à l'armée et aux anciens combattants et victimes de guerre. Il avait d'ailleurs fondé dans sa circonscription une « Association des mutilés, réformés, blessés et veuves de guerre » dont il assura la présidence durant plusieurs années. Il fut membre de la Commission de législation civile et criminelle, de la Commission des spéculations de guerre, de la Commission du suffrage universel et de la commission des pensions, qu'il présida durant toute la douzième législature. Il fit partie également du groupe des députés mutilés et de la Commission interministérielle chargée d'étudier la réforme du Code de justice militaire et des conseils de guerre. Ses interventions en séance publique ont porté principalement sur les spéculations illicites, sur le sort des mutilés, sur les emplois réservés aux pensionnés de guerre, sur la réforme des pensions civiles et militaires, sur la révision des pensions, sur les dommages de guerre et sur le recrutement de l'armée. En 1921, il se prononça contre l'accord de Paris sur les réparations. Rapporteur de la loi d'amnistie du 29 avril 1921, il s'éleva contre le projet de loi d'amnistie de 1924 en reprochant avec vigueur au gouverne-

ment de ne l'avoir déposé que pour amnistier Caillaux, Malvy, Sadoul et Guilbeaux. Il a été, en mars 1923, le premier signataire de la proposition de loi qui tendait à conférer, à titre posthume, la dignité de Maréchal de France au général Maunoury.

Le 16 novembre 1919, Robert Barillet, qui s'était présenté en tête d'une liste d'union nationale républicaine dont il fut le seul élu, avait recueilli 17.001 voix sur 58.490 votants. Lorsqu'il se présenta, le 11 mai 1924, dans les mêmes conditions, il obtint 19.525 voix sur 63.701 votants. La substitution du scrutin uninominal au scrutin de liste pour les élections de 1928 ne lui fut pas favorable : il fut distancé de mille suffrages au premier tour et de deux mille au second par Besnard-Ferron. Il ne fut pas plus heureux, le 4 août 1929, dans la première circonscription de Blois, où le siège devenu vacant par le décès d'Henri Amiot fut enlevé par l'ancien ministre Camille Chautemps.

Il entra alors dans la magistrature : nommé juge au tribunal civil d'Amiens en 1931, il fut promu vice-président à Laon le 1^{er} mars 1933, puis président à Chartres le 5 décembre 1935. Il conserva cette fonction jusqu'à sa retraite, le 26 mars 1945, avec toutefois un court détachement à Orléans en 1944 ; l'honoraire lui fut conféré le 13 juin 1945.

Retiré à Vendôme, il espérait y couler des jours paisibles, non sans continuer à servir. Hélas, un mal implacable, qui le condamna à l'immobilité et lui retira même l'usage de la parole, assombrît douloureusement ses dernières années et mit fin à ses jours le 29 novembre 1952.

Robert Barillet, titulaire — nous l'avons dit — de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre, était en outre officier d'Académie.

BARNE (HENRI, GUILLAUME, EUTHYME), né le 9 septembre 1831 à Arles (Bouches-du-Rhône), mort le 29 septembre 1893 à Fourchon près d'Arles.

*Sénateur des Bouches-du-Rhône
de 1879 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 170.)

A partir de 1889, son activité se ralentit, et on ne trouve plus trace dans les archives de ses interventions. Ses forces déclinaient. Très affaibli et presque aveugle, on le voyait encore de temps en temps au Sénat, se traîner jusqu'à son banc pour suivre un débat, sans pouvoir cependant y participer.

Et à la séance du 14 novembre 1893, le Président Challemel-Lacour annonça à ses collègues la disparition d'Henri Barne, et prononça son éloge funèbre. Ses obsèques avaient eu lieu le 1^{er} octobre au milieu de ses nombreux amis qui avaient tenu à lui apporter les témoignages auxquels il avait droit.

BARODET (DÉSIRÉ), né à Sermesse (Saône-et-Loire) le 27 juillet 1823, mort à Vincelles (Jura) le 18 avril 1906.

*Représentant à l'Assemblée Nationale
de 1873 à 1876.*

Député de la Seine de 1876 à 1896.

Sénateur de la Seine de 1896 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 173-174.)

Candidat du Comité républicain radical-socialiste des quartiers Saint-Gervais et de l' Arsenal, Barodet fut réélu député de Paris (1^{re} circonscription du IV^e arrondissement) le 22 septembre 1889, au second tour de scrutin, par 5.635 voix sur 10.115 votants, et le 20 août 1893, au premier tour, avec 4.405 voix sur 9.036 votants : il distançait son concurrent le plus favorisé, le boulangiste de Ménorval, de plus de 2.000 voix en 1889 et de près de 2.000 en 1893.

Sous ces deux législatures, il continua de défendre les idées pour lesquelles il avait combattu durant les précédentes. Il obtint de la Chambre qu'elle persévérât dans la publication du recueil des programmes et engagements électoraux, auquel il a laissé son nom. Il déposa à nouveau, à deux reprises, la proposition tendant à réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale, qu'il avait formulée en 1887. Dans une proposition de résolution, avec demande de discussion d'urgence, il invita le gouvernement « à faire application des lois aux congrégations religieuses ». Il s'intéressa également à la réforme du règlement de la Chambre des députés, à l'exploitation des mines, à la situation du Crédit foncier, au sort des instituteurs et particulièrement des directeurs d'écoles normales. En 1895, il obtint de ses collègues le vote, à l'unanimité, d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à négocier au plus tôt la conclusion d'un traité d'arbitrage permanent entre la France et les Etats-Unis.

Il continuait de militer dans diverses organisations comme la Ligue internationale de la paix et de la liberté, qui le compta parmi les membres de son comité central.

Avec une tenacité sans défaut, il réclamait la révision de la Constitution de 1875 par une assemblée constituante. Tel est le sens qu'il donna, en mars 1896, en plein conflit entre le Sénat et la Chambre, à sa candidature au siège de sénateur laissé vacant par le décès de Charles Floquet, en même temps qu'il dénonçait la politique réactionnaire de la haute Assemblée. Elu le 12 avril, au deuxième tour de scrutin, par 307 voix contre 231 à Georges Martin, ancien sénateur, sur 685 votants, il démissionna de son mandat de député le 28 du même mois. Inscrit au groupe de la gauche démocratique,

membre de plusieurs commissions, il dut, la vieillesse venant, ralentir son activité. A la séance du 9 janvier 1900, cependant, il déposait encore une proposition de loi relative à l'abolition de la peine de mort en exhortant ses collègues à « inaugurer le vingtième siècle par un grand acte d'humanité et de civilisation ».

Au renouvellement sénatorial de cette même année, âgé de 77 ans, il ne se représenta pas et prit dans la petite commune de Vincelles-du-Jura une retraite bien gagnée.

Il avait publié en 1898 des *Eclaircissements historiques* sur le coup d'Etat du 4 septembre 1870 à Lyon et, en 1899, un recueil, *Les Revenantes*, qui rassemble « les notes, épigrammes, invectives et couplets de combat que le mépris [lui] avait dictés » lorsqu'à Cuisery, de 1840 à 1856, il eut à « subir toutes les avanies réactionnaires de cette époque néfaste ». En 1900, ce fut la plaquette *Sauvons la République ! Le Droit prime la force*, charge à fond contre « le jésuitisme, la congrégation, le cléricalisme, ... noires créations du noir Moyen-Age, ... nids de guêpes et de frelons improductifs qui dévorent le miel des abeilles » républicaines. Autre écrit, autobiographique, en 1903 : *L'élection parisienne du 27 avril 1873. Vilenies officielles de l'ordre moral*. On trouvera, enfin, quelques lettres de Barodet au tome II (1905-1906) de *La Révolution de 1848*.

Il avait demandé à être enseveli au cimetière de la Croix-Rousse, à Lyon, où reposaient plusieurs de ses premiers et meilleurs amis. Ainsi fut fait. Et, le 27 novembre 1910, quatre ans après sa mort, en présence des autorités officielles et de nombreuses personnalités, les « Anciens Groléens » inauguraient sur sa tombe un monument élevé par souscription publique. Edouard Herriot, maire de Lyon, fut de ceux qui, à cette occasion, rendirent hommage au lutteur resté, jusqu'à la fin de sa vie, fidèle au cri qui terminait ses *Revenantes* : Vive la liberté !

BARON (CHARLES, VICTORIN, APOLLON, MARIE, EUGÈNE), né le 16 mai 1876 à Vallence (Drôme), mort le 5 mai 1960 à Cassis (Bouches-du-Rhône).

Député des Basses-Alpes de 1919 à 1942.

D'un père condamné aux travaux forcés pour un article paru dans la *République* de Gambetta, Charles Baron avait hérité de solides convictions républicaines. En 1902, il adhéra au parti socialiste, dont il devait être, des décennies durant, un militant aussi ardent que discipliné. Mais s'il fut un homme politique d'une infatigable activité, il parcourut aussi une belle carrière de technicien et de savant.

A vingt-deux ans, en effet, il découvrait la lanoline et recevait sa première décoration des mains du Président Loubet.

L'industrie lui doit une quinzaine d'autres grandes inventions, parmi lesquelles un nouveau procédé de trempe des aciers par les hydrocarbures et le type normal des lubrifiants pour les moteurs à explosion. Ingénieur des poudres, ayant été ingénieur en chef, il offrit à la France, pendant la grande guerre, toutes ses inventions, dont la nitrobaronite, explosif puissant, et la bombe au phosphore. En 1916, il installa la plus grande usine d'acide sulfurique d'Angleterre. Sa conduite lui valut la Légion d'honneur à titre militaire, avec cette citation : « A fait preuve, au service des poudres, d'un dévouement absolu et des plus hautes capacités techniques. S'est acquis des titres exceptionnels en faisant bénéficier l'Etat du résultat de ses travaux personnels. »

Il avait participé à la plupart des grandes assises du parti socialiste et à plusieurs batailles électorales déjà lorsqu'aux élections de 1910 Jaurès l'envoya combattre Joseph Reinach, député sortant, dans la circonscription de Digne. Tentative courageuse mais, sans grand espoir ! Charles Baron recueillit cependant près de 1.700 voix au premier tour de scrutin.

C'est le 16 novembre 1919 qu'il allait être envoyé au Palais-Bourbon par le département des Basses-Alpes : il fut le seul élu de la liste socialiste contre celle d'union et de concentration républicaine menée par Anglès et Honnorat, députés sortants, suivis de Paul Reynaud et contre la liste d'union républicaine menée par le député sortant Andrieux. Dans sa circulaire électorale, Charles Baron proclamait son attachement à son parti et résumait ainsi le programme socialiste des institutions politiques avec les nécessités économiques nouvelles ; reprise, au compte de la nation, de tous les grands moyens de transport, des assurances, des grandes usines métallurgiques, des chutes d'eau, etc ; service unique d'enseignement national, gratuitement à tous les degrés ; désarmement général, dont le désarmement de l'Allemagne doit être la préface ; fin d'un régime qui, reposant sur des antagonismes d'intérêts, institue en permanence l'état de guerre ; avènement d'une République où cesse l'exploitation de l'homme par l'homme et où la liberté, l'égalité et la fraternité ne soient plus de vains mots. Toute la vie politique de Charles Baron sera animée par ces idées.

Le 11 mai 1924, la liste du cartel des gauches, qu'il a constituée avec Allaud et Michel et que talonne la liste des républicains de gauche (Andrieux, Stern, Reynaud) enlève les trois sièges auxquels se réduit désormais la représentation des Basses-Alpes.

Aux élections au scrutin uninominal des 22 et 29 avril 1928, il se présente dans la circonscription de Forcalquier et il est réélu, au second tour de scrutin, avec 4.419 voix sur 7.571 votants. Son mandat lui est ensuite renouvelé le 1^{er} mai 1932, dès le premier tour de scrutin, par 4.304 suffrages sur 7.943 votants et les 26 avril et 3 mai 1936, au scrutin de ballottage avec 4.412 voix sur 8.074 votants. A chacune de ces consultations il s'est présenté

sous la bannière socialiste hautement brandie et, lors de la dernière, il appelait ardemment ses électeurs à assurer le triomphe du Front populaire.

A la Chambre, Charles Baron a appartenu à diverses Commissions, mais se consacra particulièrement à celle des Mines et de la force motrice, qu'il présida durant seize ans et au nom de laquelle il intervint fréquemment en séance publique. Ses sujets de prédilection furent toutes les questions concernant les mines, les combustibles et plus généralement l'énergie. Il intervint fréquemment en faveur des mineurs, de leur sécurité et de l'amélioration de leur retraite. Il s'était proclamé, en 1919, l'adversaire du « capitalisme exploiteur et assassin, oppresseur et affameur » : traitant, en 1931, de la situation critique du prolétariat et de l'industrie minière, il s'écria : « Pourquoi donc la classe ouvrière, celle qui est la plus intéressante, celle que Victor Hugo appelait la classe du travail fécond et généreux, qui rend le peuple libre et qui fait l'homme heureux, devrait-elle supporter seule les conséquences d'une situation économique qu'elle n'a ni voulue, ni créée ? Quant à moi, je le déclare, je serai du côté du travail et non pas du côté de ceux qui l'exploitent ». Et de réclamer la nationalisation des mines, « seule solution pratique qui mettra fin à la crise charbonnière. » Elu président de la Commission d'enquête sur les pétroles sous la 13^e législature, Baron prit une part active à la discussion du projet de loi sur le régime d'importation des pétroles. Il était, quant à lui, favorable, avec son groupe, au monopole de l'Etat sur l'importation, la distillation et le raffinage du pétrole et ne cessa de réclamer cette réforme. On lui doit, dans des domaines voisins, des propositions et des rapports sur l'industrie des phosphates, sur le carburant Makhonine, sur la taxation du brai, sur la convention entre l'Etat et la Compagnie française des pétroles (1930-1931) sur la législation minière, sur la taxation des véhicules automobiles sur la fabrication et la vente du ferro-cérium, sur l'établissement d'une carte géologique profonde du sous-sol métropolitain et sur la recherche et l'exploitation des matières premières susceptibles de fournir des hydrocarbures solides, liquides ou gazeux (1935) sur le regroupement des services administratifs chargés des transports et de l'énergie, sur la création d'un carburant type tiré de la forêt française (1937), sur la coordination des ressources énergétiques du pays, sur la diffusion d'un carburant national, la « carbonite Etat » (1940). Il s'intéressa beaucoup au service des poudres, à son personnel, à son fonctionnement, à sa réorganisation et demanda, en 1936, l'institution d'un office national industriel des poudres.

Il ne se privait pas, au demeurant, d'intervenir sur les sujets les plus variés et participa à maintes discussions budgétaires. Sans négliger les intérêts locaux de ses mandants — ainsi qu'en témoignent, par exemple, ses propositions tendant à aider les cultivateurs de sa région

victimes des gelées en 1929 ou des orages en 1931 et en 1935 — il abordait volontiers les grands sujets financiers et politiques. A plusieurs reprises, il réclama l'établissement d'un cadastre des fortunes et la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires.

En matière politique, citons ses interventions dans la discussion des interpellations sur la politique extérieure du gouvernement (1921, 1924) sur les responsabilités de la guerre (1922) sur la politique agricole du gouvernement (1934) son intervention en faveur du pacte de non-agression franco-soviétique (1933), sa demande d'interpellation de 1923 au sujet d'un préfet qui avait fait ôter d'un monument l'inscription « Guerre à la guerre », ses propositions de résolution de 1927 tendant à suspendre la détention de Cachin et à mettre en liberté des élus emprisonnés pour délits de presse et délits politiques.

Nombreuses aussi furent ses interventions écrites et orales en matière sociale. On peut citer à cet égard ses propositions sur l'organisation méthodique de dispensaires d'hygiène sociale dans tous les départements, sur l'électrification des campagnes et sur les adductions d'eau, sur l'octroi d'une rente perpétuelle aux titulaires de la médaille de la famille française et d'une retraite aux travailleurs exclus du bénéfice des assurances sociales. Le 21 juin 1929, il déposait, avec Louis Gardiol, une proposition de loi tendant à créer au profit des anciens combattants une retraite qui leur serait servie à partir de cinquante-cinq ans et serait proportionnelle à la durée de leur séjour au front. Reprochant à la proposition déposée en novembre précédent par Jules Boyer de ne comporter aucune ressource financière, il suggérait que la retraite soit financée par une surtaxe progressive sur les revenus de plus de 50.000 francs — idée qu'il défendra à nouveau dans les débats de 1930.

Charles Baron a été également membre du comité consultatif des mines, vice-président du conseil d'administration de l'Office national des combustibles liquides, vice-président des chemins de fer français, ingénieur-conseil au Ministère des Finances, président de la Commission internationale des mines au Bureau international du travail. Il accomplit diverses missions à l'étranger. Il fut le premier conseiller technique des chimistes américains et le premier ingénieur-conseil de l'industrie lourde soviétique. Membre de la Société des ingénieurs civils de France depuis 1905, il fut le président d'honneur de sa section des Alpes.

Il s'éteignit à Cassis le 5 mai 1960, et ses obsèques eurent lieu à Pontcharra-sur-Breda (Isère). Il était député honoraire, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, chevalier du mérite agricole et titulaire de la Croix de guerre et de plusieurs décorations étrangères. Son nom est attaché à un prix annuel créé en 1953 pour récompenser un ingénieur ou un autodidacte dont les travaux auront contribué à « soulager la peine des hommes ».

BARON (ERNEST, ALEXANDRE, Etienne), né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) le 3 mars 1878, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 28 décembre 1948.

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1928 à 1942.*

Le père d'Etienne Baron, Jean Baron (1836-1913), négociant en draperie, appartenait à une vieille famille bourgeoise et républicaine et participa activement à la vie politique locale : conseiller municipal de Lauzerte (1870-1874 et 1878-1896), adjoint au maire (1878-1892), maire (1896-1904), il fut également conseiller général de 1892 à 1904.

Son fils lui succéda dans toutes ces fonctions : il fut adjoint au maire de Lauzerte du 15 mai 1904 au 17 mai 1908, conseiller municipal du 17 mai 1908 au 19 mai 1912, maire du 27 octobre 1912 au 2 janvier 1942, à nouveau conseiller municipal du 19 mai 1945 au 26 octobre 1947, conseiller général de 1913 jusqu'à la guerre de 1940.

Il avait fait ses études au lycée d'Agen, où il eut pour condisciple Anatole de Monzie, et, bachelier, il commençait, à Toulouse, des études de droit lorsque son père devint aveugle. Il regagna Lauzerte pour l'aider dans son commerce et n'allait plus quitter sa ville natale jusqu'à son élection à la députation, sinon pour accomplir son devoir durant la guerre de 1914-1918, au cours de laquelle, sous-lieutenant de réserve, il fut promu lieutenant.

Les 22 et 29 avril 1928, à ses mandats locaux vint s'ajouter celui de député : au scrutin de ballottage, 5.827 électeurs de la circonscription de Moissac, sur 11.553 votants, lui apportèrent leurs voix. Dans sa profession de foi, il se déclarait républicain et laïque convaincu, libéral impénitent, adversaire résolu de la réaction, partisan passionné de la paix. Défendant le programme du parti radical et radical-socialiste, dont il se disait un « soldat discipliné », il écrivait : « Cette discipline, je l'ai observée, malgré le navrement de l'amitié, quand le cœur gros, mais sans faiblesse, j'abandonnai celui dont j'étais le modeste lieutenant et qui avait été pendant longtemps l'ami fidèle de mon père, pour soutenir avec toute l'ardeur de ma jeunesse M. Chaumeil au deuxième tour de scrutin de mai 1906 ». Militant fidèle et discipliné il était dès cette époque, militant fidèle et discipliné il restera. C'est à bon droit qu'en 1936 il soulignera qu'il s'est toujours conformé aux décisions des congrès nationaux de son parti et qu'il a toujours observé la discipline de son groupe. « Républicain, ajoute-t-il alors, je n'ai jamais voulu exclure personne de la République. »

Ses électeurs le confirmèrent dans son mandat parlementaire aux élections générales du 1^{er} mai 1932, où il fut réélu dès le premier tour de scrutin, avec 5.958 voix sur 11.424 votants, et à celles des 26 avril et 3 mai 1936, où il fut réélu au second tour par 6.272 voix sur 11.106 votants.

A la Chambre, il intervint sur la répa-

ration des dommages causés par les inondations de 1930, sur un projet relatif à la viticulture et au commerce des vins (1931), sur la voie ferrée de Cahors à Moissac (1933) et sur un projet tendant à assainir le marché du vin (1934). Il déposa des propositions en faveur des viticulteurs de sa région victimes d'intempéries (1929) et en faveur du développement des transports de raisins de table (1936). En 1937, il se prononça, dans une proposition de loi, pour l'interdiction de la création ou du développement des magasins à succursales multiples. Il fut membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission des comptes définitifs et des économies sous la quatorzième législature, de la Commission de l'armée et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication sous les deux législatures suivantes, de la Commission du suffrage universel sous la seizième législature; S'il prit peu la parole, il se fit remarquer par son assiduité exemplaire en Commission aussi bien qu'en séance publique. Modeste, très aimé de ses collègues, jouissant de l'entière confiance de ses amis politiques, qui lui remettaient volontiers leurs bulletins de vote, il était « boîtier » du groupe radical.

Son assiduité parlementaire ne l'empêchait pas de s'occuper activement de sa ville natale, dont l'hospice, en particulier, lui doit beaucoup, et de sa circonscription, où, au prix de déplacements incessants, il conservait un contact étroit avec ses électeurs.

En 1945, il refusa de faire alliance avec les communistes.

Trois ans plus tard, il mourait à Toulouse.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

BARON (GABRIEL, CHARLES, ESPRIT), né le 23 décembre 1859 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 22 octobre 1928 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député des Bouches-du-Rhône
en 1897 - 1898 et de 1902 à 1910.*

Après avoir reçu une éducation bourgeoise et une instruction classique, Gabriel Baron songea à préparer l'Ecole normale supérieure. Ce fut finalement le droit qui l'attira et, assez vite, la politique. Avocat au barreau d'Aix-en-Provence, conseiller municipal de cette ville à partir de 1888, il fut choisi comme maire en 1896, mais ne fut pas renouvelé dans cette fonction après la dissolution du conseil en 1897. Il conserva en revanche jusqu'en 1913 le mandat de conseiller général que les habitants du canton nord d'Aix lui avaient confié en 1889 et il fut, durant plusieurs années, vice-président de l'Assemblée départementale.

Militant socialiste, il combattait, par la parole et par la plume, pour la refonte de l'ordre social et pour la suppression des privilèges et monopoles des féodalités financières. Il fonda, au conseil général, le groupe socialiste et soutint

une vive lutte pour y obtenir la création d'une commission du travail.

En 1897, il brigua le siège de député devenu vacant dans la première circonscription d'Aix à la suite de l'élection de Victor Leydet au Sénat. Il fut élu au scrutin de ballottage, le 28 février, avec 4.565 suffrages sur 10.525 votants. En janvier 1898, lors de la discussion du Budget de la justice, il réclamait une réforme de l'organisation judiciaire et en mars il interpellait le gouvernement sur sa politique étrangère.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il fut battu par Camille Perreau, professeur à la Faculté de droit, républicain radical indépendant, mais à celles des 27 avril et 11 mai 1902 il prenait sa revanche en obtenant, au deuxième tour de scrutin, 6.559 voix contre 5.540 à Perreau. Quatre ans plus tard, le 6 mai 1906, c'est au premier tour qu'il est réélu, avec 7.292 suffrages sur 12.518 votants. Toutefois, le 24 avril 1910, son siège lui est enlevé, dès le premier tour, par André Lefèvre, ancien président du conseil municipal de Paris, qui recueille 7.225 voix sur 13.037 votants.

Parlementaire actif, membre de nombreuses Commissions, Gabriel Baron intervint presque chaque année dans la discussion budgétaire et demanda à plusieurs reprises à interpellier le gouvernement ; en 1907, il développa une interpellation sur l'admission et l'avancement dans la magistrature. Il se faisait, en outre, volontiers l'écho au Palais-Bourbon des soucis locaux de ses mandants et traita, à ce titre, de la faculté de droit et du collège d'Aix, des horaires du P. L. M., du téléphone de Paris à Marseille. En octobre 1903, dans la discussion des interpellations sur la politique générale, religieuse et sociale du gouvernement et en novembre 1904, dans le débat sur l'affaire des « fiches », il soutint de son vote le ministère Combes. Il vota, dans la suite, contre la politique générale du cabinet Rouvier.

Il se retire à Cannes, pour y mourir le 22 octobre 1928.

BARON (JULES), né le 15 février 1825 à Cholet (Maine-et-Loire), mort à Cholet le 10 septembre 1919.

*Député de Maine-et-Loire
de 1896 à 1903.*

Propriétaire foncier, conseiller d'arrondissement du canton de Cholet de 1880 à 1889, puis, à partir de 1889, conseiller général de ce même canton, conseiller municipal de Cholet depuis mai 1888, maire de cette cité du 10 septembre 1893 au 30 octobre 1894 et à nouveau du 17 mai 1896 au 20 mai 1900, Jules Baron se présenta, comme monarchiste le 31 mai 1896, au siège laissé vacant, dans la première circonscription de Cholet, par le comte de Maillé, élu sénateur en février précédent ; il obtint, dès le premier tour de scrutin, 9.509 voix sur 10.626 votants et 17.849 inscrits.

Son mandat lui fut brillamment renouvelé aux élections générales du 8 mai

1898, par 10.600 voix sur 12.857 votants et 18.169 inscrits, et à celles du 27 avril 1902, par 11.885 voix sur 13.669 votants et 18.211 inscrits, au premier tour de scrutin.

Dans sa profession de foi de 1898, il rappelait qu'attaché à la défense des « principes de conservation sociale et religieuse », il avait soutenu, avec ses collègues de droite, le cabinet Méline, moins par confiance en son programme qu'afin d'éviter « le retour d'un ministère dont les projets financiers et les compromissions socialistes avaient soulevé contre lui l'immense majorité du pays » ; il demandait que la religion retrouve « sa part légitime d'influence dans la société », que la « législation d'arbitraire et d'exception à l'égard des catholiques » soit réformée, que l'on continue de réagir contre l'influence de « la coalition des financiers juifs et cosmopolites », que cesse « l'odieuse campagne entreprise par une poignée d'agitateurs contre l'honneur de l'armée et la confiance du pays dans ses chefs » et que la production française soit résolument protégée contre la concurrence étrangère. Dans sa circulaire de 1902, il se faisait le défenseur de l'armée contre les dreyfusards, de la religion contre les socialistes et de la propriété contre le collectivisme.

Il fut membre de diverses Commissions et adhéra au groupe de défense des bouilliers de cru. S'intéressant beaucoup aux questions concernant les collectivités locales, il rapporta de nombreux projets tendant à transférer des sections de commune ou à en ériger en municipalité distincte. Il fut chargé aussi d'un rapport sur les abattoirs et sur l'institution d'une taxe de visite sanitaire des viandes. Il participa à la discussion de chacun des Budgets de 1898 à 1902 et, en 1901, à celle du projet et de la proposition de loi sur le contrat et le droit d'association.

Des raisons de santé l'obligèrent à se démettre de son mandat parlementaire le 20 octobre 1903. Il resta membre du conseil municipal de Cholet jusqu'au 8 mai 1904 et conseiller général jusqu'en 1905, mais n'assistait plus guère aux séances de ces assemblées.

Il mourut dans sa ville natale, le 10 septembre 1919.

BAROUILLE (FRANÇOIS, PIERRE ALEXIS) né le 30 août 1840 à Meslay (Mayenne), date et lieu de décès inconnus.

Député de la Mayenne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 174.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889. Accusé à ce moment d'avoir détourné des fonds dont il avait la garde dans son étude de notaire, il prit la fuite, et fut condamné par contumace en octobre 1890 aux travaux forcés à perpétuité. Sa trace n'a pu être retrouvée.

H Den

BAROUX (HILDEVERT, Clotaire, MAURICE), né le 31 décembre 1881 à Hornoy (Somme), mort le 20 juillet 1954 à Vichy (Allier).

Député de la Seine de 1924 à 1928.

Fils d'un gendarme, Clotaire Baroux exerça les fonctions d'instituteur public d'abord dans la Somme, au sortir de l'école normale d'Amiens, puis à Choisy-le-Roi et à Paris. Après avoir été mobilisé de novembre 1914 à mars 1919, il se lança dans la politique et se présenta aux élections municipales dans le quartier de Choisy-centre. Il y fut élu premier de la liste socialiste et allait devenir, cinq ans plus tard, en juin 1924, adjoint au maire. Dans l'intervalle, il avait pris, sous le pseudonyme de Jean Alvarez, la rédaction en chef du journal communiste de la banlieue sud *Germinal*.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il fut élu député, derrière Vaillant-Couturier et Doriot et avant Clamamus, sur la liste du bloc ouvrier-paysan qui remporta neuf des dix-neuf sièges de la 4^e circonscription de la Seine. Il représenta le groupe communiste aux Commissions de l'enseignement et des beaux-arts, de la législation civile et criminelle, des pensions, de l'hygiène, des douanes et conventions commerciales.

Très artiste, fervent de théâtre et de musique — peut-être par hérédité, puisqu'il comptait dans son ascendance un disciple de Rossini — il fut longtemps administrateur du cercle populaire d'instruction et d'initiative de Choisy-le-Roi, qui gérait la bibliothèque locale et organisait les activités culturelles de la ville. Au Palais-Bourbon, il ne laissa pas passer une discussion budgétaire sans intervenir en faveur de l'enseignement, surtout primaire et technique, et des beaux-arts — musique, chant, théâtre et musées principalement. Mais son activité parlementaire embrassa aussi bien d'autres sujets : traitements des fonctionnaires ; pensions ; loyers ; questions fiscales ; travaux publics ; aide aux victimes des calamités publiques. Il participa très activement à la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée en 1928. Parmi ses nombreuses demandes d'interpellation du gouvernement il y a lieu de relever celles qui concernent les conditions de transport des voyageurs de banlieue, l'augmentation du prix des abonnements ouvriers sur les chemins de fer, les sociétés d'épargne et les lotissements, les grèves des employés de banque (1925) des ouvriers du textile de Charlieu en lutte « contre un patronal rapace » (1927). Dans la discussion des interpellations sur le scandale Rochette, il défendit, le 8 avril 1927, un ordre du jour réclamant la nationalisation des banques afin d'assurer l'indépendance de l'Etat envers la finance nationale et internationale et de garantir l'épargne publique contre les écumeurs de bourse.

Non réélu en 1928, il entra, l'année suivante, dans le cadre des comptables du Trésor : il exerça les fonctions de percepteur successivement à Saint-Quentin

jusqu'en 1936, à Argenteuil de 1936 à 1941 à Colombes en 1941 et prit sa retraite le 31 décembre de cette même année, pour mourir en 1954, à Vichy.

BARRA (GUSTAVE, JULES, LÉOPOLD), né à Sénarpont (Somme) le 22 juin 1870, mort à Saint-Pol-sur-mer (Nord) le 3 mars 1932.

Député du Nord de 1924 à 1928.

Fils d'un ouvrier ferblantier, Gustave Barra, docker au port de Dunkerque, était, depuis 1919, conseiller municipal de Saint-Pol-sur-mer lorsqu'aux élections générales du 11 mai 1924 il fut élu second sur la liste du bloc ouvrier-paysan, après une vive campagne au cours de laquelle ses adversaires avaient fait courir le bruit qu'il ne savait ni lire, ni écrire. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe communiste et fit partie de la Commission de la marine marchande. Il fut l'un des instigateurs de la grève des dockers, à Dunkerque, en 1926. Aux élections au scrutin uninominal de 1928, il se présenta dans la première circonscription de Dunkerque, mais, ne recueillant que 4.105 voix, sur 24.642 votants, au premier et 2.604 voix, sur 24.665 votants, au second tour, il ne fut pas réélu. Il devait mourir en 1932 à Saint-Pol-sur-mer.

BARRACHIN (EDMOND, MARCEL), né le 12 janvier 1900 à Paris.

Député des Ardennes de 1934 à 1936.

*Député de la Seine
à la 2^e Assemblée Constituante en 1946
et à l'Assemblée Nationale
de 1946 à 1958.*

*Ministre d'Etat chargé
de la réforme constitutionnelle
en 1953-1954.*

Sénateur de la Seine depuis 1959.

Publiciste, M. Edmond Barrachin a été attaché au Ministère des Colonies du 31 novembre 1929 au 2 mars 1930 et au Ministère du Budget en 1931.

Le 4 novembre 1934, il fut élu député des Ardennes (circonscription de Sedan) à une élection partielle en remplacement d'Etienne Riché, décédé le 31 juillet : au scrutin de ballottage, il obtint 6.740 suffrages sur 13.201 votants. Au Palais-Bourbon, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et appartint aux commissions de l'enseignement et des beaux-arts, de l'hygiène, des régions libérées, du commerce et de l'industrie, de la marine militaire. Il déposa deux demandes d'interpellation, l'une sur le chômage dans la région de Montmédy-Sedan, l'autre sur les responsabilités encourues par le service de santé militaire dans le décès de deux soldats du contingent. Le 25 juin 1935, il intervint sur la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de Bracke

qui tendait à charger la Commission du suffrage universel d'élaborer dans la huitaine un projet de réforme électorale instituant, pour les élections législatives, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, juste, loyale, sans prime ni panache. Dénonçant l'instabilité gouvernementale, il soulignait que la question mettait en jeu le destin même des institutions parlementaires et, reprochant au scrutin d'arrondissement à deux tours de rapprocher des hommes que rien n'unifiait, sinon le désir de se faire élire, il s'écriait : « Si la nouvelle Chambre était élue contre quelque chose, et non pour quelque chose, si la majorité se révélait impuissante à soutenir un gouvernement, s'il fallait continuer à accepter cette formule des pleins pouvoirs et des vacances parlementaires perpétuelles, je ne suis pas sûr que le régime républicain pourrait continuer à vivre ». Ainsi M. Barrachin attachait-il dès cette époque une importance primordiale au problème des institutions qui devaient tenir, par la suite, une si grande place dans son activité publique.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, si, au premier tour, il réussit à distancer de quelque 2.500 voix son concurrent le plus favorisé, Gabriel Delattre, celui-ci l'emporta, au second avec 7.776 voix contre 6.228 à lui-même.

Durant la période qui suit, M. Barrachin milita activement au parti social français, dont il dirige le bureau politique du 19 octobre 1936 jusqu'à la guerre. Il collabore à plusieurs journaux antimarxistes édités sous l'égide de ce parti.

Engagé volontaire en 1939, il est fait prisonnier, mais s'évade, réussit à quitter la France pour l'Afrique du Nord et s'enrôle dans les forces françaises libres. Sa brillante conduite lui vaut deux citations, dont une à l'ordre de l'armée, la médaille militaire, la croix de guerre 1939-1945 avec palme et la médaille des évadés.

Le 2 juin 1946, tête de liste du parti républicain de la liberté (P.R.L.) dans le 5^e secteur de la Seine, il est élu membre de la deuxième Assemblée Nationale constituante. Le 10 novembre de la même année, ses électeurs lui renouvellent leur confiance. Il est, à l'Assemblée Nationale, vice-président du groupe du P.R.L. Devenu membre du conseil de direction du rassemblement du peuple français (R.P.F.), il préside l'intergroupe parlementaire de ce mouvement. C'est en tête d'une liste R.P.F. sur laquelle il est suivi de MM. Maurice-Rokanowski et Caillet, qu'il est réélu, le 17 juin 1951, avec 28,5 % des suffrages exprimés. Il est vice-président du groupe R.P.F. Mais en 1952, il soutient l'investiture de M. Pinay et, en désaccord avec le général de Gaulle, fonde le groupe d'Action républicaine et sociale (A.R.S.), dont il est désigné comme président (juillet 1952). Il est Ministre d'Etat chargé de la réforme constitutionnelle dans le cabinet Laniel (28 juin 1953-19 juin 1954). En octobre 1953, il a été élu secrétaire général du parti de l'A.R.S. Aux élections du 2 janvier 1956, toujours dans le 5^e secteur, il est, avec 12,3 % des suffrages exprimés,

le seul élu de la liste d'union des indépendants, A.R.S. et républicains nationaux, dont il a pris la tête, avec agrément du Centre national des indépendants, paysans et A.R.S. Il s'inscrit au groupe des indépendants et paysans d'action sociale. Le 22 juillet 1958, il est désigné par la Commission du suffrage universel pour représenter l'Assemblée Nationale au Comité consultatif constitutionnel chargé de préparer une nouvelle constitution.

Aux élections au scrutin uninominal du 30 novembre 1958, il se présente dans la 35^e circonscription de la Seine (Courbevoie — La Garenne — Colombes). Il arrive à peu près à égalité, au premier tour, avec le candidat communiste et le candidat U.N.R. ; mais, au second tour, celui-ci — le D^r Edmond Pezé, conseiller général — emporte le siège avec plus de 7.000 voix d'avance.

De 1946 à 1958, M. Barrachin a appartenu à plusieurs grandes Commissions, dont celle du Suffrage universel, qu'il présida plusieurs années. On aurait peine à trouver un débat sur l'organisation des pouvoirs publics et sur les institutions dans lequel il ne soit pas intervenu — et ces débats ont été nombreux, qu'il s'agisse de l'Assemblée de l'Union française, de la loi électorale, des conseils généraux et municipaux, du renouvellement des assemblées législatives, de la dissolution de l'Assemblée nationale ou des réformes constitutionnelles. De même, il s'est constamment préoccupé du fonctionnement de l'Assemblée, de son règlement et de ses méthodes de travail. C'est sur son rapport que l'Assemblée décida l'installation d'un système de vote électronique. Il a déposé, sur tous ces sujets, nombre de propositions et de rapports. Mais son activité n'a pas été moins grande en matière de politique générale. A maintes reprises, il demanda à interpeller le gouvernement, fut entendu sur ces demandes et participa à la discussion d'interpellations — les siennes ou d'autres. Il prit aussi la parole dans plusieurs débats sur l'investiture de présidents du conseil désignés et sur des questions de confiance. En matière sociale, il est intervenu principalement, par la parole ou par l'écrit, en faveur du relèvement du niveau de vie des économiquement faibles, du reclassement des ouvriers licenciés des entreprises de constructions aéronautiques, du relèvement des crédits destinés aux anciens combattants et victimes de guerre. Mentionnons encore, pour compléter le tableau d'une activité que nous ne saurions ici retracer en détail, d'importantes interventions en matière économique et financière et sur l'Afrique du Nord.

Outre les fonctions que nous avons rappelées, M. Barrachin a rempli celles de secrétaire-général adjoint de l'Institut de recherches économiques et politiques et de président du comité national d'études pour la réforme de la constitution.

Le 26 avril 1959, il a été élu sénateur de la Seine avec 1.270 des 6.003 suffrages exprimés ; il s'est inscrit au groupe des républicains indépendants.

BARRÉ (JOSEPH, LOUIS), né à Changé (Mayenne) le 5 novembre 1836, mort le 10 février 1893 à Carrière-Saint-Denis, (Seine-et-Oise).

Député de Seine-et-Oise de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 178.)

Il fut battu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, dans la première circonscription de Versailles et ne se représenta pas au 2^e tour.

Il se retira à Carrières-St-Denis où il mourut quatre ans plus tard, le 10 février 1893.

BARRÉS (MAURICE), né à Charmes-sur-Moselle le 22 septembre 1862, mort à Neuilly-sur-Seine le 4 décembre 1923.

Député de Meurthe-et-Moselle de 1889 à 1893.

Député de la Seine de 1906 à 1923.

La famille de Maurice Barrés, originaire d'Auvergne, était fixée depuis deux générations en Lorraine lorsque naquit, le 22 septembre 1862, à Charmes-sur-Moselle, le futur auteur de la *Colline Inspirée*. Son père, ancien élève de l'École centrale, avait été un moment professeur, puis percepteur, avant de cesser tout travail. Élevé par une mère malade et romanesque, qui cherchait dans la lecture la compensation d'une existence étriquée, Maurice Barrés entre, à l'âge de onze ans, au collège religieux de La Malgrange. Il y restera pensionnaire quatre ans et gardera de cette première expérience de l'internat un souvenir douloureux. Ses camarades l'appellent « le corbeau » parce qu'il est « un petit garçon noir de cheveux, grave et isolé ». Il s'ennuie et souffre de ne pas rencontrer d'« hommes supérieurs ». Le lycée de Nancy, où il poursuit ses études à partir de 1887, lui donne la même impression de médiocrité. « Ils n'ont rien éveillé en moi » dira-t-il plus tard de ses professeurs. C'est pourtant à Nancy que s'éveille sa vocation littéraire : un ami, Stanislas de Guaita, lui fait lire *Émaux et Camées*, *Les Fleurs du Mal*, *Sulammbô*. Barrés s'enchante de ces découvertes ; il écrit ses premiers articles pour le *Journal de Moselle* (1881). Il a dix-huit ans et ne songe déjà plus qu'à son œuvre.

Pour écrire et se faire connaître — car l'œuvre, c'est aussi, dans l'esprit du jeune Lorrain, la gloire — une condition : vivre à Paris. Sous le prétexte d'achever ses études de droit, Maurice Barrés s'installe dans la capitale en janvier 1883. Il fréquente aussitôt les salons littéraires et fonde une revue, *Les Taches d'Encre*. Quatre numéros paraissent de novembre 1884 à février 1885. Barrés écrit la plupart des articles. Il est insolent, paradoxal, joue volontiers les dandys et se proclame nihiliste. C'est l'époque où Taine et Renan règnent en maîtres sur la jeunesse intellectuelle. Après avoir subi, comme tout un chacun, leur influ-

ence, Barrés ne tarde pas à les renier, dans deux écrits satiriques : *Monsieur Taine en voyage et Huit jours chez Monsieur Renan*. Il voyage lui-même, découvre l'Italie : Florence en 1883, Venise en 1887, et Stendhal. A l'image d'Henri Brûlard, il se forge une doctrine égotiste : le « culte du moi ». Son premier livre, *Sous l'œil des barbares* (1888), lancé par un article de Paul Bourget, offre au public, l'image d'un jeune homme ardent à s'affirmer contre les autres (les « barbares »), contre la société qui freine les élans de l'individu, contre les conventions qui le retiennent de vivre. Il revendique le droit de s'épanouir sans contrainte, de savourer toutes ses émotions, et de les développer en les analysant. Toutefois l'ardeur même avec laquelle il lance ce manifeste, son insolence, son cynisme trahissent un certain désarroi. Ce solitaire orgueilleux ne peut se satisfaire de la solitude où il se retranche soit que son apparente assurance cache une incertitude profonde, soit plutôt que l'homme seul lui apparaisse comme un homme incomplet. Il s'est voué au culte de son moi ; mais le moi, ce sont aussi les autres. C'est tout ce qui l'a précédé et tout ce qui l'entoure : les ancêtres et les contemporains, en un mot la patrie.

Le passage de Barrés de la solitude esthétique — qu'il ne reniera d'ailleurs jamais totalement — au nationalisme politique s'amorce en 1886 lorsque l'écrivain salue dans Boulanger « le général par qui naissent les grandes espérances ».

Toujours soucieux de se trouver des « intercesseurs » (qui peuvent être des écrivains comme Taine ou Constant, Sainte-Beuve et Stendhal, et qui peuvent être aussi des paysans : ceux d'Italie, ceux d'Espagne, bientôt ceux de la Lorraine natale), Barrés croit découvrir enfin l'« homme supérieur » dont il rêvait. Boulanger est alors au sommet de sa popularité : plébiscité par trois départements le 19 août 1888, il est élu député de la Seine, le 27 janvier 1889. Quelques mois plus tard, c'est la fuite à Bruxelles, et l'effondrement. Si le mouvement boulangiste connaît la défaite aux élections des 22 septembre et 6 octobre, Barrés, lui, est élu par 7.183 voix sur 13.565 votants au 2^e tour de scrutin, dans la circonscription de Nancy. La même année paraît *Un homme libre*, que suivra deux ans plus tard le *Jardin de Bérénice*. Le même mouvement de retour qui conduit le jeune dandy à prendre rang parmi les défenseurs de l'ordre se dessine ici : la tentation voluptueuse du nihilisme est stérile ; elle ne peut mener qu'à la dispersion et à l'épuisement du moi si ne la compense pas l'attachement à une tradition. Pourtant c'est encore le conflit de l'individu et de la société, ou du moins d'une certaine société, que décrivent ces deux livres : au héros du *Jardin*, Philippe, égotiste impénitent s'oppose Martin, un de ces « parlementaires » dont Barrés, maintenant qu'il fréquente les milieux politiques, va critiquer sévèrement les malversations et les faiblesses.

La première carrière publique de l'écri-

vain est courte : il avait lié son sort au boulangisme et disparaît de la scène lorsque le mouvement sombre dans la désaffection générale. On peut se demander pourquoi Barrés, qui a pris si vite en dégoût le parlementarisme, s'obstinera à poser sa candidature, malgré de multiples déconvenues, au cours des années suivantes : battu à Neuilly en 1893, il échoue également à Neuilly en 1896, puis de nouveau à Nancy en 1898. Malgré l'appui que lui apporte la Ligue des Patriotes, il n'est pas plus heureux quand il se présente à Paris en mars 1903. Nous verrons par ses *Cahiers*, qu'après sa première défaite, il avait envisagé sérieusement de renoncer à la politique. S'il persiste néanmoins, c'est d'abord parce que pour le romancier et l'amateur d'âmes le Parlement est un terrain d'observation privilégié ; c'est aussi parce qu'il a maintenant commencé à jouer un rôle et que ce rôle est tout autant politique que moral ou littéraire. On connaît le mot de Taine : « le jeune monsieur Barrés n'arrivera jamais à rien, car il est sollicité par deux tendances absolument inconciliables : le goût de la méditation et le désir de l'action ». Le diagnostic de Taine est juste ; mais la conclusion qu'il en tire est fautive. La politique ne sera jamais pour Barrés, comme il l'écrit lui-même, qu'un moyen parmi d'autres de « nourrir son imagination, sa sensibilité, son âme » : c'est précisément pourquoi elle reste incompatible avec une activité littéraire inspirée par un ardent désir de convaincre.

Ces deux « tendances » entre lesquelles se partagent ses goûts, Barrés va maintenant les suivre simultanément, l'une nourrissant l'autre. Ainsi son nouveau roman « *les Déracinés* », qui inaugure, en 1897, le cycle de l'« *Energie nationale* », est-il l'exacte illustration des principes qui le poussent à agir. Critique violente d'un système d'éducation qui ne donne aux élèves qu'une « demi-culture » toute théorique et les condamne à la médiocrité ou à l'arrivisme ; le romancier y joue le double rôle de témoin et de juge. Bouteiller, le mauvais professeur qui se fera élire député aux frais de la Compagnie de Panama, Suret-Lefort, le politicien sans scrupules, Renaudin le journaliste maître-chanteur sont autant d'échantillons de cette faune intellectuelle et parlementaire que le Barrés psychologue observe avec une complaisance d'esthète et que le Barrés homme d'action combat avec l'énergie d'un réformateur. « Pour moi, ces spectacles ignobles me transportent de lyrisme », avouera-t-il un jour.

Sauf pendant une courte période — quand meurt sa mère, en 1901 — l'écrivain ne cessera donc plus de se mêler aux conflits qui déchirent la Troisième République. Il fait du journalisme : après avoir dirigé quelque temps *La Cocarde* (septembre 1894 — mars 1895), il collabore à diverses publications nationalistes : *la Patrie*, *le Journal*, *le Gaulois*. A Nancy, il fonde *l'Avant Garde* (1902). Membre du Comité directeur de « *la Patrie française* » — dont la faiblesse doctrinale le dégoût rapidement —, il

milite aussi, dans l'Association nationaliste de la jeunesse, aux côtés de Maurras, sur qui il exercera une grande influence. A partir de 1900 enfin, il préside les diners de *l'Appel au Soldat*. Les discours qu'il y prononce, ses articles polémiques, ses pamphlets, des conférences retentissantes comme celle qu'il a faite en 1898 sur la terre et les morts font peu à peu de lui le maître le plus écouté de la jeunesse de droite et le chef spirituel de toute la fraction nationaliste.

Dans cette évolution progressive, il serait sans doute arbitraire de vouloir marquer des étapes : jusqu'à sa mort, la pensée de Barrés restera — à l'image de l'écrivain lui-même — complexe et contradictoire, la hantise de la mort combattant perpétuellement sa volonté de vivre et de créer, les nostalgies de l'art se heurtant aux ivresses de l'action, comme en témoigne la publication simultanée en 1894 de deux livres aussi différents que *Du sang, de la volupté et de la mort* et *Une journée parlementaire*. Du moins peut-on placer quelques points de repère. Durant la période agitée qui va de 1892 à 1903, deux affaires requièrent particulièrement l'attention de Barrés : Le scandale de Panama, d'abord, qu'il a vu se développer à la Chambre et qui lui inspirera un de ses ouvrages les plus virulents *Leurs figures*. Mais surtout l'affaire Dreyfus. Barrés est, dès l'origine, un anti-dreyfusard passionné et de principe. « J'avais une opinion avant de connaître les faits judiciaires », écrit-il. « Je me rangeais à l'opinion des hommes que la société a désignés pour être compétents ». L'attitude extrême qu'il adopte alors, — allant jusqu'à soupçonner les défenseurs de Dreyfus d'avoir inventé l'affaire pour servir des doctrines antimilitaires et internationalistes — montre les limites de la pensée barrésienne : il s'agit moins, en vérité, d'une doctrine mûrement réfléchie que d'une discipline volontaire, d'un parti-pris destiné à le protéger contre des tentations qu'il juge pernicieuses. « J'ai voulu, dira-t-il plus tard de son nationalisme, m'entourer de hautes murailles ». Le respect des hommes « compétents » est une de ces murailles. Barrés — qui, entre temps, s'est marié et s'est installé à Neuilly où naît, en 1896, son fils Philippe — suit à Rennes le second procès de Dreyfus qu'il relatera dans « *Ce que j'ai vu à Rennes* », puis à Paris celui de Déroulède. Il polémique avec Jaurès et avec Combes quand, l'affaire Dreyfus enterrée, un nouveau sujet de discorde surgit avec la séparation des Eglises et de l'Etat. Peu à peu, pourtant, une question vient à primer toutes les autres : celle des provinces perdues. « En politique, écrit Barrés dans ses *Cahiers*, je n'ai jamais tenu profondément qu'à une chose : la reprise de Metz et de Strasbourg. Tout le reste, je le subordonne à ce but principal ». L'attitude du Barrés de la maturité s'explique par un souvenir ineffaçable et cruel : à six ans, il a assisté, en Lorraine, à la déroute de l'armée française et à l'invasion prussienne. « Tout mon cœur est parti par la route de Mirecourt avec les

zouaves et les turcos qui grelotaient et de qui, trente jours avant, j'étais sûr qu'ils allaient à la gloire ». Encouragé par un Alsacien passionné de culture française, le docteur Bücher, et par le président de la Ligue des Patriotes, Déroulède, Barrès prend la tête du mouvement pour la reconquête des provinces perdues. Il organise des pèlerinages sur les champs de bataille de 1870, publie son cycle de *l'Energie nationale* (après les *Déracinés* de 1897, viennent en 1900 *l'Appel au soldat*, en 1902 *Leurs figures*). Dans sa Lorraine natale, il a enfin trouvé l'« intercesseur ». Désormais, il ne veut rien être d'autre que ce que ses ancêtres l'ont fait, n'avoir d'autre pensée que la tradition qu'ils lui ont léguée : « l'homme libre, écrit-il, distingue et accepte son déterminisme ».

Ses activités de propagandiste ne l'empêchent d'ailleurs pas de continuer à voyager : il visite l'Italie, l'Espagne, la Grèce, où il trouve la matière de quelques-uns de ses plus beaux livres *Amori et Dolori Sacrum* (1903), *Le voyage de Sparte* (1906), *Greco et le secret de Tolède* (1911). Il projette une étude sur *Giorgione*, rencontre l'Abbé Brémond et Mistral, fréquente assidûment le salon de Mme de Noailles.

L'année 1906 marque l'apogée de la carrière littéraire et politique de Maurice Barrès. Reçu le 18 janvier à l'Académie française où il succède à Hérédia, il est élu député de Paris (1^{er} arrondissement — circonscription des Halles) le 6 mai 1906 au 1^{er} tour de scrutin par 6.250 voix sur 12.096 votants. Il ne cessera plus dès lors d'être député jusqu'à sa mort (Elections générales des 24 avril 1910, 26 avril 1914, 16 novembre 1919). A la Chambre où il figure tantôt comme « républicain patriote libéral », tantôt comme « républicain indépendant », sa célébrité lui permet de traiter d'égal à égal avec les chefs politiques les plus en vue : Jaurès et de Mun, Clemenceau et Briand. Leur comportement, les petitesesses et les grandeurs d'une société où se retrouve « la plus complète série des échantillons de la nationalité française » sont pour l'analyste un perpétuel sujet de curiosité. Il dresse, dans ses *Cahiers*, une minutieuse galerie de portraits, projette d'écrire un livre sur le Parlement. Membre de la minorité, il se défend d'ailleurs de faire une politique de partisan. Il n'a accepté de sortir de son rôle « théorique et contemplatif » que pour traiter des questions « neutres, purement nationales et spéculatives qui n'exciteront pas l'animadversité des chefs de parti ». L'heure n'est pourtant pas à la spéculation. Barrès, qui sent venir la guerre, entend galvaniser l'opinion en développant les grands thèmes auxquels son nom est désormais attaché : patriotisme, union, tradition « énergie nationale ». Ses principaux discours de 1906 portent sur l'affaire Dreyfus et sur la séparation. Le 19 mars 1908, il proteste contre le transfert des cendres de Zola au Panthéon, le 8 juillet il défend la peine de mort. Le 20 mars 1909, il condamne avec vigueur la grève des postiers. Parallèlement, il fait campagne

dans le pays : discours aux académies de Lorraine et d'Auvergne dont il préside les séances, conférences aux *Marches de l'Est* qu'il a fondées en 1909, articles dans *l'Echo de Paris*, « pèlerinages » qu'il multiplie à partir de 1911. Une question continue à le préoccuper : celle de l'enseignement. De plus en plus, le système d'éducation appliqué dans les écoles et les lycées français lui apparaît comme un des plus dangereux ferments de la désagrégation nationale. Il prononce une conférence sur les « mauvais instituteurs » (1907), fait campagne contre Jaurès (1910), critique la célébration au Panthéon du deuxième centenaire de Rousseau (1912).

Le traditionalisme ne le conduit pas seulement à défendre de façon intransigeante et quelque peu cocardière les intérêts de la nation. Il le ramène également à la religion, dont son nihilisme de jeunesse l'avait écarté. A partir de 1910, Barrès prend conscience de l'importance du catholicisme comme facteur d'autorité et d'équilibre, comme lien entre les membres de la société qu'il entend défendre contre elle-même. C'est alors qu'il lance sa fameuse campagne pour les églises menacées par les effets de la loi de séparation. Il polémiqua avec Briand, écrit une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur, lance une pétition signée de 450 artistes, et prononce à la Chambre les trois discours retentissants qui seront recueillis dans « *La grande pitié des Eglises de France* ». « *La Colline Inspirée* » (1913) marque, dans son œuvre littéraire, ce ralliement à un catholicisme essentiellement social et traditionnel. Toujours vigilant à l'égard des scandales de la République parlementaire, il participe, en mars 1914, à la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, et devient, à la mort de Déroulède, président de la *Ligue des Patriotes* (le 12 juillet 1914).

Un mois plus tard éclate la guerre qu'il avait si souvent prophétisée. Barrès entre alors au comité du secours national et se fait le champion du « jusqu'au-boutisme » dans les articles qu'il écrit chaque jour pendant quatre ans à *l'Echo de Paris* où il succède à Albert de Mun comme éditorialiste.

Il entreprend des voyages de propagande en faveur de la cause française : l'Italie, l'Angleterre reçoivent sa visite. Il publie des brochures patriotiques, dénonce avec vigueur la canaille du *Bonnet Rouge* (Malvy et Caillaux). La paix revenue, il poursuit ses efforts pour la propagande nationale en Rhénanie et défend l'œuvre civilisatrice des missions françaises dans les pays d'outre-mer. Il intervient également en faveur des chercheurs et des savants.

Tout se passe comme si le dernier Barrès, conscient des limites d'un nationalisme trop rigoureux cherchait à élargir son horizon. Les circonstances l'ont obligé pendant un temps à jouer le rôle d'un patriote sourcilieux. Il aspire maintenant à l'universalité. Tandis que des œuvres comme *Un jardin sur l'Oronte* ou *Le Mystère en pleine lumière* témoignent de la constance des préoccupations

esthétiques de l'écrivain, l'homme politique écrit dans ses *Cahiers* : « Le nationalisme manque d'infini ». Le génie allemand n'a jamais cessé de le fasciner et c'est aussi contre lui qu'il avait édifié ses « murailles ». Le danger passé, il rêve de réconcilier la France et l'Allemagne. Les conférences qu'il prononce à Strasbourg en 1920 et qui seront publiées dans « *Le Génie du Rhin* » traduisent cette volonté d'ouvrir le dialogue entre des forces antagonistes qui ne peuvent pas se passer l'une de l'autre, et d'échapper ainsi à l'alternative d'un nationalisme aveugle et d'un cosmopolitisme incohérent. La mort, hélas ! ne lui permettra pas de réaliser ce programme. Le 4 décembre 1923, une congestion pulmonaire compliquée d'angine de poitrine l'emporta subitement. Quelques mois plus tôt, Maurice Barrès avait écrit ces lignes qui peuvent servir de testament à sa réflexion inquiète : « Si j'avais pensé le monde comme j'ai pensé la Lorraine, je serais vraiment un citoyen de l'humanité ».

BARRIÈRE (CHARLES, CLAUDE), né le 27 septembre 1837 à Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), mort le 19 août 1910, à Saint-Bonnet-le Bourg par Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1885 à 1889.

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1891 à 1909.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 178).

Il ne se représenta pas aux élections générales législatives de 1889, et tenta sans succès de se faire élire au Sénat le 16 juin 1889 en remplacement de M. Goutay, Sénateur du Puy-de-Dôme, décédé. Il fut plus heureux au renouvellement triennal du 4 janvier 1891 où il entra à la Haute Assemblée pour y être réélu le 28 janvier 1900 et y siéger jusqu'au renouvellement du 3 janvier 1909.

Inscrit au groupe de l'Alliance démocratique, il siégea dans diverses Commissions. Il fut nommé secrétaire du Sénat le 12 janvier 1894 et fut également Secrétaire de l'Assemblée Nationale à Versailles le 17 janvier 1895, lors de l'élection de M. Félix Faure à la Présidence de la République. Le 12 janvier 1897, il abandonna volontairement son poste de Secrétaire de la Haute-Assemblée en déclinant toute candidature aux élections du Bureau.

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1909, se désintéressa de la politique et mourut l'année suivante dans son pays natal où il s'était retiré.

BARROIS (THÉODORE, CHARLES), né le 10 février 1857 à Lille, mort le 9 juin 1920 à Neuilly-sur-Seine.

Député du Nord de 1898 à 1906.

Avant de songer à la députation, Théodore Barrois fit une brillante carrière universitaire. Docteur en médecine et es sciences naturelles, maître de conférences à la faculté de médecine et de Pharmacie

de Lille, dès 1885, il fut reçu en 1886 à l'agrégation et nommé professeur de zoologie à la même faculté. Il devait occuper ce poste huit ans (d'octobre 1886 au 12 novembre 1894), jusqu'à ce que fût créée à son intention une chaire de parasitologie.

L'enseignement ne lui faisait pas oublier la recherche. De divers voyages accomplis comme naturaliste, en Laponie (avril-août 1881), en Palestine et en Syrie (mars-juin 1890), et d'un séjour à la station de zoologie maritime de Concarneau, il rapporta les éléments de plusieurs monographies. Ses travaux portèrent notamment sur les crustacés et les échinodermes, sur les lamellibranches (1885), sur les rotifères (1895), sur les insectes et la faune des eaux des Açores (1896), sur les ténias (1897).

Il avait 41 ans lorsque, délaissant la science pour la politique, il se présenta pour la première fois aux élections législatives. Sa carrière parlementaire fut assez effacée. Elu député de la première circonscription de Lille, le 8 mai 1898, par 9.127 voix sur 16.542 votants, au premier tour de scrutin, il appartint à diverses Commissions et à la Commission du travail. On lui confia la rédaction d'un certain nombre de rapports de validation. Il eut ainsi l'occasion d'intervenir, le 8 juillet 1898, pour défendre au nom du dixième bureau, la validation de M. Meunier, député de la première circonscription de Meaux, à qui un adversaire malheureux reprochait des distributions d'argent et de denrées alimentaires au cours de la campagne électorale. La Chambre adopta par 317 voix contre 206 les conclusions du rapporteur. Trois ans plus tard, au cours de la discussion d'un projet de loi concernant les taxes de remplacement des droits d'octroi de Roubaix, Théodore Barrois intervint de nouveau pour préciser dans quelles conditions le conseil municipal de Lille avait élaboré un projet de réforme des octrois.

Réélu aux élections générales du 27 mai 1902, par 10.323 voix sur 17.314 votants au premier tour de scrutin, Théodore Barrois continua à participer aux travaux de la Commission du travail, mais ne prit pas la parole en séance publique. Sa discrétion à la Chambre peut s'expliquer par l'importance des fonctions administratives qu'il exerçait à l'Institut Pasteur lillois et au Comité central des bouillères de France, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

BARTHE (EDOUARD, JEAN), né à Béziers (Hérault) le 26 mai 1882, mort à Paris le 25 juillet 1949.

Député de l'Hérault de 1910 à 1940.

Sénateur de l'Hérault de 1948 à 1949.

Pensionnaire dès l'âge de 7 ans, Edouard Barthe a fait ses études au collège de Pézenas, puis à la faculté de pharmacie de Montpellier. Nommé interne des hôpitaux de Montpellier en 1904, diplômé pharmacien en 1906, il s'installa à Sète la même année et épousa Mlle Blanche Hermet.

Le 24 avril 1910, Edouard Barthe se présente aux élections législatives dans l'Hérault (deuxième circonscription de Béziers). Dès le premier tour, il triomphe du député sortant, M. Augé, par 9.554 voix contre 8.142. C'est le début d'une carrière politique féconde et tranquille, qui sera consacrée essentiellement à la défense et à l'organisation de la viticulture. Membre des Commissions des douanes et des boissons, Edouard Barthe intervient à plusieurs reprises en faveur des sinistrés de son département et dans les débats relatifs aux régimes douaniers des vins tunisiens et marocains, à la répression des fraudes, au fonctionnement des caisses de crédit agricole.

Réélu le 26 avril 1914, à une très forte majorité au premier tour de scrutin, il s'engage dans le Génie lorsque la guerre éclate. Il est ensuite réformé. De nombreuses propositions de loi portant sa signature témoignent de l'attention avec laquelle il continue à suivre les problèmes dont il va devenir le spécialiste incontesté : réforme des entrepôts des douanes, organisation du commerce d'exportation, création d'un monopole de la fabrication de l'alcool, suppression des taxes d'octroi, réglementation de la profession de courtier en vin, etc.

Le 16 novembre 1919, à la tête d'une liste d'union socialiste de défense des combattants et d'action économique, Edouard Barthe obtient 32.769 suffrages. Le 11 mai 1924, candidat principal du Cartel des Gauches, il en obtient 73.192 et fait élire avec lui tous ses colistiers. Négligeant les ambitions ministérielles auxquelles sa forte position politique lui permettrait de prétendre, il devient président de la Commission des boissons. Il présidera également la Commission interministérielle de la viticulture, le Comité national de propagande en faveur du vin, la Fédération nationale des stations uvales, le Conseil supérieur des alcools, l'Institut national des appellations d'origine, la Ligue des moyens et petits viticulteurs, et — couronnement de ses efforts — l'Office international du vin.

Ces fonctions ne sont pas purement honorifiques; bien au contraire, elles impliquent pour leur titulaire de lourdes charges et l'amènent à remplir des missions de conciliation délicates : lorsque des conflits opposent les viticulteurs du Midi à leurs concurrents d'Afrique du Nord, les betteraviers de la métropole aux producteurs d'outre-mer, lorsque l'affaire du contingentement des rhums provoque des émeutes à la Martinique, c'est à lui que l'on fait appel pour rendre un arbitrage et apaiser les passions. L'accord de Béziers, qui établit un équilibre des productions de base du Nord et du Midi (betterave, cidre, vin) est signé sous son impulsion, et il n'est guère de loi ou de réglementation concernant la viticulture à laquelle il n'ait, de 1919 à 1940, efficacement contribué. Citons notamment les grandes lois du 19 avril 1930, du 4 juillet 1931 et du 8 juillet 1933 sur la viticulture et le commerce des vins.

Mais son activité ne se limite pas à

ces problèmes. En 1924, ses collègues du groupe de l'Union socialiste et républicaine l'ont présenté comme candidat à la questure. Il est élu et restera questeur jusqu'à la mise en congé des Chambres sous le régime de Vichy. Il fait partie, au cours des législatures successives, (il est en effet réélu aux élections générales des 22 avril 1928, 1^{er} mai 1932, et 26 avril 1936), de plusieurs Commissions : agriculture, douanes, règlement, mines, et intervient dans de nombreux débats : sur la profession de pharmacien, le statut des coopératives agricoles, le régime du blé, l'organisation du crédit agricole mutuel, le travail dans les mines, et la création de l'office national des combustibles liquides dont il sera nommé président. Il exerce des fonctions locales : conseiller général du canton de Saint-Gervais, il a été élu maire de Montblanc en 1925, et le restera jusqu'en 1949. Enfin il collabore régulièrement à plusieurs journaux : *Le Petit méridional* de Montpellier, la *Dépêche* de Toulouse, l'*Action viticole*, le *Journal du commerce*.

En 1940, ses fonctions de questeur l'amènent à organiser, en plein accord avec le Gouvernement, le départ des parlementaires sur le bateau *Massilia*. Il s'aperçoit bientôt que, sous prétexte de mettre la représentation nationale à l'abri de l'ennemi, les partisans du nouveau régime ont ainsi voulu éliminer leurs adversaires. Avec Edouard Herriot, il proteste vigoureusement. Son attitude lui vaudra d'être interné à Vals en 1942.

Après la libération, Edouard Barthe reprend son activité politique. Il est élu le 7 novembre 1948 au Conseil de la République et s'inscrit au groupe du R.G.R. et de la gauche démocratique. La sympathie unanime de ses collègues le porte à la questure.

Mais il n'aura guère le temps d'exercer ses fonctions : le 25 juillet 1949, il meurt à Paris, après une brève maladie.

On doit à Edouard Barthe, outre de nombreux articles, deux ouvrages : *Le Comité des forges contre la Nation* et *La ténébreuse affaire du Massilia*.

BARTHE (JEAN, MARCEL), né le 15 janvier 1813 à Pau (Basses-Pyrénées), mort le 16 février 1900 à Jurançon (Basses-Pyrénées).

Représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Député des Basses-Pyrénées de 1876 à 1877 et de 1878 à 1882.

Sénateur des Basses-Pyrénées de 1882 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 182)

D'une inlassable activité, il est nommé, en mai 1889, président de la Commission relative aux délégués mineurs, et en cette qualité intervient le 13 juillet dans la discussion d'une proposition de loi concernant ces délégués.

Le 21 février 1890, il se fait entendre, au nom de la Commission spéciale qu'il préside, dans la discussion de sa

proposition de loi ayant pour objet de rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits d'injures, outrages et diffamations commis par la voie de la presse contre le Président de la République, les Ministres et les membres des deux Chambres. Il prend part en outre cette même année, à la discussion des propositions de loi sur la presse et sur les trésoriers payeurs généraux.

En 1891, après avoir été réélu Sénateur des Basses-Pyrénées au renouvellement partiel du 4 janvier, il présente un contre-projet à la proposition de loi sur les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers.

En 1892, il rapporte sa proposition de loi ayant pour objet d'instituer dans chaque arrondissement un tribunal d'assises qui connaîtra des délits d'injures, d'offenses, diffamations et outrages publics aux bonnes mœurs et se fait entendre, dans la discussion du projet de loi relatif aux sociétés coopératives de production et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices, ainsi qu'au cours du débat sur le projet de loi concernant la conciliation et l'arbitrage consultatif entre patrons ouvriers ou employés.

En 1893, il dépose et soutient une proposition de loi sur les syndicats professionnels et se fait entendre dans la discussion du projet de loi modifié par la Chambre des députés, sur les sociétés coopératives.

En 1894, il participe au débat sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire.

En 1895, il préside diverses Commissions spéciales et prend part à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1896.

En 1896, on l'entend au cours de différents débats, notamment sur : l'interdiction des coalitions dans les exploitations de l'Etat et les Compagnies de Chemins de fer, les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices.

A partir de 1897, son activité se ralentit. Il est vrai qu'il est à ce moment octogénaire. Il ne se représente pas au renouvellement partiel du 28 janvier 1900 en raison de son grand âge et meurt quelques semaines après les élections, le 16 février 1900 à Jurançon. Il avait 87 ans.

BARTHÉLÉMY (GEORGES), dit GEORGES-BARTHELEMY, né à Séransvillers (Nord) le 1^{er} novembre 1882, mort à Villemomble (Seine) le 3 mai 1933.

Député du Pas-de-Calais de 1919 à 1924.

Après avoir servi dans les colonies en 1907 et avoir participé à la pacification de la Haute-Volta, Georges Barthélémy revint en France au Ministère des Colonies, et devint secrétaire de Raoul Briquet, député socialiste de la première circonscription d'Arras en 1910. Il fit acte de candidature aux élections générales de 1914 dans la circonscription de Bapaume-Vitry, mais

fut battu par le candidat radical. Rentré à Paris, il y exerce la profession de publiciste. Syndic de la presse coloniale, directeur politique de la *Gazette coloniale* et de l'*Empire Français*, fondateur de la fédération française des anciens coloniaux, il servit comme aviateur pendant la guerre en Lorraine et en Orient et il fut blessé deux fois.

Le 16 novembre 1919, il se présente aux élections législatives dans le Pas-de-Calais, sur une liste du Parti socialiste unifié. Elu, il s'inscrit au groupe socialiste. Les Commissions du règlement, des affaires étrangères, de l'Algérie, de la législation civile et criminelle l'accueillent tour à tour. L'attention de Georges Barthélémy se porte sur les régions dévastées, dont il est le représentant, et sur les problèmes coloniaux. Il demande que les pensions des victimes de la guerre habitant les départements envahis soient liquidées par priorité, que les spectacles donnés dans ces régions soient exonérés de toutes taxes, que les maires reçoivent des indemnités de fonctions. Il s'intéresse à l'organisation de l'armée et au régime des pensions civiles et militaires. Il prend une part active à la discussion du projet de loi relatif à ces pensions, qui deviendra la loi du 14 avril 1924. Enfin il intervient dans la discussion du Budget des colonies.

Il avait fondé un des premiers groupements de sinistrés et un journal pour défendre leur cause, qui devint « *Le Pas-de-Calais libéré* » dont l'influence fut considérable de 1918 à 1924. Il était également à l'origine de la création de la Fédération Nationale des associations et syndicats de fonctionnaires coloniaux.

En 1924 le parti S.F.I.O. lui refusa son soutien, et il se présenta dans l'Inde à titre individuel. Il fut battu par Angoulvant.

Il abandonna alors la carrière politique et mourut neuf ans plus tard, à Villemomble, le 9 mai 1933.

BARTHÉLÉMY (GEORGES, EUGÈNE, GERMAIN), né à Béziers (Hérault) le 5 juin 1897, mort à Paris, le 10 juillet 1944.

Député de la Seine de 1932 à 1940.

Fils d'un négociant de Béziers, Georges Barthélémy n'avait pas encore achevé ses études secondaires lorsqu'éclata la première guerre mondiale. Le 15 juin 1915, âgé de 18 ans, il partait comme engagé volontaire. Blessé en 1917, réformé à 60 %, il refusa néanmoins de revenir à l'arrière et demanda à entrer dans l'aviation. Cette brillante conduite lui valut la médaille militaire, une citation à l'ordre de la division, la croix de guerre avec étoile d'argent, et la croix du combattant volontaire.

Démobilisé, il entra dans une banque où ses activités syndicales le mirent en contact avec les milieux politiques. Secrétaire du sénateur socialiste de la Seine, Voisin, il se présenta en 1929 aux élections municipales à Puteaux, sur une liste S.F.I.O. A peine élu, il était nommé

adjoind, puis maire en avril 1930, à la suite du décès de son prédécesseur. Le 15 juin 1930, il devenait conseiller général de la Seine.

Deux ans plus tard, encouragé par ces succès, Georges Barthélémy se porte candidat aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. Il a affaire à forte partie : son adversaire est le leader communiste André Marty. Au premier tour, Barthélémy arrive en tête, avec 9.125 voix, contre 7.433 à son concurrent. Au second tour, il en recueille 10.887 et est déclaré élu, tandis qu'André Marty n'obtient que 7.738 voix.

A la Chambre, la Commission de l'administration générale et de l'hygiène, puis celle du Suffrage universel accueillent tour à tour, le jeune député. Sa qualité de socialiste, ses fonctions de maire le désignent tout naturellement pour traiter des questions sociales et municipales. Il dépose plusieurs propositions de loi sur l'amnistie, la retraite des personnels ouvriers des établissements industriels de l'Etat, le fonctionnement des pharmacies mutualistes, et manifeste une vigilance particulière à l'égard des problèmes posés par l'extension du chômage. C'est ainsi qu'il interpelle à deux reprises le Gouvernement sur des mesures de lock-out prises aux usines Blériot et Citroën. Son principal souci est d'obtenir la création d'un Fonds national de chômage ; il estime en effet que, si les communes ont le devoir de veiller elles-mêmes à la défense de leurs chômeurs, elles ne peuvent pas assurer seules le financement des allocations indispensables.

Aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, Georges Barthélémy est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 12.601 voix sur 16.670 votants. Son intérêt s'étend alors à des domaines qu'il n'avait pas ou guère abordés jusque là à la Chambre. Membre de la Commission des finances, il est désigné pour rapporter le Budget de l'Education physique (Sports et Loisirs), et s'acquitte de cette tâche avec constance de 1937 à 1940.

Membre de la Commission du suffrage universel, qui a fait de lui son vice-président, il intervient dans les controverses sur la réforme du mode de scrutin en déposant une proposition de loi relative à la représentation proportionnelle. Lors que la Chambre se saisit de cette question, en 1939, il participe activement aux débats.

Mais c'est surtout au cours de la session ordinaire de 1940, qu'il a l'occasion de jouer un rôle de premier plan. Responsable d'une grande ville ouvrière, profondément convaincu, depuis les premières heures de sa vie politique, de la nécessité de lutter contre le communisme, il est nommé rapporteur du projet de loi relatif à la déchéance de certains élus. Il soutient avec vigueur la thèse de la Commission, en demandant la déchéance pour les députés communistes qui ne se seraient pas explicitement désolidarisés de leur parti avant le 1^{er} octobre 1939. Tout naturellement, lorsque vient en discussion quelques mois plus tard, la proposition de résolution relative à l'application de la loi du 20 janvier 1940,

Georges Barthélémy occupe à nouveau le poste de rapporteur. C'est à lui, pour la plus grande part, qu'échoit la mission délicate de distinguer parmi les parlementaires visés, ceux qui seront déchus et ceux dont le comportement justifie une mesure d'indulgence.

Avant l'armistice, le 15 juin 1940, le préfet lui retire ses fonctions de maire de Puteaux. Mais il est réintégré un mois plus tard, le 28 juillet 1940, sur l'ordre du gouvernement de Vichy. Pendant les quatre années qui suivent, il se consacre entièrement à l'administration de sa ville, pour laquelle il avait déjà beaucoup fait avant la guerre. On lui doit notamment la construction d'un hôtel de ville où sont centralisés tous les services municipaux, de plusieurs écoles, d'une piscine et de terrains de sports, d'un hôpital, d'une crèche, d'une maternité et l'agrandissement de la gare des voyageurs.

Les responsabilités qu'il avait assumées en 1940, l'ardeur avec laquelle il menait la lutte anti-communiste, l'importance de ses fonctions sous le régime de Vichy, ont valu à Georges Barthélémy beaucoup d'ennemis.

Quoiqu'il s'efforce d'aider par de fausses cartes d'identité ou d'alimentation, les personnes menacées par l'occupant, il est taxé de « collaborateur ».

Le 10 juillet 1944, à 9 h. 15 alors qu'il arrive à la mairie, deux inconnus descendus d'une voiture tirent sur lui une rafale de mitraillette.

Transporté aussitôt à l'hôpital Marmottan, Georges Barthélémy y décède une heure plus tard, laissant une veuve et deux filles, nées en 1930 et 1934.

BARTHÉLÉMY (JOSEPH), né le 9 juillet 1874 à Toulouse, mort le 14 mai 1945 à Toulouse.

Député du Gers de 1919 à 1928.

C'est à Toulouse, où il était né, que Joseph Barthélémy fit ses études secondaires et universitaires, couronnées par le doctorat en droit. Auteur de deux thèses sur « Les droits subjectifs des administrés dans le droit administratif français » et sur « L'insaisissabilité des rentes sur l'Etat », il fut, dès 1899, chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris, première étape d'une brillante carrière de professeur : on le retrouve ensuite enseignant le droit administratif à Lille (1900), le droit constitutionnel à Aix-en-Provence (1901). En 1903, Joseph Barthélémy revient à Paris, s'inscrit au Barreau. Il est secrétaire de la Conférence de l'ordre des avocats (1904). Deux ans plus tard, en 1906, il obtient l'agrégation de droit public et retourne à l'enseignement. Jusqu'en 1913, il occupe une chaire à la faculté de Montpellier. Puis c'est de nouveau Paris où il enseigne le droit constitutionnel à la Faculté de droit, l'histoire parlementaire et législative de la France à l'Ecole des sciences politiques.

Aux élections qui suivent la fin de la guerre, Joseph Barthélémy, qui est maire de l'He-Jourdain, se présente dans le

Gers comme candidat d'Union républicaine et nationale. Cinquième de sa liste, il bénéficie de la plus forte moyenne et est élu le 16 novembre 1919 par 20.905 voix sur 48.494 votants. A la Chambre, où il siège dans le groupe de l'Action républicaine et sociale, sa compétence en matière juridique le désigne pour diriger les travaux relatifs à la réforme du Règlement. Président et rapporteur de la Commission du règlement, il rédige plusieurs rapports sur cette question et fait un exposé important sur les incompatibilités de la fonction de député avec certaines occupations financières. Il s'intéresse également aux questions électorales et présente des rapports sur le vote des femmes, sur le vote obligatoire, sur le vote par correspondance.

Mais les problèmes de technique juridique ne sont pas seuls à retenir son attention. Poincaré, en janvier 1922, avait songé à faire de lui un ministre et n'y avait renoncé que pour des raisons de dosage politique. Il envoie Joseph Barthélémy à la Société des nations où l'ancien professeur acquiert une expérience précieuse des problèmes internationaux. Membre de diverses sociétés d'économie politique et d'études législatives, de la Commission chargée d'étudier les origines de la guerre de 1914, du Conseil supérieur des Travaux publics, le député du Gers ajoute à ses nombreuses charges celles de vice-président de la Commission des affaires étrangères (1924). Il rédige et défend devant la Chambre le rapport sur la création d'une Cour de justice internationale.

Aux élections du 11 mai 1924, Joseph Barthélémy est de nouveau candidat, sur une liste de la Gauche républicaine démocratique. Il est élu par 22.154 voix sur 53.492 votants. Membre de la Commission des affaires étrangères, il se charge de rapports sur diverses conventions internationales, demande à interpellier le Gouvernement sur le traité de Locarno, participe à la discussion d'interpellations relatives à l'Indochine.

Parallèlement, il continue à s'occuper des questions réglementaires et électORALES. La Commission du suffrage universel a fait de lui son président, et quand, après de longs et difficiles travaux préparatoires, s'ouvre devant la Chambre, en juillet 1927, le débat sur le projet de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement, c'est lui qui présente en son nom le rapport. La tâche est d'autant plus délicate que Joseph Barthélémy, proportionnaliste convaincu, fait personnellement de sérieuses réserves sur le projet. Il s'en acquitte néanmoins avec objectivité et humour, défend la Commission contre les critiques dont elle a été l'objet pour ses prises de position successives, et intervient fréquemment dans la discussion.

En 1928, Joseph Barthélémy se porte candidat dans le canton d'Auch-Lombez. Il est battu au second tour. Renonçant à toute activité politique, il se consacre de nouveau à ses travaux de juriste. L'Académie des sciences morales et politiques, après avoir couronné plusieurs

de ses études, l'avait accueilli parmi ses membres le 26 novembre 1927. Il rédige de nombreux articles de droit dans des revues spécialisées et poursuit son enseignement.

Viennent la guerre et l'armistice de 1940. Le 27 janvier 1941, Joseph Barthélémy entre dans le cabinet du maréchal Pétain, où il remplace, comme Garde des Sceaux, M. Alibert. Il occupera cette fonction jusqu'au 26 mars 1943 et s'occupera notamment de la répression des menées communistes. Arrêté un an plus tard, en août 1944, il meurt à Toulouse avant d'avoir comparu devant la Haute Cour de justice.

Parmi les nombreux ouvrages de Joseph Barthélémy, dont certains font encore aujourd'hui autorité, citons : *Le rôle du pouvoir exécutif dans les Républiques modernes* (1907), *Les institutions politiques de l'Allemagne contemporaine* (1915), *La réparation des dommages de guerre* et *Le militarisme allemand* (1917), *Le problème de la compétence dans la démocratie* (1918), *Le gouvernement de la France* (1919), et surtout son *Traité élémentaire de droit constitutionnel* (en collaboration avec Duez) (1925).

BARTHÉLÉMY - SAINT - HILAIRE
(JULES), né le 19 août 1805 à Paris, mort le 24 novembre 1895 à Paris.

Représentant de Seine-et-Oise
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Sénateur inamovible de 1876 à 1895.

Ministre des Affaires étrangères
de 1880 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 185.)

Il présida en 1889 diverses Commissions spéciales, puis son activité se ralentit. On ne trouve plus trace de ses interventions en séance publique. Cependant, il continuait à suivre les travaux de la Haute-Assemblée avec beaucoup d'assiduité et se trouvait encore à son banc l'avant-veille de sa mort survenue le 24 novembre 1895 à Paris.

Ce même jour, M. René Bérenger, vice-président du Sénat, prononçait un éloge funèbre d'une grande élévation de pensée, dans lequel il rendait hommage à la fois à l'homme politique, au savant et au philosophe traducteur d'Aristote. Il était entré dans sa 91^e année.

Ses obsèques eurent lieu à l'Eglise Saint-Honoré d'Eylau au milieu d'une grande affluence, mais sans apparat selon la volonté du défunt.

Il serait trop long d'énumérer ici les œuvres de Barthélémy-Saint-Hilaire. On en trouvera la liste complète au catalogue de la Bibliothèque Nationale.

Arrière, Français (à Saint-Sauveur)
BARTHOLOMI (RENÉ), né le 22 juin 1881 à Genève (Suisse), mort le 8 février 1928 à Indochine. /4

Député de Haute-Savoie de 1919 à 1924.

Ancien officier devenu professeur, René Bartholoni avait 38 ans lorsqu'il sollicita

(à Thakhek (Havas))

pour la première fois, après la grande guerre, les suffrages des électeurs. Candidat sur une liste de républicains indépendants, il fut élu le 16 novembre 1919 par 27.231 voix sur 53.470 votants. A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'Entente républicaine démocratique. Ses ambitions sont modestes et précises : originaire d'une région frontalière que des liens très étroits unissent traditionnellement à la Suisse, il veut défendre les intérêts de ses compatriotes menacés.

Membre de la Commission des douanes, il est chargé du rapport sur le projet de loi modifiant le régime douanier. En 1920, il participe aux discussions sur le relèvement des taxes postales et sur le régime des pensions des militaires et marins de carrière. Il intervient ensuite dans les débats budgétaires (1922-1923). Mais c'est surtout le problème délicat du statut de la zone franche qui retient son attention. De janvier à juillet 1920, il a participé, comme membre de la délégation française, aux négociations d'où sortira la convention du 7 août 1921. Averti que le Gouvernement songe à supprimer la zone franche du pays de Gex et de Haute-Savoie, il demande sans succès à l'interpeller sur ses intentions. Lorsque le projet vient devant la Chambre (31 janvier 1923-2 février 1924), il prend la parole. Dans un long discours appuyé sur une documentation très solide, il soutient que la suppression de la zone franche est contraire aux promesses faites à ses compatriotes lors du rattachement de la Savoie à la France en 1860. Il rappelle qu'en votant « oui et zone », la quasi totalité des habitants de la région frontalière manifestèrent le souci de garder des liens économiques particuliers avec le grand centre économique de Genève. Sur le régime qui leur fut accordé alors, on ne saurait revenir sans prendre soin, au moins, de les consulter à nouveau. Malgré les vifs applaudissements qui avaient salué son discours, l'amendement déposé dans ce sens par René Bartholoni n'est pas adopté et la Chambre se rallie au point de vue du Gouvernement. Le 2 février 1924, le député de la Haute-Savoie intervient encore dans le bref débat de ratification de la convention franco-suisse.

Aux élections de 1924, René Bartholoni se représente sur une liste républicaine d'union nationale. Il obtient 27.215 voix, mais doit s'incliner devant le succès de la liste du Cartel des Gauches menée par Jacques Duboin. Il mourra quatre ans plus tard en Indochine.

BARTHOU (Louis), né le 23 août 1862 à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), mort le 9 octobre 1934 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1889 à 1922.*

*Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1922 à 1934.*

Ministre et Président du Conseil.

Le grand-père de Louis Barthou était forgeron ; son père, soldat à Sébastopol, s'était établi à Oloron-Sainte-Marie

comme quincaillier. D'abord élevé par un instituteur laïque, Louis Barthou fit ses études classiques au petit séminaire d'Oloron, puis au lycée de Pau où il entra pensionnaire en 1875. Passionné de politique dès cette époque, mais vivement intéressé aussi par la littérature et la musique, doué d'une mémoire exceptionnelle, causeur éloquent, bon joueur de pelote, il laissa à ses camarades le souvenir d'un élève hors du commun. Il poursuivit à Bordeaux, puis dans la capitale, des études de droit et d'économie politique. Secrétaire de la Conférence des avocats, c'est à Paris qu'il commence à utiliser ses dons d'orateur. Il a adhéré à l'Union de la jeunesse républicaine et donne, dans les quartiers populaires, des conférences sur la politique extérieure. Après avoir soutenu sa thèse sur « la distinction des biens en meubles et immeubles », il retourne dans sa province natale et s'inscrit comme avocat à la Cour d'appel de Pau.

A cette époque, les républicains sont en minorité dans les Basses-Pyrénées. Sévèrement battus au scrutin de liste en octobre 1885, ils cherchent des talents nouveaux. Barthou leur apporte le sien. Tout en menant une carrière professionnelle active, il s'essaye au journalisme : à partir de 1887, un article signé de son nom paraît presque tous les jours dans l'« *Indépendant* », journal républicain modéré, et il entretient une vive polémique avec les royalistes du « *Mémorial* ».

En mai 1888, il se présente aux élections municipales, sur une liste républicaine soutenue par l'« *Indépendant* ». Dix-huitième candidat de la liste, il est élu au scrutin de ballottage. Ce premier succès et le souci de faire barrage à l'agitation révisionniste, l'amènent à solliciter les suffrages des électeurs de la circonscription d'Oloron le 22 septembre 1889. Il a 27 ans et pour adversaire, Jacques Lacaize, le fils d'un vieux sénateur libéral, qui jouit d'une grande influence dans le pays. A la suite d'une campagne énergique, menée sur le thème de la défense de la République et pour « une politique d'affaires sagement progressiste », Louis Barthou est élu au premier tour de scrutin, par 7.038 voix contre 6.714 à son rival.

Il s'installe alors à Paris. Tandis que l'Union de la jeunesse républicaine le porte à sa présidence — poste dont il démissionnera peu après, par fidélité à Jules Ferry — les « anciens » de la Chambre découvrent en lui un orateur énergique, mordant, dont les interventions sont tout de suite redoutées. La plus brillante, au cours de cette première législature, est celle qu'il fait pour réclamer la lumière sur le scandale de Panama, en 1889. Barrès, qui a assisté au débat, résume ainsi ses impressions, dans « *Leurs figures* » : « Un nouveau de la majorité, une sorte de fantassin, tout de suite familier avec les choses et les gens, de bonne humeur énergique, net dans ses propos, avocassier dans ses démarches ».

Excellent « débater », Louis Barthou se révèle aussi un parlementaire labo-

rieux. Membre de diverses Commissions, on lui confie de nombreux rapports, notamment sur une proposition de loi relative à l'élection des conseils d'arrondissement. Mais sa personnalité politique est trop forte pour qu'il ne soit pas, très rapidement, sollicité par le pouvoir. Lorsque Charles Dupuy constitue son premier ministère, en avril 1893, il propose au jeune député le portefeuille du Commerce. L'affaire échoue à la dernière minute, parce que Barthou passe pour légitimiste. Mais ce n'est que partie remise. Après avoir été réélu sans concurrent aux élections du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, Barthou entre comme Ministre des Travaux publics dans le second ministère Dupuy le 30 mai 1894. Il conservera ce poste dans le troisième, formé un mois plus tard.

Son passage aux Travaux publics, marqué essentiellement par le vote de la loi sur la retraite des ouvriers mineurs, lui vaut des démêlés personnels et un duel avec Jaurès. Le Conseil d'Etat ayant donné raison contre lui aux compagnies de chemins de fer, dans l'interprétation des textes relatifs aux garanties d'intérêt, il démissionne. C'est le moment que ses adversaires choisissent pour l'accuser publiquement d'être payé par les chemins de fer du Sud. Barthou échange avec le leader socialiste deux balles sans résultat et un jury d'honneur conclut à sa parfaite honnêteté. Il se marie alors avec la fille d'un négociant.

Sous le ministère Bourgeois, Louis Barthou se cantonne dans l'opposition. Favorable aux modérés qui réclament une politique d'apaisement et des réformes « pratiques », il critique vivement la politique du ministère radical, notamment son projet d'impôt sur le revenu, son anticléricalisme et ses tendances socialistes. Battu au Sénat, insuffisamment soutenu à la Chambre, Bourgeois se retire le 23 avril 1896. Son successeur, Méline, constitue un cabinet modéré homogène le 29 avril 1896, où Louis Barthou, Ministre de l'Intérieur, va jouer pendant deux ans, le rôle principal. Celui que ses ennemis appellent un « touche-à-tout tapageur et sautillant » manifeste à ce poste difficile de grandes qualités d'homme de Gouvernement. Il a le sens de l'ordre, mais aussi de la mesure ; il est libre penseur, mais tolérant. Parmi les mesures votées sur son initiative, signalons la loi relative aux sociétés de secours mutuels.

C'est sous le ministère Méline qu'éclate l'affaire Dreyfus. Louis Barthou adopte une position prudente : ses fonctions l'obligent à se réfugier derrière l'autorité de la chose jugée. Il redoute, d'autre part, comme en témoigne le discours qu'il prononce à Oloron, le 24 avril 1898, qu'une propagande révisionniste imprécise fasse le jeu de la réaction et ne ruine les effets de la politique d'apaisement. L'événement confirme ses craintes : au cours de la campagne électorale de 1898, les républicains modérés, attaqués d'un côté par la droite et les cléricaux, de l'autre par les radicaux, perdent du terrain. Barthou se demande si, dans ces conditions, il ne devrait pas

se rapprocher de la gauche. C'est le début d'une évolution que vont précipiter les outrances de la droite nationaliste et la violence des campagnes antisémites. Louis Barthou est élu président du groupe des républicains « progressistes », ou se retrouvent les modérés qu'inquiètent les attaques contre le régime. Il s'oppose au projet de loi déposé par le ministère Dupuy sur la procédure de révision et signe, aux côtés des chefs du radicalisme et du socialisme, un manifeste hostile au Gouvernement. Il vote, le 12 juin 1899, la motion dans laquelle la Chambre se déclare résolue à ne soutenir qu'un ministère « décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public ».

Néanmoins, pendant toute la durée du ministère Waldeck-Rousseau (1899-1902) qui règle définitivement l'affaire Dreyfus, Barthou reste à l'écart du pouvoir. Il ne participe pas non plus au ministère Combes qui déclenche la bataille contre le cléricanisme. Le 14 mars 1906, il entre dans le cabinet Sarrien comme Ministre des Travaux publics et des P. T. T., poste qu'il conservera du 25 octobre 1906 au 24 juillet 1909 dans le premier Gouvernement Clemenceau. Il mène à bien la difficile opération du rachat de la Compagnie de l'Ouest par l'Etat, fait voter la loi sur la caisse de retraite des cheminots et, remplaçant Clemenceau au moment de la grève des postiers, fait preuve d'une grande énergie dans la défense de l'autorité de l'Etat (mai 1909). Le 24 juillet 1909, Aristide Briand succède à Clemenceau, et Louis Barthou devient Garde des Sceaux. Il occupera de nouveau cette fonction dans le troisième et le quatrième ministères Briand, du 21 janvier au 22 mars 1913.

Entre temps, les esprits ont évolué. Les élections de 1910 ont amené au pouvoir plus de 200 nouveaux députés qu'inquiètent l'agitation sociale et les querelles provoquées par l'anticléricalisme. Un retour à l'ordre se dessine, que justifie aux yeux de beaucoup l'aggravation de la situation internationale. Quelques jours avant sa chute, le ministère Briand, préoccupé par le renforcement de l'armée allemande, avait déposé un projet de loi portant à trois ans la durée du service militaire. C'est ce projet que Louis Barthou, nommé président du Conseil le 22 mars 1913, va reprendre à son compte. Il forme un cabinet orienté plus à droite que le précédent, dans lequel il détient le portefeuille de l'Instruction publique, et qui, en raison de sa composition, se heurte d'emblée à l'hostilité des radicaux et des socialistes. A la tête des radicaux, Joseph Caillaux combat vigoureusement la loi de trois ans qu'il déclare inspirée par la réaction. Après des débats longs et difficiles, Louis Barthou, dans une dernière intervention, engage la responsabilité du ministère : « Ce pays comprendra que, précisément parce qu'il est fort, parce qu'il est armé, il est garanti contre toutes les agressions, contre toutes les surprises ; il comprendra que c'est une loi de paix que nous lui apportons ». Le projet est voté à la Chambre par 358 voix contre 204.

Mais quelques mois plus tard, Caillaux prend sa revanche : Barthou a demandé, pour combler un déficit de 800 millions, l'autorisation d'émettre un emprunt de 1.500 millions en rente perpétuelle 3 %, non soumise à l'impôt. Il est battu par 25 voix d'écart et doit se retirer le 2 décembre 1913.

Redevenu simple député, il combat le ministre radical de Gaston Doumergue, dont Caillaux est le Ministre des Finances. Le 17 mars 1914, il donne lecture à la tribune du « document Fabre », qui prouve que le gouvernement a imposé au procureur la remise de l'affaire Rochette. Cette révélation fait scandale, et le Ministre de la Marine responsable doit démissionner.

Aux élections du 26 avril 1914, Louis Barthou est élu sans difficultés, comme à chacune des consultations précédentes. Mais dans l'ensemble du pays, ses adversaires politiques triomphent nettement. Il faudra la guerre pour que se fasse l'« union sacrée » et qu'apparaisse aux yeux de tous, le bien-fondé de la politique de défense préconisée par Barthou.

L'une des premières victimes du conflit est, hélas ! le fils du député d'Oloron, Max Barthou, tué le 14 décembre à Thann. Son père, profondément ébranlé par ce drame, renonce à toute activité politique pendant trois ans. Il ne sortira de sa retraite qu'à la fin de 1917, période critique où il devient Ministre d'Etat et membre du Comité de guerre du premier Ministère Painlevé du 12 septembre 1917, puis Ministre des Affaires étrangères, en remplacement de Ribot à partir du 23 octobre et jusqu'au 16 novembre 1917.

Après la victoire, Louis Barthou est chargé du rapport sur le traité de Versailles. Il critique l'attitude du Gouvernement qui, au lieu de solliciter l'aide du Parlement l'a placé devant le fait accompli, déplore l'insuffisance des garanties obtenues, mais se félicite que les provinces d'Alsace et de Lorraine reviennent à la France et que l'Allemagne soit éliminée du Maroc.

Le 6 février 1919, Louis Barthou est reçu à l'Académie Française par Maurice Donnay. C'est ici le lieu de rappeler que la grande activité du député et du ministre n'empêchaient pas l'homme de lettres, le bibliophile, le musicologue de cultiver ses goûts favoris. Jeune avocat à Paris, il consacrait ses conférences à la politique extérieure, mais aussi à Victor Hugo. La période romantique ne cessera jamais de le passionner. Les rares loisirs que lui laisse une vie agitée, il les met à profit non seulement pour collectionner livres et manuscrits (sa bibliothèque est une des plus belles de Paris), mais pour écrire des ouvrages de critique et d'histoire qui témoignent de sa finesse de jugement : ses essais sur Baudelaire, sur Hugo (*Les amours d'un poète*), l'ouvrage monumental qu'il publie en 1918 sur *Lamartine orateur*, ses monographies sur Mirabeau, sur Danton, sur le 9 Thermidor révèlent un esprit curieux, cultivé, perspicace. A quoi il faut ajouter les travaux du musicologue : conférences sur Beethoven et deux livres sur Wagner.

Admirateur fervent de l'auteur de la *Tétralogie*, Louis Barthou fréquente assidûment Bayreuth, préside le Comité national de propagande pour la musique, encourage la construction du Théâtre des Champs-Élysées. Sa place à l'Académie était donc toute désignée. Il assiste régulièrement aux séances du dictionnaire, prononce un émouvant éloge de Pierre Loti, reçoit Joseph Bédier. On le rencontre à cette époque dans les salons littéraires et il préside les dîneurs Paul Hervieu. Après sa mort, Maurice Paléologue lira à l'Académie l'ultime discours, écrit pour la réception du duc de Broglie, au moment même où, Ministre des Affaires étrangères, Louis Barthou menait les négociations les plus délicates.

De 1920 à 1934, en effet, Louis Barthou ne cessera guère de siéger au Gouvernement ou dans des organismes internationaux où sa vieille expérience des affaires fait de lui un conseiller précieux. Ministre de la Guerre dans le septième cabinet Briand (16 janvier 1921 - 15 janvier 1922), il dirige ensuite la délégation française à la conférence de Gênes (10 avril - 19 mai 1922), puis est désigné pour présider la Commission des réparations, tâche délicate dont il s'acquitte avec adresse et autorité. En juillet 1922, il est devenu Sénateur. Il occupe les fonctions de Garde des Sceaux dans le deuxième, le quatrième et le cinquième cabinets Poincaré (du 15 janvier 1922 au 29 mars 1924 et du 23 juillet 1926 au 29 juillet 1929) et dans le onzième cabinet Briand (29 juillet 1929 - 3 novembre 1929). Ce long séjour place Vendôme lui donne l'occasion de mettre en chantier une réforme qui lui tient à cœur et qui se heurte à de fortes résistances au sein du Parlement : la réforme judiciaire. Grâce à la procédure des décrets-lois, il peut supprimer un grand nombre de tribunaux d'arrondissement. Il doit faire front, d'autre part, à une double agitation : celle des communistes à l'extrême-gauche, et celle de l'*Action Française* à l'extrême-droite. Léon Daudet, qui le rend responsable de la mort de son fils, assassiné dans des conditions mystérieuses, l'attaque violemment.

Après la chute du deuxième cabinet Tardieu, Louis Barthou échoue à constituer un ministère de conciliation républicaine. C'est l'époque où l'instabilité gouvernementale atteint son comble : le cabinet Steeg, où Barthou a repris le portefeuille de la Guerre, ne dure que quarante jours (13 décembre 1930 - 22 janvier 1931). L'affaire Stavisky, succédant à quelques autres scandales financiers, provoque un trouble profond et des convulsions violentes dans le pays. Lorsque Doumergue arrive au pouvoir, après les émeutes du 6 février, et forme son ministère d'union nationale le 9 février 1934, il nomme Louis Barthou Ministre des Affaires étrangères. L'heure est grave : tandis qu'à l'intérieur, le nouveau Gouvernement doit régler une situation financière difficile, apaiser une opinion inquiète, au dehors le spectre de la guerre s'agite à nouveau. L'Allemagne — où Hitler vient d'arriver au pouvoir — a quitté la S. D. N. ; les négociations sur

le désarmement se soldent par un échec. Louis Barthou va consacrer ses derniers efforts d'homme d'Etat à organiser un système de sécurité collective.

Le 17 avril 1934, dans une note dont la brutale franchise provoque quelque émotion, il rejette le projet du compromis britannique, déclare que « le Gouvernement français se refuse solennellement à légaliser le réarmement allemand » et annonce que « la France assurera désormais sa sécurité par ses propres moyens ». Le « moyen » essentiel auquel songe Barthou est un renforcement des alliances : il proposera aux puissances de l'Est, inquiètes, comme la France, du redressement allemand, un projet de pacte oriental. Tel est le but des deux voyages qu'il effectue au printemps 1934 d'abord à Prague et Varsovie, puis à Belgrade et Bucarest. L'opposition de la Pologne, engagée depuis peu dans la politique de rapprochement avec l'Allemagne, la tiédeur des dirigeants yougoslaves qui voient d'un mauvais œil le rapprochement franco-italien, rendent l'opération difficile. Mais Barthou ne se décourage pas : de Belgrade, il rapporte au moins une promesse : le roi de Yougoslavie, Alexandre, viendra en France à l'automne ; Barthou espère profiter de cette visite pour amorcer une détente et médite de se rendre ensuite à Rome où il signera un accord avec Mussolini.

Le 9 octobre, dans l'après-midi, Alexandre débarque à Marseille où Louis Barthou est allé l'accueillir. Au moment où le cortège passe devant la Bourse, un terroriste croate, Vlada Gueorguiev, rompt le barrage de police, manifestement insuffisant, et tire plusieurs balles sur le roi. Louis Barthou se lève pour protéger son hôte. Il est blessé à son tour. Atteint au bras, il peut descendre de voiture. Mais dans le désordre qui s'ensuit, on tarde à s'occuper de lui. Il perd beaucoup de sang et meurt avant d'arriver à l'hôpital. La Chambre des Députés lui rend quelques semaines plus tard un éclatant hommage en déclarant que « M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a bien mérité de la Patrie ».

BARTISSOL (EDMOND), né le 20 décembre 1841 à Portel (Aude), mort le 16 août 1916 à Paris (16^e).

Député des Pyrénées-Orientales de 1889 à 1893.

Député de l'Aude en 1898 (Invalidé).

Député des Pyrénées-Orientales de 1902 à 1910.

Après d'excellentes études à Perpignan, Edmond Bartissol fit ses débuts d'ingénieur des travaux publics dans sa province natale : Collioure, Argelès, Port-Vendres l'accueillirent successivement. En 1866, il quitta la France pour participer à la grande entreprise du percement de l'isthme de Suez. C'était le début d'une carrière qui devait être jalonnée de réalisations importantes. Après avoir collaboré avec Ferdinand de Lesseps, Edmond Bartissol revint en France en janvier 1870, fit son service dans le

260^e bataillon de la garde nationale, combattit au siège de Paris. Puis il se rendit en Autriche où il étudia l'organisation des chemins de fer. Après 1874, sur l'invitation des Gouvernements espagnol et portugais, il dirigea dans la péninsule divers travaux : construction de lignes de chemins de fer en Espagne, aménagement du port de Leixoes au Portugal, construction du métro de Lisbonne. Commandeur du Christ du Portugal (1878) et de la Conception de Portugal (1882), Bartissol reçoit la Légion d'Honneur en 1887. Dans son arrondissement de Céret, il est devenu un notable, et lorsque s'ouvre la campagne des élections des 22 septembre et 6 octobre 1889, on le presse de poser sa candidature. Il est élu au second tour de scrutin par 3.723 voix sur 9.820 votants.

A la Chambre, il figure parmi les républicains modérés, opposé aux initiatives qui pourraient jeter le désordre et l'inquiétude dans les affaires, avocat ardent de la stabilité gouvernementale. Membre de plusieurs Commissions, dont celle du Budget pour l'exercice 1891, il dépose des propositions de loi sur le déclassement des routes nationales et sur le percement du canal des Deux Mers, présente un rapport sur les travaux du canal d'irrigation et de submersion de Ribaut (Aude), prend part à la discussion du Budget, demande une réduction des crédits et avances accordés aux compagnies de chemins de fer.

Battu par Jules Pams au premier tour de scrutin des élections législatives du 20 août 1893, Bartissol se représente comme républicain progressiste à Narbonne, les 8 et 22 mai 1898. Il est élu de juste au second tour de scrutin, par 6.233 voix contre 6.174 à son concurrent socialiste M. Ferroul. Le faible écart des voix incite ce dernier à demander l'invalidation : il fournit à l'appui de sa thèse de nombreux témoignages affirmant que les électeurs ont voté sous la pression de la force armée, qu'ils ont été influencés par des promesses et des offres d'argent, que le dépouillement, dans de nombreux bureaux, s'est déroulé de façon irrégulière. On a relevé de faux émargements, et l'enquête prouve que certaines feuilles ont été refaites après coup. Un vif débat a lieu le 5 décembre 1898 à la Chambre. L'élection de Bartissol est finalement annulée par 280 voix contre 241.

Quatre ans plus tard, aux élections des 27 avril et 11 mai 1902, Bartissol, — qui, entre temps, est devenu maire de Fleury-Mérogis (Seine-et-Oise) — se porte candidat dans la première circonscription de Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales. Il est élu au premier tour par 7.394 voix sur 12.701 votants et sera réélu sans difficulté le 6 mai 1906 au premier tour de scrutin. Mais il ne joue plus au Parlement qu'un rôle effacé. De 1902 à 1906, il s'occupe surtout des problèmes viticoles, dépose une proposition de loi sur la répression des fraudes et participe au débat qui s'ensuit, demande à interpeller le Gouvernement sur la crise viticole. Après 1906, membre de la Commission des usines hydrauliques et de la Commission des jeux, il dépose

une proposition de loi pour la construction d'un canal de dérivation de la Seine à Paris. Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il se fait battre par Frédéric Mauant au deuxième tour de scrutin, et meurt à Paris le 16 août 1916.

BARTOLI (FRANÇOIS/MARIE), né le 27 décembre 1814 à Sariène (Corse), mort le 15 décembre 1891 à Ajaccio.

Député de la Corse de 1884 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 187.)

Après cet échec, il redevint étranger à la politique comme il l'avait été toute sa vie, jusqu'à 70 ans. Il ne l'aurait jamais abordée, si son frère puiné Hector, Alexandre, Député de Sariène n'était mort en cours de mandat, et s'il ne s'était fait un devoir de se présenter à sa place.

Un mystère planera sur les derniers jours de cet homme politique occasionnel, qui ne fut député que pendant un an : il s'est donné la mort à Ajaccio le 15 décembre 1891, à 77 ans.

BARTOLINI (JEAN, BAPTISTE), né à Toulon (Var), le 10 janvier 1859.

Député du Var de 1935 à 1940.

Membre des deux assemblées nationales constituantes (1945-1946).

Député du Var de 1946 à 1958.

Issu d'une famille modeste, Jean Bartolini entra très jeune à l'arsenal maritime de Toulon, où il exerça le métier d'ajusteur dans les ateliers de l'artillerie navale. L'intérêt qu'il portait aux problèmes syndicaux le fit désigner par ses camarades, en 1929, comme membre de la Commission exécutive de la Neuvième union régionale unitaire. Peu après, il devint secrétaire général du syndicat unitaire des travailleurs de la marine. Parallèlement à ses activités professionnelles et syndicales, il militait au sein du parti communiste français. C'est à ce titre qu'il se présenta pour la première fois à l'élection législative partielle du 30 juin 1935, en remplacement de M. Renaudel décédé. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.559 suffrages sur 11.287 votants. Ses premières interventions concernèrent la grève des arsenaux de Brest, la grève des dockers, les crédits de la Marine. Il n'appartint, durant cette courte période, à aucune Commission.

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, Jean Bartolini devient membre des Commissions de l'Algérie, de la marine militaire, de la marine marchande. Il dépose une proposition de loi sur le régime des salaires des ouvriers des arsenaux de l'Etat et participe à la discussion des Budgets de la Marine et de l'Air. Le 12 décembre 1937, il est nommé membre du bureau fédéral du Parti communiste du Var et l'année suivante, il entre au Comité central, où il restera jusqu'en 1954.

Quand arrive la guerre, Jean Bartolini est inculpé, avec un certain nombre de

ses collègues, d'infraction au décret du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes. Arrêté à Paris en octobre 1939, condamné à quatre ans de prison, il passe les années 1940-1941 à la maison d'arrêt de Valence et est ensuite transféré à Maison-Carrée (Algérie) ; il y restera jusqu'en septembre 1944.

Après la libération, il revient à Toulon où il est bientôt élu maire. Il exercera ce mandat de mai 1945 à octobre 1947. Le 21 octobre 1945, lors des élections pour la première Assemblée Nationale Constituante, il se présente à la tête de la liste communiste et obtient 61.523 suffrages sur 164.772 votants. Il remporte le même succès aux élections générales du 2 juin 1946 (2^e Assemblée Nationale Constituante) et à celles des 10 novembre 1946, 17 juin 1951 et 2 janvier 1956 (1^{re}, 2^e et 3^e législatures de l'Assemblée Nationale).

Dans les deux Constituantes, où les Commissions de l'intérieur et de la défense nationale l'accueillent, et à l'Assemblée Nationale, où il siègera jusqu'en 1958, Jean Bartolini se consacre avant tout au problème de la reconversion des usines de l'Etat. Il défend ses camarades menacés de chômage, intervient à de nombreuses reprises pour une amélioration de leur sort, propose des solutions aux difficultés que rencontre les entreprises nationales. Il participe à la discussion des Budgets militaires, intervient dans les débats relatifs à la reconversion, à la réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat, à la prime de rendement. Il interpelle le Gouvernement sur la guerre d'Indochine. Il est membre des Commissions de la défense nationale et des immunités, et, depuis 1951, juge suppléant à la Haute Cour de Justice.

Aux élections de novembre 1958, Jean Bartolini n'a pas été réélu.

BASCOU (OLIVIER, EUGÈNE, JULES, GUSTAVE), né à Bouzon-Gellenave (Gers) le 9 février 1865, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 2 octobre 1940.

Député du Gers de 1893 à 1898 et de 1928 à 1932.

Fils d'un médecin de campagne, Olivier Bascou fit son droit à Toulouse et embrassa la carrière préfectorale. Il était conseiller de Préfecture de la Lozère lorsqu'en 1892 il fut mis en disponibilité sur sa demande et s'inscrivit au barreau.

Cette même année 1892, il fut candidat au Conseil général du Gers, contre M. Georges de Cassagnac, le frère du directeur de l'*Autorité*, Paul de Cassagnac. Il fut battu, mais de 50 voix seulement. L'année suivante, en 1893, il est désigné comme « seul candidat républicain » aux élections législatives contre Paul de Cassagnac qui, député de Condom, depuis 1876, avait, en 1881, succédé à son père comme député de l'arrondissement de Mirande, où il avait été réélu sans concurrent en 1889.

Olivier Bascou s'est présenté comme « Républicain indépendant ». Il déclare, dans sa profession de foi : « Je veux un

Gouvernement ferme et libéral ; ferme, en faisant observer la loi par tous les citoyens ; libéral, en respectant les droits de chacun, tout en maintenant l'ordre social avec énergie ». Il introduisait son programme, essentiellement agricole, par cette phrase : « Des réformes sont nécessaires, mais sans désordre, sans violence, respectant les situations acquises, la propriété, la famille, ces grandes assises de la société actuelle ».

Après une campagne électorale opiniâtre et souvent mouvementée, Olivier Bascou emporta son siège de député le 3 septembre 1893, au second tour de scrutin, avec l'appoint des voix du candidat « libéral », Landet, qui s'était désisté en sa faveur : il obtenait 9.119 suffrages, contre 7.414 à Paul de Cassagnac. Il est alors l'un des plus jeunes à prendre place sur les bancs du Palais-Bourbon, et cette circonstance lui vaudra de remplir les fonctions de secrétaire du « Bureau d'âge ».

Outre diverses propositions tendant à accorder des secours aux victimes de grées ou d'inondations ayant frappé l'arrondissement de Mirande (1895-1896), Olivier Bascou déposera notamment une proposition de loi portant organisation d'un contrôle civil de l'administration militaire en temps de paix et en temps de guerre et une autre tendant à appliquer le système de la déclaration aux contribuables français possédant des valeurs étrangères (1894). Au cours de la discussion du Budget de 1895, il défend des amendements tendant, en particulier, à améliorer le sort des facteurs ruraux, à dégrever la petite propriété foncière et à augmenter les droits sur les valeurs mobilières. En 1897, enfin, il prend une part importante à la discussion du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France, s'inquiétant surtout de connaître les dispositions qui avaient été prises pour assurer le fonctionnement de l'Institut d'émission en cas de mobilisation générale et de guerre.

Aux élections générales de 1898, Paul de Cassagnac prend sa revanche, battant Bascou, au second tour, par 9.301 voix contre 3.602.

Ce dernier réintègre alors la carrière préfectorale. Il est préfet des Basses-Alpes en 1901, puis est successivement nommé à Angoulême, Angers et Melun. Il devient enfin préfet de la Gironde en 1914, mais démissionna en 1920.

En 1928, il brigue de nouveau les suffrages des électeurs de Mirande, auxquels il rappelle, dans sa profession de foi qu'il fut « le premier député républicain de l'arrondissement ». « Libre, je m'adresse à des hommes libres », déclare-t-il et il condamne « blocs et cartels, qui ont été également funestes ». Il réclame des exonérations fiscales pour les agriculteurs et une révision de la Constitution propre à assurer « le véritable équilibre des pouvoirs dont parlait ce grand républicain, Gambetta ».

Il est élu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, encore une fois au second tour de scrutin, avec 6.812 voix contre 5.654 à M. Sénac.

Inscrit au groupe de la gauche radicale,

il sera membre des Commissions de l'administration générale, départementale et communale et de l'hygiène. Il dépose une proposition de résolution « sur les mesures à prendre pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et pour réglementer le cumul des mandats législatifs et des fonctions ministérielles avec l'exercice de diverses professions » (1930) et rapporte un projet de loi tendant à attribuer aux associations diocésaines le reliquat encore disponible des biens culturels ayant appartenu aux anciens établissements publics du culte.

Le 18 décembre 1930, il développe une interpellation sur la composition du Gouvernement Sleeg ; jugeant trop large la place faite aux Sénateurs et aux radicaux-socialistes, il exprime la crainte que le Ministre de l'Intérieur, M. Georges Leygues, ne parvienne pas à imposer son autorité aux préfets.

Le 16 juin 1931, il retire l'ordre du jour qu'il avait proposé comme conclusion à une interpellation de M. Franklin-Bouillon sur la composition du Gouvernement Laval, pour se rallier à l'ordre du jour de confiance de M. Baréty.

Au premier tour des élections générales de 1932, Olivier Bascou n'arrive qu'en deuxième position : avec 4.478 voix contre 5.472 à son concurrent de 1928, M. Sénac. Il se retire alors de la compétition, et, du même coup de la vie publique.

Il mourra huit ans plus tard, en 1940, à Pau.

BASIRE (ELPHÈGE, LOUIS), né à Dragey (Manche) le 2 avril 1852, mort à Avranches (Manche) le 11 mars 1917.

Sénateur de la Manche de 1898 à 1917.

Après avoir obtenu son diplôme de licencié en droit, Elphège Basire se donna tout entier à l'élevage et à l'agriculture. Il prit à ce titre une large part à la création et à l'organisation de la nouvelle Société d'agriculture d'Avranches et au développement de la Société des courses d'Avranches dont il était vice-président. Il était également vice-président du Comice agricole du Canton de Sartilly.

Il débuta dans la politique comme Maire de sa commune natale, et en 1887 entra au Conseil général de la Manche pour y représenter le canton de Sartilly.

Il était en même temps Juge de paix d'Avranches, mais il résigna ces fonctions pour se présenter le 24 juillet 1898 au Sénat, à une élection partielle tendant au remplacement de M. Hippolyte Morel, démissionnaire. Il emporta ce siège aisément et devait être réélu au renouvellement partiel du 7 janvier 1906.

Inscrit au Groupe de la gauche démocratique il siégea dans diverses Commissions, déposa quelques rapports et ne participa qu'à deux discussions, en 1900 sur les courses de chevaux et en 1912 sur le Budget du Ministère de l'Agriculture.

Il mourut subitement à Avranches le 11 mars 1917.

Le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 15 mars 1917.

BASLY (EMILE, JOSEPH), né à Valenciennes le 29 mars 1854, mort à Lens le 11 février 1928.

Député de la Seine de 1885 à 1889.

Député du Pas-de-Calais de 1891 à 1928.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 187 et 188.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, Emile Basly se présente à Paris dans le XIII^e arrondissement. Il est battu d'extrême justesse — 5.806 voix contre 5.774 — par le candidat boulangiste, le docteur Paulin-Miery. L'élection ayant été annulée, il tente de prendre sa revanche à l'élection partielle du 16 février 1890 mais échoue de nouveau.

Le 22 février 1891, une élection partielle a lieu dans la première circonscription de Béthune (Pas-de-Calais). Emile Basly est candidat et, cette fois, il l'emporte aisément, dès le premier tour de scrutin, obtenant 8.895 suffrages contre 5.477 à son concurrent le mieux placé, M. Wagon. Dès lors et jusqu'à sa mort, en 1928, c'est-à-dire pendant trente-sept années, les électeurs du Pas-de-Calais lui maintiendront leur confiance.

En 1891, donc, Basly, retrouve sa place au Parlement, sur les bancs de l'extrême gauche. Son premier geste consiste à déposer une proposition de loi tendant à limiter à huit heures la durée de la journée de travail dans les mines.

En 1891 et 1892, il développe des interpellations sur l'application de la loi relative aux délégués à la sécurité des mineurs, sur l'attitude du Gouvernement à l'égard des syndicats et sur les causes de plusieurs grèves de mineurs. En 1893 il prend une large part à la discussion de projets de loi sur la conciliation et l'arbitrage en matière de conflits du travail, et sur la responsabilité en matière d'accidents du travail.

Aux élections générales du 20 août 1893, il l'emporte au premier tour de scrutin d'une manière qu'on peut qualifier de triomphale puisqu'il obtient 14.614 des 17.232 suffrages exprimés. Disons tout de suite que Basly sera toujours réélu au premier tour de scrutin, obtenant 14.228 voix le 8 mai 1898, 15.225 le 27 avril 1902 — sur 17.880 votants — 12.330 le 6 mai 1906, 15.737 le 24 avril 1910, 9.051 le 26 avril 1914.

Tout au long de sa carrière, il multipliera interventions, interpellations et propositions de loi sur tous les sujets intéressant les mineurs : sur l'aide aux chômeurs (1893-1897), aux mineurs victimes de catastrophes (1897, 1900, 1903, 1904), sur les délégués à la sécurité (1894, 1896, 1897, 1898, 1899, 1906, 1912), sur les accidents du travail (1897, 1899, 1901, 1905, 1908, 1910), sur les caisses de secours et de retraite (1898, 1899, 1902, 1909, 1911, 1913), sur la fixation d'un salaire minimum dans les mines (1901, 1906).

Il reprit obstinément sa proposition de loi de 1891 sur l'institution de la journée de huit heures en 1900, en 1902, en 1905

et en 1906 et en obtint finalement l'adoption par 424 voix contre 102, le 5 juillet 1907, non toutefois sans qu'un amendement en ait limité l'application aux travailleurs du fond.

Son interpellation la plus remarquable eut lieu en 1906, après la grande catastrophe minière de Courrières; Basly attaqua le Gouvernement avec la plus grande vigueur, et tout en se désolidarisant de ceux qu'il appelait des « agitateurs de profession », il s'en prit avec véhémence aux compagnies minières, réclamant la déchéance de celle de Courrières.

La guerre de 1914 nous amène à parler du rôle très important joué par Emile Basly à la mairie de Lens, où il s'installa en 1900 pour y demeurer jusqu'à sa mort.

Dès avant la Grande guerre il s'était attaché, non sans succès, à transformer en cité moderne la vieille petite ville militaire. En 1914, Lens, qui sera dévastée puis détruite, est occupée. Basly y demeure, au milieu de ses concitoyens, assumant toutes les responsabilités même les plus périlleuses avec un courage qui lui vaudra, le 24 octobre 1918, une très élogieuse citation à l'ordre de la Nation. Il devait plus tard retracer dans un livre émouvant les souffrances des Lenois au long des années d'occupation. De retour à Paris en 1917, sa réapparition au Palais-Bourbon, le 18 septembre, est saluée par une ovation unanime.

Basly reprend donc sa place au Parlement. Aux élections générales du 16 novembre 1919, il est réélu avec toute la liste du parti socialiste, obtenant pour sa part 65.740 voix sur 125.137 votants. Il réclame une enquête sur les bénéfices réalisés par les compagnies minières pendant la guerre (1919, 1920) propose d'appliquer la peine de mort aux accapareurs et spéculateurs (1919). Il intervient dans la discussion des lois relatives aux pensions (1918) et à la réparation des dommages de guerre (1919). Il interpelle le Gouvernement à propos de l'aide accordée aux communes dévastées (1920).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est enlevé avec sa liste six sièges sur huit malgré la défection des groupes communistes.

Mais il consacre l'essentiel de son activité à la reconstruction de Lens. Là encore, il tient à prendre sa part des épreuves de ses concitoyens et vit dans une baraque, malgré sa santé très éprouvée.

« Lens blessée, mutilée, veut renaître, avait-il écrit; Lens, morte, ressuscitera ». En effet, Emile Basly aura la joie d'inaugurer, dans une cité rajeunie et modernisée, de très nombreux édifices publics : Hôtel de ville, écoles, maison syndicale, Hôtel des postes, gare.

Il mourut à Lens, le 11 février 1928. Son éloge funèbre fut prononcé à la séance de la Chambre des Députés du 14 février, par le Président Fernand Bouisson.

BASQUIN (ALFRED), né à Poix-du-Nord (Nord) le 27 janvier 1893, mort à Mons-en-Chaussée (Somme) le 3 janvier 1957.

Député de la Somme de 1932 à 1942.

Alfred Basquin se fixa très jeune à Péronne (Somme) où il exerçait la profession d'hôtelier. Actif, entreprenant, il se fit une place de premier plan au sein des organisations professionnelles locales, et fut de 1924 à 1930 président du syndicat régional des cafetiers, hôteliers et restaurateurs. Dès 1925, il brigua et obtint un siège de conseiller municipal à Péronne, qu'il conservera jusqu'en 1935.

En 1928, il se porte candidat aux élections législatives mais échoue, n'obtenant que 2.376 suffrages, contre 9.485 à M. Gonal. Mais aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, se présentant sous la bannière de la S.F.I.O., il l'emporte au deuxième tour de scrutin, avec 9.495 voix, contre 9.181 au « Républicain de gauche » Daudré.

Au Palais-Bourbon, il est nommé membre des Commissions du commerce et de l'industrie et des P.T.T. En 1934, il demande à interpeller le Gouvernement « sur les mesures qu'il compte prendre contre les fonctionnaires qui ont favorisé l'écoulement des titres de la Banque des fonctionnaires, qui a fait tant de victimes parmi les petits épargnants ».

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, Alfred Basquin est réélu, au second tour de scrutin également, avec 10.253 voix contre 9.479 au « radical indépendant » Boncourt.

A la Chambre — dont il sera élu Secrétaire pour un an en janvier 1938 — il fait partie des Commissions de l'agriculture, des comptes définitifs et des économies, et des P.T.T. Il est en outre élu président de la sous-Commission de la Batterie.

A ce titre, en 1937, il demande à interpeller le Gouvernement « sur les mesures qu'il compte prendre contre ceux qui appellent à la rébellion ouverte contre les lois et décrets régissant la navigation intérieure ». Il prend part à la discussion du Budget de 1938, pour réclamer la modernisation des écluses de Courchelettes et de Dorignies et l'achèvement du canal du Nord.

Après avoir exercé son mandat jusqu'en 1942, Alfred Basquin embrasse la profession de représentant de commerce, qu'il exercera, après la guerre, dans une localité proche de Péronne, Mons-en-Chaussée.

C'est là qu'il mourra en 1957, après une longue maladie.

BASSET (JOSEPH, LÉONARD), né à Saint-Ouen (Seine) le 21 juillet 1889, mort à Chatou (Seine-et-Oise) le 11 décembre 1959.

Député de la Haute-Vienne de 1928 à 1932.

Quoiqu'issu d'une famille limousine, son père, le docteur Léonce Basset était venu s'établir médecin à Saint-Ouen ; il fut même maire de cette ville et conseiller

général de la Seine pendant une vingtaine d'années.

Joseph Basset devait embrasser à son tour la carrière médicale. Mobilisé en 1914, il fait toute la guerre, revient avec cinq citations, et est fait, en 1920, Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

Il s'installe alors comme médecin à Saint-Mathieu (Haute-Vienne) retrouvant ainsi sa province d'origine et se fait élire conseiller d'arrondissement puis conseiller général, battant le candidat communiste sortant, M. Chatenet.

Aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928, il se présente dans la première circonscription de Limoges (Haute-Vienne) comme « Républicain socialiste » et est élu après ballottage l'emportant de peu — 11.645 voix contre 11.612 — sur le candidat de la S.F.I.O., M. François Dubaut.

Au Parlement, Joseph Basset sera membre des Commissions de l'Alsace-Lorraine, de l'hygiène, du commerce et de l'industrie et des douanes.

Il dépose des propositions de loi tendant à instituer un « actionariat ouvrier » dans les entreprises de l'Etat (1930) à rendre obligatoire la vaccination antidiphthérique (1931), à relever les tarifs douaniers sur les porcelaines et les chaussures (1931), à « diminuer de 10 % l'indemnité parlementaire, les hauts traitements de fonctionnaires, les pensions des non-combattants, et à diminuer dans des proportions équivalentes les impôts et le prix de la vie » (1931).

Cette même année, il interpelle le Gouvernement sur la crise économique. Aux élections de 1932, le docteur Joseph Basset est de nouveau candidat.

Mais, malgré son talent d'orateur et de polémiste, il ne peut empêcher la S.F.I.O. de prendre une revanche sur lui ; il n'obtient en effet que 12.953 voix contre 15.854 au candidat socialiste M. Sabinus Valière.

Il s'installe alors à Aix-sur-Vienne (Haute-Vienne) où il sera élu conseiller général en 1934 et maire en 1935. Ses réalisations municipales y seront nombreuses : création de foires, amélioration des services de distribution d'électricité et d'eau, création d'un abattoir, construction d'une salle des fêtes, etc.

Mobilisé en 1939, il obtient la Croix de guerre. En 1944, il s'engage dans les F.F.I.

En 1947, le docteur Basset — qui avait, après la libération adhéré à la S.F.I.O. — prenait une demi-retraite, en acceptant un poste de médecin du travail.

Il devait, avant sa mort, survenue le 11 décembre 1959, être promu officier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

BASSINET (ATHANASE, HENRI), né le 12 mai 1850 à Chantôme (Indre), mort le 12 février 1914 à Paris.

Sénateur de la Seine de 1899 à 1914.

Issu d'une famille modeste, Athanase Bassinet vint à Paris très jeune pour y mener une vie laborieuse.

D'abord manœuvre, puis compagnon

maçon, il devint à force d'énergie chef de chantier puis entrepreneur de travaux publics.

A l'âge de 19 ans il avait déjà combattu l'Empire. Il servit pendant la guerre de 1870-1871 dans les mobiles de la Seine, puis devint membre actif du comité Jobbé-Duval qui soutint la candidature de Barodet dans le 16^e arrondissement de Paris, lors de l'élection du 27 avril 1873. En 1876, il fonda un cercle républicain qui fut dissous au moment de l'affaire du 16 mai 1877.

Il était élu conseiller municipal de Paris le 15 mai 1887 et siégeait sur les bancs radicaux-socialistes. Ce mandat lui fut renouvelé en 1890 et en 1893. Il fut élu vice-président du conseil général de la Seine pour la session de 1893-1894 et président pour la session qui suivit.

Il entra à la Chambre Haute à l'élection partielle du 12 février 1899, en remplacement de M. Lucien Brun, Sénateur inamovible, décédé. Il fut réélu au renouvellement normal du 28 janvier 1900 et à celui du 3 janvier 1909.

Il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique, siégea dans diverses Commissions et déploya une activité inlassable principalement orientée vers l'amélioration du sort des travailleurs. Parmi ses nombreux discours et interventions, on peut retenir plus particulièrement ceux portant sur : le Budget du Ministère des Travaux publics, la construction d'un réseau téléphonique dans la région du Sud-Ouest de Paris (1899) ; la loi de finances, les secours aux victimes d'une inondation dans les 5^e et 13^e arrondissement (1901) ; la reconstruction de l'imprimerie nationale (1902) ; le Budget du Ministère des Colonies (1903) ; l'emprunt de 200 millions envisagé par le département de la Seine, la course dite « la Marche de l'armée » (1904), l'emprunt pour l'organisation du service du gaz, le budget du Ministère des Travaux publics (1905) ; la création d'une école nationale d'arts-et-métiers à Paris (1906) ; le recrutement de l'armée (1910) ; l'expropriation pour cause d'utilité publique, le Budget des Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique (1911) ; le Budget des Ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique (1912).

Et à la séance du 13 février 1914, le Président Antonin Dubost annonçait son décès au Sénat et prononçait son éloge funèbre.

BASTID (ADRIEN, PIERRE, RÉMY), né à Aurillac (Cantal) le 1^{er} octobre 1853, mort à Paris le 5 avril 1903.

*Député du Cantal de 1880 à 1898
et de 1902 à 1903.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 193).

Réélu aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, avec 11.672 voix sur 12.985 votants, il est membre de la Commission du budget pour les exercices 1891, 1892 et 1894. C'est en qualité

de Rapporteur qu'il prend part à la discussion ; du projet de loi portant ouverture d'un crédit pour les dépenses du Congrès télégraphique international (1896) ; du projet de loi concernant l'impôt foncier sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties (1890) ; du projet de loi portant fixation du Budget des P. T. T. pour l'exercice 1891 (1890) ; du projet de loi portant fixation du Budget des travaux publics pour l'exercice 1892 (1891) ; et du projet de loi portant fixation du Budget de l'Agriculture pour l'exercice 1894 (1893).

Aux élections générales du 20 août 1893, ses électeurs lui renouvelent son mandat, au premier tour de scrutin, par 11.366 voix sur 17.510 votants. Membre de la Commission des chemins de fer et de la Commission du budget pour l'exercice 1895, il rapporte le Budget de l'Instruction publique et prend une part très active à sa discussion.

Il est battu aux élections générales de 1898 par un candidat situé plus à gauche que lui dans l'éventail politique, mais qui bénéficie du concours de ses adversaires traditionnels de droite, le Républicain-radical Cazals. Il occupera alors plusieurs postes importants dans la magistrature : Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, puis de Bordeaux en 1899, il devient en 1901 juge au tribunal de la Seine, dont il sera nommé Vice-président honoraire l'année suivante.

Lors des élections générales du 27 avril 1902, il retrouve son siège de député, comme candidat de toutes les gauches solidaires du Gouvernement Waldeck-Rousseau, ayant pris sa revanche sur le docteur Cazals au premier tour de scrutin, par 10.142 voix contre 7.911 à ce dernier. Membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer et de la Commission de législation fiscale, la maladie l'empêche de participer aux débats. Il meurt quelques mois plus tard, à Paris, le 5 avril 1903.

Son éloge funèbre a été prononcé par M. Etienne, Vice-président de la Chambre, à la séance du 6 avril 1903.

BASTID (PAUL, RAYMOND, MARIE), né à Paris le 17 mai 1892.

Député du Cantal de 1924 à 1942.

Membre de l'Assemblée Consultative provisoire en 1944-1945.

Député de la Seine de 1946 à 1951.

*Ministre du Commerce
du 4 juin 1936 au 22 juin 1937.*

Paul Bastid appartient à une grande famille parlementaire puisque, fils d'Adrien Bastid, ancien député du Cantal (Voy. ci-dessus), il est le petit-fils de Raymond Bastid, ancien député du Cantal, et de Paul Devès, ancien député de l'Hérault et des Hautes-Pyrénées, ancien sénateur du Cantal et ancien Ministre.

Sa carrière universitaire a été fort brillante : ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, agrégé de droit public, docteur ès lettres, il est membre de l'Académie des sciences

morales et politiques et professeur à la Faculté de droit de Paris.

Il entra jeune dans la vie politique puisque dès le 11 mai 1924, il était élu député du Cantal, en tête de la liste du Cartel des gauches. Il devait être secrétaire d'âge en 1925 et 1926, et secrétaire de la Chambre des députés pendant ces deux mêmes années.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, avec le rétablissement du scrutin uninominal, il fut réélu par la circonscription d'Aurillac au deuxième tour de scrutin, et il devait conserver ce siège aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 et des 26 avril et 3 mai 1936, toujours au deuxième tour de scrutin. Il siégea sans interruption à la Commission des affaires étrangères qu'il présida de 1934 à 1936, et fut Ministre du Commerce dans le cabinet Blum du 4 juin 1936 au 22 juin 1937.

En outre, en 1934, il était porté à la présidence du Conseil général du Cantal, qu'il ne devait quitter qu'en 1941, révoqué par le Gouvernement de Vichy.

Pendant l'occupation, il prit une part active à la Résistance, dont le premier organe central, le C. G. E. (Comité général d'études) s'est constitué en 1942 à son domicile lyonnais. En 1943, il devient membre du Conseil National de la résistance, au nom duquel, à la libération il récupéra le Ministère des Affaires étrangères et en dirigea les services en attendant l'arrivée du Gouvernement d'Alger. En 1944-1945, il est membre de l'Assemblée Consultative provisoire.

Battu dans le Cantal aux élections d'octobre 1945, M. Paul Bastid est élu le 2 juin 1946 député de Paris (deuxième secteur) à la seconde Assemblée Nationale Constituante. Le 10 novembre de la même année, il est élu, dans le même secteur, député à l'Assemblée Nationale. Mais il sera battu en 1951.

Au Parlement, M. Paul Bastid manifesta une telle activité qu'il serait vain de tenter d'énumérer ici ses interventions ; mais on peut dire qu'il s'est essentiellement consacré aux questions internationales et aux questions constitutionnelles. Il a été entre les deux guerres le rapporteur de nombreuses conventions et en particulier de l'Acte général d'arbitrage (1930). Il est intervenu, soit avant, soit après la seconde guerre mondiale, dans de nombreux débats. Il a pris part à la révision de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 en vue d'assurer l'autonomie de la Caisse de gestion des bons de la Défense nationale et d'amortissement de la dette publique (1926). Il a présidé à l'Assemblée Consultative provisoire la Commission de la réforme de l'Etat, est intervenu comme tel à la tribune, puis, à la seconde Assemblée Nationale Constituante, il a pris, dans l'opposition, une part active aux débats constitutionnels de 1946.

Membre de la délégation française à sept assemblées de la Société des Nations entre 1926 et la guerre, il a fait partie, de 1949 à 1951, de l'Assemblée Consultative du conseil de l'Europe, où il présidait le groupe des représentants libéraux et radicaux.

Journaliste, il a collaboré avant la guerre à de nombreux quotidiens (*La Dépêche de Toulouse*, *l'Ere nouvelle*, etc.). A la libération, il est devenu pendant quelques années directeur de *l'Aurore*, à la rédaction de laquelle il appartient encore.

Ses publications sont multiples (*droit, histoire, roman, poésie*). Citons parmi les principales : *Siegiès et sa pensée* (couronnée pour l'Académie française), *Doctrines et Institutions politiques de la Seconde République* (grand prix Gobert de l'Académie française), *Les institutions politiques de la monarchie parlementaire française*, *Le Gouvernement d'assemblée*. En dehors de ses ouvrages, il a collaboré à de nombreuses revues juridiques et historiques.

M. Paul Bastid est Grand-Croix de douze ordres étrangers. Chevalier de la Légion d'honneur, et décoré de la Médaille de la Résistance avec rosette.

BASTIDE (JOSEPH ETIENNE), né le 29 août 1876 à Béziers (Hérault), mort à Rodez (Aveyron) le 6 janvier 1957.

Député de l'Aveyron de 1936 à 1942.

Député à l'Assemblée consultative provisoire en 1944-1945.

Député à la première Assemblée Nationale constituante en 1945-1946.

Joseph Bastide était bâtonnier du barreau de Rodez lorsqu'il accepta, à la demande du « congrès républicain national » d'entrer, à 60 ans, dans l'arène politique.

C'est dans l'arrondissement de Rodez qu'il se porta candidat aux élections législatives de 1936. Dans sa campagne électorale, menée sous la bannière de l'Union républicaine démocratique, il dénonça « l'affaïssement des mœurs parlementaires », critiquant avec beaucoup de vivacité l'action « des groupes au service des appétits et des ambitions d'une caste ministérielle, absorbée par les intrigues et impuissante à gouverner ». Son analyse de la situation politique du moment était simple. Deux forces, et deux seulement, disait-il, sont en présence. D'une part, le front commun, « dominé par le parti communiste, lui-même dans la main des Soviétiques », et d'autre part le front républicain groupant ceux qui ne veulent « ni la révolution ni la guerre, mais l'organisation dans l'ordre, la justice et la liberté ». Dans son programme, il se proposait de porter remède à la confusion des pouvoirs, génératrice d'ingérences abusives de l'Etat et de gaspillages, de mettre fin aux « scandales qui démoralisent le pays, de réduire les dépenses publiques afin de pouvoir alléger la fiscalité et de lutter contre le chômage ».

Joseph Bastide fut élu aisément, dès le premier tour de scrutin, le 26 avril 1936, avec 14.128 voix contre 9.955 à son seul rival sérieux, le candidat radical-socialiste Subervie.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine de France et fit partie des Commissions de l'agri-

culture, de législation civile et criminelle, des pensions, de l'enseignement et des beaux-arts. Il déposa des propositions de loi intéressant les anciens combattants (sur la carte d'invalidité, la « présomption d'origine ») et présenta des rapports sur des propositions d'ordre juridique, relatives notamment à la tutelle et à l'hypothèque légale de la femme mariée.

Il intervint fréquemment et déposa de nombreux amendements dans la discussion de projets concernant l'agriculture : projet instituant l'Office national professionnel du blé en 1936, projet sur les conditions de vente de produits agricoles en 1937, projet de statut du métayage en 1939.

Après la seconde guerre mondiale, Joseph Bastide fut d'abord nommé, en 1944, délégué à l'Assemblée consultative provisoire. Il y déposa plusieurs propositions de résolution, une notamment tendant à autoriser les Cours de justice à accorder les sursis.

Pour les élections à la première Assemblée nationale constituante, le 21 octobre 1945, il prit la tête de la « liste républicaine de défense agricole » et fut élu, obtenant seul le quotient électoral, avec 52.505 suffrages sur 161.802 votants. Devant l'Assemblée constituante, son intervention la plus importante fut, lors de la discussion du projet de loi portant dévolution des biens de presse, pour présenter et défendre un contre-projet écartant les mesures de confiscation qu'il considérait comme arbitraires.

Aux élections à la seconde Assemblée nationale constituante, le 2 juin 1946, Joseph Bastide n'était pas candidat. Il se retirait de la vie publique.

Il mourut à Rodez le 6 janvier 1957.

BASTIDE (JULES), né le 19 octobre 1831 à Paris, mort le 25 avril 1912 à La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne).

*Sénateur de Seine-et-Marne
de 1896 à 1900.*

Fils de Jules Bastide qui fut représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 et Ministre des Affaires étrangères et de la Marine, sous le Gouvernement du Général Cavaignac, Jules Bastide fit des études scientifiques. Entré à l'École des mines de Paris en 1852, il en sortit en 1855 avec le diplôme d'ingénieur. En 1864, il était Ingénieur à la Compagnie Richer.

Attiré par la politique, il fut élu en 1882 Conseiller général du Canton de Rozoy.

Il entra au Sénat le 19 avril 1896, à une élection partielle, en remplacement de M. Louis Benoist décédé.

Dans l'exposé de son programme électoral, il se déclarait partisan de la gratuité de l'enseignement à tous les degrés, de l'égalité et de l'obligation du service militaire, de l'extension de la politique coloniale, de l'institution de la retraite des travailleurs, de la création de nouveaux hospices, de la multiplication des voies ferrées, de la séparation des églises et de l'Etat etc.

Il se fit inscrire au groupe de la gauche

démocratique, siégea dans diverses Commissions, mais ne participa à aucun débat.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 28 janvier 1900 et se retira au Château de Limodin qui lui appartenait.

Il mourut à La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne) le 25 avril 1912, à 81 ans.

BATAILLE (ANTOINE, MARTIAL, Victor), né à Riom-ès-Montagnes (Cantal) le 12 novembre 1887.

Député du Cantal de 1919 à 1924.

*Député de Saône-et-Loire
de 1932 à 1940.*

Victor Bataille fit ses études secondaires au Lycée de Clermont-Ferrand, puis vint à Paris pour suivre des études supérieures qu'il poussa jusqu'au doctorat en droit. En 1909, il prêtait le serment d'avocat, et s'inscrivait au barreau qu'il ne devait jamais plus quitter.

Il fut très vite attiré par la politique puisque dès le mois d'avril 1914, il se présentait aux élections générales législatives, dans l'arrondissement de Mauriac (Cantal). Arrivé en seconde position au premier tour de scrutin avec 3.114 voix contre 5.720 au candidat le mieux placé, il se désista avant le scrutin de ballottage sans toutefois pouvoir empêcher la réélection du député sortant, M. Fernand Brun.

Mais la guerre survint. Mobilisé dès le 2 août 1914 au 90^e régiment d'infanterie, Victor Bataille fit brillamment son devoir. Blessé trois fois, il obtint trois citations et, à la fin de 1918, la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Aux élections du 16 novembre 1919, il prend, dans le département du Cantal, la tête de la liste « d'union républicaine nationale », obtient 24.126 voix sur 42.921 votants et enlève tous les sièges. Dans sa profession de foi, résolument « bleu horizon », il réclamait « la première place pour ceux qui, ayant gagné la guerre, ont avant tous autres le droit d'organiser la paix » ; il se déclarait d'autre part résolu à veiller à l'exécution du traité de Versailles, à obtenir une réforme fiscale favorable à la paysannerie, si lourdement frappée par la guerre, à réduire les ingérences de l'Etat.

A la Chambre, Victor Bataille s'inscrit au petit groupe de la gauche républicaine démocratique. Au cours de la législation il sera membre des Commissions de l'armée, du travail, de la législation civile et criminelle, des spéculations de guerre. C'est à cette dernière surtout qu'il consacre son activité, présentant en son nom plusieurs rapports et avis sur la répression des spéculations illicites et trafics d'influence. En 1920, notamment, intervenant dans la discussion générale d'un projet de loi « tendant à créer des ressources fiscales nouvelles », il réclame plus d'énergie dans le recouvrement de l'impôt sur les bénéfices de guerre et préconise le vote de dispositions nouvelles permettant d'obtenir restitution

des profits abusifs réalisés à l'occasion de certains marchés de guerre.

Aux élections générales de 1924, la « liste républicaine démocratique et sociale » dont il a pris la tête est battue par celle du cartel des gauches menée par Paul Bastid, qui reçoit 25.017 suffrages contre 21.027 à Victor Bataille.

En 1928, ce dernier ne se présente pas aux élections générales. Sa carrière politique ne s'interrompt pas pour autant puisqu'il obtint, au Creusot où il s'était installé, un siège de conseiller général qu'il devait conserver jusqu'en 1940.

Il fut même, en 1932, porté à la vice-présidence du conseil général.

En 1929, il enleva la mairie du Creusot; il y était encore en 1940, et fut maintenu dans ses fonctions jusqu'à la fin de la guerre.

Aux élections de 1932, Victor Bataille se porta candidat dans la seconde circonscription d'Autun. Se présentant comme « radical indépendant », il préconisait, à l'extérieur, la poursuite de la politique de détente et se prononçait pour « le désarmement général, mais pas sans sécurité préalable », s'opposant en cela aux socialistes qui, selon lui, défendaient la « téméraire doctrine » d'un désarmement « total, sans garanties et sans conditions ». En politique intérieure, il se faisait le champion de la défense du franc, dont, disait-il, l'effacement du socialisme entraînerait l'effondrement, et se déclarait partisan d'un « front unique anti-révolutionnaire des partis de l'ordre ».

Dès le premier tour de scrutin, le 1^{er} mai 1932, Victor Bataille était élu, l'emportant sur le socialiste Paul Faure, par 8.457 voix contre 6.993.

Retrouvant sa place au Palais-Bourbon, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale. Son intervention la plus remarquée, au cours de la législature fut, le 28 novembre 1935, pour interpeller le Gouvernement — dont le chef était Pierre Laval — « sur les mesures qu'il comptait prendre pour arrêter l'hémorragie de l'or et défendre le franc ». Tout en soulignant la gravité du malaise et l'importance des sorties d'or, Victor Bataille se fit en cette occurrence, le défenseur de la politique de déflation, des décrets-lois que le Gouvernement venait de prendre, et s'éleva, avec l'approbation du Ministre des Finances Marcel Régnier, contre l'idée d'une dévaluation.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il est de nouveau candidat à Autun. Dénonçant « le front révolutionnaire inventé, inspiré et dirigé par le communisme, c'est-à-dire par Moscou », il réclame la restauration de l'autorité gouvernementale, une réforme électorale instituant la représentation proportionnelle, la réduction des dépenses publiques, le relèvement des prix agricoles, et en appelle, pour faire triompher ce programme, à l'union des anciens combattants.

Au cours de cette législature, il intervint surtout dans des discussions budgétaires, pour réclamer des majorations de pensions et de retraites vieillesse.

Depuis la dernière guerre, Victor

Bataille n'a plus reparu sur la scène politique.

Il est avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Il est, depuis 1934, officier de la Légion d'honneur.

BATAILLE (Victor), né à Aydat (Puy-de-Dôme) le 15 janvier 1848, mort à Paris, le 2 juillet 1908.

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1900 à 1908.

Après avoir soutenu à la Faculté de Médecine de Paris une thèse sur la « Paralyse spéciale atrophique de l'adulte », le docteur Victor Bataille s'installait à Saint-Gervais (Puy-de-Dôme), lorsqu'il fut aussitôt mobilisé comme médecin-major et fit la campagne de 1870-1871.

Démobilisé, il se consacra à la médecine civile à laquelle il se destinait, en mettant définitivement sur pied son cabinet de Saint-Gervais.

Attiré par la politique, il fut élu en 1880 conseiller municipal de sa commune résidentielle et en devint Maire-adjoint en 1882 pour le rester deux ans.

Le 1^{er} août 1886, il accédait au Conseil général du Puy-de-Dôme pour y représenter le canton de Saint-Gervais et ce mandat devait lui être renouvelé en 1892 et en 1898.

C'est en cette qualité qu'il fit acte de candidature au Sénat au renouvellement partiel du 28 janvier 1900. Il battit le Sénateur sortant Guyot-Lavaline et s'inscrivit au groupe de la gauche radicale.

Membre de plusieurs Commissions, il se fit entendre en 1905 dans la discussion d'une proposition de loi concernant la compétence des Juges de paix. Il déposa en outre quelques pétitions et une proposition de loi tendant à faciliter le recouvrement en justice des sommes dues aux médecins, chirurgiens, dentistes, sages-femmes et pharmaciens pour actes de leur profession (1901).

Il mourut en cours de mandat, le 2 juillet 1908 à Paris, et le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du même jour.

Le docteur Bataille était membre de la Société française d'hygiène, médecin des épidémies, officier d'Académie, et décoré de la médaille de sauvetage.

BATIOT (ARISTIDE, ARMAND, CONSTANT), né le 8 avril 1843 aux Essarts (Vendée), mort aux Essarts le 3 février 1895.

Député de la Vendée de 1889 à 1895.

Aristide Batiot appartenait à une vieille famille de la bourgeoisie libérale vendéenne. Son père, qui avait longtemps exercé la charge de notaire aux Essarts, avait été plusieurs fois élu au conseil général.

Après de bonnes études au lycée de La Roche-sur-Yon, Aristide Batiot alla faire son droit à Paris. Pendant la guerre de 1870, il commanda une compagnie de gardes nationaux mobilisés. Puis, en 1871, il vint aux Essarts reprendre l'étude de son père. Mais sans doute avait-il peu

de goût pour le notariat, car il y renouça dès 1875.

Son nom, populaire dans la région, l'aïda, en 1880, à se faire élire comme candidat républicain au conseil général, en battant le vicomte de Rouge. Il sera également conseiller d'arrondissement en 1883 et 1889.

Aux élections législatives de 1885, il figure sur la liste républicaine, mais n'arrive qu'en quatrième position, avec 38.638 voix.

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il se porte candidat dans la première circonscription de La Roche-sur-Yon, obtenant 8.539 suffrages contre 7.604 au candidat conservateur, M. Mayard de la Claye.

A la Chambre, il intervient peu en séance publique. Il n'y prend guère la parole que pour présenter des rapports sur quelques projets de loi tendant à autoriser diverses communes et départements à contracter des emprunts (1891-1892-1893). Mais en Commission, il prend une part active, notamment à la préparation d'un projet de loi relatif au personnel de l'enseignement primaire.

Les questions concernant l'éducation populaire et l'instruction publique l'occupent aussi au conseil général ; en qualité de président de la délégation cantonale, il aura également l'occasion de rendre de grands services à l'enseignement public, ce qui lui vaudra les Palmes académiques.

Aux élections du 20 août 1893, son mandat est confirmé, au premier tour de scrutin, par 9.469 voix contre 7.970 au candidat de la droite, M. Vernhes.

Mais, dès ce moment, la santé d'Aristide Batiot décline. A Paris, il ne participe plus guère aux travaux parlementaires, et au mois de janvier 1895 on le ramène aux Essarts dans un état désespéré. Il devait y mourir le 3 février.

Son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre des députés le 4 février 1895 par le président Henri Brisson.

BATIOT (PIERRE, Georges, AIMÉ), né à Talmont (Vendée) le 17 août 1845, mort à Talmont le 24 décembre 1929.

Député de la Vendée de 1893 à 1898.

Fils d'un propriétaire terrien, Georges Batiot, cousin au deuxième degré du précédent, embrasse d'abord la carrière d'avocat qu'il exercera, au barreau des Sables-d'Olonne, de 1869 à 1876. En 1876, il revient à Talmont et, dès le 8 juillet de cette même année, il brigue et obtient un poste de conseiller de préfecture qu'il gardera jusqu'en 1889 ; tout au long de cette période, il exercera la vice-présidence de ce conseil. Candidat républicain aux élections de 1889, dans la première circonscription des Sables-d'Olonne, il échoue de peu, n'obtenant que 6.068 suffrages contre 6.796 au député sortant conservateur, M. de la Bassetière. En revanche, au mois de septembre de cette même année, il conquiert la mairie de Talmont, où son père l'avait précédé, et qu'il occupera sans interruption jusqu'en mars 1929.

Aux élections générales de 1893, il est de nouveau candidat à la députation. Dans sa circulaire, il proclame ses convictions républicaines, et se déclare partisan d'« un Gouvernement inébranlable dans l'application des lois et des institutions républicaines ». Il réclame l'établissement d'hospices cantonaux, l'institution de caisses de secours et de retraites, une répartition plus équitable des charges publiques, l'organisation pratique de l'assistance publique dans les campagnes. Le scrutin du 20 août consacra sa victoire, lui donnant 7.128 voix contre 6.169 à son rival heureux de 1889, M. de la Bassetière.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe républicain. Il s'y intéressera surtout à des affaires concernant des municipalités, présentant le rapport sur des projets de loi autorisant des villes — Saumur, Avignon — à contracter des emprunts, ou à modifier leurs droits d'octroi.

Aux élections de 1898, Georges Batiot est battu par le maire des Sables-d'Olonne, M. Gautret, républicain indépendant, situé plus à droite que lui dans l'éventail politique, qui l'emporte par 7.725 voix contre 7.042.

Cependant, Georges Batiot obtient en 1907, un siège de conseiller général qu'il conservera jusqu'en 1925.

Son dévouement aux intérêts locaux l'amène à assumer la présidence de la délégation cantonale de Talmont, de la Commission cantonale de statistique agricole de la Société viticole et agricole des cantons des Sables et de Talmont, de la société de secours mutuels de Talmont, des syndicats de marais de la Gachère et de la Gaittière. Cette activité inlassable lui vaudra d'être fait officier de l'instruction publique et chevalier du mérite agricole.

BATTLE (ETIENNE), né le 10 décembre 1859 à Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales), mort le 6 décembre 1925 à Ille-sur-Têt.

Député des Pyrénées-Orientales de 1919 à 1924.

Après de brillantes études secondaires au collège de Perpignan, Etienne Battle s'inscrit à la Faculté de médecine de Montpellier. Jeune étudiant, il est parmi les volontaires qui vont aider les médecins d'Avignon à soigner la population atteinte par une grave épidémie de choléra. Pendant deux mois, il se dévoue au chevet des malades et des mourants et sa conduite lui vaut les remerciements personnels du préfet et du maire de la ville.

Ses études médicales achevées, il s'installe à Ille-sur-Têt dont il devient maire, puis à Perpignan où son goût des recherches bactériologiques le fait s'établir pharmacien.

Ses compatriotes qui apprécient ses qualités intellectuelles et son sens de l'organisation, le désignent comme membre de la Chambre de Commerce de Perpignan où il déploie une grande activité.

En 1898, il est élu conseiller général du canton de Vinça et, jusqu'à sa mort, ses mandants lui renouvelleront constamment leur confiance.

Pendant la guerre de 1914, il préside avec efficacité la Commission du ravitaillement. Il se présente aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur la liste « d'union républicaine nationale pour l'ordre et la prospérité du pays ». Elu député, il fait partie du groupe de la gauche républicaine et siège aux Commissions des douanes, des boissons, de l'hygiène, des mines et des assurances. Il présente les rapports sur le projet de loi concernant le régime fiscal des boissons hygiéniques et sur le projet relatif à la taxation de certains médicaments importés (1921). La même année, au cours de la discussion du Budget de l'Instruction publique, il invite le Gouvernement à veiller davantage au respect de l'obligation scolaire.

Il intervient à plusieurs reprises, notamment lors de l'examen du Budget des Travaux publics de 1920 et du vote du projet instituant un nouveau régime pour les chemins de fer d'intérêt général (1920), pour demander l'achèvement des voies ferrées d'intérêt local, en particulier, de celle qui relie Ax à Bourg-Madame, et l'amélioration du réseau vicinal.

En raison de son mauvais état de santé, il renonce à se représenter aux élections du 11 mai 1924. Il meurt le 6 décembre 1925 dans sa propriété de l'Oratori del rey.

BAUD (ANDRÉ, CLAUDE, MARIE), né le 2 juillet 1879 à Arbois (Jura), mort le 15 juin 1950 à Arbois.

Député du Jura de 1936 à 1942.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire de 1944.

Après de brillantes études au collège d'Arbois, André Baud entre à l'École Polytechnique. Sorti dans les premiers de sa promotion, il choisit la marine nationale. Les hasards du service l'envoient aussitôt sur les côtes d'Indochine où il participe à diverses opérations de pacification, puis sur celles de Corse et d'Algérie à bord des torpilleurs chargés d'organiser la défense mobile. En 1911, il entre aux aciéries du Creusot et accomplit pour cette firme plusieurs missions dans les pays de l'Europe de l'Est et au Proche-Orient. La guerre de 1914 lui fait reprendre l'uniforme. Commandant une canonnière, il débarque en octobre au Cameroun et fait hisser le drapeau français à la place du pavillon allemand. Après avoir pris part à l'occupation de Corfou et à diverses opérations en Méditerranée, il est appelé à représenter la France à la Commission du Danube. Démobilisé avec le grade de capitaine de corvette, il reprend ses activités dans la métallurgie.

Ayant pris sa retraite en 1935, il revient se fixer dans le Jura et se présente aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 comme candidat de l'union républicaine et nationale dans la circonscription de Poligny. Il fait campagne contre le front populaire dont « l'origine, dit-il, est à Moscou » et il est élu député au deuxième tour de scrutin par 6.427 voix sur 12.799 votants contre 6.230 suffrages

au docteur Leculier, député sortant. Il fait partie de la Commission spéciale chargée d'examiner les projets de lois sociales, des Commissions de la marine militaire, des douanes et de la comptabilité. Dans la discussion du Budget de la marine militaire de 1938, il intervient à diverses reprises sur des questions de personnel. En 1939, il dépose plusieurs rapports relatifs à l'organisation du corps des officiers de l'armée de mer, aux effectifs des équipages de la flotte et à l'organisation des réserves. Le vote du projet de loi monétaire en 1936 lui donne l'occasion de protester contre une dévaluation du franc qu'il estime faite à un mauvais moment.

En 1937, il s'élève contre l'application brusquée des conventions collectives à l'agriculture. Lorsque le Budget des beaux-arts de 1938 vient en discussion, il demande des crédits pour assurer la conservation et l'ouverture au public de la maison natale et de la maison paternelle de Pasteur à Dole et à Arbois. Il prend part à la discussion des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement au début de 1940. Le 10 juillet 1940, il s'abstient volontairement lors du vote des pleins pouvoirs au Gouvernement du maréchal Pétain.

De retour dans le Jura où la ligne de démarcation coupait en deux l'arrondissement de Poligny, dont une partie était « zone interdite », il multiplie ses efforts pour venir en aide aux familles séparées, aux prisonniers et à tous ceux que menace l'ennemi. Il est arrêté à deux reprises en 1941. Il est membre du Comité départemental de libération qui se crée en 1943 et participe à l'organisation de la résistance.

À la libération, soucieux d'une justice exacte, il s'attache à empêcher les excès de l'épuration. Son attitude durant l'occupation lui vaut d'être désigné comme membre de l'Assemblée Consultative provisoire. Aux élections du 21 octobre 1945 (1^{re} Assemblée Nationale Constituante) il est tête de liste de l'union républicaine démocratique. Mais en raison du mode de scrutin, cette liste n'obtient aucun élu. Il ne se représente pas aux élections législatives du 2 juin 1946. Jusqu'à son décès, il continuera de s'intéresser à tout ce qui touche à la vie du département et à l'agriculture.

Il est l'auteur de plusieurs études sur l'Est européen et de *La nouvelle crise du franc* (1938).

BAUDENS (GUSTAVE, PAUL, CHARLES), né le 1^{er} octobre 1843 à Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées), mort le 8 janvier 1915 à Puntous (Hautes-Pyrénées).

Sénateur des Hautes-Pyrénées de 1893 à 1900.

Après avoir terminé sa licence en droit, Gustave Baudens, qui était fils d'un notaire installé à Castelnau-Magnoac, entra dans son pays natal pour s'occuper de sa propriété familiale sise à Puntous.

Il débuta dans la politique, comme

Maire de cette commune, proche de Castelnaud-Magnoac, puis en 1870, fut élu au conseil général des Hautes-Pyrénées. Il en devint secrétaire en 1871 et vice-président en 1883.

Le 22 janvier 1893, il brigua le siège de sénateur des Hautes-Pyrénées devenu vacant à la suite du décès du Général Deffès. Il l'emporta aisément. Il prit place parmi les modérés et appartint à diverses Commissions. Il se fit entendre dans plusieurs débats, notamment sur : le Budget de l'exercice 1894, la durée de la législature (1893) ; les victimes des orages et des inondations en France en 1894, la réforme des prestations, le Budget du Ministère de la Guerre, la loi de finances (1895) ; cette même année, il interpella le Gouvernement sur l'insuffisance des services des Ponts et Chaussées et le manque de surveillance des chantiers. Il parla également des accidents du travail et de l'assurance obligatoire.

En 1896, il revint sur la question des accidents du travail, et posa une question sur les dépenses de constructions scolaires.

En 1897, il prit part à divers débats sur : le Budget du Ministère de l'Agriculture, le Budget des recettes, les taxes ou rédevances en matière d'irrigation, la réforme de l'impôt des prestations.

En 1898, il interpella le Gouvernement sur le fonctionnement des conseils de révision, puis intervint sur la question de l'évaluation des propriétés non bâties, sur le Budget de l'agriculture, et dévota l'opinion sur la nouvelle qualification du cheval demi-sang.

Non réélu au renouvellement du 28 janvier 1900 et se retira à Puntous où il s'occupait de sa propriété jusqu'à son décès.

On lui doit quelques travaux historiques, notamment : *Une petite ville pendant la révolution, Une série de procès sous l'ancien régime* etc.

BAUDET (CHARLES, JOSEPH), né le 16 janvier 1852 à Caulnes (Côtes-du-Nord), mort le 20 mars 1933 à Caulnes.

Député des Côtes-du-Nord
de 1903 à 1921.

Sénateur des Côtes-du-Nord
de 1921 à 1930.

Fils de modestes commerçants de Caulnes, le docteur Charles Baudet fut élève du collège de Dinan et obtint le deuxième prix de dissertation française au concours académique de Rennes. Venu à Paris, il fit son droit et sa médecine et, après de brillantes études, revint à Caulnes pour s'y installer médecin. Conseiller municipal en 1878, il devint maire en 1896 et le restera sans interruption jusqu'à sa mort en 1933.

Élu conseiller d'arrondissement en 1880, réélu en 1886, il entre le 28 juillet 1889 au conseil général où il sera constamment réélu jusqu'en 1930, date à laquelle son fils Charles, lui-même médecin, lui succédera. Il est vice-président de cette assemblée en 1910 puis président de 1919 à 1925.

Il devient député de la première circonscription de Dinan le 22 février 1903 à l'occasion d'une élection partielle pour le remplacement de M. Jacquemin, avocat, décédé le 22 novembre 1902. Il est élu au deuxième tour de scrutin par 6.508 voix contre 5.656 à M. de la Bintinaye sur 12.296 votants. Membre du parti radical, il écrit dans sa profession de foi électorale que « le maire doit être à la mairie, le prêtre à l'église et l'instituteur à l'école ».

À la Chambre, où il fait partie de la Commission de l'hygiène, il intervient — Delcassé étant Ministre des Affaires étrangères — dans la discussion des interpellations sur l'accord franco-anglais et la convention concernant Terre-Neuve (1904) pour garantir celle-ci qui, à son avis, ne garantit pas suffisamment les intérêts des pêcheurs français.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il est réélu au premier tour de scrutin, toujours dans la première circonscription de Dinan, avec 6.541 voix sur 12.765 votants contre 6.142 suffrages à M. Rosse, maire de Dinan, qui se présente sous l'étiquette de progressiste. Il est membre des Commissions de la marine et de la législation fiscale.

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 24 avril 1910 par 6.649 voix contre 5.286 au docteur Pepin, conservateur, sur 12.121 votants, il siège à la Commission de l'enseignement et à celle de la législation fiscale. Dans la discussion du Budget de l'agriculture de 1914, il demande au Ministre, M. Maurice Raynaud, de prendre des mesures pour empêcher le mouillage abusif des cidres, en raison des risques de typhoïde qui résultent de cette pratique.

Aux élections générales du 26 avril 1914, il bat de nouveau au premier tour de scrutin M. Rosse par 6.202 voix contre 5.391 sur 11.851 votants. Il est membre des Commissions de la comptabilité, de la marine marchande et de l'hygiène publique. En 1915, lors de la discussion du projet de loi relatif à la taxation de certaines denrées, rendue nécessaire par la guerre, il insiste auprès du Gouvernement pour que l'approvisionnement des agriculteurs en chaux et en sulfate de cuivre soit assuré.

Aux élections du 16 novembre 1919, il se présente sur la liste d'union républicaine avec le programme suivant : ni bolchevisme, ni monarchisme, mais révision de la Constitution pour établir un Gouvernement fort et stable, réparation des dommages de guerre et paiement des réparations par l'ennemi, modernisation de l'agriculture et des transports, service militaire d'un an, aide aux familles nombreuses et aux prisonniers de guerre, gratuité de l'enseignement secondaire et contrôle des grandes banques. Réélu, avec sa liste tout entière, il va siéger à la Commission de l'administration générale et à celle de l'hygiène.

Il devient sénateur le 9 janvier 1921. Il est membre des Commissions de l'administration générale, de l'hygiène et de l'assistance et fait partie de la gauche

démocratique, radicale et radicale-socialiste. Durant ces neuf années il ne participe à aucune discussion.

Son grand âge ne lui permet pas de se représenter aux élections sénatoriales du 14 janvier 1930, et il meurt à Caulnes le 20 mars 1933, à 81 ans.

Officier d'Académie, le docteur Charles Baudet était président du Comice agricole de Caulnes et président d'honneur du syndicat des médecins des Côtes-du-Nord.

BAUDET (LOUIS, ALEXANDRE), né le 9 janvier 1857 à Paris, mort le 23 janvier 1918 à Paris.

*Député de l'Eure-et-Loir
de 1902 à 1912.*

*Sénateur de l'Eure-et-Loir
de 1912 à 1918.*

Fils d'un industriel en bijouterie, Louis Baudet prend la suite de son père et dirige la fabrique du Moulin de Tan près de Châteaudun, qui emploie une centaine d'ouvriers, et sa succursale rue Vieille-du-Temple à Paris. Propriétaire du journal *Le Patriote de Châteaudun*, républicain de gauche, il est élu conseiller municipal de Châteaudun puis, en 1892, maire de cette ville. Industriel, il gère avec succès son usine et fait preuve de beaucoup de sens social. Simple et bienveillant avec ses ouvriers, il établit un système de primes à la production en vue de les intéresser à la marche de l'entreprise. Très au courant des problèmes municipaux, il résout celui de l'alimentation en eau potable de Châteaudun, se préoccupe des questions d'assistance et fait construire un usile pour les vieillards. Ses concitoyens lui manifestent leur estime et leur confiance, en le maintenant sans interruption, jusqu'à son décès, à la mairie de Châteaudun.

Il se présente pour la première fois à la députation aux élections générales du 27 avril 1902, dans la circonscription de Châteaudun, en remplacement de Gustave Isambert et il est élu au premier tour de scrutin par 8.415 voix contre 3.154 à M. Dumontpallier et 2.991 à M. Renault sur 14.658 votants. Il avait fait campagne contre la réaction, pour l'institution des retraites ouvrières et de l'assistance aux vieillards, pour une meilleure répartition des impôts, la protection de l'agriculture et l'abrogation de la loi Falloux.

Membre du groupe radical-socialiste, il fait partie de la Commission des patentes et de celle du commerce et de l'industrie. Il présente des rapports sur la proposition de loi de Gustave Lhopiteau tendant à instituer des chambres départementales d'agriculture (1902) et sur le projet de loi portant approbation de la convention signée à la Havane le 4 juin 1904 entre la France et la République de Cuba pour la protection de la propriété industrielle (1902). Lors du vote du Budget de 1903, il demande la création d'une médaille pour les défenseurs de Châteaudun de 1870. Il participa à la

discussion du projet de loi sur l'emploi des composés du plomb dans la peinture en bâtiment (1903). Durant la discussion de la loi sur le service militaire de deux ans (1904), il demande que les recrues soient incorporées et libérées, non plus à l'automne, mais au printemps, de façon que les jeunes agriculteurs rendus à la vie civile retrouvent immédiatement du travail. Son amendement est repoussé. Au cours de l'examen du Budget de l'Intérieur (1906), il intervient en faveur d'une augmentation des traitements du personnel employé au Laboratoire du Comité consultatif d'hygiène.

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 6 mai 1906 par 10.744 voix contre 4.503 à M. Jehan, républicain libéral, sur 15.366 votants, il est membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de celle de l'hygiène publique et de la Commission chargée d'examiner les documents saisis à la nonciature. Officier d'Académie, il siège au conseil d'administration de la Caisse de recherche scientifique. Il présente un rapport sur les propositions de loi relatives aux protêts et à la vente de fonds de commerce (1909).

Au cours de la discussion du Budget de 1910, il soutient divers amendements relatifs aux appareils distributeurs de jetons et de tickets et un amendement tendant à exonérer les canalisations d'eau de toute redevance pour occupation du domaine public.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il est réélu au premier tour de scrutin, battant de nouveau M. Jehan. Dans sa profession de foi électorale, il se félicite du vote de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et de l'adoption du nouveau tarif qui renforce la protection douanière. Partisan de la propriété individuelle, il se déclare opposé à la lutte des classes et favorable à l'association du capital et du travail dont les intérêts lui paraissent concordants.

A la Chambre, il siège toujours au groupe radical et fait partie des Commissions du commerce et de l'industrie, et de l'hygiène publique. Il demeure membre du conseil d'administration de la Caisse de recherche scientifique.

Elu sénateur aux élections du 7 janvier 1912, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique mais ne prend part à aucun débat. Il meurt en cours de mandat le 23 janvier 1918, âgé seulement de 61 ans. Son éloge funèbre a été prononcé le 31 janvier 1918 par le président Antonin Dubost.

Il avait écrit deux mémoires : *La question des eaux à Châteaudun* (1897), *La filtration des eaux alimentaires* (1908).

BAUDIN (EUGÈNE), né le 29 août 1853 à Vierzon (Cher), mort le 11 avril 1918 à Granges-sur-Aube (Marne).

Député du Cher de 1889 à 1898.

Ouvrier porcelainier, comme son père, Eugène Baudin fréquente l'école communale jusqu'à 10 ans, puis fait son appren-

tissage à l'usine de M. Bazille à Vierzon. Acquis très jeune aux idées de Blanqui, il devient socialiste révolutionnaire. A peine âgé de 16 ans, il combat le candidat officiel aux élections législatives de 1869 et se voit infliger par le tribunal correctionnel de Bourges une condamnation à deux mois de prison pour outrage à l'empereur. Sa peine accomplie, et comme les entreprises de la région refusent de l'embaucher, il vient à Paris où il fait partie de « l'Internationale » et prend part à la journée du 4 septembre. Durant le siège de la capitale, il sert dans les francs-tireurs. Sous la Commune, il combat au fort d'Issy et il est nommé officier. Après l'échec de celle-ci, il prend le chemin de l'exil avec Edouard Vaillant, se réfugie en Suisse, puis en Allemagne et en Angleterre où il reprend son travail d'ouvrier porcelainier et se marie. Condamné à mort par contumace, il lui faut attendre l'amnistie de 1881 pour regagner la France. Il revient alors à Vierzon où il est élu conseiller municipal en 1884. L'année suivante, le canton de la Guerche l'envoie au conseil général. C'est la première fois dans le Cher que les socialistes conquièrent un siège dans cette Assemblée. Il se présente la même année aux élections législatives et, s'il est battu, obtient cependant plus de 15.000 voix.

Des grèves ayant éclaté à Vierzon, notamment à la Société française de matériel agricole, il intervient avec vigueur au côté des ouvriers.

Sa résistance à la force armée le fait condamner par le tribunal de Bourges à deux mois de prison et à la privation de ses droits civiques pendant cinq ans. Ce jugement est confirmé en appel et ce n'est qu'après quatre-vingt douze jours de détention qu'il revient à Vierzon où il reçoit un chaleureux accueil. Il est élu aussitôt conseiller municipal et adjoint au maire. En dépit de sa condamnation il tente de participer à la session du conseil général. Le préfet lui ayant intimé l'ordre de quitter la salle des séances, il refuse et doit être expulsé.

Sa réélection en 1896, toujours dans le canton de la Guerche, est de nouveau annulée du fait de sa condamnation. Mais les élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1899 où il se présente dans la deuxième circonscription de Bourges, comme candidat socialiste hostile au boulangisme, lui donnent sa revanche. Il est élu député au second tour de scrutin avec 8.000 voix contre 7.133 à M. Guerin conservateur, sur 15.358 votants.

Durant les années 1890-1892, il participe à l'action des syndicats de bûcherons. A la Chambre, il dépose deux propositions de loi, l'une relative aux conditions de travail dans les fabriques d'allumettes, l'autre contre l'intervention de l'armée entre le capital et le travail. Il intervient dans la discussion de l'interpellation de M. Lachize concernant l'annulation de la délibération par laquelle le conseil municipal de Paris avait voté une aide aux grévistes du

Rhône (1889). La même année, lors du vote d'un crédit de 1.600.000 francs pour les dépenses secrètes de la Sûreté générale, il proteste contre l'utilisation des fonds secrets pour payer des agents provocateurs qui s'introduisent dans les rangs du parti socialiste et agissent de manière à le discréditer. Au cours de l'interpellation consécutive à l'accident survenu au puits Villebœuf à Saint-Etienne (1890), il souligne l'insuffisance des précautions prises contre le grisou. Dans la discussion du Budget de 1891, il demande une augmentation des crédits accordés à la manufacture de Sèvres. Avec ses collègues Ferrou et Dumay, il interpelle le Ministre de l'Intérieur, M. Constans, au sujet de l'attitude de la police qui, le dimanche 7 juin 1891, avait dispersé avec brutalité — bien que le cortège eût été autorisé — les manifestants socialistes réunis près du Sacré-Cœur de Montmartre pour déposer une couronne à la place où Varlin, ancien membre de la Commune, avait été fusillé. En 1892, la grève des mineurs de Carmaux qui dure depuis deux mois, suscite une interpellation de MM. Dupuy-Dutemps et Després. Eugène Baudin, appuyé par Millerand, proteste contre le licenciement par la direction des Houillères de l'ouvrier Calvignac qui était en même temps maire socialiste de Carmaux. Le 1^{er} mai 1893, le Gouvernement ayant ordonné la fermeture de la Bourse du travail, Baudin participe à la manifestation de protestation. Alors qu'il est auprès de Vaillant qui vient de s'adresser à la foule, la police intervient et charge les manifestants. Avec MM. Dumay, Millerand et Thivrier, Baudin interpelle le Gouvernement. Il proteste contre les violences policières et déclare avoir été lui-même frappé avec brutalité sur les lieux de la manifestation puis au commissariat où un des policiers lui répondit, alors qu'il faisait état de sa qualité de parlementaire, « On va t'apprendre comment on traite un député ».

Le Président du conseil Charles Dupuy, qui a en même temps le portefeuille de l'Intérieur, observe que, d'après le rapport de police, c'est Baudin qui, le premier, aurait frappé les agents ; Baudin dément cette version des faits et dit que le Gouvernement a le moyen, s'il le veut, d'établir la vérité en intentant contre lui une action en justice.

Il se représente aux élections du 20 août 1893 avec le programme du parti ouvrier : révision de la Constitution monarchique de 1875, suppression du Budget des cultes et retour à la nation des biens de mainmorte de l'église, élection des magistrats, liberté pour les communes en matière administrative et financière, fixation par la loi de la durée du travail et d'un salaire minimum, création d'une caisse de retraites pour les vieillards et d'un organisme de crédit agricole. Il est élu au premier tour de scrutin, toujours dans la deuxième circonscription de Bourges, par 8.562 voix contre 7.187 à Monnier, républicain libéral, sur 15.985 votants. A la Chambre, on ne relève aucune intervention de sa

part, et il se borne à déposer une proposition de loi relative à l'organisation du monopole des raffineries de sucre en vue de protéger les intérêts des travailleurs (1897).

Fatigué et déçu il ne se représente pas aux élections de 1898. Il reste cependant au parti socialiste révolutionnaire et collabore au Journal *La démocratie de l'Ouest*. Le 14 juillet 1899, il signe le manifeste socialiste contre l'entrée de Millerand dans le Ministère Waldeck-Rousseau. Après avoir résidé à Saint-Brice, en Bretagne, il s'installe à Monaco où il se remet à fabriquer des poteries. Il n'a plus guère, semble-t-il, d'activité politique. Il meurt le 11 avril 1918 à Granges-sur-Aube (Marne).

BAUDIN (PIERRE, JULIEN, JOSEPH), né le 21 août 1863 à Nantua (Ain), mort le 30 juillet 1917 à Paris.

Député de la Seine de 1898 à 1900.

Député de l'Ain de 1900 à 1909.

Sénateur de l'Ain de 1909 à 1917.

*Ministre des Travaux publics
du 22 juin 1899 au 4 juin 1902.*

*Ministre de la Marine
du 21 janvier 1913 au 9 décembre 1913.*

Neveu du député J.-B. Baudin qui mourut sur les barricades lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, Pierre Baudin était né, comme son oncle, à Nantua dans l'Ain.

Après de brillantes études de droit, il s'inscrit au barreau de Paris. Le 4 mai 1890, il est élu au conseil municipal où il représente le quartier des Quinze-Vingt. Il y déploie une grande activité : s'occupant tout spécialement des questions financières, il est pendant trois ans rapporteur général du Budget de la Ville. En 1893, il invite le peuple de Paris à ne pas s'associer aux fêtes du 14 juillet pour protester contre les agissements de la police au quartier latin et contre la fermeture de la Bourse du travail ordonnée le 1^{er} mai par le Gouvernement. Il devient vice-président du conseil municipal en 1895 puis l'année suivante, à 33 ans, président de cette Assemblée. Il combat vigoureusement en faveur de l'autonomie municipale et de ce qu'il appelle les « droits de Paris ». L'inauguration de la rue de Réaumur par le Président de la République lui donne l'occasion d'affirmer par un geste spectaculaire la prééminence des élus du suffrage universel sur les représentants de l'Administration : lors de la cérémonie en effet, il prend le pas sur le préfet de police et le préfet de la Seine, créant ainsi un précédent qui deviendra la règle. Le 7 octobre 1896, il reçoit le Tsar et l'impératrice de Russie à l'Hôtel de Ville.

Il se présente aux élections générales législatives du 22 mai 1898, dans la première circonscription du 11^e arrondissement, sous le patronage du comité républicain de la Folie-Méricourt et il est élu député au deuxième tour de scrutin par 5.710 voix sur 9.020 votants

contre 3.143 suffrages à M. Faberot député sortant.

Membre des Commissions du travail, du budget et de la presse, il est rapporteur du Budget de la Justice (Services pénitentiaires) pour 1899 et du projet relatif aux conditions de travail dans les marchés de travaux publics.

Le 22 juin 1899, Waldeck-Rousseau qui forme son Gouvernement, lui confie le Ministère des Travaux publics qu'il gardera près de trois ans, jusqu'au 4 juin 1902. Il prend part à l'organisation de l'exposition universelle de 1900 et il établit un programme complet de grands travaux destiné, après le plan de Freycinet, à doter la France d'un réseau de grands canaux, d'un outillage maritime et de ports modernes. Le manque de moyens financiers n'en permettra que l'exécution partielle, mais le passage de Pierre Baudin à la tête du Ministère des Travaux publics marquera profondément cette administration.

Désireux de représenter son département natal, il abandonne son mandat de député de Paris et sollicite les suffrages de ses compatriotes à l'occasion d'une élection partielle qui a lieu le 1^{er} juillet 1900 dans la circonscription de Bellefleur pour remplacer M. Giguet devenu sénateur. Il est élu député de l'Ain par 11.680 voix sur 16.859 votants, et aux élections générales du 27 avril 1902, ses compatriotes lui renouvellent leur confiance en lui accordant 12.957 suffrages sur 19.111 votants contre 5.479 voix à M. Brillat-Savarin, au premier tour de scrutin.

Membre de la Commission des assurances et de la prévoyance sociale et de la Commission du budget, il présente un grand nombre de rapports sur les sujets les plus divers : convention déterminant la participation de l'Etat et de l'Algérie aux charges des chemins de fer, participation de la France aux expositions de Liège et de Milan, installation de l'imprimerie nationale rue de la Convention, transfert du Ministère des Colonies du Pavillon de Flore à la rue Oudinot, droits sur les sucres et eaux-de-vie, modification des patentes et des contributions mobilières, participation des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs aux caisses de retraites et de secours, modernisation de l'outillage national (canaux et ponts), caisse de retraites des associations de presse, etc. La discussion des Budgets de 1905 et de 1906, dont il est rapporteur général, lui donne l'occasion d'intervenir à de multiples reprises.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906 par 11.590 voix, sur 18.449 votants contre 4.475 à M. Brillat-Savarin, il fait partie des Commissions des travaux publics, de la marine et du budget. Il dépose une proposition de loi concernant les usines hydrauliques et deux propositions de résolution, l'une relative à l'inventaire des domaines forestiers, l'autre demandant une étude de la navigation continue du Rhône entre Genève et Lyon. Participant à la discussion du projet d'impôt sur le revenu, il soutient un amendement tendant à exonérer les

revenus des sociétés de secours mutuels (1908). Frappé par les difficultés que soulève l'application des règles de l'unité et de l'annualité budgétaires aux entreprises à caractère industriel de l'Etat, il fait une brillante campagne en faveur de la spécialisation et de l'autonomie des budgets industriels. Lors du vote du collectif de 1908, il demande l'amélioration des voies d'accès au tunnel du Simplon et, à l'occasion de l'examen du budget de 1909, il invite le Gouvernement à moderniser la manufacture des Gobelins. Dans la discussion du projet concernant les cadres et effectifs de l'armée (1908), il insiste sur l'urgente nécessité de créer de nouveaux régiments d'artillerie et d'exercer un contrôle efficace sur les dépenses militaires.

Devenu sénateur de l'Ain le 3 janvier 1909, en remplacement de M. Pochon, décédé le 13 septembre 1908, il intervient à nouveau en faveur du développement de l'artillerie lorsque le projet vient en discussion devant la Haute Assemblée. Il est rapporteur du Budget des Affaires étrangères pour 1910.

Réélu sénateur le 7 janvier 1912, il établit de nombreux et importants rapports, notamment sur le projet tendant à approuver la convention du 4 novembre 1911 entre la France et l'Allemagne au sujet de la délimitation de leurs possessions respectives en Afrique équatoriale; sur le projet portant approbation du traité conclu entre la France et le Maroc le 30 mars 1912 pour l'organisation du protectorat français dans l'Empire chérifien; sur les collectifs budgétaires de 1911 et de 1912; sur le Budget de l'Instruction publique de 1912; sur la création d'un Institut médico-légal à Paris; sur l'organisation de l'aéronautique militaire, l'organisation des réserves de l'armée active et le projet relatif aux cadres et effectifs de l'infanterie.

Le 21 janvier 1913, Briand qui forme son troisième cabinet, l'appelle au Ministère de la Marine. Il conservera ce portefeuille sous le quatrième cabinet Briand (18 février — 22 mars 1913) et sous le cabinet Barthou (22 mars — 9 décembre 1913).

Tandis que Barthou fait voter la loi qui porte à trois ans la durée du service militaire et poursuit la réorganisation de l'armée de terre, il s'attache à compléter les cadres de la marine et à accélérer les constructions navales, celles de sous-marins notamment.

Ayant repris sa place à son banc de sénateur, après la démission du cabinet Barthou, il intervient à plusieurs reprises dans la discussion du Budget de la Marine de 1914. En mars 1915, le Gouvernement le charge d'une mission de propagande en Amérique du Sud: il retourne ainsi en République Argentine où il avait représenté la France lors des fêtes du centenaire de l'indépendance en 1913. Atteint d'une grave maladie il meurt à Paris en cours de mandat, le 30 juillet 1917, âgé seulement de 54 ans. Le président Antonin Dubost, dans l'éloge funèbre qu'il prononça à la tribune du

Sénat, devait dire, rendant hommage à ce grand travailleur: « il n'y avait pas de question d'intérêt national qu'il n'eût abordé dans ses écrits et dans ses discours, toujours par le large côté où se sentait la liaison avec les grands problèmes mondiaux. Sa plume comme son éloquence et sa personne, était sobre et nerveuse ».

Collaborateur du *Journal* et du *Figaro*, directeur du *Courrier de l'Ain*, président de l'Association des journalistes parisiens, Pierre Baudin était également l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels: *L'Histoire illustrée des révolutions* (1899), *Les forces perdues* (1903), *L'armée moderne et les états-majors* (1905), *L'alerte* (1906), *La préparation au service militaire* (1907), *L'Allemagne dans la Méditerranée* (1907), *La politique réaliste à l'extérieur* (1908), *Notre armée à l'œuvre* (1909), *Le budget et le déficit* (1910), *Les journées du Bourget* (1911), *L'Empire allemand et l'Empereur*.

(Thorey, Jéant)

BAUDON (AUGUSTE, FÉLIX), né le 4 août 1848 à Mouy (Oise), mort le 22 octobre 1913 à Paris (V^e).

Député de l'Oise de 1897 à 1910.

Thorey

Auguste Baudon, dont le père était médecin à Mouy et dont le grand-père avait été médecin militaire dans les armées de Napoléon 1^{er}, fut lui aussi attiré par la médecine. Durant la campagne de 1870-1871, il sert dans les ambulances puis, ses études achevées, vient s'établir à Mouy. Il collabore à divers journaux locaux, devient maire de Mouy et conseiller général de l'Oise. Il se présente à la députation lors de l'élection partielle où il lie le 28 février 1897, dans la première circonscription de Bauvais, à la suite du décès du docteur Lesage. Il est élu au deuxième tour de scrutin par 8.491 voix sur 16.714 votants contre 8.109 suffrages au docteur Hucher, maire de Beauvais. Aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, il bat de nouveau le docteur Hucher qui se présente sous l'étiquette de candidat républicain.

Membre du parti radical et du Conseil de l'ordre du Grand Orient de France, officier d'Académie, il siège à la Commission de l'enseignement, à celle des chemins de fer et présente le rapport sur le projet de loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Méru à la Bosse.

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, par 9.324 voix contre 8.329 au docteur Hucher sur 17.972 votants, il fait partie des Commissions de la comptabilité, des associations et congrégations, de l'administration et des cultes et de l'hygiène publique. Favorable à la création d'une retraite pour les travailleurs, à l'extension du crédit agricole et à l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu avec exonération pour les revenus inférieurs à 2.500 francs, il se prononce pour la dénonciation du Concordat, la liberté des cultes et publie plusieurs articles

sur les rapports des Eglises et de l'Etat.

Il conserve son siège aux élections générales du 6 mai 1906, toujours au premier tour de scrutin. Membre de la Commission de l'enseignement et de la Commission chargée d'examiner les documents saisis à la Nonciature, président de la Commission de comptabilité, il intervient à ce titre pour inviter la Chambre à adopter une proposition de loi majorant l'indemnité parlementaire (1906). La même année, il dépose une proposition de loi relative aux accidents dont sont victimes les pupilles de l'Assistance publique. Au cours de la discussion du Budget des Beaux-Arts de 1909, il demande la modernisation de la manufacture de Beauvais et des crédits pour l'établissement d'un catalogue des objets préhistoriques et archéologiques. L'archéologie est en effet son violon d'Ingres (son père qui s'y intéressait aussi avait mis à jour un cimetière franc à Angy et un cimetière gallo-romain à Villers-sous-Esquery). En 1910, il propose de créer un musée d'études de la préhistoire.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il obtient seulement 8.528 voix sur 18.074 votants et il est battu par le docteur Hucher qui en recueille 9.191. Il meurt trois ans plus tard en son domicile de la rue du Cardinal-Lemoine à Paris.

BAUDON (JEAN-BAPTISTE), né le 26 janvier 1869 à Châtel-Montagne (Allier), mort le 11 août 1956 à Lapalisse (Allier).

Député de l'Allier de 1914 à 1919.

Fils d'un propriétaire terrien de Châtel-Montagne, Jean-Baptiste Baudon fait ses études de médecine et après avoir obtenu son diplôme de docteur s'installe en 1897 à Lapalisse. Il en devient Conseiller municipal en 1904 et maire de 1908 à 1919. Il se présente pour la première fois à la députation dans la circonscription de Lapalisse aux élections générales du 26 avril 1914. Il est élu au premier tour de scrutin par 11.960 voix contre 10.928 à M. Charles Dumas, député sortant, sur 23.022 suffrages exprimés. Il avait fait campagne en faveur de l'école laïque, contre la représentation proportionnelle et pour l'établissement d'un impôt sur le revenu « progressif juste et équitable » en vue de faire face aux dépenses d'armements que la situation internationale rendait nécessaires.

A la Chambre, il siège à la Commission des mines et fait partie du groupe radical-socialiste. Il ne participe à aucun débat en séance publique.

Il ne se représente pas aux élections générales du 16 novembre 1919 et se consacre à l'exercice de la médecine. Il ne cesse cependant pas toute activité politique puisqu'il devient conseiller municipal puis maire de Châtel-Montagne, sa commune natale.

Il meurt en 1956 à l'âge de 87 ans.

BAUDOIN (PAUL, LOUIS, ANTHON), né le 19 décembre 1894 à Paris.

*Sous-Secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
du 30 mars au 5 juin 1940.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
aux Affaires étrangères
du 5 au 16 juin 1940.*

*Ministre des Affaires étrangères
du 16 juin au 12 juillet 1940.*

Elève du Lycée Condorcet, du Collège de Saint-Germain-en-Laye, puis du Lycée Saint-Louis, Paul Baudouin entra à l'Ecole Polytechnique en 1914, pour partir au front avec toute sa promotion, les études proprement dites étant renvoyées à la fin des hostilités.

Sous-lieutenant en janvier 1915, lieutenant en mars 1917, il était fait Chevalier de la Légion d'Honneur le 5 mai 1917 sur le front des troupes par le Général Mangin.

Il sortit de Polytechnique en 1920, ayant passé entre-temps sa licence en droit.

Il fut reçu à l'Inspection des finances en 1921 et nommé Chef de cabinet technique de six Ministres des Finances successifs : MM. Clémentel, de Monzie, Caillaux, Georges Bonnet, Louis Loucheur et Paul Doumer.

Il démissionna de l'Inspection des finances en février 1926 pour entrer à la Banque d'Indochine. Il en devint directeur général en 1931 et accompagna ce titre de nombreux voyages dans le monde, et tout particulièrement en Extrême-Orient.

Promu officier de la Légion d'Honneur en 1926 par Raymond Poincaré, il fut fait Commandeur en mai 1938, alors qu'il n'avait que 43 ans. Il fit partie en mars 1937 du Comité d'experts financiers nommé par Léon Blum alors président du Conseil.

Lorsque M. Paul Reynaud forma son Gouvernement du 21 mars 1940, succédant à M. Edouard Daladier, il confia le portefeuille de Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil à Paul Baudouin, lui attribuant en même temps le Secrétariat du Cabinet de guerre et du Comité de guerre. Il remplit ces fonctions du 30 mars au 5 juin 1940 où il fut chargé du Sous-Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, qu'il garda jusqu'à la démission du cabinet, le 16 juin 1940 à Bordeaux.

Dans le Cabinet du Maréchal Pétain qui fut constitué le même jour, Paul Baudouin se vit attribuer le portefeuille de Ministre des Affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'au 12 juillet 1940, soit un peu moins d'un mois.

Sous le régime dit de l'Etat Français, Paul Baudouin assumait la charge de Ministre-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, du 12 juillet au 28 octobre 1940, puis de Ministre-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 28 octobre 1940 au 2 janvier 1941, date de sa démission.

Il s'occupe à l'heure actuelle d'affaires économiques et financières et appartient

à plusieurs conseils d'administration français et étrangers.

BAUDOIN-BUGNET (PIERRE, JEAN, GUSTAVE), né le 6 août 1889 à Bolandoz (Doubs), mort le 21 juillet 1956 à Paris (VIII^e).

Député du Doubs de 1928 à 1942.

Issu d'une vieille famille de cultivateurs établis à Bolandoz dans le Doubs, Pierre Baudouin-Bugnet qui est licencié en droit, licencié ès lettres et diplômé de l'École des Sciences politiques, s'inscrit au barreau de Paris. Mobilisé durant la guerre de 1914-1918, il est décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre. La paix revenue, il reprend sa profession d'avocat et se spécialise dans le droit des sociétés. Il s'intéresse aussi aux questions agricoles et à celles qui concernent les anciens combattants. En 1922, il est élu Conseiller général du Doubs dans le canton d'Amancey. Il est membre de l'office agricole départemental, président de l'Association des présidents de Comices, délégué au Comité départemental des mutilés et réformés, et avocat-conseil au Ministère des Pensions.

Aux élections générales du 22 avril 1928, il se présente à la députation dans la deuxième circonscription de Besançon comme candidat d'union nationale républicaine et il est élu au premier tour de scrutin par 5.685 voix sur 11.167 votants contre 4.019 à M. Vernerey, conseiller général et avocat à Paris. Membre des Commissions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, des douanes et des finances, il établit des rapports sur le projet relatif au statut des coopératives agricoles ainsi que sur plusieurs textes tendant à faciliter les avances de l'Etat au crédit agricole et à financer le stockage du blé. Il est rapporteur des Budgets de l'Agriculture de 1931 et de 1932. Au cours de la discussion de la loi de finances de 1930, il demande un assouplissement des pénalités applicables aux contribuables assujettis à l'impôt sur les B.I.C.

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, il fait partie des Commissions de l'agriculture, des affaires étrangères et de la législation civile et commerciale. Il prend part à la discussion de divers projets et propositions concernant l'aide aux producteurs de blé et aux viticulteurs, la révision des loyers commerciaux, le rétablissement de l'équilibre budgétaire et le contrôle fiscal des professions libérales (1933).

Aux élections générales du 26 avril 1936, il fait campagne contre le front populaire pour la défense de la monnaie, l'équilibre budgétaire, la simplification de la fiscalité et le prolongement de la ligne Maginot. Réélu au premier tour de scrutin par 5.574 voix sur 10.835 votants contre 4.276 suffrages à M. Vernier, il fait partie du groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante dont il sera vice-président. Il siège aux Commissions de l'Algérie et des colonies, du

suffrage universel et à la Commission spéciale chargée d'examiner les projets de lois sociales. Il dépose une proposition de loi tendant à abroger les articles 3 et 4 de la loi du 31 mars 1931 qui taxent certains produits coloniaux et il intervient dans la discussion du projet de loi relatif à la semaine de 40 heures ainsi que dans celle du collectif de 1936 où il obtient que les produits agricoles soient exonérés de la taxe sur la circulation.

Le 10 juillet 1940, il vote la loi conférant les pleins pouvoirs au Gouvernement du Maréchal Pétain et est, de ce fait, frappé d'inegibilité. Il cesse alors toute activité politique pour ne s'occuper que de ses affaires personnelles jusqu'à sa mort prématurée survenue en 1956.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages économiques et financiers dont les principaux sont : *Le Guide fiscal des sociétés anonymes françaises et étrangères, Les S.A.R.L. en France, Le contrôle des sociétés et la protection de l'épargne en Allemagne, Le code des sociétés anonymes en Europe et Le contrôle des changes.*

BAUDRY (CHARLES, GEORGES, ALFRED), né le 1^{er} novembre 1891 à Méréville (Seine-et-Oise).

Député de la Seine-et-Marne de 1935 à 1942.

Charles Baudry, dont les parents marchands de volaille et d'œufs viennent s'établir en 1896 à Montereau, quitte l'école à l'âge de 12 ans pour travailler dans le commerce paternel. Il fait la guerre de 1914-1918, puis reprend son activité de commerçant et devient président du Syndicat des marchands de volailles du Gâtinais et président du Syndicat national des négociants d'œufs. Aux élections municipales de 1935, il forme une liste d'union républicaine contre les communistes et il est élu maire de Montereau.

Le 23 juin 1935, il se présente à la députation dans la circonscription de Fontainebleau en remplacement de M. Dumesnil, avocat, président du Conseil général, qui vient d'être élu Sénateur et qui le patronne. Candidat de « concentration républicaine », il se déclare républicain indépendant et opposé à ce qu'il appelle la « politiciaillerie ». Il est élu au second tour de scrutin par 10.291 voix contre 8.481 à M. Allehaut sur 19.012 votants. Il est réélu aux élections générales du 3 mai 1936 par 12.332 voix contre 10.594 à M. Chazal sur 23.449 votants, après avoir fait campagne contre le Front populaire, avec le programme suivant : défense du franc en mettant fin à l'endettement et aux gaspillages, libéralisme économique, revalorisation des produits agricoles grâce à une protection douanière, développement du tourisme et des sports, lutte contre le taudis, amélioration du sort des anciens combattants, allègement des impôts, défense des commerçants qui doivent

cesser d'être des collecteurs d'impôts, réforme de l'Etat et du travail législatif.

Membre de la Commission de l'agriculture, il déposa une proposition de loi tendant à relever de la forclusion certains locataires commerçants. Le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Resté maire de Montereau sous l'occupation, il est arrêté par les F.F.I. à la Libération et depuis n'exerce plus aucune activité politique.

BAUDRY D'ASSON (ARMAND, LÉON, CHARLES de), né à Rochesernière (Vendée) le 15 juin 1836, mort à La Garnache (Vendée) le 12 mai 1915.

Député de la Vendée de 1876 à 1914.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 206 et 207.)

Le scrutin uninominal ayant été rétabli par la loi du 13 février 1889, il se présenta aux élections générales du 22 septembre de la même année devant les électeurs de la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne. Sans concurrent, il fut élu au premier tour de scrutin avec 10.550 voix sur 12.000 votants. Membre d'une Commission, il déposa notamment un projet de résolution tendant à modifier le Règlement de la Chambre (1893). Il participa à un certain nombre de débats concernant les problèmes agricoles qui l'intéressaient, en particulier l'élevage du cheval (1891 et 1893). En outre, il prit part à la discussion d'une interpellation sur « les manifestations ultramontaines de certains évêques de France » (1891); s'opposa au projet de loi ayant pour objet de faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles de Jules Ferry (1893); et demanda à interpellier le Gouvernement sur les mesures prises pour rétablir l'ordre dans Paris (1893).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893 au premier tour de scrutin, avec 8.117 voix sur 14.333 votants, il devint membre de diverses Commissions. Il déposa notamment une proposition de loi — avec demande de discussion d'urgence — ayant pour objet d'abroger la loi créant l'enseignement primaire obligatoire et celle rétablissant le divorce (1896).

Il intervint fréquemment dans les débats concernant l'agriculture (par exemple au moment de la discussion du Budget de 1896), la politique générale (réforme des lois constitutionnelles de 1875) (1895) ou encore un certain nombre d'incidents locaux (en particulier entre les municipalités et les membres du clergé).

Au renouvellement du 8 mai 1898 il fut réélu au premier tour de scrutin avec 8.995 voix sur 16.379 votants. Il s'opposa avec vigueur à la politique aréligieuse de la majorité.

Il déposa notamment une proposition de résolution tendant à mettre en accusation le cabinet présidé par M. Brisson.

Aux élections générales du 27 avril 1902, les électeurs des Sables-d'Olonne le choisirent une nouvelle fois, au premier tour de scrutin, comme représentant. Il obtint 10.353 voix sur 18.195 votants. Il devint membre de diverses Commissions. Il demanda que fût mis en accusation le cabinet présidé par M. Combes (1902); interpella le Gouvernement au sujet de l'expulsion des congrégations religieuses (1902); sur « l'état de guerre civile dans lequel M. le Président du Conseil a plongé la France » (1903). Il fit l'objet d'une mesure de censure en 1905 à la suite d'un incident provoqué par lui.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 6 mai 1906 en le réalisant avec 11.374 voix sur 19.021 votants au premier tour de scrutin. Il demeura membre de diverses Commissions. Comme lors des précédentes législatures, il se consacra principalement aux questions politico-religieuses: protestation contre la suppression des indemnités ecclésiastiques (1909); demande d'interpellation sur « les persécutions religieuses contre les catholiques » (1908). Son état de santé réduisit cependant son activité parlementaire et durant la dixième législature — il avait été réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, avec 10.717 voix sur 18.571 votants — il n'intervint qu'une seule fois, au sujet de la durée du service dans l'armée active.

Lors des élections du 26 avril 1914, il laissa à son fils Armand (voir notice suivante) le soin de se présenter à sa place devant les électeurs.

Il se retira à La Garnache (Vendée) où il mourut le 12 mai 1915.

BAUDRY D'ASSON (ARMAND, CHARLES, AIMÉ, MARIE, de), né le 26 octobre 1862 à La Garnache (Vendée), mort le 23 avril 1945 à La Garnache.

Député de la Vendée de 1914 à 1927.

Sénateur de la Vendée de 1927 à 1936.

Fils du précédent, Armand de Baudry d'Asson poursuivit des études secondaires à Vannes, puis obtint sa licence en droit.

En 1900 il fonda la Société de soie artificielle (1) de Tubize, en Belgique. Il demeura président de cette société jusqu'en 1929. Il ne négligea pas pour autant son rôle de propriétaire terrien. Maire de La Garnache, conseiller général de Challans, il se présenta aux élections du 26 avril 1914 dans la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne en remplacement de son père. Il fut élu au premier tour de scrutin avec 10.236 voix sur 18.939 votants. Il devint membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission du budget, de la Commission des marchés, de la Commission de l'énergie hydraulique, et de la Commission de la législation fiscale.

(1) Au sujet de l'activité scientifique d'Armand de Baudry d'Asson, on peut consulter M. G. Fauquet, *Histoire de la rayonne et des textiles synthétiques* (A. Colin).

Etant trop âgé, il ne fut pas mobilisé lors de la guerre de 1914. Il intervint notamment au sujet de la mise en culture des terres abandonnées (1916); la mise en état de défense de Verdun (1916); la production de guerre (1917); la mise en accusation d'un ancien Ministre de l'Intérieur (1917); la situation financière de la France (1919); la réparation des dommages de guerre (1919).

Il avait demandé à interpeller le Gouvernement notamment sur : l'exécution des programmes de munitions (1916); la politique générale du Gouvernement (1916); l'efficacité de l'Action française (1917).

Aux élections générales du 16 novembre 1919 il fut réélu député de la Vendée, à la tête de la liste d'union nationale.

Membre de la Commission des douanes et de la Commission des finances, il déposa diverses propositions de loi, concernant notamment : la loi de huit heures (1920); l'interdiction du droit de grève dans les services publics (1920).

Il fut rapporteur du Budget du Service des poudres pour les exercices 1920, 1921, 1922 et 1923.

Il demanda à interpeller le Gouvernement sur le désarmement de l'Allemagne (1920); la politique du Gouvernement à l'égard de la classe ouvrière (1920); la politique extérieure du Gouvernement (1921); les réparations dues par l'Allemagne (1921).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924, à la majorité absolue, avec la liste du Cartel vendéen d'union nationale, il devint membre de la Commission des finances et de la Commission de l'agriculture.

Il prit part notamment aux discussions concernant une interpellation relative aux attaques dirigées par les évêques de France contre les institutions laïques et scolaires de la République (1925); les Budgets de 1925 et 1926.

Il démissionna de son mandat de député le 13 juillet 1927 s'étant présenté avec succès aux élections sénatoriales le 28 mai précédent; il avait été élu au second tour de scrutin avec 444 voix sur 874 votants. Membre de la Commission de l'enseignement, il déposa de 1927 à 1929 un certain nombre de questions écrites.

En 1930, il intervint en séance publique contre l'adoption de la loi des assurances sociales, préférant les solutions mutualistes ou privées aux problèmes sociaux.

En 1933, il devint membre de la Commission de l'agriculture, et se consacra principalement aux travaux de cet organisme.

Il ne se représenta pas aux élections du 14 janvier 1936.

Il est mort à La Garnache le 23 avril 1945.

Il était Chevalier de l'Ordre de Malte, Chevalier de l'Ordre de Léopold et Camérier secret de S. S. le Pape Pie X.

BAUFLE (MAURICE), né à Gray (Haute-Saône) le 17 septembre 1886.

Sénateur du Doubs de 1934 à 1945.

Issu d'une famille franc-comtoise, Maurice Baufle fit ses études secondaires au collège de Gray, puis ses études supérieures à la Faculté de Droit de Dijon. Reçu docteur en droit avec une thèse sur la « Procédure monitoire et injonctionnelle », il s'inscrivit au Barreau de Besançon.

Mobilisé en 1914 comme sous-lieutenant, il terminait la guerre avec les galons de capitaine, la Croix de la Légion d'honneur, quatre citations et deux blessures.

C'est en 1924 qu'il prit part pour la première fois aux luttes politiques en posant sa candidature aux élections législatives sur la liste d'Union nationale républicaine du Doubs. Mais elle n'eut qu'un seul élu, M. Georges Pernot.

Aux élections générales législatives de 1928 qui eurent lieu au scrutin uninominal par arrondissement, il se fit battre au deuxième tour par le candidat socialiste dans la circonscription de Montbéliard. Il n'eut pas davantage de chance aux élections de 1932.

Mais il prit sa revanche à l'élection sénatoriale du 23 décembre 1934 où il fut élu en remplacement de Maurice Ordinaire, décédé. Il devait être réélu le 23 octobre 1938. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il fut membre des Commissions de l'Algérie, des comptes définitifs, de l'administration générale, départementale et communale, des travaux publics, des douanes, de la législation civile et criminelle et du suffrage des femmes. Il prit part en 1936 à la discussion du projet de loi approuvant le pacte franco-soviétique pour le combattre, et en 1939 se fit entendre au cours des interpellations sur la coordination des moyens de transports. Il interpella en outre le Gouvernement sur les modifications à apporter à la procédure de naturalisation apte à rebuter les meilleures bonnes volontés.

Il fut élu secrétaire du Sénat le 11 janvier 1940. Son mandat vint à expiration le 20 octobre 1945.

Il ne fit plus acte de candidature après la libération.

Il exerça présentement ses fonctions d'avocat au barreau de Montbéliard.

BAULARD (JULES, FERDINAND), né le 11 février 1827 à Meaux (Seine-et-Marne), mort le 7 février 1910 à Joinville-le-Pont (Seine).

Député de la Seine de 1889 à 1902.

Issu d'une famille ouvrière, Baulard débuta dans la vie comme verrier, il devint ensuite miroitier.

Attiré par la politique, il s'affilia aux organisations hostiles au Gouvernement de Louis-Philippe, et notamment à la

Société des Droits de l'homme. Il participa à la révolution de février 1848, aux journées de juin et à tous les modes de protestation contre le coup d'Etat du 2 décembre. Il s'opposa ensuite à l'Empire et pendant la Commune se mêla aux premiers événements qui survinrent, en qualité de délégué du 54^e bataillon de la Garde nationale auprès du Comité central. Mais il s'en sépara rapidement.

Etabli dans le troisième arrondissement de Paris où il dirigeait avec son beau-frère, une importante entreprise de bombage de verre, de miroiterie et de dorure de décoration, et ayant acquis une solide fortune, il se fit le défenseur de l'école laïque et des idées républicaines. Il y fonda même un comité radical.

Il s'installa par la suite à Joinville-le-Pont où il fut élu conseiller municipal. Il devint en 1881 conseiller général du Canton de Charenton, et retrouva ce siège en 1887.

Candidat antiboulangiste dans la deuxième circonscription de Sceaux, lors des élections du 22 septembre 1889, il fut élu au second tour de scrutin avec 6.839 voix sur 13.097 votants.

Membre de diverses Commissions en 1889, il devint en 1890 membre de la Commission relative au traitement et au classement du personnel de l'enseignement primaire et en 1891, de celle relative à la réglementation du travail.

Il prit part à la discussion du Budget de l'exercice 1892 (1891) et du projet de loi sur le tableau des circonscriptions électorales (1893).

Réélu le 20 août 1893 avec 6.131 voix sur 12.255 votants, il redevint membre de diverses commissions (1893), puis de celle du travail (1894).

En 1894, il proposa que le produit de la vente des diamants de la Couronne fût versé au profit de la Caisse des invalides du travail.

Elu de nouveau le 8 mai 1898 avec 9.121 voix sur 13.363 votants, toujours dans la deuxième circonscription de Sceaux, il se consacra principalement aux travaux des diverses Commissions dont il faisait partie, mais il n'aborda pas la tribune.

Il ne se représenta pas en 1902 ; il avait, il est vrai, 75 ans, se retira à Joinville-le-Pont où il mourut le 7 février 1910 à 83 ans.

BAURY (ANTOINE), né le 29 juin 1817 à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), mort à Saint-Yrieix le 20 janvier 1894.

*Député de la Haute-Vienne
de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 208.)

Il se désintéressa de la politique et se retira dans sa ville natale, où il mourut le 20 janvier 1894.

BAYLET (LÉON), né le 14 octobre 1867 à Lespignan (Hérault), mort le 14 octobre 1942 à Béziers (Hérault).

Député de l'Hérault de 1932 à 1936.

Professeur au lycée de Nîmes, membre en 1905 du parti socialiste, Léon Baylet échoua aux élections législatives du 6 mai 1906 dans la circonscription d'Uzès (Gard). Puis il devint conseiller municipal de Nîmes en 1908. Muté à Bordeaux, il en fut conseiller municipal de 1912 à 1919. Enfin nommé professeur au lycée de Marseille, où il fonda une « Ecole socialiste », il devint conseiller municipal de la cité phocéenne puis adjoint au maire en 1925. Il le demeura jusqu'en 1929.

Il vint se fixer à Béziers après avoir pris sa retraite. Candidat au parti socialiste S.F.I.O. aux élections législatives du 1^{er} mai 1932, il fut élu au second tour de scrutin, le 8 mai, avec 9.248 voix sur 16.901 votants dans la première circonscription de Béziers.

Il fut nommé membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il déposa une proposition de loi concernant le congé de longue durée des fonctionnaires atteints de tuberculose.

Il fut rapporteur d'un certain nombre de projets ou de propositions concernant l'enseignement. En 1932 il devint membre du Conseil national de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Il intervint notamment dans l'affaire des cheminots révoqués à la suite de la grève de 1920, au sujet de laquelle il avait demandé à interpeller (1934) ; dans la discussion sur le marché des vins (1934 et 1935) ; et sur le Budget de l'exercice 1936.

Aux élections de 1936 il n'obtint, dans la même circonscription que 5.609 voix contre 8.502 à son adversaire radical-socialiste.

Il est mort le 14 octobre 1942 à Béziers.

BAYOL (ÉTIENNE, LUCIEN), né à Varages (Var), le 5 janvier 1830, mort à Varages le 11 juin 1915.

Sénateur du Var de 1896 à 1900.

Formé par l'école normale d'instituteurs de Draguignan, il se lança dès sa sortie, en 1848, dans les luttes politiques, et ayant violemment protesté contre le coup d'Etat, fut révoqué et condamné à la déportation. Sa peine ayant été commuée, il n'en demeura pas moins sous la surveillance de la police jusqu'en 1859.

Ne pouvant plus exercer sa profession enseignante, il se fit bouchonnier, puis fonda une faïencerie dans sa commune natale.

Il présida la Commission municipale de Varages, instituée après le 4 septembre 1870, en devint maire, mais fut destitué au moment du 16 mai 1877. Il devint par la suite conseiller général du Var pour le rester pendant 12 ans. Il y

combattit avec énergie et persévérance l'entreprise des chemins de fer du littoral, et amena ainsi le Conseil à refuser de payer le déficit de cette compagnie jusqu'à décision des tribunaux.

Il fut élu au Sénat à l'élection partielle du 23 février 1896, provoquée par la déchéance du Sénateur Edmond Magnier qui avait été compromis dans cette même affaire des chemins de fer du Sud de la France.

Siégeant à gauche, et membre de plusieurs Commissions, il déposa en 1896 un projet de résolution tendant à réviser la Constitution : il recommandait la suppression du Sénat, et l'élection d'une Assemblée unique au suffrage universel. Mais il n'aborda jamais la tribune.

Il échoua au renouvellement du 28 janvier 1900 et reprit ses affaires à Varages où il mourut le 11 juin 1915.

BAYOL (JEAN-MARIE), né à Eyguières (Bouches-du-Rhône) le 24 décembre 1849, mort à Paris, le 3 octobre 1905.

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1903 à 1905.

Etudiant en médecine à Montpellier, Jean-Marie Bayol entra dans les cadres du Service de santé de la marine en 1869, et obtint son diplôme de docteur en 1874.

Il fut aussitôt embarqué sur la « Vénus », navire qui visita de 1875 à 1876 les côtes de l'Afrique occidentale. En 1878, Bayol accomplit quelques petites explorations du Como et du Romboé, affluents du Gabon. Il remonta également la rivière O'Belo jusqu'à sa source.

Nommé médecin de première classe de la marine en 1879, il fut affecté à la mission Gallieni chargée d'explorer le haut Sénégal et le haut Niger avec le titre de commandant en second. La mission ayant été attaquée le 15 mai entre les villages de Guinina et de Dio, Gallieni chargea le docteur Bayol d'alerter le Gouverneur à Saint-Louis.

Peu après, il quitta les cadres du service de santé pour entrer dans ceux de l'administration coloniale et il fut placé en 1881 à la tête d'une mission chargée de se rendre dans le Fouta-Djalou et le Bambouk. Il se fit accompagner par l'astronome Billet, l'interprète Moustier et le dessinateur et photographe Noirot. Ils quittèrent Dakar le 4 mai 1881 et au mois de juillet suivant le protectorat de la France était établi par traité signé avec l'almany Ibrahim Sory sur le Douhol-Fella, et quelques jours plus tard, par traité avec Hamadou, sur le Timbo. Il signifia ces actes à tous les roitelets de la région.

Il s'en fut alors reconnaître les sources de la Gambie et du Rio Grande, visita Mamakono capitale des Malinké, puis après une randonnée de 1.300 kilomètres gagna Médine d'où il partit pour Bordeaux en 1882 suivi d'une ambassade Peuhl qui assista à la ratification des traités.

Il fut peu après chargé d'une nouvelle mission au Kaarta. Parti de Kayes le 23 décembre 1882 il visita le Kasso oriental et le Tomara, mais, parvenu à Touba

dut rebrousser chemin devant l'attitude menaçante des guerriers Toucouleurs. Retiré à Bafoulabe, il explora les régions de Guinina et de Bamako.

Quittant cette ville le 13 mars 1883 il visita Koumi, Dampa, Mourdia, arrivant à traiter avec les chefs Bambaras qui jusque là s'étaient montrés très hostiles. Il approcha de Tombouctou et entra à Bamako le 27 mai.

Il était nommé le 12 octobre lieutenant gouverneur des rivières du Sud et s'opposa en tant que tel à l'installation de Nachtigal à Dubreka.

En 1887 il devint gouverneur de la Guinée française et établit le plan de la ville de Konakry. Il fut ensuite chargé de mission diplomatique au Dahomey et fit partie de la commission chargée de délimiter les possessions franco-anglaises sur la côte occidentale de l'Afrique. Il fut promu officier de la Légion d'Honneur le 14 juillet 1889.

Lorsque Glé-Glé, Roi de Dahomey attaqua le protectorat de Porto-Novo en mars 1889, Bayol se porta vers la côte des Esclaves et entra le 21 à Abomey, où il fut fait prisonnier. Il fut sommé d'abandonner Porto-Novo et Kotonou. Epuisé moralement et physiquement, il finit par signer le 27 décembre un acte qui mettait Porto-Novo sous la dépendance du Dahomey.

Revenu à Kotonou le 31 décembre, il mit sur pieds, en hâte, deux compagnies de renfort armées de canon, qui placées sous les ordres du commandant Terrillon, prirent contact le 19 février 1890 avec les avants-gardes dahoméennes. Mais à la suite de divergences de vues avec le Ministre qui prônait la défensive alors que Bayol voulait marcher sur Abomey, il fut rappelé à Paris et admis à la retraite en 1892.

Attiré par la politique, il fut élu conseiller général des Bouches-du-Rhône le 31 juillet 1898. Au renouvellement sénatorial du 4 janvier 1903 il fit acte de candidature et fut élu.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il siégea dans diverses Commissions, déposa plusieurs rapports notamment sur la création d'un cadre de réserve pour les officiers généraux des différents corps de la marine (1903) et sur l'organisation du corps de santé de la marine (1904).

Il prit part à quelques débats portant sur : l'emprunt du Gouvernement de l'Afrique équatoriale (1903) et la modification de la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée (1906). Sa mort survenue prématurément le 3 octobre 1905 ne lui permit pas de donner sa mesure.

Le Président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du Sénat du 30 octobre 1905. Il rendit hommage à son courage, à son sang-froid, et à son dévouement envers les races déshéritées.

Jean Bayol était l'auteur de quelques ouvrages : « Voyage en Sénégambie », « Haut-Niger », « Bambouk », « Fouta-Djalou et Grand Beléidouyou ».

Il avait également écrit des poésies provençales publiées dans l'« Armana Prouvençau » et dans « l'Aioli ».

BAZELAIRE DE LESSEUX (Hubert de), né le 15 août 1868 à Saint-Dié (Vosges), mort le 10 mai 1935 à Saint-Dié.

Député des Vosges de 1919 à 1928.

Hubert de Bazelaire de Lesseux entra à l'École de Saint-Cyr en 1888. Sous-lieutenant de cavalerie en 1890, il démisionna de l'armée, avec le grade de capitaine, en 1906. Conseiller municipal de Lusse (Vosges) en 1908, il devint conseiller général du canton de Provençères-sur-Favre (Vosges) en 1907 et adjoint au maire de Lusse en 1911. En 1914 il rejoignit le 18^e régiment de chasseurs à cheval, dont il commanda le 3^e escadron. Il fut cité le 12 juillet 1917 avec attribution de la Légion d'Honneur.

Le 16 novembre 1919 il se présenta aux élections générales, dans les Vosges, sur la liste d'Union nationale républicaine. Classé quatrième de cette liste, il fut élu à la plus forte moyenne. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine démocratique. Il devint membre de diverses commissions, notamment de la Commission des régions libérées au nom de laquelle il présenta plusieurs rapports. Il intervint dans la discussion du Budget de l'exercice 1920. Cette même année, il fut élu maire de Lusse ; il devait le rester jusqu'à sa mort.

Lors des élections générales du 11 mai 1924, il conserva son mandat de député. Il s'était présenté sur la même liste qu'en 1919 et fut élu, comme la première fois, à la plus forte moyenne. Son activité parlementaire se ralentit ; il se consacra plus particulièrement à ses tâches de maire et de conseiller général ainsi qu'à son activité privée — il était industriel. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1928.

Il mourut à Saint-Dié le 10 mai 1935 et fut inhumé à Lusse.

BAZILE (GASTON), né le 16 février 1883 à Vauvert (Gard), mort le 30 octobre 1952 à Nîmes (Gard).

Député du Gard de 1924 à 1931.

Sénateur du Gard de 1931 à 1945.

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Enseignement technique
(19 - 23 juillet 1926).*

Gaston Bazile appartenait à une famille de viticulteurs du Gard. Orphelin de bonne heure il poursuivit cependant de brillantes études secondaires, comme boursier, au lycée de Nîmes. Admis à l'École centrale des Arts et Manufactures de Paris en août 1903, il en sortit en 1906 avec son diplôme d'ingénieur (section chimie). Il exerça d'abord son activité en Espagne, puis à partir de 1908, en France, au Laboratoire central de la répression des fraudes.

Membre actif du parti radical-socialiste il fut candidat aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, dans la deuxième circonscription de Nîmes, contre Hubert Rouger, député S.F.I.O. sortant, qui fut réélu.

Mobilisé au moment de la guerre de 1914-1918 comme lieutenant au 38^e régiment d'artillerie, il prit part, notamment, à la bataille de Verdun, et fut nommé capitaine. Après la guerre il devint chef de travaux au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris.

Placé en tête de la liste du cartel des gauches du département du Gard il fut élu député aux élections générales du 11 mai 1924, avec 45.532 voix sur 93.956 votants.

Devenu membre de la Commission des Mines et de la force motrice, de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et de la Commission du suffrage universel, il consacra d'emblée une grande partie de son activité à son rôle de commissaire. Il fut notamment plusieurs fois rapporteur de la Commission des travaux publics (projet de carburant national à base d'alcool industriel — 1926 ; prix des engrais — 1926 ; chemins de fer transsaharien — 1928. etc). Devenu vice-président de cette même Commission il intervint plusieurs fois à ce titre en séance publique.

Le 20 juillet 1926 il fut nommé Sous-Secrétaire d'Etat à l'enseignement technique (Cabinet Herriot, 19-23 juillet 1926), mais n'eut pas à intervenir en cette qualité, le Ministère ayant été renversé le jour même de sa présentation.

Réélu le 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, dans la deuxième circonscription de Nîmes, (le premier tour ayant eu lieu le 22 avril) avec 7.440 voix sur 16.583 votants, il redevint membre de la Commission des mines et de celle des travaux publics. En outre, il devint membre du Comité consultatif des Mines. Il fut rapporteur de plusieurs textes concernant les chemins de fer (1931). Il intervint dans la discussion d'un projet de loi tendant à améliorer le commerce des vins (1931).

Le 6 septembre 1931, il fut élu Sénateur du Gard en remplacement de M. Méjan démissionnaire. Il se démit de son mandat de député le 12 janvier 1932. Dès son arrivée à la Chambre haute, il demanda à interpeller le Ministre de l'Agriculture sur les mesures prévues pour faciliter la circulation de certains vins.

En 1933 il devint membre de la Commission de l'enseignement, de la Commission des travaux publics et de celle des mines. Il poursuivit au Sénat le travail de spécialiste commencé à la Chambre des Députés. Intéressé également par les problèmes viticoles, il intervint en séance publique le 23 décembre, au sujet des apéritifs.

En 1934, il poursuivit son activité au sein des mêmes Commissions. Il rapporta au nom de la Commission des mines un projet de loi relatif à la législation minière dans les départements recouvrés. Il intervint en séance publique à propos de l'assainissement du marché des vins, sujet qu'il reprit également en 1935. Au cours de cette dernière année il fut élu président de la Commission des mines. Secrétaire de la Commission des travaux

publics en 1936, il devint, outre ses autres charges, membre de la Commission de la comptabilité en 1937, et de celle de l'enseignement en 1939, après avoir été réélu sénateur lors du renouvellement du 10 janvier 1939. Puis la guerre survint.

Atteint d'une grave maladie en 1944, il fut dans l'obligation de réduire son activité de journaliste et cessa sa collaboration au « *Petit Méridional* », au « *Petit-Bleu* » et à la revue « *Les Echos* ».

Mais toujours fidèle au parti radical et radical-socialiste, il assista aux congrès nationaux qui se tinrent à Paris, à Nice, à Marseille et à Hyères. Il prenait également part, régulièrement, aux réunions hebdomadaires du groupe radical-socialiste nimois dont il était resté membre.

Une congestion pulmonaire l'emporta brusquement à Nîmes le 30 octobre 1952. Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

BAZILLE (CAMILLE, JUSTIN, ANATOLE), né le 1^{er} mai 1854 à Poitiers (Vienne), mort le 1^{er} février 1900 à Paris.

Député de la Vienne de 1892 à 1900.

Fils d'un ancien conseiller général de la Vienne, Camille Bazille accompagna à Poitiers ses études secondaires, puis entra à la Faculté de droit où il obtint les diplômes de licencié, et de docteur. Il s'inscrivit alors au barreau de Poitiers, puis à celui de Paris en 1878. Brillant juriste, il acquit en 1882 une charge d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Conseiller général du canton de Montsur-Guesnes (Vienne) depuis 1883, mandat qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, il se présenta à l'élection législative partielle du 25 septembre 1892 dans la première circonscription de Poitiers pour pourvoir au remplacement du Comte de Touchimbert, décédé. Il fut élu avec 7.043 voix sur 11.055 votants. Officier d'artillerie de l'armée territoriale, il avait pour l'armée une véritable « passion » — le mot est du président Deschanel. Aussi consacra-t-il aux questions militaires la plus grande partie de son activité parlementaire.

Réélu aux élections générales du 20 août 1893 au premier tour de scrutin, par 6.611 voix sur 13.103 votants, il devint membre de la Commission de l'armée. Il déposa des propositions de loi concernant notamment : les pensions des officiers (1895) ; la nomination d'une commission d'enquête parlementaire sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux de la Guerre (1895) ; la réorganisation des cadres et des effectifs des régiments (1896), des services de l'état-major (1896) et du haut commandement dans l'armée (1896).

Il s'intéressa également aux problèmes coloniaux et fut l'auteur d'un « programme de colonisation à appliquer pour la mise en valeur des colonies françaises » (1897). A ce sujet il intervint lors de la discussion du Budget de 1898.

Les électeurs de Poitiers lui restèrent fidèles aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 ; il obtint 7.160 voix sur 13.724 votants au scrutin de ballottage. Il continua ses tentatives de faire triompher ses idées au sujet de la réorganisation de l'Armée. Il déposa notamment une proposition de loi concernant le Ministère de la Guerre et deux autres relatives à l'Etat-Major (1898). Il reprit également sa proposition au sujet de « la mise en valeur des colonies françaises ». Dans un autre ordre d'idées on peut citer son intervention, au cours de la discussion du Budget de 1899, sur les professeurs des écoles normales primaires. Il siégeait en outre à la Commission de l'impôt sur le revenu.

Il mourut en cours de mandat, à Paris, le 1^{er} février 1900. Son éloge funèbre fut prononcé en séance publique le 2 février 1900 par le Président Paul Deschanel.

On lui doit les publications suivantes : *Du principe électif dans l'organisation des pouvoirs publics* (1877) ; *Des autorisations de plaider nécessaires aux communes et aux établissements publics* (1878) ; *De la responsabilité pécuniaire de l'Etat par le fait de ses agents* (1880) ; *Du pouvoir réglementaire* (1881) ; *L'assistance publique dans les communes rurales* (1881) ; *Les indigènes algériens et l'impôt arabe* (1882) ; *Le code de la presse* (1883).

Il avait collaboré à plusieurs revues de droit administratif, « *La Revue d'administration* », « *la France judiciaire* », « *le Journal du droit administratif* », « *la Gazette du Palais* », etc. Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

BAZILLE (JEAN, FRANÇOIS, GASTON), né le 29 septembre 1819 à Montpellier (Hérault), mort le 29 avril 1894 à Montpellier.

Sénateur de l'Hérault de 1879 à 1888.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 215.)

Spécialiste des questions viticoles, et très averti des maladies de la vigne, il découvrit le premier le phylloxera sur les coteaux de la commune de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône). Il écrivit de nombreux articles à ce sujet pour conseiller la mise à l'essai de plants américains et leur greffage sur nos vieux plants français. Ses conseils furent amplement suivis et portèrent leurs fruits.

Il est mort dans sa ville natale le 29 avril 1894.

BAZILLON (ALFRED, MARIE, PIERRE, VICTOR), né le 10 janvier 1847 à Saint Aubin d'Aubigné (Ille-et-Vilaine), mort le 7 janvier 1911 à Romazy (Ille-et-Vilaine).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1898 à 1902.

Fils de propriétaires terriens, Alfred Bazillon fit à 23 ans la campagne de 1870-1871 et fut nommé lieutenant sur le champ de bataille de Champigny.

Démobilisé, il s'occupa de ses propriétés, puis, s'intéressant à la politique, fut élu conseiller municipal, puis maire de Fougères. Il administra cette ville du 2 mars 1893 au 3 mai 1902.

Il se présenta, comme républicain progressiste aux élections générales du 8 mai 1898, dans la circonscription de Fougères. Il fut élu au premier tour de scrutin avec 10.403 voix contre 9.316 à son adversaire.

Membre de diverses Commissions, il se consacra principalement à son rôle au sein de celles-ci et n'aborda jamais la tribune.

Lors des élections des 27 avril et 11 mai 1902 il échoua au scrutin de ballottage, n'obtenant que 8.705 voix contre 11.139 à son adversaire M. Lefas. Il ne se représenta pas par la suite, et se retira à Romazy (Ille-et-Vilaine) où il mourut le 7 janvier 1911.

BAZIN (MAURICE), né le 28 septembre 1893 à Demangeville (Haute-Saône), mort le 28 octobre 1944 à Saint-Yllie (Jura).

Député du Jura de 1936 à 1942.

Maurice Bazin appartenait à une famille de cultivateurs. Il fit ses études au lycée Jérôme de Vesoul. Il le quitta pour Nancy où il prépara le concours de l'École vétérinaire d'Alfort, auquel il réussit. Mobilisé pendant toute la durée de la première guerre mondiale il revint en 1919 s'établir à Dampierre (Jura), comme vétérinaire. Conseiller municipal, maire de Dampierre, conseiller général en fin en 1932, il se présenta aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 dans la circonscription de Dôle. Il fut élu député au second tour de scrutin avec 6.147 voix sur 15.589 votants, sous l'étiquette « républicain de gauche ». Membre de la Commission de l'hygiène, de la Commission des mines et de la force motrice et de la Commission de la santé publique, il déposa un certain nombre de propositions de loi concernant des questions d'hygiène.

Il intervint notamment : au sujet de la création d'un office national interprofessionnel du blé (1936); sur la réforme des finances départementales et communales (1936); sur le Budget de l'Agriculture de l'exercice 1937 (1936) et de l'exercice 1938 (1937); sur l'exercice de la médecine vétérinaire (1937). Mobilisé de nouveau en 1939 il fut nommé capitaine. Il mourut le 28 octobre 1944 à Saint Yllie (Jura).

BAZIRE (LOUIS, MARIE, ANTOINE), né le 30 septembre 1877 à Fontenay-le-Comte (Vendée), mort le 19 décembre 1923 à Paris.

Député de la Vendée de 1919 à 1923.

Louis Bazire appartenait à une famille originaire du Bas-Poitou. Il fit de brillantes études secondaires, puis entra à l'École centrale. Ingénieur des Arts et Manufactures, il devint co-directeur d'importantes usines dans la Haute-

Marne. Il épousa en 1907 la fille de M. Marcellot député de la Haute-Marne. Il partit à la guerre de 1914 comme lieutenant d'artillerie, fut décoré de la Croix de Guerre et gagna les galons de capitaine.

Il fut élu le 16 novembre 1919 député de la Vendée, avec tous les membres de la liste d'Union Nationale, conduite par M. de Baudry d'Asson.

Devenu membre de la Commission des travaux publics, il présenta plusieurs rapports (navigation aérienne, chemins de fer, canaux...) et, au cours de la discussion du Budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1921, parla de la mise à la retraite du personnel des haras.

Les fatigues de la guerre avaient considérablement altéré sa santé. Il mourut à Paris en cours de mandat le 19 décembre 1923.

Son éloge funèbre fut prononcé en séance publique, le jour même, par M. François Arago, Vice-président de la Chambre des Députés.

Il fut inhumé à Eurville (Haute-Marne).

BEAUCHAMP (LOUIS, EVARISTE, ROBERT DE), né le 1^{er} avril 1820, à Lhommaizé (Vienne), mort au Château de Verrière, commune de Lhommaizé, le 19 février 1894.

Député de la Vienne de 1876 à 1881.

Sénateur de la Vienne de 1885 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 217.)

De 1889 à 1891, il siégea dans diverses Commissions mais ne prit part à aucun débat.

Non réélu au renouvellement du 4 janvier 1891, il se retira dans son château de Verrières où il mourut le 19 février 1894.

BEAUCHAMPS ou GOUYON - BEAUCHAMPS (JEAN, dit Adrien), né à Pontours (Dordogne) le 4 janvier 1855, mort à Pontours le 14 octobre 1916.

Député de la Dordogne de 1912 à 1914.

Adrien Beauchamps fit ses études de médecine et fut reçu docteur à Paris, en 1879. Il s'installa à Pontours dont il devint maire en janvier 1881 — il devait le rester jusqu'à sa mort.

Elu conseiller général du canton de Cadouin à la fin de la même année, il s'attacha à la restauration du cloître de l'Abbaye cistercienne de Cadouin ainsi qu'à la conservation des ruines du château des Gontaut et de Seguin de Basdefols.

Il fut élu député de la première circonscription de Bergerac à l'élection partielle du 28 avril 1912, au deuxième tour de scrutin, en remplacement du vicomte Anne de la Batut, élu sénateur le 7 janvier. Il fut nommé membre de la Commission des économies.

Au cours de son mandat, Adrien Beauchamps s'intéressa surtout à l'agriculture. Il participa à la discussion de la

proposition de loi tendant à attribuer aux chemins ruraux les contingents communaux affectés aux routes départementales (1914) et demanda, lors de la discussion du Budget de 1914, la poursuite des essais de *niagaras électriques* (appareils de protection contre la grêle).

Il échoua aux élections générales de 1914.

Quand la guerre éclata, il prit du service, à 59 ans, dans le corps médical et fut envoyé à Dugny. Victime d'une crise cardiaque, il fut transféré à l'arrière, puis dans son pays natal où il mourut le 14 octobre 1916.

BEAUDOIN (FRANÇOIS-NAVIER, JOSEPH), né à Giromagny (Territoire de Belfort) le 28 août 1904, fusillé au camp de Flossenbourg (Allemagne), le 15 avril 1945.

Député de la Moselle de 1936 à 1942.

Ingénieur agronome, maire d'Obreck (Moselle) de 1934 à 1939, François Beaudoin se présente aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 dans la circonscription de Château-Salins (Moselle). Il est élu au deuxième tour de scrutin. Il s'inscrit au groupe agraire indépendant et fait partie de la Commission des douanes et de la Commission des pensions. Il s'intéresse principalement à l'agriculture tout au long de la législature.

Il s'inquiète : de la répercussion de la « loi de 40 heures » sur les ouvriers agricoles (1936), de l'arrestation de certains chefs paysans (1936), d'un marché de blé conclu par l'Etat (1937) et dépose des demandes d'interpellations sur différents sujets. Lorsqu'il interpelle le Gouvernement sur sa politique agricole, en février 1938, il insiste sur les points suivants : fonctionnement de l'Office du blé, fixation des prix, grèves agricoles, application du décret sur les hausses injustifiées. Il avait manifesté son hostilité au projet de création d'un Office du blé en 1936, notamment en deuxième lecture, en tant que rapporteur pour avis de la Commission des douanes. Il se préoccupe également de l'application à l'agriculture des conventions collectives, soit entre producteurs, soit entre employeurs et employés (1937), et des procédures de conciliation et d'arbitrage (1938). Il intervient aussi à propos de l'imposition des bénéfices agricoles (1936), de l'octroi des allocations familiales aux métayers (1937) et du statut du métayage (1939), de la propriété culturale (1937), du reboisement (1938), de la répression des hausses de prix injustifiées (1937).

Il participe, enfin, à des discussions de politique générale concernant la défense de la nation (1938), le droit de grève (1939), les réfugiés espagnols (1939).

Lieutenant de réserve dans la cavalerie lorsque la guerre éclate, il est, à sa demande, appelé à l'activité en septembre 1939 et affecté au 5^e régiment d'autos-mitrailleuses. Il est décoré de la Croix de guerre avec deux citations. Fait prisonnier sur la Somme, il est libéré, en

1941, comme père de famille nombreuse — il avait cinq enfants — et il est nommé directeur des Services agricoles d'Indre-et-Loire. Il entre dans le réseau de résistance Cahors-Asturies, des Forces françaises combattantes. La Gestapo l'arrête à Tours, le 14 septembre 1943. Il est interné, puis, le 26 avril 1944, déporté au camp de Flossenbourg, en Saxe, où il est fusillé par les Allemands, le 15 avril 1945. Mort pour la France, il est cité à l'Ordre de l'Armée et fait Chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

BEAUGRAND (GEORGES), né à Paris (10^e) le 24 octobre 1893.

Député de la Seine de 1928 à 1932.

Petit-fils et fils d'ouvriers de l'abattoir de la Villette, Georges Beaugrand fit des études primaires à l'école communale de Barbanègre, dans le 19^e arrondissement de Paris.

Après avoir obtenu son certificat d'études, il entra à son tour à l'abattoir de la Villette en qualité d'ouvrier.

Il était soldat au 72^e régiment d'infanterie lorsqu'éclata la première guerre mondiale. Il partit au front et fut fait prisonnier à la bataille de la Marne, au Buisson. Il réussit à s'échapper et fut décoré de la Croix de guerre et de la Médaille des évadés.

Inscrit au parti communiste, il fut élu député de la deuxième circonscription du 19^e arrondissement de Paris, aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, avec 4.316 voix contre 3.606 à son principal concurrent, Jérôme Lévy.

Siégeant sur les bancs du groupe communiste, il appartint à la Commission de l'hygiène, à celle de la marine militaire, de la marine marchande et à celle du travail. Il manifesta une grande activité en déposant maintes propositions de loi soit en faveur des anciens combattants, soit en faveur des travailleurs. Dans ses nombreuses interventions, il se préoccupa : de la crise de l'habitation, des ouvriers des constructions navales, de la loi sur les loyers (1929) ; des assurances sociales (1930 et 1931) ; des loyers commerciaux et industriels, de l'institution d'un congé annuel pour les travailleurs, de la protection de la main-d'œuvre nationale (1931) ; il participa régulièrement tous les ans à la discussion du budget du Ministère des Pensions, cherchant à améliorer le sort des anciens combattants, des veuves de guerre et des orphelins. Il demanda à interpeller le Gouvernement en diverses occasions, notamment sur l'application du salaire national ; sur le sort des travailleurs des abattoirs (1930) ; sur la violation du droit syndical, sur la grève du textile du Nord, sur le sort des marins du commerce face à la crise économique, sur les mutilés de guerre de la Société du gaz de Paris (1931) ; sur le ramassage du sang aux abattoirs de la Villette, sur l'expulsion des travailleurs étrangers (1932).

Battu aux élections générales de 1932 par M. Martinand-Deplat, il reprit son

travail aux abattoirs de la Villette.

Mais il n'abandonna pas pour autant la politique. En 1934, il fut porté à la mairie de Gentilly (Seine) et ce mandat lui fut renouvelé en 1935. Il devint, en outre, cette même année, conseiller général de la Seine.

Il fut mobilisé en 1936 et 1939 et, après la défaite, retrouva sa mairie. Mais il fut déchu par le Gouvernement de Vichy à la fois de ses fonctions de maire et de conseiller général. Il s'est retiré à Chammes-en-Brie (Seine-et-Marne).

BEAUGRAND (KLÉBER, JULES, PIERRE), né à Ouchamps (Loir-et-Cher) le 14 mai 1887.

Député du Loir-et-Cher de 1936 à 1942.

Fabricant de saucissons en gros à Paris, M. Kléber Beaugrand est élu conseiller municipal de sa commune natale, le 12 mai 1935.

Il se présente aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, dans la circonscription de Romorantin, en qualité de socialiste S. F. I. O. Il est élu au deuxième tour de scrutin. Membre de la Commission de l'armée, il émet un avis sur une proposition de loi de M. Robert Schuman tendant à limiter le droit de priorité des anciens militaires dans l'attribution des emplois publics (1937). Il prend part à la discussion du budget de l'Agriculture de l'exercice 1939, pour se plaindre de l'abus des subventions pour drainage accordées à certains syndicats. Il vote, à Vichy, la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, mais à la Libération, il est rapidement relevé de son inéligibilité pour ses activités dans la Résistance.

Il est à nouveau élu conseiller municipal d'Ouchamps aux élections du 29 avril 1945. Réélu le 19 octobre 1947, il devient maire le 31 octobre suivant. Les élections du 26 avril 1953 et du 8 mars 1959 le confirment dans ses fonctions.

M. Kléber Beaugrand exploite sa propriété agricole d'Ouchamps. Il est président de la S. I. C. A. - C. O. - B. V. L. G. de Loir-et-Cher, bétail et viande, président de la Délégation cantonale de l'Instruction publique du canton de Contres, membre des conseils d'administration de nombreuses coopératives agricoles.

M. Kléber Beaugrand est Chevalier de la Légion d'honneur.

BEAUGUITTE (ANDRÉ), né le 6 juillet 1901 à Paris.

Député de la Meuse de 1932 à 1942 et depuis 1956.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur de janvier à juin 1936.

Fils d'un préfet, écrivain meusien, André Beauguitte est d'abord attiré par la fonction préfectorale : il devient, le 20 septembre 1924, chef de cabinet du préfet de l'Eure, puis, le 15 mars 1926, sous-préfet de Marvejois.

Sa carrière administrative se déroule en partie dans les cabinets ministériels.

Il est, en effet, successivement attaché parlementaire au Cabinet de l'Intérieur, chef-adjoint du Cabinet du Ministre du Travail dans cinq formations (avril 1924 - octobre 1925 - mars 1926), chef-adjoint au Ministère des Colonies (1930) et directeur de Cabinet au Ministère de l'Intérieur (1931).

En 1926, il est désigné en qualité de délégué de la France à la Conférence de Londres.

Sa carrière politique commence en septembre 1928 : il est alors élu conseiller général du canton de Montfaucon-d'Argonne (Meuse). Nommé, en août 1930, sous-préfet de Sens, il est détaché à la Direction générale des services d'Alsace et de Lorraine.

Il se présente aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 dans la circonscription de Montmédy (Meuse) et il est élu au deuxième tour de scrutin. Il s'inscrit au groupe des républicains de gauche et fait partie de la Commission de l'armée. Il s'intéresse notamment aux grands et aux petits problèmes de l'armée : budgets des exercices 1933, 1934, 1935 et 1936, programme de travaux de 1934.

Nommé Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur dans le deuxième Ministère Surrault (24 janvier—4 juin 1936), il prend part à ce titre à la discussion de divers projets concernant les calamités publiques. Il démissionne avec tout le Cabinet à la suite des élections générales législatives.

Il est réélu le 26 avril 1936 dans sa circonscription de Montmédy, au premier tour de scrutin et il s'inscrit à l'alliance républicaine de gauche. Premier vice-président de la Commission de l'armée, il se préoccupe de la défense nationale tout au long de la législature. Il dépose plusieurs demandes d'interpellation concernant, l'une la défense nationale et les autostrades — il la développe le 28 janvier 1937 — les autres ont trait à la protection anti-aérienne (1937 et 1938), ou à la politique générale de défense nationale (1938 et 1939) : « La France a-t-elle l'armée de sa politique et de ses alliances ? ».

Il intervient dans la discussion des projets de nationalisation de la fabrication des matériels de guerre (1936) ; d'organisation générale de la nation en temps de guerre (1938) et du budget de la Guerre de l'exercice de 1939.

M. Beauguitte vote, à Vichy, la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 et est déclaré inéligible. Malgré son activité dans la Résistance (membre officiel de *France libre*, il est titulaire de la carte de combattant volontaire de la Résistance) il n'est pas relevé de son inéligibilité en 1945 : on lui attribue des articles économiques publiés dans *Temps nouveaux* sous sa signature, dont on reconnaîtra par la suite qu'elle a été usurpée.

Réélu conseiller général du canton de Montfaucon en mai 1953, il se présente aux élections générales du 2 janvier 1956 dans la Meuse et il est élu en tête de la liste de défense agricole, économique et sociale. Il s'inscrit au groupe paysan

qu'il quittera, le 24 juillet 1957, pour s'inscrire au groupe R. G. R. le 14 novembre 1957 lorsque son président M. Paul Antier fera alliance avec MM. Poujade et Dorgère. Il se préoccupe activement de la situation de l'agriculture ; il interpelle le Gouvernement à ce sujet le 24 février 1956 et le 16 janvier 1957, et participe à la discussion des interpellations sur l'épidémie de fièvre aphteuse (26 février 1957).

Il s'inquiète également du malaise de l'armée ; il pose une question orale relative à l'arrestation de deux officiers français par la police tunisienne (25 janvier 1957), interpelle le Gouvernement sur le malaise de l'armée (1958) et réclame une réorganisation de ses services à l'occasion de la discussion du budget de l'exercice 1958.

Il s'intéresse aussi à la politique fiscale (budget de 1956 : interpellations sur la politique économique et financière du Gouvernement du 19 mars 1957), à la réforme administrative (budget de 1956), à la politique européenne (son interpellation du 27 décembre 1956 ; ratification des traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom), à la construction (budgets de 1956 et 1957).

Il se représente aux élections générales des 23 et 30 novembre 1958 dans la deuxième circonscription de la Meuse (Verdun-Montmédy). Il est élu au deuxième tour de scrutin. D'abord isolé, il s'inscrit, le 6 octobre 1959, à l'entente démocratique. Il est nommé membre de la Commission des finances, dont il est l'un des rapporteurs.

Il se préoccupe surtout de la situation des agriculteurs : il prend part à ce sujet à la discussion : du programme de Gouvernement de M. Debré (16 janvier 1959), du programme d'équipement agricole (23 juin 1959), de diverses questions orales relatives à la politique agricole du Gouvernement (23 octobre 1959) et de la réforme du régime des bouilleurs de cru (2-3 décembre 1959).

Il manifeste l'intérêt qu'il porte au cinéma à propos de la réforme fiscale (28-29 octobre 1959) et, en qualité de rapporteur spécial, lors de la discussion du budget de 1960. A la même occasion, il demande le rétablissement de la retraite des anciens combattants.

Il dirige trois hebdomadaires, la *Dépêche de Paris*, la *Dépêche meusienne*, la *Dépêche industrielle, commerciale et agricole*, et collabore à la presse économique parisienne.

Il a écrit *Les Doléances* et, en 1957, *Une bertine s'arrête*, ouvrage préfacé par Pierre Gaxotte, qui a obtenu le Prix d'Histoire de l'Institut.

Il a publié, en 1960, un ouvrage à caractère historique et politique, préfacé par Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sous le titre *Le chemin de Cocheret*, couronné par l'Académie française (Prix Broquette-Gouin).

Deux autres livres de lui sont annoncés : *J'ai reconnu ton pas* (roman) et un volume de souvenirs : *Portraits en médailles*.

BEAUMONT (JEAN), né le 10 juin 1870 à Commentry (Allier).

Sénateur de l'Allier de 1920 à 1945.

Jean Beaumont appartient à une famille d'agriculteurs. Diplômé de l'École vétérinaire de Lyon, il s'est toujours consacré à l'agriculture. Il fut planteur en Tunisie, en Algérie et au Maroc.

Sa qualité d'agriculteur-éleveur lui gagna de nombreuses sympathies dans le département de l'Allier, qui se confirmèrent par son élection au Sénat au scrutin du 11 janvier 1920, en remplacement de M. Ville, démissionnaire. Il devait être réélu aux élections des 9 janvier 1921, 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930) et 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939).

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il s'occupa surtout de défense agricole, et fut nommé, dès son admission, membre de la Commission de l'agriculture dont il devint secrétaire puis vice-président. Il siégeait également à la Commission des colonies, à la Commission des douanes et à celle des mines. Il présida, en outre, la Commission des pétitions.

Ses nombreuses interventions traduisaient ses préoccupations d'améliorer le sort des agriculteurs et de développer l'agriculture en France. On peut citer celles concernant : la mévente du bétail, la rareté de la main-d'œuvre agricole, les prix des fournitures nécessaires à la culture (1921) ; les chambres d'agriculteurs (1922) ; le diplôme de docteur-vétérinaire (1923) ; la réglementation du marché des bestiaux (1925) ; la taxe à l'abattage, les baux à ferme de longue durée (1926) ; la création d'un Institut de médecine-vétérinaire exotique, le régime douanier colonial (1928) ; la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et la salubrité des viandes (1929) ; l'alimentation de la troupe, les encouragements à l'agriculture, les services sanitaires vétérinaires, les haras (1930) ; la crise de l'élevage national, le cartel international de l'azote, l'outillage national (1931) ; le matériel des écoles vétérinaires, les propriétaires d'étalons, les chevaux importés (1932) ; la défense du marché du blé, la taxation du pain et de la viande, le personnel des services sanitaires et vétérinaires (1933) ; l'immigration agricole et forestière (1934) ; la crise de l'élevage, l'organisation et l'assainissement du marché de la viande, le lait et les produits résineux (1935) ; la politique économique du Gouvernement, les congés annuels payés, l'Office national du blé, les expositions et foires, le projet de loi monétaire, la réforme fiscale, les calamités agricoles (1936) ; les produits d'alimentation des animaux, la main-d'œuvre agricole, les pleins pouvoirs financiers, la prophylaxie de la fièvre aphteuse, la crise agricole, la réglementation des halles centrales, l'aménagement de la loi de 40 heures, la médecine vétérinaire, la cnisse nationale des calamités agricoles, la crise du cheptel national (1938) ; la fièvre aphteuse et l'élevage national, la coordination des moyens de transport, l'assistance aux ré-

fugiés espagnols, les produits destinés à l'alimentation des animaux (1939).

Il demeura à l'écart de la politique pendant la période d'occupation et ne fit plus acte de candidature après la libération. Il s'est retiré à Commeny. Il est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier du Mérite agricole.

BEAUMONT (JEAN DE), né le 13 janvier 1904, à Paris.

Député de Cochinchine de 1938 à 1940.

Jean de Beaumont appartient à une famille qui descend des Colbert, des Castres, des Rohan et des Harcourt. Il est le petit-fils du général Marc-Antoine de Beaumont, Pair de France, et du chirurgien Dupuytren.

Il fait ses études à l'Ecole des Roches, puis à l'Ecole libre des Sciences politiques.

Il se présente aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 en Cochinchine, contre M. Omer Sarraut — fils de M. Albert Sarraut — qu'il bat de 31 voix : 1.567 contre 1.561, au deuxième tour de scrutin. Des manœuvres de corruption électorale sont reprochées aux amis de M. de Beaumont et il est finalement invalidé le 25 janvier 1938. Mais il est réélu à l'élection partielle du 3 avril suivant.

Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante et fait partie de trois Commissions : colonies, P. T. T. et aéronautique.

Il prend part à plusieurs discussions qui ont les territoires d'outre-mer pour objet : il demande l'application de la loi sur les pensions aux colonies (1936), des lois sociales et de la législation syndicale en Indochine (budget de 1937). Il est partisan d'octroyer des secours aux victimes des inondations d'Indochine et le manifeste tant dans un avis donné en 1937 qu'à l'occasion de la discussion du budget de 1938. Il s'intéresse en général à la politique coloniale et dépose, en 1939, une proposition de loi tendant à incorporer le Togo et le Cameroun à l'Empire français.

Il s'inquiète des revendications coloniales de l'Allemagne (demandes d'interpellation de février 1937 et décembre 1938), de l'impérialisme japonais (demande d'interpellation de 1939) et des menaces que fait peser sur l'Indochine le bombardement du chemin de fer du Yunnan (1940).

Passionné de sport et d'aviation, il propose de transférer les cendres de Roland Garros au Panthéon (1938), réclame des crédits plus élevés et une meilleure organisation de la poste aérienne (budget de 1938), et propose de créer une école militaire préparatoire de l'armée de l'Air (1940). Il a été, en outre, Commissaire du Gouvernement à San Francisco, en 1939.

M. de Beaumont a voté la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, à Vichy, et a cessé depuis de participer à la vie politique.

Il est président de l'Union des planteurs, président-directeur-général de nom-

breuses sociétés ayant leur exploitation outre-mer : Compagnie du Cambodge, Société des plantations des terres rouges, Union tropicale de participations, Forêt-ère équatoriale, Sennah Rubber. Il est administrateur des Sociétés Padong, Socfinaf, ainsi que de nombreuses sociétés belges, hollandaises et anglaises.

Il a fait de nombreuses conférences en France et à l'étranger.

Dans le domaine sportif, où il a excellé puisqu'il est ancien international universitaire de football, gagnant du Critérium de Paris 110 mètres haies, trois fois champion de France de tir, ex-aequo du championnat du monde de tir, il est membre du Comité international olympique, membre du Comité olympique français, trésorier et membre de l'Académie des sports.

Il est également ancien pilote de chasse et capitaine de réserve.

Parmi ses nombreuses décorations françaises, d'outre-mer ou étrangères, on peut citer la Croix de chevalier de la Légion d'honneur et celle de chevalier de l'Ordre de Léopold.

BEAUPIN (FRANÇOIS, GUILLAUME, dit Francis), né le 12 février 1842, à Gien (Loiret), mort le 25 avril 1916, à Paris (16^e).

Sénateur de la Nièvre de 1900 à 1916.

Propriétaire-agriculteur, mais aussi conférencier à l'Association polytechnique, Francis Beaupin commença sa carrière politique en 1871, alors qu'il n'avait que 29 ans, en se faisant élire conseiller municipal de La Charité-sur-Loire. Dès lors, cette carrière devait se dérouler dans la confiance ininterrompue de ses concitoyens qui le portèrent au Conseil d'arrondissement, en 1876, et au Conseil général, en 1892.

Enfin, le 2 décembre 1900, un siège de sénateur s'étant trouvé vacant dans la Nièvre, à la suite du décès de M. Hérisson, Francis Beaupin l'emporta par 376 voix contre 349 à son concurrent, M. Cartier, républicain modéré.

Inscrit à la gauche démocratique, il siégea dans diverses Commissions et déposa plusieurs rapports tendant à déclarer d'utilité publique certaines lignes de chemins de fer d'intérêt local. Il se fit entendre dans la discussion : du projet de loi relatif à la contribution des patentes (1902) des projets concernant l'enseignement secondaire libre (1904); et des propositions de loi tendant à ajouter un paragraphe à l'article 103 du Code de commerce (1905).

Réélu au renouvellement partiel du 7 janvier 1906, il soutint la proposition de loi tendant à établir le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers (1906) et prit part à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1907, ainsi qu'à celle du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1908.

En 1910, il participa à la discussion d'interpellations : sur l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, en 1912 sur les jeux dans les casinos.

Puis son activité se ralentit et, à la séance du 18 mai 1916, le Président Antonin Dubost annonçait son décès au Sénat, rendant hommage à ce modeste « qui n'eut d'autre ambition que de rester fidèle à son parti, sûr à ses amis et dévoué à son pays ».

BEAUQUIER (CHARLES), né à Besançon (Doubs), le 19 décembre 1833, mort à Besançon, le 12 août 1916.

Député du Doubs de 1880 à 1914.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT et COGNAT, Dictionnaire des Parlementaires**, t. 1, p. 226.)

Charles Beauquier est réélu député de la première circonscription de Besançon aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin.

Membre de la Commission chargée d'étudier la révision des services administratifs, il dépose des propositions concernant : la réforme administrative (1890) ; la réduction du nombre des départements (1890) ; la réorganisation des douanes (1890) ; de l'enregistrement (1890) ; des services administratifs de l'armée (1891). Il soutient ces idées de réforme lors de la discussion du budget de 1891 en ce qui concerne l'enregistrement — sous forme d'amendement — et de 1892 en ce qui concerne les douanes.

Favorable aux idées socialistes, il intervient au cours de la discussion d'un texte relatif au travail des femmes et des enfants pour demander le contrôle des comités de travail élus par les ouvriers (1891).

Il manifeste, une fois plus, son anticléricalisme en demandant la réduction de la subvention accordée aux maîtrises des églises (loi de finances de l'exercice 1893).

Il est réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin. C'est alors l'allocation des vicaires généraux qu'il souhaite voir supprimer (budget de 1898). Il se préoccupe de la situation des professeurs de dessin — budgets de 1895 et de 1896 — et demande l'institution d'un enseignement agricole dans les écoles primaires.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, il rédige plusieurs rapports sur des propositions relatives au permis de chasse. Il commence à s'intéresser à la protection des sites, dépose une proposition de loi sur ce sujet, en 1901, et développe son point de vue lors de la discussion du budget des Beaux-Arts de 1902.

Membre de la Commission de décentralisation et de la Commission des économies administratives, il rapporte, en 1899, une proposition de loi qui, adoptée par le Sénat, tend à donner aux commissions départementales des conseils généraux le droit de nommer leur président. En 1902, il établit un important rapport sur sa proposition de loi tendant à remplacer les départements par des régions et sur une proposition relative à la suppression de la tutelle administrative. Dès

1898, il avait demandé la création d'une grande Commission de décentralisation à la Chambre.

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, il s'inscrit à l'extrême-gauche radicale et socialiste. Membre de la Commission du suffrage universel et de la Commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation, il dépose un projet de résolution sur les économies à réaliser par la réforme administrative (1902) et une proposition de loi tendant à remplacer les départements par 25 régions (1902). Lors de la discussion du budget de 1903, il exprime le souhait que la Chambre discute de la réforme des justices de paix (1904) et publie un rapport sur la réorganisation des Archives de France.

Il continue à intervenir en faveur de la protection des sites « pittoresques, historiques ou légendaires » — pour reprendre les termes de sa proposition de loi de 1903 — et demande chaque année une subvention pour la Société de protection des paysages de France (budgets de 1904, 1905 et 1906).

En 1905, il dépose une proposition de loi tendant à supprimer l'incapacité légale de la femme mariée.

Enfin, il souhaitait que le temps de parole des députés fût limité (1905).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, il s'inscrit à la gauche radicale-socialiste. Il est nommé membre de la Commission de l'enseignement et de la Commission de l'administration générale — dont il deviendra président en 1907. C'est à ce dernier titre qu'il est chargé, en 1910, d'un rapport sur son projet de réforme régionaliste. Il s'intéresse toujours à la réorganisation du service des douanes (budget de 1908). Il intervient en séance à propos : de la création d'un Ministère du Travail (1906), de l'amnistie (1908), de la révision de la loi de séparation (1908), de l'impôt sur le revenu (1909).

Au cours de cette neuvième législature, il s'intéresse notamment à la protection des beautés naturelles du pays. En 1907, il prend la parole sur ce sujet à l'occasion de la discussion du budget des Beaux-Arts. En 1908, il dépose des propositions contre l'abus de l'affiche-reclame, pour la création de réserves nationales boisées et pour la réglementation des occupations temporaires sur les terrains classés parmi les sites à protéger. A l'occasion de la discussion du budget des Beaux-Arts, de 1909 et de 1910, il dépose des amendements tendant à l'achat de sites pittoresques. En 1909, ses préoccupations s'étendent à l'urbanisme et il propose d'obliger les villes à dresser des plans d'extension et d'embellissement. En 1910, il rapporte une proposition de loi tendant à interdire l'affichage sur les monuments historiques et dans les sites artistiques.

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, il s'inscrit au groupe des républicains radicaux-socialistes. Il reste président de la Commission de l'administration. Vice-

président du groupe de défense forestière et pastorale, il dépose, en 1912, une proposition de loi tendant à compléter la loi de 1906 sur la protection des sites; il intervient à ce sujet lors de la discussion du budget de 1913 et demande la création d'une « Caisse des beaux sites et des monuments naturels ». Président du groupe pour la protection des animaux maltraités, il se joint, en 1910, à une demande d'interpellation sur l'observation des lois relatives à la protection des animaux, puis, en 1912, demande à interpellier le Gouvernement sur les mesures à prendre pour rendre plus efficace l'application de la loi Grammont. Il intervient encore à propos de l'application de la loi concernant les oiseaux migrateurs et de l'édification d'un palais de l'agriculture (budget de 1911).

Il se retire de la vie publique en 1914 et ne se représente pas aux élections.

Du point de vue politique, il s'était rangé du côté des « révisionnistes » lors de l'affaire Dreyfus et avait soutenu de ses votes les Cabinets de défense républicaine. Il était président de l'Association nationale des libres penseurs.

Il avait publié, en 1894, *Les chansons populaires recueillies en Franche-Comté* et, en 1900, *Les mois en Franche-Comté*.

BEAUREGARD (GEORGES DE), né le 19 février 1854, à Alès (Gard), mort le 22 janvier 1919, à Paris.

*Député de l'Indre de 1897 à 1898
et de 1902 à 1906.*

Après de brillantes études de droit que vint couronner le diplôme de docteur, Georges de Beauregard s'occupa d'abord de ses propriétés, tout en écrivant en dictant des articles de journaux.

Attiré par la politique il entra au conseil municipal du Blanc, puis en devenant maire. Il accéda ensuite au conseil général où il représenta le canton du Blanc.

Le 21 février 1897, une élection partielle eut lieu pour pourvoir au remplacement de M. Moroux, député de la circonscription du Blanc, qui venait d'être élu sénateur. Georges de Beauregard emporta ce siège par 8.059 voix contre 3.549 à son adversaire le plus favorisé, M. Chautemps.

Siégeant à droite, il fut membre d'une Commission et se montra d'emblée agressif en interpellant à plusieurs reprises le Gouvernement d'abord sur les manœuvres du Syndicat Dreyfus, puis sur la nomination d'un Suisse Allemand non naturalisé, au poste d'ingénieur en chef de la Compagnie franco-algérienne dans son réseau d'Oran, sur les prétendues relations du Ministre de la Guerre avec la famille Dreyfus, enfin, sur l'arrestation de Max Régis à Alger (1898). Il participa également à la discussion du budget des cultes, des colonies et de l'agriculture (1898).

Il fut battu de justesse par Leglos aux élections générales de 1898, obtenant 7.248 voix contre 7.459 à son vainqueur.

Mais il prit sa revanche aux élections

générales du 27 avril 1902, en battant à son tour Leglos par 8.568 voix contre 5.846.

Membre de diverses Commissions, il déposa quelques propositions de loi sur les marques de fabrique, les spécialités pharmaceutiques, et les significations à domicile des citations en justice de paix. Il intervint au cours de la discussion: du budget de l'agriculture en faveur des victimes des calamités agricoles, des travaux d'adduction d'eau et de la répartition des étalons de l'Etat; du budget des P.T.T. en faveur des employés, et du budget de l'Education nationale à propos de la nomination des instituteurs (1903); l'année suivante, il présenta des observations au cours de la discussion du Budget du Commerce et de l'Industrie sur l'ancien Commissaire général de l'exposition de Saint-Louis et dans la discussion du Budget de l'Agriculture sur la destruction des petits oiseaux et l'attribution des croix du Mérite agricole.

Enfin, en 1905, il intervint au sujet de la police et de la surveillance de l'aménagement des eaux au cours de l'examen du budget de l'Agriculture.

Il fut battu aux élections générales de 1906 par Paul Bénazet et échoua contre celui-ci en 1910 et 1914. Il mourut à Paris, le 22 janvier 1919.

BEAUREGARD (PAUL, VICTOR), né le 13 octobre 1853, au Havre (Seine-Inférieure), mort le 24 mars 1919, à Paris.

Député de la Seine de 1898 à 1919.

Paul Beauregard fit ses études classiques au lycée du Havre, puis son droit à Paris. Docteur en 1876, il fut reçu à l'agrégation l'année suivante et fut nommé professeur de droit commercial à la Faculté de Douai. En 1881, il était affecté à la chaire d'économie politique de la Faculté de droit de Paris, en qualité de suppléant, pour en devenir le titulaire en 1887. En même temps, il professait le cours d'histoire du commerce à l'Ecole des hautes études commerciales, les cours d'économie sociale au Conservatoire des arts et métiers, et il devait, en 1910, recevoir par surcroît une chaire à l'Ecole des sciences politiques.

Il avait fondé, en 1891, *Le Monde économique* qui lui permit d'exprimer ses idées sur la liberté du commerce dont il était le partisan et de défendre les intérêts de l'industrie privée. Il y publia également des études sur le libre échange et la liberté du travail. Il fonda en 1902, *La France économique et financière*. L'Académie des sciences morales et politiques le reçut le 2 décembre 1905. Elle avait déjà remarqué ses ouvrages et avait couronné l'un d'eux.

Attiré par la politique, il se présenta aux élections générales législatives de 1893, dans la troisième circonscription de Sceaux, mais il fut battu par Coutant, socialiste révolutionnaire.

Il eut plus de chance au renouvellement de la Chambre des 8 et 22 mai 1898 où il fut élu député de la première circonscription du 16^e arrondissement de Paris, de justesse il est vrai, au deuxiè-

me tour de scrutin, avec 2.850 voix contre 2.836 à son adversaire le plus favorisé, M. Vaquez.

Inscrit au groupe progressiste, il fut membre de la Commission des colonies, de la Commission de l'enseignement et de la Commission du budget pour l'exercice 1900. Il présenta plusieurs rapports sur : la réforme des Conseils de prud'hommes (1898), le loage des services, le budget du Commerce et de l'Industrie, les traitements du personnel des écoles professionnelles (1900). Il prit part à de nombreuses discussions, parmi lesquelles on peut citer : le maintien du contrat de louage pendant les périodes d'instruction militaire (1898) ; la loi de finances de l'exercice 1899, les accidents du travail (1899) ; le budget des Chemins de fer de l'Etat, celui de l'Instruction publique, la mévente des blés, le placement des employés et ouvriers (1900) ; le budget du Commerce et de l'Industrie de l'exercice 1901, le contrat et le droit d'association, la législation des Conseils de prud'hommes, les droits de succession, la marine marchande, (1901) ; le budget de l'exercice 1902 (1902).

Il fut réélu dans le même arrondissement de Paris, aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, avec 5.913 voix contre 3.916 à son concurrent le mieux partagé, M. Robelin.

Membre de la Commission relative au régime du gaz de Paris (1902), de la Commission du budget pour l'exercice 1905 (1904), et de la Commission d'enquête sur la tentative de corruption faite auprès de M. le Président du Conseil, M. Emile Combes (1904), il déposa une proposition de loi sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des pensions de retraite (1905), et rapporta le budget des Chemins de fer de l'Etat.

Il se fit entendre au cours de maints débats portant notamment sur : la loi de finances de l'exercice 1903, les demandes d'autorisation formées par les congrégations enseignantes, le contrat d'association, l'assistance aux vieillards infirmes et incurables, le placement des employés et ouvriers, le budget de l'Instruction publique de l'exercice 1904 (1903) ; le rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi, la réforme des justices de paix, la suppression de l'enseignement congréganiste, les accidents du travail, le régime du gaz de Paris, les poursuites contre Gabriel Syveton, les budgets de l'Instruction publique, des Chemins de fer de l'Etat et la loi de finances de l'exercice 1905 (1904) ; la séparation des églises et de l'Etat, les conseils de prud'hommes, les budgets des Travaux publics et des Conventions de l'exercice 1906 (1905).

Il retrouva son siège au premier tour de scrutin aux élections générales du 6 mai 1906, avec 6.614 voix contre 3.318 à M. Izouard. Membre de la Commission du budget pour les exercices 1908 et 1909, il déposa une proposition de loi sur la responsabilité des accidents agricoles (1907). D'une activité inlassable, il participa à nombre de débats parmi lesquels nous citerons : le repos hebdoma-

naire en faveur des employés et ouvriers, l'amnistie, le rachat des Chemins de fer de l'Ouest (1906) ; le régime des aliénés, la loi de finances de l'exercice 1907, la légitimation des enfants adultérins, les conseils de prud'hommes, la journée de travail dans les mines, la séparation des églises et de l'Etat (1907) ; l'impôt sur le revenu, les maladies contagieuses du bétail, la durée du travail dans les établissements industriels (1908) ; les encouragements à la sériculture, le tarif général des douanes (1909) ; la loi de finances de l'exercice 1910, les opérations des liquidateurs des congrégations, les actes de corruption électorale (1910).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 24 avril 1910, lui donnant, au premier tour de scrutin, 6.973 voix contre 3.506 à M. Uginet. Il appartient à la Commission du travail et à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il demanda, dans une proposition de loi, la construction d'un Palais de l'agriculture, des expositions et des sports sur les terrains du quai de Passy (1913). Son activité ne se ralentit pas et il s'intéressa à divers problèmes dont les principaux avaient trait : aux budgets de la Justice, de la Légion d'honneur, de l'Intérieur, de l'Instruction publique de l'exercice 1911, à la codification des lois ouvrières (1910) ; au repos hebdomadaire, aux retraites des employés de chemins de fer, à la réintégration des cheminots révoqués, aux tribunaux pour enfants et adolescents (1911 et 1912) ; aux établissements de bienfaisance privés, aux habitations à bon marché, au budget des Chemins de fer de l'Etat et des Poudres et Salpêtres (1912) ; à la loi de finances, à la fréquentation scolaire et à la défense de l'école laïque, au repos des femmes en couches, à l'extension aux maladies professionnelles de la loi sur les accidents du travail, à la durée du service dans l'armée active, aux conventions collectives de travail, au salaire des ouvriers à domicile (1913) ; à la responsabilité des communes, aux caisses des écoles, aux instituteurs et institutrices publics (1914).

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 26 avril 1914, par 8.185 voix contre 2.922 à M. Rousselle, il siégea à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et à la Commission de l'armée. On l'entendit au cours des discussions sur : la loi de finances de l'exercice 1914 (1914) ; les relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'extension aux exploitations agricoles de la législation sur les accidents du travail, la saisie-arrêt sur les petits traitements des employés et ouvriers, les plans d'extension des villes, la taxation des denrées et substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage, l'impôt sur le revenu, la vente et la taxation des charbons (1915) ; les baux et les loyers pendant la guerre, les bénéfices de guerre, les marchés à livrer conclus avant la guerre, la réparation des dommages de guerre (1916).

Puis ce fut le silence ; il venait d'appréhender que son fils était tombé au

champ d'honneur. Il fut, lui aussi, mortellement frappé et, à la séance du 24 mars 1919, le Président Paul Deschanel annonçait son décès à la Chambre et prononçait son éloge funèbre.

Il laissait derrière lui une œuvre importante: *Essai sur la théorie du salaire, la main-d'œuvre et son prix* (1887); *Éléments d'économie politique* (1889) qui sont de nombreuses réédition; et des traductions de David Ricardo; *Rente, salaires et profits* (1889); *La théorie de la rente foncière* (1891); *La question des associations* (1892).

BEAUSSIER (JOSEPH, ADOLPHE), né le 24 janvier 1826, à Joyeuse (Ardèche), mort à Joyeuse, le 9 décembre 1900.

Député de l'Ardèche de 1888 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 228.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889 et se retira dans sa commune natale où il mourut le 9 décembre 1900.

BEAUVILLAIN (AUGUSTE, ARTHUR), né à Caudry (Nord), le 27 décembre 1878, mort à Caudry, le 9 février 1957.

Député du Nord de 1924 à 1928 et de 1936 à 1942.

Auguste Beauvillain fut d'abord hôtelier, puis représentant en vins.

Militant socialiste depuis 1894, il est élu conseiller municipal de Caudry le 3 mai 1908, maire le 10 décembre 1919, pour le rester jusqu'en 1942, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton de Caudry de 1922 à 1925, puis à nouveau conseiller d'arrondissement en 1934.

Il se présente aux élections générales du 11 mai 1924 dans le Nord: il est élu à la plus forte moyenne sur la liste socialiste S.F.I.O. Il est nommé membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales et de la Commission des régions libérées. Il dépose une proposition de loi concernant les successions en desheréance ou payant à l'État un droit de plus de 50 % — dont la moitié serait attribuée à la commune où la succession est ouverte — et une proposition de loi tendant à réformer les élections aux chambres de commerce, aux tribunaux aux commerciaux et aux conseils de prud'hommes.

Il participe à la discussion du budget des colonies pour 1925 et s'intéresse à la situation des petits dentelliers du Cambrésis à propos d'une loi sur les loyers (1926). Le budget du Travail de 1928 lui donne l'occasion de parler des retraites minières.

Aux élections générales de 1928, il est battu, dans la première circonscription de Cambrai, par un industriel, maire de Masnières, Gabriel Delmotte. Il ne se représente pas aux élections de 1932.

Aux élections générales des 26 avril et

3 mai 1936, il est élu, au deuxième tour de scrutin, dans la circonscription de Cambrai. Il est nommé membre de la Commission de la marine militaire et de la Commission des douanes. A ce dernier titre, il établit des rapports sur le tarif douanier en Guyane (1938), en A.O.F. (1938), dans les Etablissements français d'Océanie (1938), à la Guadeloupe (1939), et en Nouvelle-Calédonie (1939), et sur des projets interdisant l'exportation des métiers à tulle usagés (1936), et des tabacs fabriqués (1939).

Lors de la discussion du budget du Travail de l'exercice 1938, il intervient en faveur des chômeurs: il demande l'augmentation de leur allocation et la création d'une Caisse nationale de chômage; il parle également des retraites des vieux travailleurs et des emprunts communaux. A propos du budget de l'exercice 1939, il souligne les difficultés que rencontrent les communes pour financer les caisses de chômage.

Arrêté par les Allemands le 15 mai 1942, il fut condamné quelques mois plus tard à six mois de prison et révoqué de ses fonctions de maire par le Gouvernement de Vichy.

Ayant voté en 1940, les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, il ne fut relevé de l'inéligibilité qu'en 1947. Il se présenta la même année aux élections municipales, toujours sous l'étiquette S.F.I.O., et fut réélu conseiller municipal de Caudry.

Il mourut dans sa ville natale dix ans plus tard, en 1957.

BEAUVISAGE (GEORGES, EUGÈNE, CHARLES), né à Paris, le 29 janvier 1852, mort à Lyon (Rhône), le 8 avril 1925.

Sénateur du Rhône de 1909 à 1920.

Fils de Louis, Ernest Beauvisage, qui était chef de Cabinet du Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, auteur d'importants et notoires travaux de statistiques, Georges, Eugène Beauvisage fut d'abord employé à la Caisse des dépôts et consignations de 1869 à 1875, publiant un grand nombre d'articles de géographie dans certains périodiques et surtout dans *le Bien public*. Mais il avait entrepris en même temps des études de médecine et de sciences naturelles. C'est ainsi que le 25 février 1881 il soutenait, à Paris, sa thèse de doctorat en médecine et, qu'en 1882, il obtenait le diplôme de licencié ès-sciences. Il était nommé à ce moment préparateur de travaux pratiques à la Faculté de médecine de Paris. En 1883, il était reçu à l'agrégation d'histoire naturelle à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et était chargé de cours à cette même Faculté où il devait être nommé professeur titulaire en 1903. Il avait entre temps obtenu, en 1891, le diplôme de pharmacien. C'est à lui que les Lyonnais doivent leur jardin botanique.

Collaborant au *Bulletin* et aux *Annales* de la Société botanique de Lyon, il était l'auteur d'une *Méthode d'observation fondée sur l'arithmétique et la géométrie concrètes*, parue en 1901, qui avait pour

objet de mettre les élèves en communication directe avec les leçons de la nature. Il donna ensuite une base nouvelle à l'enseignement.

Cette même année, il créa l'œuvre municipale des « Enfants à la montagne et à la mer » et, de 1906 à 1910, il fit, au cours de différents congrès, une série de communications sur l'éducation des enfants anormaux, qui aboutit à la fondation de l'Œuvre de l'enfance anormale et à l'institution de classes spéciales dans les écoles municipales de Lyon.

Il était, depuis 1896, conseiller municipal et adjoint au maire de Lyon, lorsqu'il fut élu sénateur du Rhône au renouvellement du 3 janvier 1909.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fut membre de plusieurs Commissions et prit part à diverses discussions, notamment sur : la création d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés (1909) ; le budget de l'Instruction publique (1911) ; l'amnistie (1913) ; les mesures tendant à combattre la dépopulation en relevant la natalité ; la loi de finances (1914) ; le budget de l'exercice 1919, les traitements des professeurs de l'enseignement technique, les traitements des fonctionnaires, ouvriers et employés de l'Etat (1919) ; il déposa de nombreux rapports, ainsi qu'une proposition de loi sur l'éligibilité des femmes.

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1920 et se tint à l'écart de la vie politique. Il devait mourir à Lyon, le 8 avril 1925. Il fut inhumé au cimetière du Père Lachaise, à Paris.

On lui doit divers travaux de morphologie et de classification végétales, parmi lesquels on peut citer : *Les matières grasses naturelles* (1890) ; *Les matières grasses, caractères, falsifications et essai* (1891) ; *Recherches sur quelques lois pharmacologiques* (1896-1897)

BÉCAYS (ETIENNE, LOUIS), né le 14 septembre 1870, à Figeac (Lot), mort le 28 août 1955, à Figeac.

Député du Lot de 1906 à 1919.

Ses études juridiques terminées, Etienne Becays vint s'établir à Figeac comme avocat, en 1894. Il resta inscrit au barreau de cette ville jusqu'en 1926.

Lors de l'élection partielle du 21 octobre 1906, il fut élu député du Lot, circonscription de Figeac, par 13.956 voix sur 17.144 votants ; il succédait à M. Vival, décédé. Il devint membre de diverses Commissions, notamment, en 1909, de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il déposa plusieurs propositions de loi d'intérêt local (secours à des sinistrés [1904]). Il prit part à la discussion du projet et des propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu (1908) : il soutint le projet du Gouvernement qui, notamment, grâce aux larges exemptions prévues en faveur des petits revenus, lui paraissait conforme à la justice, ainsi qu'il s'attacha à le démontrer en ce qui

concernait les revenus des exploitations agricoles.

De nouveau candidat lors des élections générales du 24 avril 1910, il obtint 13.872 voix sur 17.757 votants, au premier tour de scrutin. Il redevint membre de diverses Commissions (assurance et prévoyance sociales, mines). Il s'intéressa notamment à l'établissement des camps d'Instruction militaire (proposition de résolution [1910], discussion du budget de l'exercice 1912 [1911], demande d'interpellation du Gouvernement [1911]).

Réélu de nouveau le 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, avec 10.877 voix sur 18.297 votants, il devint membre de la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle. Il prit part à la discussion de divers projets de loi, relatifs, notamment, aux pensions militaires (1917), et au régime de l'alcool (1917).

Aux élections générales du 15 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, il se présenta sur la liste d'union des républicains, dirigée par M. de Monzie, mais ne fut pas élu. Il ne fut pas candidat en 1924.

De 1911 à 1919, il avait été conseiller général de Figeac.

Il est mort le 28 août 1955, dans sa ville natale.

BÉCHARD (AUGUSTE), né le 16 octobre 1883, à Anduze (Gard).

Député du Gard de 1936 à 1940.

Fils d'un voiturier d'Anduze, Auguste Béchard fut mobilisé en 1915, combattit dix-huit mois sur le front français et vingt-deux sur le front d'Orient : il obtint une citation à l'Ordre de la brigade et la Croix de guerre.

Propriétaire, il s'occupa activement de divers organismes de mutualité agricole (Mutuelle agricole-incendie, Cave coopérative, Boulangerie coopérative). Devenu maire de Lédignan et conseiller général du Gard, il se présenta aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, comme candidat du parti communiste, dans la première circonscription d'Alès. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, avec 9.980 voix sur 16.642 votants (au premier tour il avait obtenu 7.385 voix). Il devint membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission des boissons et de la Commission de l'agriculture. Ces deux dernières le désignèrent plusieurs fois comme rapporteur. Il intervint, notamment, dans la discussion d'un projet de loi sur les conventions collectives du travail (1938) : il présenta l'avis de la Commission de l'agriculture, selon laquelle ce texte devait être appliqué à l'agriculture. Il fut déchu de son mandat le 20 février 1940, mais cette déchéance fut annulée en application de l'ordonnance du 4 août 1944 et par décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944.

Il s'est retiré à Lédignan dans le Gard